SHOUT
SHARE
IT

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
OU
HISTOIRE DES OUVRAGES
DES SÇAVANS DE LA
GRANDE-BRETAGNE:

Pour les Mois
D'AVRIL, MAY ET JUIN
M DCC XLII.

TOME DIX-NEUVIEME,
PREMIERE PARTIE.

UT PROSINT PLACEANT

A LA HAYE,
Chez PIERRE DE HONDT.
M DCC XLII.

TABLE
DES
ARTICLES.

ART. I. *Hiſtoire de la Conduite de la Ducheſſe Douairiere de* MARLBOROUGH, &c. *avec deux Critiques.* Second Extrait. pag. 1.

II. *Juſtification pleine & entiere de la Ducheſſe Douairiere de* MARLBOROUGH, *tant par rapport à l'Hiſtoire de ſa Conduite, que par rapport à ſon caractère en général.* 45.

III. *Avantures de* TELEMAQUE, Nouvelle Edition. 52.

IV. *Recueil des Debats qu'il y a eu dans le Parlement en* Angleterre, Tome XIV. 76.

V. *Mr.* FRANÇOIS CLIFTON, *ſa Traduction des Livres d'*Hippocrate *ſur l'Air, l'Eau & la Situation des Lieux, ſur les Maladies épidemiques & ſur les Pronoſtics.* 112.

ART.

ART. VI. *Mr.* RICHARD BRADLEY, *ſon Dictionaire Botanique.* 128.

VII. *Mr.* NATHANAËL BACON, *ſes Recherches Hiſtoriques & Politiques des Loix & du Gouvernement* d'Angleterre, *&c.* Quatrième Edition. 134.

VIII. Mr. GUILLAUME WAKE, *ſa Traduction des Peres Apoſtoliques, du Paſteur de* Hermas, *& des Martyres de St.* Ignace *& de St.* Polycarpe. Quatrième Edition. 154.

IX. Mr. CHARLES OWEN, *ſon Eſſai d'une Hiſtoire Naturelle des Serpens, avec quelques Diſſertations qui ont rapport au ſujet.* 171.

X. *Les Hymnes & Epigrammes de* CALLIMAQUE *les Poëſies de* THÉOGNIS, *& plus de trois-cens Epigrammes choiſies de l'*Anthologie Grecque *&c. en* Grec *avec la Traduction en* Anglois *& des Notes.* 204.

XI. Mr. JOSEPH HARRIS, *ſon Traité des Microſcopes, propoſé par Souſcription.* 211.

XII. *Nouvelles Littéraires.* 213.

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SÇAVANS DE LA

GRANDE-BRETAGNE.

POUR LES MOIS D'AVRIL, MAY
ET JUIN, MDCCXLII.

* * *

ARTICLE PREMIER.

An Account of the Conduct of the Dowager Dutcheſs of MARLBOROUGH, &c.

C'eſt-à-dire:

Hiſtoire de la Conduite de la Ducheſſe Douairiere de MARLBOROUGH, *&c.*

Remarks upon the Account of the Conduct of a certain Dutcheſs, &c.

C'eſt-à-dire:

Remarques ſur l'Hiſtoire de la Conduite d'une certaine Ducheſſe, *&c.*

A Review of a late Treatiſe entituled Account of the Conduct of the Dowager of *Marlborough*, *&c.*

C'eſt-à-dire:

Examen d'un Traité publié depuis peu ſous le Titre d'*Hiſtoire de la Conduite de la Ducheſſe Douairiere de* Marlborough: &c. [Second Extrait. Voyez le premier, Tome XVIII. Part. II. pag. 422.]

DEs que la Princeſſe *Anne* fût montée ſur le Trône, la première démarche qu'elle fit, fut entierement oppoſée aux déſirs & aux inclinations de ſa Favorite; car la Reine *ſe livra entierement aux Toris.* Dès ſon enfance elle avoit eu des préjugez invincibles contre les *Whigs*. On lui avoit appris à les regarder tous, non ſeulement comme des *Républicains*, qui haïſſoient juſqu'à l'ombre même de l'Autorité Royale, mais comme d'implacables ennemis de l'Egliſe *Anglicane.* D'un autre côté, les *Toris* avoient cet avantage, que non ſeulement la Reine étoit prévenue en leur faveur, mais qu'ils l'avoient auſſi ſoutenue ſous le dernier Régne dans l'affaire de ſa Penſion. Il n'eſt donc pas ſurprenant que, dès qu'elle fût montée ſur le Trône, les *Toris*, à qui elle donnoit le glorieux titre de *Partiſans de l'Egliſe*, ſoient devenus les objets de ſa faveur: Le Docteur *Sharp*, Archevêque d'*York*, devint ſon principal Conſeiller pour les Affaires Eccléſiaſtiques, & ſon Conſeil Privé fut rempli de *Toris.* Mylord *Normanby* (qui fut bientôt après Duc de *Buckingham*) les Comtes de *Jerſey* & de *Nottingham*, le Chevalier *Edouard Seymour*, & pluſieurs autres Partiſans de la Haute Egliſe eurent les premiers Emplois: „ Et „ je ſuis perſuadée, ajoute la Ducheſſe, „ que malgré l'affection extraordinaire „ que la Reine avoit pour moi, & mal„ gré l'entier dévouement que Mylord „ *Marlborough* & Mylord *Godolphin* a„ voient témoigné pour ſon ſervice du„ rant pluſieurs années, ils n'auroient „ point eu tant de part en ſa faveur, ni „ dans ſa confiance, s'ils n'avoient pas „ paſſé pour *Toris.* La vérité eſt, que „ quoique ces deux Seigneurs eûſſent „ toûjours eu à cœur le véritable intérêt „ de la Nation, & qu'ils en eûſſent don-

„ né des preuves par leur conduite dans „ les différens Emplois qu'ils avoient poſſedez ſous le dernier Régne, ils avoient „ pourtant été élevez dans le Parti de la „ Haute Egliſe, & avoient été perſuadez que ce Parti étoit le plus attaché „ à la Conſtitution de l'Etat, tant Civile qu'Eccléſiaſtique; il n'y eut que „ l'experience qui les détrompa avec le „ tems.

„ Pour moi, continue la Ducheſſe, je „ n'avois pas les mêmes préjugez. Ce „ mot d'EGLISE n'eut jamais d'agrément pour moi dans la bouche de ceux „ qui en faiſoient un ſi grand bruit; car „ je ne trouvois pas qu'ils donnaſſent „ aucune preuve de leur reſpect pour „ l'*Egliſe*, ſi ce n'eſt l'uſage fréquent qu'ils „ faiſoient de ce mot, comme d'une eſpece de charme pour enchanter les eſprits foibles, & leur zèle perſécuteur „ contre les Non-Conformiſtes, & contre les véritables amis de *l'Egliſe* qui „ ne vouloient pas convenir que l'eſprit de perſécution fût conforme à „ ſa doctrine. Et par rapport à la Politique, pluſieurs de ces Zèlez ne me „ paroiſſoient avoir aucun principe fixe; „ car ſous le dernier Régne ils avoient „ tâché de renverſer le Gouvernement, „ à l'établiſſement duquel ils avoient euxmêmes contribué.

Telles étant les idées de Mylady *Marlbo-*

borough, on ne doit pas être ſurpris qu'elle ait été fâchée de voir, que la Reine ôtât leurs Emplois à ceux qui avoient toûjours ſoutenu les principes de la Révolution, pour les donner à des gens dont les principes par rapport au Gouvernement lui paroiſſoient dangereux. Elle travailla donc, dès le commencement du Régne de la Reine *Anne*, à lui donner de plus juſtes idées des *Whigs*. C'étoit ſe charger d'une tâche fort pénible. Car ſi la Reine étoit très-zèlée pour le Parti *Tory*, celui-ci étoit extrêmement puiſſant dans le Parlement, principalement dans la Chambre des Communes, & témoignoit ouvertement ſa haine contre les *Whigs*, comme on en peut juger par un paſſage de l'Addreſſe que la Chambre Baſſe préſenta à la Reine, & dont voici la traduction. „ Votre Majeſté a toûjours été un très-illuſtre ornement de cette Egliſe (*l'Egliſe Anglicane*) & a été expoſée à de „ grands dangers pour l'amour d'elle: „ C'eſt pourquoi nous nous flattons, que „ ſous le Régne de Votre Majeſté nous „ verrons l'Egliſe parfaitement rétablie „ dans la poſſeſſion de ſes juſtes Droits „ & Priviléges, & que la jouiſſance en „ ſera aſſurée à la poſtérité: *ce qui ne „ peut ſe faire qu'en ôtant tout pouvoir de „ la détruire, à ceux qui ont fait voir qu'ils „ en ont la volonté* ".

La Chambre Baſſe montra bientôt que par ces dernieres paroles elle en vouloit aux *Whigs* & aux *Non-Conformiſtes* ; car elle paſſa un Bill très-ſévère contre ce qu'on appelle la *Conformité occaſionelle*, & par ce Bill on condamnoit à de groſſes amendes ceux qui, après avoir reçu la Communion dans une Egliſe *Anglicane*, pour ſe rendre capables de poſſeder quelque Emploi, aſſiſteroient enſuite aux aſſemblées religieuſes des *Non-Conformiſtes*. Ce Bill ayant été porté à la Chambre Haute, les Seigneurs y firent pluſieurs Changemens & Additions, & prierent les Communes d'y donner leur conſentement: ce qui occaſionna diverſes conférences entre les deux Chambres: heureuſement pour les *Whigs*, elles ne purent pas s'accorder, de ſorte que le Bill tomba *. La Ducheſſe de *Marlborough* nous apprend à ce ſujet une particularité aſſez remarquable. C'eſt que, quoique le Prince de *Danemarc* fût lui-même un *Conformiſte occaſionel*, on lui perſuada cependant de donner ſa voix en faveur du Bill en queſtion dans la Chambre Haute; d'où l'on peut conclure, ce me ſemble, que la Reine ſouhaitoit que ce Bill paſſât.

On le remit ſur le tapis l'année ſuivanvante *; il paſſa encore dans la Chambre Baſſe; mais il fut rejetté par les Seigneurs à la pluralité de 69. voix contre 57 †. Le Prince de *Danemarc* ne donna point ſa voix dans cette occaſion; mais ce qui paroîtra ſurprenant, c'eſt que le Duc de *Marlborough* ‡, & Mylord *Godolphin* ſon gendre, donnerent leur voix en faveur de ce Bill, & proteſtérent même contre la réſolution que les Seigneurs prirent de le rejetter; ce qui fait voir qu'ils favoriſoient encore alors les *Torys*, peut-être par complaiſance pour la Reine. Cependant elle avoit tâché, mais inutilement, de perſuader la Chambre Baſſe d'abandonner cette Affaire, qui ne pouvoit que cauſer des animoſitez & des diviſions dans le païs.

---

* Voyez *A Collection of Parliamentary Debates*, &c. Vol. III. pag. 270, - 332.

Elle commença alors à avoir un peu meilleure opinion des *Whigs*. Les Comtes de *Rocheſter*, de *Jerſey* & de *Nottingham*, & le Chevalier *Edouard Seymour*, tous quatre zèlez Partiſans de la Haute Egliſe, avoient été démis de leurs Emplois, qu'on donna à des *Whigs*. Ce qui irrita ſi fort les *Torys*, qu'ils prirent la réſolution de faire paſſer le Bill contre la Conformité occaſionelle, malgré les Seigneurs & malgré les nouveaux Miniſtres de la Reine. Ils voulurent joindre ce Bill à celui de la Taxe ſur les Terres; ç'auroit été le moyen, ou de le faire paſſer infailliblement, ou de priver la Reine d'un Subſide qui lui étoit abſolument néceſſaire: car les Seigneurs ne peuvent faire aucun changement à un Bill de Subſide: il faut, ou qu'ils le rejettent, ou qu'ils l'acceptent purement & ſimplement tel que la Chambre Baſſe le leur envoye.

---

* Le 25. de Novembre 1703.

† *Parliament. Debates*, Vol. IV. pag. 408. 412. & ſuiv.

‡ La Reine l'avoit fait Marquis de *Blandford* & Duc de *Marlborough* le 14. de Décembre 1702.

Le deſſein des *Torys* fut renverſé par les heureux ſuccès de la Campagne de 1704. Avant l'Aſſemblée du Parlement dans lequel ils vouloient faire leurs derniers efforts en faveur du Bill en queſtion, le Duc de *Marlborough* gagna la Bataille de *Bleinheim*. „ Ce fut, dit la Ducheſſe, „ un accident infortuné, & à en juger „ par le mécontentement viſible que certaines gens en témoignerent, on auroit cru que le Duc, au lieu de battre les *François*, avoit battu l'Egliſe ".

Cependant cette victoire donnoit lieu de s'attendre à de plus grands ſuccès encore; on avoit droit d'eſpérer, que dans peu de tems on pourroit aſſurer les Libertez de l'*Europe* par une Paix ſolide & durable. Les plus ſages & les moins violens des *Torys* ne voulurent pas hazarder de ſi grandes eſpérances, en attachant le ſuccès futur de la guerre au ſort du Bill de la Conformité occaſionelle; c'eſt pourquoi ils ſe declarerent contre ceux qui vouloient joindre ce Bill à un Bill de Subſide. On le propoſa donc ſeparément, & il paſſa encore dans la Chambre Baſſe, mais il fut de nouveau rejetté par les Seigneurs.

Quoique la Reine eût changé d'avis par rapport à ce Bill, il paroit qu'elle conſervoit toûjours beaucoup d'inclination pour le Parti *Tory*, comme on en peut juger par les Lettres qu'elle écrivoit à la Ducheſſe de *Marlborough*, dans l'une deſquelles elle s'exprime en ces termes: „ * J'ai dit que l'Egliſe étoit „ en quelque danger ſous le dernier „ Régne, & je ne ſçaurois encore chan„ger de ſentiment. Car quoiqu'on n'em„ployât alors aucun moyen violent, „ cependant quiconque veut parler d'u„ne manière impartiale, doit reconnoi„tre, que tout penchoit alors du côté „ des *Whigs*; *& toutes les fois que cela ar„rivera, je croirai que l'Egliſe commencera „ d'être en danger*".

Malgré ſon attachement pour les *Torys*, elle ôta cette année (1704.) le Sceau Privé au Duc de *Buckingham*, & l'année ſuivante la Ducheſſe de *Marlborough* la perſuada d'ôter le grand Sceau à *Nathan Wright*, „ homme mépriſé de tous „ les Partis, qui ne pouvoit rendre aucun ſervice à la Reine, & qui par ſa „ mauvaiſe conduite en qualité de Chancelier, avoit preſque rendu ſa Charge „ même mépriſable. Sa diſgrace fut pourtant un terrible malheur pour l'Egliſe, „ dont il avoit toûjours été grand zèlateur. Les *Torys* furent d'autant plus „ touchez de ſa diſgrace, que Mylord „ *Cowper*, qui lui ſucceda, étoit non „ ſeulement du Parti *Whig*, mais auſſi „ très-habile & très-intégre, de ſorte „ qu'il remit ſa Charge en honneur. „ Mais le plus grand de tous les malheurs fut, que dans le nouveau Parlement, qui s'aſſembla le 25. d'Octobre „ 1705, il ſe trouva beaucoup plus de „ *Whigs* que de *Torys*. Il ne faut donc „ pas s'étonner que dans de ſi triſtes & „ de ſi déplorables circonſtances, on ait „ jetté les hauts cris ſur l'extrême danger où étoit la pauvre Egliſe. . . . „ Que pouvoit-on faire? On ne pouvoit pas eſpérer qu'un Parlement *Whig* „ voulût paſſer le Bill contre la *Conformité occaſionelle*. Il reſtoit encore une „ reſſource: c'étoit d'inviter la Princeſſe „ *Sophie*, Ayeule du Roi *George II.* à venir en *Angleterre* pour défendre l'Egliſe. Il eſt vrai que, comme elle étoit „ *Lutherienne*, il n'y avoit pas beaucoup

---

* Cette Lettre fut écrite le 21. de Novembre 1704.

„ d'apparence qu'elle fût fort zèlée pour „ le Bill de la Conformité occaſionelle: cependant ſa préſence pouvoit être un moyen d'empècher les *Whigs* „ d'introduire le Prétendant & le Papiſme ".

Mylord *Haverſham* propoſa donc à la Chambre Haute, de préſenter une Addreſſe à la Reine, pour la prier d'inviter la Princeſſe *Sophie* à venir reſider en *Angleterre*. Il fut ſecondé par les Comtes de *Rocheſter* & de *Nottingham*, & par pluſieurs autres partiſans des *Torys*. Ce n'eſt pas qu'ils eſpéraſſent de l'emporter; ils ne vouloient qu'embaraſſer les Miniſtres, & perdre les *Whigs*, ſoit dans l'eſprit de la Reine, ſoit dans celui du peuple: car on ſçavoit bien que la Reine ne conſentiroit jamais à une pareille invitation. De ſorte que les *Whigs* ne pouvoient que l'irriter s'ils ſe declaroient en faveur de la propoſition: & s'ils s'y oppoſoient, on ſe flattoit qu'ils s'attireroient par-là la haine du public, qui les regarderoit comme les ennemis de la Succeſſion Proteſtante.

L'eſpérance des *Torys* fut trompée: les *Whigs* s'oppoſerent à l'invitation, & conſerverent néanmoins leur crédit dans l'eſprit du peuple. Il eſt vrai qu'il y eut des gens bien-intentionnez qui blâmerent Mylord *Godolphin* & les autres Miniſniſtres de la Reine, de ce qu'ils n'avoient pas profité de l'occaſion que les *Torys* eux-mêmes leur fourniſſoient, d'aſſurer plus ſolidement la Succeſſion dans la Famille d'*Hanover* : mais ces gens-là ne ſçavoient pas combien ce projet d'inviter la Princeſſe *Sophie* à ſe rendre en *Angleterre* étoit impraticable; il n'auroit ſervi qu'à obliger la Reine à changer le Miniſtère, & à ſe jetter entre les bras des *Torys*, ce qui auroit été très-préjudiciable, non ſeulement à l'*Angleterre*, mais auſſi à la cauſe commune des Alliez. „ J'avois „ ſouvent ſondé la Reine ſur ce ſujet, „ dit la Ducheſſe, & ayant trouvé qu'el„ le ne vouloit pas ſeulement entendre „ parler de la venue d'un Succeſſeur im„ médiat, je l'avois ſouvent preſſée de „ conſentir au moins qu'on fît venir le jeu„ ne Prince de *Hanover*, qui ne devoit pas „ lui ſuccéder immédiatement: je l'avois „ ſollicitée de lui permettre de demeurer „ dans ce païs, & d'y vivre comme s'il „ eût été ſon Fils; mais elle ne voulut „ jamais prêter l'oreille à aucune propo„ ſition de cette nature ".

Pour prouver, d'un côté, que la Reine ne pouvoit pas ſouffrir qu'aucune perſonne de la Maiſon de *Hanover* réſidât en *Angleterre*, & de l'autre, que les *Torys* n'étoient pas ſinceres lorſqu'ils firent la propoſition dont on vient de parler, la Ducheſſe rapporte un fait qui arriva trois ans après *. Voici ce que c'eſt.

Les *Torys* députerent Mylord *Haverſham* à la Reine, pour lui apprendre qu'ils avoient découvert que les *Whigs* avoient formé un terrible projet; c'étoit de faire venir un Prince de la Maiſon de *Hanover* en *Angleterre*, & de forcer la Reine à y conſentir malgré qu'elle en eût. Y a-t-il rien de plus curieux qu'un pareil meſſage de la part des *Torys*, porté par un homme tel que Mylord *Haverſham*, celui-là même qui avoit propoſé à la Chambre Haute d'inviter la Princeſſe *Sophie* à venir en *Angleterre*, comme l'unique moyen de conſerver la Religion Proteſtante? & maintenant ce projet paroît ſi affreux, qu'on prétend ſe faire un grand mérite de le découvrir de bonne-heure. Cela ne prouve-t-il pas bien la ſincérité de celui qui en avoit fait le premier la propoſition en plein Parlement?

On ne doit pas ſoupçonner que cette députation de Mylord *Haverſham* ſoit un fait inventé pour rendre les *Torys* odieux ou ridicules. On le prouve par un fragment d'une Lettre écrite par la Reine elle-même au Duc de *Marlborough*. Ce morceau eſt trop curieux pour n'en pas donner ici la traduction. La Lettre eſt datée du 22. Juillet 1708.

---

* En 1708.

„ Je ne ſçaurois, dit la Reine, finir
„ cette Lettre, ſans vous rendre compte
„ en peu de mots d'une viſite que j'ai
„ reçue de Mylord *Haverſham.* Il me dit
„ qu'il étoit venu pour m'apprendre, qu'il
„ y avoit certainement un deſſein formé
„ entre les *Whigs* & quelques Grands,
„ de me faire préſenter une Addreſſe à
„ la prochaine Séance du Parlement,
„ pour inviter le Prince Electoral à venir
„ s'établir dans ce païs; il ajouta, que ce
„ Prince viendroit infailliblement en *Angleterre*
„ dès que la Campagne ſeroit finie;
„ & que la ſeule choſe que j'avois
„ à faire, pour empêcher qu'on ne me
„ forçât à l'inviter (ce qu'on feroit ſûrement)
„ étoit de montrer que j'étois
„ véritablement Reine, & de l'inviter
„ de mon chef. Je lui répondis, que ſi
„ l'on portoit cette Affaire en Parlement,
„ quiconque en feroit la propoſition,
„ ſoit *Whig*, ſoit *Tory*, je le regarderois
„ comme mon Ennemi; que du reſte je
„ n'inviterois jamais, ni le jeune Prince,
„ ni ſon Pere, ni ſa Grand-mere à venir
„ ici.

„ Ce que j'ai à vous dire maintenant
„ ſur ce ſujet, c'eſt de vous prier de faire
„ enſorte de découvrir, ſi dans le
„ lieu où vous êtes on a quelque deſſein
„ que le jeune-homme vienne nous faire
„ une viſite cet hyver, & de trouver
„ moyen de l'en détourner, afin que je

„ n'aye pas le chagrin de lui refuſer la „ permiſſion de venir, au cas qu'il la de„ mande, ou de lui défendre de venir, „ poſé qu'il l'entreprît de ſon chef; car „ il faut que je faſſe l'une ou l'autre de „ ces deux choſes, ſi lui ou ſon Pere ont „ envie de voir ce Païs, puiſque je ne puis „ ſouffrir de voir un Succeſſeur ici, ne „ fût-ce que pour une ſemaine. C'eſt „ pourquoi je compte que vous ferez de „ delà la Mer tout ce qui ſera en votre „ pouvoir, pour empêcher qu'on ne don„ ne cette mortification à celle qui eſt, „ & qui ſera toûjours très-ſincerement, „ &c ". Voilà qui prouve inconteſtablement, & l'averſion invincible qu'avoit la Reine de voir aucune perſonne de la Famille de *Hanover* en *Angleterre*, & le peu de ſincerité des *Torys* lorſqu'ils propoſerent d'inviter la Princeſſe *Sophie* à venir reſider en ce Païs.

Ce fut cette propoſition des *Torys* qui commença à rendre la Reine un peu plus favorable aux *Whigs*. Elle avoit été préſente aux débats qu'il y eut ſur ce ſujet dans la Chambre Haute, où le Duc de *Buckingham* l'avoit traitée avec aſſez peu de reſpect; car une des raiſons qu'il allegua pour prouver qu'il étoit néceſſaire de faire venir la Princeſſe *Sophie*, étoit, que la Reine pourroit vivre ſi long-tems, qu'elle ne ſçauroit plus ce qu'elle feroit, & qu'elle ſe laiſſeroit mener comme un enfant;

il ajouta pluſieurs autres refléxions de cette nature.

Cette inſolence des *Torys*, & le zèle avec lequel les *Whigs* s'oppoſerent à une propoſition ſi déſagréable à la Reine, firent de profondes impreſſions ſur ſon eſprit, comme elle le témoigna à ſa Favorite dans une Lettre dont on nous donne ici un fragment: nous le rapporterons, après avoir averti, que dans le commerce épiſtolaire de la Reine & de la Ducheſſe, celle-là avoit choiſi le nom de *Mad. Morley*, & celle-ci celui de *Mad. Freeman.* Nous ignorons la raiſon du premier de ces noms; mais pour le ſecond, Mad. *Churchill* l'avoit choiſi exprès, pour marquer la liberté avec laquelle elle diſoit toûjours ſa penſée; le mot *Anglois Free*, ſignifiant *Libre*, & *Freeman*, une perſonne qui parle librement, ou qui jouït de la liberté. Voici le Fragment de Lettre dont nous venons de parler.

„ Je penſe, dit la Reine, que ma chere „ Mad. *Freeman* & moi ne ſerons plus déſ„ormais d'un ſentiment différent, com„me nous l'avons été par le paſſé: car „ je ſuis fort ſenſible aux ſervices que „ m'ont rendu ces gens * dont vous a„vez bonne opinion, & je les ſoutien„drai; & je ſuis entierement convaincue

---

* Les *Whigs.*

„ de la malice & de l'inſolence de „ ceux * contre leſquels vous avez toûjours parlé ".

En conſequence de ce changement arrivé dans l'eſprit de la Reine, Mylord *Godolphin*, Grand-Tréſorier d'*Angleterre*, eut ordre d'aſſurer les principaux d'entre les *Whigs*, que la Reine ſe ſerviroit deſormais de Miniſtres qui leur ſeroient agréables, & qu'elle feroit tout ce qui ſeroit en ſon pouvoir pour aſſurer la Succeſſion dans la Famille Proteſtante. Cependant on eut de la peine à obtenir d'elle que Mylord *Sunderland* fût fait Secretaire d'Etat à la place du Chevalier *Charles Hedges*, qui étoit deſagréable aux *Whigs*. La Ducheſſe de *Marlborough* dit, que cette repugnance que la Reine témoignoit, venoit ſans doute des artifices de Mr. *Harley*, l'autre Secretaire d'Etat, qui commençoit dès lors à s'inſinuer dans l'eſprit de la Reine. Elle ſatisfit enfin les deſirs des *Whigs*, & Mylord *Sunderland* fut fait Secretaire d'Etat à la fin de l'an 1706.

La Reine n'avoit pourtant pas tellement abandonné les *Torys*, qu'elle ne les favoriſât encore d'une manière qui allarma les *Whigs*; car elle promut à l'Epiſcopat deux zèlez Partiſans de la Haute Egliſe. Pour appaiſer les *Whigs*, que ces Promotions

---

* Les *Torys*.

tions avoient fait crier fort haut, la Reine leur fit dire par ſes Miniſtres qu'elle n'avanceroit plus de *Torys*; elle fit la même promeſſe dans le Conſeil ſecret. En conſequence de cette promeſſe elle donna l'Evêché de *Norwich* au Docteur *Trimnel*, ami intime de Mylord *Sunderland*; & elle ſe laiſſa perſuader, quoiqu'avec beaucoup de peine, à donner au Docteur *Potter* * la Chaire de Profeſſeur en Théologie à *Oxford*. Pour obtenir cette faveur, il fallut que Mylord *Marlborough* & ſon Epouſe écriviſſent plus d'une fois à la Reine, & employâſſent tout le pouvoir qu'ils avoient ſur ſon eſprit: ce qui fait voir que ſon penchant l'entraînoit toûjours du côté des *Torys*, malgré le peu d'égard qu'ils témoignoient pour elle, & malgré les obligations qu'elle avoit aux *Whigs*.

Ce fut vers ce tems-là que les Miniſtres découvrirent à n'en pouvoir douter, que Mr. *Harley* travailloit ſecretement à indiſpoſer la Reine contre eux, & que la Ducheſſe de *Marlborough* découvrit l'ingratitude avec laquelle Mad. *Maſham* répondoit aux faveurs dont elle l'avoit comblée.

Cette Dame, qui s'appelloit *Hill* de ſon nom de Fille, étoit du côté de ſon Pere Couſine-germaine de Mr. *Harley*, qui fut enſuite Comte d'*Oxford*; & du côté de Mere elle étoit parente au même degré de la Ducheſſe de *Marlborough*. Elle avoit deux Freres & une Sœur. Comme leur Pere ne leur laiſſa aucun bien, la Ducheſſe eut ſoin de leur éducation & de leur établiſſement. Dans le tems qu'elle étoit Dame du Lit de la Princeſſe de *Danemarc* elle prit chez elle l'aînée, qui épouſa dans la ſuite Mr. *Maſham*; & une place de Femme de Chambre de la Princeſſe étant venue à vaquer, elle l'obtint pour ſa Couſine. Elles furent d'aſſez bonne intelligence juſques vers l'été de l'an 1707., que la Ducheſſe de *Marlborough* découvrit, que ſa Couſine *Hill* étoit mariée ſecretement avec *Maſham*. Quoiqu'elle lui en eût fait un myſtère, elle ne lui en voulut point de mal, l'attribuant à ſa timidité plutôt qu'à aucun mauvais principe. Elle lui demanda ſi la Reine en étoit informée, & lui offrit ſes ſervices pour le communiquer à Sa Majeſté, & faire enſorte qu'elle ne s'en fâchât point. Mais Mad. *Maſham*, qui pour lors avoit aſſez appris l'art de diſſimuler, répondit avec un air d'indifférence, que les Femmes de Chambre de la Reine lui en avoient déja parlé; elle ſe flattoit que cette réponſe empêcheroit la Ducheſſe d'examiner cette affaire plus particulierement: elle ſe trompa; la Ducheſſe fut ſur le champ trouver la Reine, & lui demanda, pourquoi elle n'avoit pas eu la bonté de lui communiquer le mariage de ſa Couſine; elle lui en fit des reproches, & la fit ſouvenir d'un mot de *Montagne* qu'elle lui avoit ſouvent ouï citer, ſçavoir: Que ce n'eſt point trahir un ſecret que de le découvrir à un ami intime, parce que ce n'étoit que le dire à un autre ſoi-même. Toute la réponſe que fit la Reine ſe reduiſit à ceci: *J'ai commandé cent fois à Mad.* Maſham *de vous apprendre ſon mariage, mais elle ne l'a point voulu faire.*

---

* Préſentement Archevêque de *Canterbery*.

Cette réponſe froide fit comprendre à la Ducheſſe qu'il y avoit quelque myſtère, & elle voulut l'approfondir. Elle découvrit bientôt que ſa Couſine étoit devenue la Favorite de la Reine, qui avoit été préſente à ſon mariage, qui s'étoit fait en ſecret dans l'apartement du Docteur *Arbuthnot*; elle ſe ſouvint que dans ce tems-là la Reine s'étoit fait donner une groſſe ſomme d'argent *; elle découvrit auſſi que Mad. *Maſham* alloit ſouvent trouver la Reine lorſque le Prince de *Danemarc* dormoit, & qu'elle paſſoit tous les jours deux heures en particulier avec elle; elle apprit auſſi à n'en pouvoir douter, que Mr. *Harley* entretenoit correſpondance ſecrete avec la Reine par le moyen de Mad. *Maſham.*

---

* La Ducheſſe de *Marlborough* étoit alors Garde de la Bourſe privée de la Reine.

Ces intrigues allarmerent les Miniſtres: Mylord *Godolphin* repréſenta à la Reine, que les pratiques de Mr. *Harley* ne pouvoient que nuire à ſes affaires; & voyant que la Reine ne faiſoit pas beaucoup d'attention à ſes remontrances, il alla juſqu'à lui dire, que ſi Mr. *Harley* continuoit d'agir comme il faiſoit, & d'avoir en ſecret tant de pouvoir ſur l'eſprit de la Reine, Mylord *Marlborough* & lui ſeroient obligez de reſigner leurs Emplois. La Reine parut allarmée de cette eſpece de menace; elle écrivit ſur le champ une Lettre pleine de tendreſſe à la Ducheſſe de *Marlborough*; elle lui repréſenta, qu'elle regarderoit comme un très-grand malheur que le Grand-Tréſorier & le Général quittâſſent ſon ſervice; „ Non, „ dit-elle, vous ne ſçauriez me croire „ ſi inſenſée & ſi ingrate; je ne leur ai „ jamais donné & ne leur donnerai jamais aucun ſujet légitime de m'abandonner; & ils ont trop d'honneur & „ aiment trop leur Patrie pour m'abandonner ſans ſujet. Je vous prie de „ ne point ajouter à mes autres malheurs „ celui de les pouſſer à une action ſi inexcuſable & ſi injuſte; je n'oſe pas en „ dire davantage ſur ce ſujet, de peur de „ me rendre incommode; mais quoi qu'il „ m'arrive, je conſerverai toûjours juſ-

„ qu'à mon dernier moment la paſſion la „ plus ſincere & la plus tendre pour ma „ chere Mad. *Freeman* ". Cette Lettre eſt „ du 30. Octobre 1707.

La Reine en écrivit une autre à la Ducheſſe peu de tems après. Elle eſt courte & mérite que nous la traduiſions toute entiere. „ Ma chere Mad. *Freeman*, je ne ſçaurois „ m'aller coucher * ſans vous renouveller „ la priere que je vous ai faite ſouvent, „ que vous n'ayez point ces penſées deſobligeantes ni injuſtes touchant votre „ *pauvre* † infortunée & fidèle *Morley*, „ dont je m'apperçus hier que vous étiez remplie. En vérité, je ne les mérite point; ſi vous pouviez voir mon „ cœur, vous le trouveriez auſſi ſincere, auſſi tendre, auſſi paſſionnement attaché à vous, & auſſi ſenſible que jamais à la bonté que vous me témoignez, „ en me diſant librement votre penſée „ dans toutes les occaſions qui ſe préſentent. Rien ne ſera jamais capable de „ me faire changer. Et quoique nous „ ayïons le malheur de penſer différemment ſur quelques points, je ſerai toûjours la même pour ma très-chere Mad.

---

* La Lettre eſt datée du *Samedi au ſoir*, mais ſans que le jour du mois y ſoit marqué.

† La Reine ſe donnoit toûjours cette épithète depuis la mort de ſon Fils le Duc de *Glocester*.

„ *Freeman*. Je l'aſſure encore une fois „ que je ſuis plus tendrement & plus „ ſincerement toute à elle, qu'il ne m'eſt „ poſſible de l'exprimer".

On ne ſçauroit douter que la Reine ne fût très-ſincerement attachée à la Ducheſſe de *Marlborough*, malgré l'aſcendant que Mad. *Maſham* commençoit à prendre ſur ſon eſprit. Il faudroit qu'elle eût porté la diſſimulation au ſuprème degré, pour témoigner tant d'attachement & tant de tendreſſe à une perſonne qu'elle auroit été réſolue d'abandonner dans peu de tems. Il eſt pourtant vrai que quelques ſemaines après elle la traita avec beaucoup de froideur; ce que la Ducheſſe attribua aux pratiques ſecretes de Mad. *Maſham*, qui étoit actuellement avec la Reine lorſque la Ducheſſe entra pour lui faire ſa cour. Elle écrivit là-deſſus à ſa Maîtreſſe une Lettre, qui par la franchiſe & la liberté qui y régne mérite d'avoir place ici. Elle eſt du 27. Dècembre 1707.

„ Si Mad. *Morley* veut être aſſez juſte „ pour refléchir impartialement ſur la re„ception qu'elle a fait dernierement à „ Mad. *Freeman*, qu'elle la trouvera diffé„rente de la manière dont elle avoit coû„tume de la recevoir ci-devant, lorſque „ vous vous rejouïſſiez de la voir entrer, „ & que vous étiez triſte quand elle ſe „ retiroit! Vous ne ſçauriez être ſurpriſe

,, qu'elle vous reproche que vous l'embraſſiez
,, d'un air qui faiſoit voir que
,, vous êtiez bien-aiſe de vous défaire
,, d'elle, pour jouïr de la converſation
,, d'une autre * qui a le bonheur de vous
,, plaire davantage; quoique je ſois ſûre
,, que perſonne n'a travaillé avec plus
,, d'ardeur & de ſincerité à vous être agréable
,, que Mad. *Freeman.* Si je n'avois
,, conſideré que mon intérêt particulier
,, & celui de ma famille, j'aurois
,, pû ſouffrir ce changement ſans me
,, plaindre; car je crois que Mad. *Morley*
,, eſt ſincerement dans la diſpoſition de
,, nous faire du bien. Mais il y a eu un
,, tems où vous aviez la bonté de m'honorer
,, de votre confiance, & d'une
,, ouverture de cœur qui me charmoit,
,, & c'eſt-là ce qui rendoit tous mes
,, ſervices agréables. Il n'eſt pas poſſible
,, de perdre cet avantage ſans reſſentir
,, une mortification trop grande
,, pour qu'on puiſſe garder le ſilence : car
,, je ſuis ſûre que je n'ai jamaïs rien fait
,, pour mériter de perdre votre confiance;
,, ne l'ayant jamais trahie, n'en ayant
,, jamais abuſé pour vous donner de mauvaiſes
,, impreſſions de qui que ce fût.
,, Je ſuis naturellement franche & ſincere,
,, & Mad. *Morley* a agréé ce caractère
,, pendant un grand nombre d'années,

---

* Elle veut parler de Mad. *Maſham.*

„ nées. Je ne ſuis point du tout changée ; mais je ne ſçaurois m'empêcher „ de croire raiſonnable, ce qui me paroît tel. Dieu m'eſt témoin que je „ ne me ſuis jamais propoſé aucun deſſein, que je n'aye été pleinement convaincue qu'il tendoit au ſolide intérêt „ & à la véritable gloire de Mad. *Morley* : & je crois pouvoir en toute ſureté m'en rapporter à la deciſion de „ cette queſtion: Y a-t-il quelque Projet où le public ait été intéreſſé, & „ dans lequel Mad. *Freeman* a perſuadé „ Mad. *Morley* d'entrer, qui ait échoué? „ Il m'eſt impoſſible de diſſimuler de manière que je paroiſſe ce que je ne ſuis „ point.

„ Ceci ſoit dit pas rapport à ce qui „ s'eſt paſſé Mercredi dernier. Si Mad. „ *Morley* conſerve encore quelque reſte „ de la tendreſſe qu'elle a témoigné „ pour ſa fidèle *Freeman*, je la prie de „ la traiter de l'une de ces deux manières, ou avec l'ouverture de cœur & „ la confiance d'une amie, comme elle a „ fait pendant vingt ans, (car de prétendre avoir de l'amitié ſans ouverture „ de cœur & ſans confiance, c'eſt un „ traitement propre pour des enfans, „ mais non pas pour des amis), ou „ d'une manière convenable à la Charge „ qu'elle remplit, & qui l'oblige néceſſairement à importuner ſouvent Mad.

„ *Morley* pour les affaires d'autrui. Si „ Mad. *Morley* veut ſe déterminer pour „ l'une ou l'autre de ces deux manières, „ ou en préſcrire quelque autre qui lui „ plaiſe davantage, Mad. *Freeman* pro„ met de ſuivre, autant qu'il ſera poſſible, „ la méthode qu'on lui indiquera, & el„ le eſt réſolue de montrer juſques à la „ fin de ſa vie, & dans toutes les occa„ ſions, que Mad. *Morley* n'eut jamais de „ ſervante plus fidèle".

On ne nous dit point quel effet produiſit une Lettre ſi libre & d'un ſtile ſi ſingulier; mais il eſt ſûr que la Reine parût ſe livrer de plus en plus à Mr. *Harley*, & negliger ſes autres Miniſtres; de ſorte que Mylord *Marlborough* & Mylord *Goldophin*, après lui avoir declaré pluſieurs fois inutilement qu'il leur étoit impoſſible de la ſervir plus longtems, ſi elle continuoit à mettre toute ſa confiance en ce Secretaire d'Etat, réſolurent enfin de ne plus ſervir avec lui, & s'abſenterent du Conſeil. Mr. *Harley* voulut que le Conſeil ſe tint ſans eux; mais le Duc de *Somerſet* repréſenta qu'on ne pouvoit rien faire, tandis que ni le Général, ni le Tréſorier n'étoient préſens; ſur quoi le Conſeil ſe ſepara. Cela produiſit un tel effet ſur la Reine, que peu de tems après elle remercia Mr. *Harley* de ſes ſervices.

Il ſembloit que ce fut-là un grand

ſujet de triomphe pour les *Whigs*; mais il ne fut qu'apparent. Ce fut avec le conſentement de Mr. *Harley*, & même par ſon conſeil, que la Reine lui ôta ſon Emploi. Mais il n'en eut pas moins de pouvoir ſur ſon eſprit; car ſous prétexte de rendre viſite à ſa Couſine *Maſham*, il voyoit toûjours la Reine ſecretement. La Ducheſſe de *Marlborough* ne l'ignoroit pas: elle avoit pourtant encore quelque eſpérance de pouvoir regagner la confiance de ſa Maîtreſſe; & voici ſur quoi elle fondoit cette eſpérance. Peu de tems avant que Mr. *Harley* fut remercié de ſes ſervices, Mylord *Marlborough* ayant declaré à la Reine qu'il ne pourroit plus la ſervir, la Ducheſſe lui dit auſſi, que ſi le Duc ſe retiroit, elle ne pourroit pas non plus demeurer à la Cour: la Reine lui répondit, qu'*il ne falloit abſolument point qu'elle la quittât*; *que la ſeule penſée lui en étoit inſupportable.*

Les glorieux ſuçcès de la Campagne de 1708. contribuerent encore à faire eſpérer, que la Reine continueroit à ſe tenir attachée aux *Whigs*. Cependant Mr. *Harley* pourſuivoit toûjours ſes pratiques ſecretes; ſur quoi on nous apprend ici une particularité qui prouve évidemment la correſpondance de Mr. *Harley* avec la Reine. On auroit cru que le Prince étant mort, la Reine devoit naturellement fuir les endroits qui pouvoient

voient lui rappeller trop vivement l'image de ſon Epoux ; cependant elle choiſit le Cabinet même du defunt pour le lieu de ſa retraite, & elle avoit coûtume d'y paſſer pluſieurs heures par jour durant quelques ſemaines. On découvrit bientôt pourquoi la Reine avoit choiſi ce Cabinet ; c'eſt que par un eſcalier derobé on pouvoit s'y rendre de l'apartement de Mad. *Maſham*, qui par ce moyen étoit en état d'introduire ſecretement auprès de la Reine qui elle vouloit.

Le Conſeil s'apperçut bientôt des menées de Mr. *Harley*, par les difficultez & les objections que la Reine faiſoit contre tout ce que lui propoſoient ſes Miniſtres, qui furent obligez de lui repréſenter, que rien ne pouvoit les décourager plus que de voir qu'elle n'avoit aucune confiance en eux, mais qu'elle ſe laiſſoit entierement conduire aux conſeils de gens qui les contreminoient en tout. La Ducheſſe elle-même écrivit fort librement à la Reine ſur ce ſujet; & voyant que ſa Lettre n'avoit produit aucun effet, mais que la Reine paroiſſoit ſe refroidir de plus en plus envers elle, elle fut la trouver, & la pria inſtamment de lui dire quel crime elle avoit commis pour s'être ainſi attiré la diſgrace de ſa Maîtreſſe. La Reine ne jugea pas à propos d'entrer alors dans aucun éclairciſſement, mais peu de jours après elle lui écrivit une Lettre *, où elle l'accuſoit *d'acharnement contre la pauvre Maſham, & de n'avoir rien ſi fort à cœur que de ruiner ſa Couſine.* Et en parlant de la meſintelligence qu'il y avoit entre Sa Majeſté & la Ducheſſe, elle diſoit, qu'elle ne pouvoit l'attribuer à aucune autre cauſe, ſi ce n'eſt *que la Reine ne pouvoit pas voir par les yeux de la Ducheſſe, ni entendre par ſes oreilles.* Elle ajoutoit, qu'*il étoit impoſſible que la Ducheſſe regagnât ſes bonnes graces, mais qu'elle en agiroit toûjours avec elle, comme avec la Femme du Duc de Marlborough & la Dame de ſa Garderobe.* Une declaration ſi claire & ſi expreſſe de l'entier changement de la Reine parut d'autant plus extraordinaire, que dans cette même Lettre la Reine ſe ſervit de ces expreſſions. „ Vous m'avez demandé „ deux ou trois fois, ſi vous aviez commis quelque crime qui ait cauſé mon „ changement à votre égard; je vous ai „ répondu que non, parce que je ne crois „ pas que ce ſoit un crime que de ne „ pas penſer comme moi".

La Ducheſſe ayant reçu cette Lettre, dreſſa un long narré des fidèles ſervices qu'elle avoit rendus à la Reine durant vingt-ſix ans, de la reconnoiſſance que la Reine avoit paru en avoir, de la faveur qu'elle lui avoit témoignée à cauſe de ſes ſervices, de l'uſage qu'elle avoit fait de la faveur de la Reine, & comment elle l'avoit perdue par les artifices de ſes ennemis, & particulierement d'une perſonne qu'elle avoit élevée de la pouſſiere. Et connoiſſant le cas que la Reine faiſoit des Ecrits de quelques Théologiens diſtinguez, elle ajouta à ſon narré les avis que donne l'Auteur de *la Pratique des Vertus Chrétiennes*, touchant les devoirs de l'Amitié; les régles que l'on trouve dans l'Office de la Communion par rapport à la reconciliation, & celles que l'Evêque *Taylor* préſcrit ſur le même ſujet. Elle remit ce narré à la Reine, qui promit de le lire; & quelque tems après, étant à la Chapelle & paſſant près de la Ducheſſe pour aller communier, elle lui jetta un regard plein de bonté, & lui ſoûrit gracieuſement; *mais*, dit la Ducheſſe, *j'eus lieu de juger bientôt, que ce regard étoit donné à l'Evêque Taylor & à l'Office de la Communion, plutôt qu'à moi.*

---

* En date du 26. Octobre 1709.

En effet, la Reine donna pluſieurs ſujets de mortification non ſeulement à la Ducheſſe de *Marlborough* en particulier, mais auſſi à ſes Miniſtres, qui perdoient tous les jours de leur credit auprès d'elle, ſur-tout après l'affaire de *Sacheverell*. Ce fut dans ce tems-là que Sa Majeſté réſolut de faire le Duc de *Shrewsbury* Grand-Chambellan. Comme il avoit donné ſa voix en faveur de *Sacheverell*, on comprit aiſément que la Reine alloit ſe livrer entierement aux *Torys.* Mylord *Godolphin,* qui étoit alors à *Newmarket*, lui écrivit là-deſſus une Lettre ſi judicieuſe, & où il repréſenta ſi vivement ce qui arriva dans la ſuite, qu'elle eſt digne que nous en donnions la Traduction : Elle eſt du 15. d'Avril 1710.

„ J'ai reçu la Lettre que Votre Majeſté „ m'a fait l'honneur de m'écrire le 13., „ & je vois avec douleur que vous nommez chagrin, ce qui dans ma derniere n'étoit que l'effet de mon zèle & „ de la perſuaſion où je ſuis, que Votre „ Majeſté ſe laiſſe conduire à grands pas „ à ſa perte & à ſa deſtruction par ceux „ en qui vous vous confiez ſi fort. C'eſt „ pourquoi je ſuis moins ſurpris qu'inquiet de la réſolution que vous dites „ que vous avez priſe de donner un Emploi au Duc de *Shrewsbury.* Car certaines gens comprenant très-bien qu'il „ feroit difficile d'engager Votre Majeſté „ à caſſer un Parlement, qui durant deux „ hyvers de ſuite vous a donné plus de ſix „ millions ſterling par an, pour ſoutenir „ une Guerre de laquelle dépend la ſureté de votre Couronne; ces gens-là, „ dis-je, même pendant que la Guerre „ continue encore, ont eu l'adreſſe d'engager Votre Majeſté à faire une choſe, „ qui vous mettra infailliblement dans „ la néceſſité de caſſer le Parlement, quoi-

,, que (comme j'oſe le croire encore)
,, ce ne ſoit ni votre inclination, ni votre
,, deſſein de le caſſer.

,, Je prie Votre Majeſté d'être perſuadée,
,, que ce que je dis ici ne procede
,, d'aucun préjugé que j'aye contre
,, le Duc de *Shrewſbury*. Il n'y a perſonne
,, de la capacité de qui j'aye une plus
,, haute idee, perſonne avec qui j'aye
,, vécu plus librement & plus familierement
,, depuis plus de vingt ans. Votre
,, Majeſté ſe ſouviendra, s'il lui plaît, que
,, lorſque vous parvintes à la Couronne,
,, je ſouhaitai que ce Seigneur eût un
,, des premiers Emplois ; & ç'auroit été
,, un bonheur pour vous & pour votre
,, Royaume qu'il eût accepté cette offre :
,, Mais il jugea à propos de s'excuſer;
,, & les raiſons que l'on donna alors
,, généralement de ſon refus, ne ſont gueres
,, propres à vous le rendre agréable.
,, Mais il faut que je tache de faire connoître
,, les choſes à Votre Majeſté telles
,, qu'elles ſont en effet. Si vous prenez
,, ce Seigneur à votre ſervice & lui donnez
,, quelque Emploi dans ce tems-ci,
,, immédiatement après qu'il a été ſi publiquement
,, uni avec tout le Corps des
,, *Torys*, qu'il a voté conſtamment avec
,, eux, & qu'il a entretenu une correſpondance
,, ſecrete avec Mr. *Harley*,
,, cabalant avec lui, quelle conſequence
,, penſez-vous que cela entraînera
,, avec

,, avec ſoi ? Ne ſera-ce pas le moyen d'obliger tous les membres de votre Conſeil ſecret, excepté . . . . *, à s'en retirer comme d'un lieu peſtiferé ? Je laiſſe à juger à votre Majeſté quel effet ce changement de tous vos Miniſtres produira parmi vos Alliez de delà la mer ; & s'ils pourront ſe flatter que la guerre ſera pourſuivie avec vigueur par des gens qui s'y ſont toûjours oppoſez, qui ont tâché d'en empêcher les operations, & à qui toute paix, quelle qu'elle puiſſe être, plaira d'autant plus, qu'elle laiſſera à la *France* plus de liberté & plus de pouvoir pour établir le Prétendant ſur le Trône de ces Royaumes.

,, Ces conſiderations obligeront infailliblement la *Hollande* à conclure une Paix particuliere & ſeparée avec la *France*, & feront perdre à votre Majeſté tout l'honneur & toute la gloire que vos armes vous avoient acquiſes ; l'Etat ſera privé de tout le fruit qu'on devoit recueillir des dépenſes énormes que la Guerre a coûté, & de tous les avantages & de toute la ſureté dont on a ſi grand beſoin, & qu'on avoit de ſi belles eſpérances d'obtenir. Y a-t-il quelqu'un qui puiſſe s'imaginer, qu'après

---

* Il y a ici un vuide dans l'Original, & nous ne ſçavons pas comment le remplir.

„ que la Nation aura vû évanouir ſes eſpérances, on ne recherchera pas les „ cauſes de ce malheur, & qu'on ne tâchera pas de découvrir qui auront été les „ Auteurs de ce changement de meſures, „ qui auront conſeillé à votre Majeſté „ d'abandonner un plan qui avoit pendant „ long-tems ſi bien réuſſi, & qui vous „ avoit acquis un ſi grand nom dans le „ monde ? Je crains fort que votre Majeſté ne trouve, mais trop tard, qu'il „ ſera bien difficile qu'aucun de vos nouveaux Conſeillers ſe ſoutienne contre „ une pareille recherche. Je puis vous „ aſſurer, que ſi toutes ces conſequences „ ne me paroiſſoient pas inévitables, je „ me garderois bien de chagriner ou d'inquiéter votre Majeſté en vous les repréſentant. Mais perſuadé, comme je le „ ſuis, que vous les trouverez ainſi par „ l'évenement, ma fidélité & mon zèle „ ſincere pour votre ſervice & pour votre „ gloire m'obligent indiſpenſablement à „ vous les mettre devant les yeux. Que „ votre Majeſté ait pris une réſolution „ d'une ſi grande importance pour vos „ Affaires, tant du dedans que du dehors, „ ſans en faire part au Duc de *Marlborough*, „ ni à moi, n'eſt pas ce qui me mortifie „ le plus. Peut-être qu'on penſera pourtant dans le monde, que les longs & „ fidèles ſervices que nous avons tâché „ conſtamment & avec zèle de rendre à

„ votre Majeſté, auroient mérité un peu „ plus d'égard. Quoi qu'il en ſoit, je „ prie humblement votre Majeſté de „ me permettre de l'aſſurer, que je ne „ m'oppoſerai jamais le moins du monde „ à vos deſſeins, ni aux Miniſtres que vous „ jugerez à propos d'employer. Il faut „ que je demande encore deux graces à „ votre Majeſté : la première eſt, que „ vous veuilliez bien me permettre de „ paſſer le reſte de mes jours hors de „ *Londres*, dans un lieu où je puiſſe goû„ter plus de contentement & plus de „ tranquillité ; la ſeconde, que vous ayez „ la bonté de garder cette Lettre, & „ de la relire vers la Noël prochaine, „ pour juger alors par vous-même qui „ ſont ceux qui vous ont donné le meil„leur & le plus fidèle conſeil ".

Il ne paroît pas que cette Lettre ait fait beaucoup d'impreſſion ſur l'eſprit de la Reine : Elle continuoit toûjours à écouter ſon Confident ſecret : car vers le commencement du mois de Juin ſuivant, on parla du deſſein que la Reine avoit formé de remercier le Comte de *Sunderland* de ſes ſervices. Mylord *Marlborough* étoit alors en *Flandre*, à la tête de l'Armée. Dès qu'il eut appris le deſſein de la Reine, il lui écrivit, pour lui repréſenter fortement les mauvais effets que produiroit la diſgrace de ſon Gendre, contre la fidélité duquel on ne pouvoit rien alleguer, & en qui les Alliez avoient une parfaite confiance: il la pria inſtamment de ſuſpendre l'exécution de ſon deſſein, au moins juſques à la fin de la Campagne. Les Amis de Mylord *Sunderland* engagerent auſſi la Ducheſſe de *Marlborough* de faire un dernier effort ſur l'eſprit de la Reine: elle lui écrivit deux fois, mais ſans aucun ſuccès; Mylord *Sunderland* perdit ſon Emploi avant le milieu de Juin, & peu de tems après Mylord *Godolphin* fut auſſi remercié de ſes ſervices; & vers la fin de cette même année (1710) le Duc de *Marlborough*, au retour d'une glorieuſe Campagne, porta à la Reine, de la part de la Ducheſſe, la reſignation des Charges qu'elle poſſedoit. La Ducheſſe de *Somerſet* fut faite Dame de la Garderobe, & Mad. *Maſham* Garde de la Bourſe privée de la Reine. Le Duc de *Marlborough*, malgré toutes les mortifications qu'on lui faiſoit eſſuyer, ne jugea pas à propos de ſe demettre de ſes Emplois; il les conſerva juſques au premier jour de l'an 1712, que ſous prétexte de quelques malverſations dont on l'accuſa mal à propos, la Reine le remercia de ſes ſervices. La véritable raiſon de ſa diſgrace étoit, que les nouveaux Miniſtres, qui vouloient abſolument la paix avec la *France*, ne pouvoient pas ſe flater de la faire, auſſi longtems que le Duc de *Marlborough* ſeroit à la tête de l'Armée. Dès qu'il eut perdu ſes Emplois, il écrivit à la Reine une Lettre reſpectueuſe, mais extrêmement forte, où il lui dit entre autres choſes, que *l'Amitié de la France ne peut qu'être ruineuſe pour Sa Majeſté, parce qu'il y a dans la Cour de France un principe de haine inſurmontable contre le Gouvernement de la Reine, & contre la Religion de ſes Etats.* C'eſt par cette Lettre que finit la ſeconde Partie des Mémoires de la Ducheſſe.

Dans la troiſième elle ſe juſtifie contre trois Chefs d'Accuſation que ſes ennemis ont publiez contre elle dans des Libelles. Le premier eſt, qu'elle s'étoit conduite indignement dans les Charges qu'elle avoit remplies, & qu'elle avoit trahi la confiance qu'on avoit en elle: Le ſecond, qu'elle avoit abuſé de la faveur de la Reine pour obtenir des dons exorbitans: Le troiſième, que par une avidité inſatiable pour les richeſſes, elle avoit honteuſement vendu les Charges & les Dignitez.

Elle dit ſur le premier Chef; qu'elle pourroit ſe contenter de répondre, que pendant neuf ans qu'elle a été Dame de la Garderobe de la Reine, elle a toûjours porté ſes comptes à l'Echiquier, qu'ils y ont été examinez avec la derniere régularité, & qu'elle a toûjours produit des quittances pour toutes les ſommes qu'elle a portées en compte, juſques à la valeur de vingt Chelins. Non contente de cette Réponſe générale, elle entre dans un aſſez grand détail, pour faire voir que, pendant qu'elle a été en charge, la dépenſe de la Garderobe a toûjours eté conſiderablement moins grande qu'elle n'étoit auparavant. Dans les Régnes qui ont précedé celui de la Reine *Anne*, la dépenſe de la Garderobe ſe montoit, une année portant l'autre, à 5040. Livres ſterling par an; au lieu que la dépenſe de la Garderobe durant les quatre premières années de la Reine *Anne* ne ſe monte qu'à 2900. Livres ſterling par an.

Mais comme il y a une grande différence entre les dépenſes de la Garderobe d'une Reine & celle d'un Roi, on compare ici les dépenſes de la Reine *Anne* avec celles de la Reine *Marie*. Durant la première année du Régne de celle-ci, la dépenſe de la Garderobe alloit à 12604. Livres ſterling & quelques Chelins, & durant la ſeconde, cette dépenſe ſe montoit à 11131. Livres ſterling; au lieu que dans les quatre premières années de la Reine *Anne*, elle n'a dépenſé pour ſa Garderobe que 11565. Livres ſterling.

Il eſt vrai que la dépenſe fut plus grande dans les cinq années ſuivantes; car elle ſe montoit en tout à 18972. Livres ſterling. Mais cela venoit principalement des dépenſes extraordinaires qu'on fut obligé de faire pour le deuil de la mort du Prince; & la Reine ayant ordonné qu'on donnât tous ſes habits, il falut re-

renouveller entierement la Garderobe après le deuil. Malgré ces deux Articles extraordinaires, la dépenſe de la Garderobe, durant neuf ans que la Ducheſſe de *Marlborough* en a eu le maniement, eſt très-petite en comparaiſon de ce qui fut dépenſé pendant les deux années que Mylady *Derby* fut Dame de la Garderobe de la Reine *Marie*; car 30537. Livres ſterling pour neuf ans, ſont peu de choſe en comparaiſon de 23735. Livres ſterling pour deux ans ſeulement. Suivant ce calcul, la Reine a dépenſé en habits, &c. 3393. Livres ſterling par an, pendant les neuf ans que la Ducheſſe de *Marlborough* a été Dame de la Garderobe: encore faut-il remarquer que dans cette ſomme ſont compris les Salaires & autres dépenſes, que la Ducheſſe particulariſoit dans ſes Comptes, & dont avant ſon tems on faiſoit des Comptes à part, afin que les dépenſes de la Garderobe en parûſſent moindres. Ces Salaires &c. ſe montoient à 1400. Livres ſterling par an; qui déduites des 3393. les reduiſent à 1993, ce qui eſt 9874. Livres ſterling de moins par an que ce que dépenſoit la Reine *Marie*; d'où la Ducheſſe conclut, que durant les neuf ans qu'elle a été Dame de la Garderobe, elle a épargné près de 90000 Livres ſterling à ſa Maîtreſſe. Ces calculs ſont fondez ſur les Regitres mêmes de l'Echiquier, dont la Ducheſſe a fait mettre quelques Extraits à la fin de ces Mémoires. Nous avons rapporté ces Calculs, afin de faire voir avec combien d'injuſtice on a accuſé la Ducheſſe de *Marlborough*, d'avoir trahi la confiance qu'on avoit en elle, pour s'enrichir aux dépens de ſa Maîtreſſe.

Sur le ſecond Chef d'Accuſation, qui eſt d'avoir abuſé de la faveur de la Reine pour en obtenir des Dons exorbitans, la Ducheſſe entre dans un détail, qui, s'il ne contient rien que de vrai, comme on ne ſçauroit gueres en douter, ne peut que faire beaucoup d'honneur à ſa générosité.

Peu de tems avant que la Reine *Anne* montât ſur le Trône, la Fille aînée de Mylady *Marlborough* épouſa le Fils du Comte de *Godolphin*. C'eſt la coûtume en *Angleterre*, que lorſque la Fille d'un favori ou d'une favorite ſe marie, le Roi ou la Reine lui donne une ſomme en mariage. La Princeſſe *Anne* voulut donc faire préſent de dix mille Livres ſterling à la fille de Mylady *Marlborough*; mais cette Dame trouvant cette ſomme trop groſſe, vû que la Princeſſe n'avoit que cinquante mille Livres par an, n'en voulut accepter que la moitié. La Princeſſe fit le même préſent à la ſeconde Fille de la Ducheſſe, qui épouſa Mylord *Sunderland*, & elle promit en même tems d'avoir ſoin de tous ſes autres enfans; promeſſe qu'elle exécuta fidèlement lorſque deux autres

tres Filles de la Ducheſſe ſe marierent.

Elle rend compte enſuite des autres Donations que la Reine lui a faites à elle-même.

La première eſt la Charge de Maîtreſſe (*Ranger*) du Parc de *Windſor.* On a prétendu que cette place rapportoit quatre mille Livres ſterling par an. Mais la Ducheſſe fait voir, qu'excepté l'agrément d'avoir une Maiſon bien ſituée dans un beau Parc, elle n'a retiré de cette Charge aucun profit qui mérite d'entrer en ligne de compte; ſur quoi elle en appelle à tous les habitans de *Windſor*, & à tous les Gardes-Chaſſe. Elle ajoute, qu'il lui en a coûté quatre ou cinq mille Livres ſterling pour embellir la Maiſon du Parc de *Windſor*, dont la Couronne profitera après ſa mort.

La ſeconde Donation qu'elle a obtenue de la Reine, c'eſt le Terrein du Parc de *Saint-James* ſur lequel ſa Maiſon eſt bâtie, à côté du Palais. Les Ennemis de la Ducheſſe ont fait monter la valeur de ce Terrein juſques à dix mille Piéces; mais il s'en faut bien qu'il vaille cette ſomme, puiſque la Ducheſſe eſt obligée d'en payer une rente annuelle à la Tréſorerie; & que la Maiſon qu'elle y a bâti lui a coûté entre quarante & cinquante mille Livres ſterling, dont la Reine n'a jamais payé un ſol, quoiqu'on ait prétendu le contraire dans le public.

La troiſième & derniere Donation conſiſtoit en deux mille livres ſterling par an, que la Reine voulut que la Ducheſſe prît ſur la Bourſe privée, ce qui, au bout des neuf ans que la Ducheſſe a eu la Garde de la Bourſe privée, ſe montoit à 18000. Livres ſterl. Voilà tous les Dons qu'elle a jamais reçus de ſa Maîtreſſe, excepté le ſalaire de ſes Emplois, qui étoit de 5500. Livres par an, dont il falloit encore déduire des Droits & des Taxes.

Sur le troiſième Chef d'Accuſation, ſçavoir qu'elle avoit honteuſement vendu les Dignitez & les Charges, elle répond; qu'elle ne s'eſt jamais mêlée de procurer la Pairie à qui que ce ſoit, ſi ce n'eſt à Mylord *Hervey*, préſentement Comte de *Briſtol*; mais elle n'en a point reçu d'autre recompenſe que les remercîmens de ce Seigneur même, qui vit encore. Elle ajoute, qu'elle auroit pû gagner des ſommes conſiderables, ſi elle avoit voulu abuſer de la faveur de la Reine; car on lui offrit ſix mille Livres ſterling pour faire créer Mr. *Coke* de *Norfolk* Pair du Royaume: c'étoit un Gentilhomme fort riche, & qui étoit d'ailleurs Petit-Fils du Duc de *Leeds*. Mais elle répondit, que ceux qui aſpiroient à la Pairie devoient tâcher de la mériter par leurs Services.

A l'égard de la vente des Emplois ou des Charges, voici ce qu'elle nous apprend. „ Peu de tems avant que je ſuc-

„ cedâſſe à Mylady *Clarendon* en qualité „ de première Dame du Lit de la Princeſſe de *Danemarc*, Son Alteſſe m'écrivit, qu'elle avoit deſſein de prendre „ deux nouveaux Pages; mais qu'elle ne „ les prendroit point que Mylady *Clarendon* ne ſe fût retirée, afin que je „ pûſſe avoir l'avantage de les nommer, „ c'eſt-à-dire, afin que je pûſſe profiter „ de la vente de ces deux Places. Car „ il faut remarquer que dans ce tems-là, „ ceux qui avoient des Charges à la „ Cour avec des Places à leur diſpoſition, ne ſe faiſoient pas plus de ſcrupule de les vendre que de recevoir leur „ propre Salaire, ou le Revenu de leurs „ Biens. Il n'eſt donc pas ſurprenant, „ que moi qui étois nouvellement à la „ Cour, & très-peu riche, & ayant un „ pareil ordre de ma Maîtreſſe, j'aye „ ſuivi le torrent en vendant ces deux „ Places. Mais je ne tardai pas à condamner moi-même cette pratique. Il „ me ſembloit qu'il y avoit quelque choſe de criminel à vendre des Emplois; „ ce qui me fit prendre la réſolution de „ ne plus tirer aucun profit des Emplois „ qui ſeroient à ma diſpoſition. Et lorſque quelque tems après, la Princeſſe „ jugea à propos de renvoyer tous ſes „ Domeſtiques Catholiques-Romains, qui „ étoient au nombre de trois, & dont „ deux étoient Pages, dont l'un m'a-

„ voit donné quatre-cens Livres ſterling „ pour ſa place, je lui rendis toute cette „ ſomme, & je donnai la même ſomme à l'autre Page, quoique de ſimple „ Laquais il fût monté à l'office de Page, ſans qu'il lui en eût coûté un ſol ".

La Ducheſſe garda ſi bien la réſolution qu'elle avoit formée de ne vendre aucun Emploi, qu'elle refuſa les préſens qui lui furent offerts par un grand nombre de Perſonnes à qui elle avoit procuré de l'avancement. Comme elle avoit deſſein de publier cet Ecrit peu de tems après ſa diſgrace *, elle nous dit, qu'elle en appelloit alors au témoignage de ceux qu'elle nomme, & qui vivoient alors pour la plupart. Maintenant ils ſont tous morts; mais au defaut de leur depoſition, la Ducheſſe allegue en ſa faveur une preuve négative, qui ne laiſſe pas que d'avoir beaucoup de force: c'eſt que dans le tems même qu'on a le plus crié contre elle, & qu'on l'a de plus accuſée d'avoir introduit la Vénalité des Emplois, on s'en eſt tenu à de ſimples généralitez, ſans citer aucun fait particulier; ce qu'on n'auroit pas manqué de faire, ſi on en avoit pû alleguer quelqu'un. Et ſi cette raiſon ne ſuffit pas pour la juſtifier, elle proteſte ſolemnellement qu'elle n'a jamais reçu durant toute ſa vie la valeur d'un

---

* En 1712.

d'un Chelin en argent ou en joyaux, directement ni indirectement, par elle-même ou par les mains de quelqu'autre, pour procurer à qui que ce ſoit quelque Poſte, quelque Emploi, ou quelque Dignité qui fût à ſa diſpoſition, ou pour accorder quelque grace. C'eſt par cette proteſtation que finiſſent ſes Mémoires.

ARTICLE II.

A full Vindication of the DUTCHESS *Dowager of* MARLBOROUGH, *both with regard to the Account lately published by her Grace, and to her Character in general; againſt the baſe and malicious Invectives contained in a ſcurrilous Pamphlet, entitled* Remarks on the Account, &c. *In a Letter to the Noble Author of thoſe Remarks.*

C'eſt-à-dire:

Juſtification pleine & entiere de la DUCHESSE Douairiere de MARLBOROUGH; tant par rapport à l'*Hiſtoire de ſa Conduite*, que ſa GRANDEUR a publiée depuis peu, que par rapport à ſon Caractère en général, contre les Invectives infames & malicieuſes, contenues dans une Brochure violente, intitulée * *Remarques ſur l'Hiſtoire de la Conduite*, *&c.* dans une Lettre au Noble Auteur † de ces *Remarques*. *A Londres*, *chez J. Roberts*, *dans Warwick-Lane*, 1742. *pagg.* 40. *in* 8.

L'Article précedent étoit déja compoſé lorſqu'on a publié la Piéce dont nous venons de donner le Titre, de ſorte que nous n'avons pas pû en faire uſage dans l'Extrait des Mémoires de la Ducheſſe de *Marlborough*. Nous avons trouvé avec plaiſir, que l'Auteur de cette *Juſtification* propoſe pluſieurs Remarques en faveur de la Ducheſſe que nous avons faites dans notre Extrait; c'eſt pourquoi nous ne les rapporterons pas ici; nous nous bornerons à celles qui nous ont échapé, & qui roulent ſur les Articles les plus importans.

On a vû dans notre Extrait, qu'on a attribué la Diſgrace du Duc de *Marlbo-*

---

* C'eſt la première Brochure dont nous avons donné le Titre à la tête de l'Article précedent.

† Nous nous ſommes informé, qui eſt le *Noble Auteur* de ces Remarques; mais nous n'avons pas pû découvrir ſon nom.

rough ſous le Roi *Guillaume*, à une indiſcrétion dont on prétend que ce Seigneur s'étoit rendu coupable, en découvrant à ſon Epouſe le deſſein qu'on avoit formé de ſurprendre *Dunkerque*. L'Auteur de la *Lettre d'un Membre du Parlement, &c.* prétend tenir ce Fait d'une perſonne de la plus grande conſideration, mais qu'il ne juge pas à propos de nommer. Sur quoi le Défenſeur de la Ducheſſe s'exprime de cette manière. „ Le haut „ rang de ſa Grandeur & le Caractère „ qu'elle a dans le monde, exigeoient ſans „ doute qu'on nommât la perſonne diſ„ tinguée de qui on prétend tenir un pa„ reil Fait ; & quand même on l'auroit „ nommée, nous pourrions douter enco„ re ſi elle a réellement dit ce qu'on lui „ attribue, ou ſi elle l'a dit, qu'elle ait „ dit la vérité. Mais poſé que le fond „ de ce Narré ſoit véritable, pourquoi „ faut-il que la Ducheſſe ſoit coupable? „ Il y avoit, outre Mylord *Marlborough*, „ trois autres perſonnes dans le ſecret ; „ ſçavoir, *Bentink*, *Zuileſtein* & l'Ingenieur „ lui-même. Aucun de ces trois n'a-t-il „ pû découvrir le ſecret auſſi-bien que „ Mylord *Marlborough* ? Mais d'ailleurs, „ peut-on croire que ſi c'eût été-là, com„ me on l'aſſure, la véritable raiſon de „ l'indiſpoſition du Roi contre le Comte „ de *Marlborough*, le Roi eût voulu la „ tenir cachée ? Ou que ſi on avoit pû

„ prouver que la Ducheſſe avoit découvert le ſecret, le Roi & la Reine qui, de l'aveu de tout le monde, étoient ſes Ennemis, eûſſent voulu taire ſa trahiſon ? Ou que ſes autres Ennemis, qui n'étoient pas en petit nombre alors, auſſi-bien que depuis, eûſſent manqué de publier avec tout le ſoin poſſible une Hiſtoire qui, non ſeulement pouvoit ſervir à juſtifier leur haine & leur malice, mais qui auroit auſſi convaincu la Princeſſe elle-même, qu'elle ne pouvoit plus ſans indécence garder à ſon ſervice une Dame coupable d'une indiſcrétion ſi odieuſe? Voilà quelles auroient été les conſequences infaillibles de ce prétendu Fait, s'il eût été véritable: & l'on ne conçoit pas comment, s'il eſt vrai, la mémoire n'a pû s'en conſerver, après un ſi court eſpace de tems, que dans une Tradition incertaine qu'un Anonyme rapporte ſur l'autorité d'un autre Anonyme ".

L'Auteur de la *Lettre d'un Membre du Parlement &c.* a prétendu, que le Duc & la Ducheſſe de *Marlborough* avoient été les plus grands *Torys* qu'il y eût en *Angleterre.* Ses preuves ſont, premièrement, que la Reine *Anne*, dès qu'elle fût parvenue à la Couronne, ſe livra entierement aux *Torys*, malgré l'amitié qu'elle avoit pour Mylady *Marlborough.* Mais eſt-il donc impoſſible, qu'une Princeſſe agiſſe d'une manière oppoſée aux ſentimens de ſa Favorite? C'eſt la queſtion que fait le Défenſeur de la Ducheſſe.

La ſeconde preuve du *Toryſme* du Duc & de la Ducheſſe, c'eſt qu'ils ne furent point en faveur à la Cour du Roi *Guillaume* durant tout le tems que ce Prince employa les *Whigs*. Mais on a fait voir quelles furent les raiſons de leur diſgrace *, & elles n'avoient rien de commun avec les principes des *Whigs* ou des *Torys*.

On ajoute, pour troiſième preuve, que pendant que la Reine employoit les *Torys*, les Comtes de *Marlborough* & de *Godolphin* conſerverent leurs Emplois, & furent careſſez & recherchez par les *Torys*; la Reine elle-même les croyoit de ce parti, dans lequel ils avoient auſſi été élevez. Voici ce que répond l'Apologiſte de la Ducheſſe. „ Les *Torys* s'ap-
„ perçurent au commencement du Ré-
„ gne de la Reine *Anne*, que ſon atta-
„ chement pour l'Egliſe n'avoit pas pû
„ l'indiſpoſer contre Mylady *Marlborough*;
„ & qu'il ſeroit difficile de débuſquer les
„ deux Comtes, en qui elle avoit mis
„ tou-

---

* Nous les avons rapportées dans l'Extrait des Mémoires de la Ducheſſe.

„ toute ſa confiance: il y a donc beaucoup d'apparence que les *Torys* ſe contenterent pour lors d'agir de concert „ avec deux perſonnes, en qui ils ne découvroient point cette violence ſi ordinaire à ceux qu'un eſprit de parti anime, & qui ne paroiſſoient témoigner „ aucun zèle extraordinaire, ſi ce n'eſt „ pour ce qui leur paroiſſoit être le véritable intérêt de l'Etat. Il eſt même „ probable que ces deux Comtes, dans „ le deſſein de gagner de plus en plus la „ faveur de la Reine, & de la ſervir plus „ utilement, converſerent familierement „ avec pluſieurs *Torys*, ce qui peut avoir „ donné lieu à ce parti de croire, qu'ils „ leur étoient plus attachez qu'ils ne les „ trouverent dans la ſuite. Mais s'ils étoient véritablement *Torys*, comme on „ le prétend, comment eſt-il arrivé que „ par leur moyen la Reine choiſit dans „ la ſuite des Miniſtres *Whigs*, ſous l'adminiſtration deſquels on remporta pluſieurs victoires qui ſervirent à défendre & à conſerver les Libertez de l'Europe? D'où vinrent ces cris du *danger de l'Egliſe*? D'où procederent les „ oppoſitions que l'on fit contre ces Comtes & qui produiſirent enfin leur diſgrace, après tous les grands & fidèles ſervices qu'ils avoient rendus à l'Etat"?

On a accuſé la Ducheſſe de *Marlborough* d'ad'avarice & d'extorſion, & malgré la manière ſolide dont elle ſe juſtifie de cette accuſation, comme nous l'avons montré dans l'Article précedent, l'Auteur de la *Lettre d'un Membre du Parlement* a jugé à propos de revenir à la charge. L'Apologiſte de la Ducheſſe n'a pas juge à propos de paſſer cet Article ſous ſilence. Il auroit pû ſe contenter de renvoyer le Cenſeur à la juſtification de la Ducheſſe. Il y renvoye en effet, mais il fait plus; il montre le glorieux uſage qu'elle fait de ſes richeſſes, qui certainement ſont très-grandes; mais doit-on s'en étonner, vû les grands Emplois qu'elle & le Duc ont poſſedez pendant longtems, & vû les Etabliſſemens que le Parlement même a fait pour eux & pour leur Famille?

Mais ſi la Ducheſſe eſt riche, elle ſçait auſſi ſe ſervir de ſon bien d'une manière qui lui fait beaucoup d'honneur. Non ſeulement de ſimples particuliers, & des familles entieres doivent leur ſubſiſtance & leur bonheur à ſa générosité, mais l'Etat même lui eſt redevable de ſa conſervation: „ Le pouvoir que ſes grandes „ richeſſes lui donnent a été conſtamment „ employé à conſerver les Libertez de „ la Patrie contre les uſurpateurs les „ plus qualifiez, les plus puiſſans, & les „ plus inſolens. Si le poids du crédit & „ du pouvoir de la Ducheſſe de *Marlbo-* „ *rough* avoit été mis, il n'y a pas long-

,, tems, dans la balance de la corruption, ,, la Nation en auroit été infailliblement ,, accablée. Mais bien loin de-là, elle ,, a exercé tout ſon pouvoir pour ſoutenir la Liberté, & c'eſt à elle que la ,, conſervation en doit en grande partie ,, être attribuée. C'eſt ce qui paroît ſuffiſamment par la joye barbare & inhumaine que le grand *Corrupteur* * & ſes ,, Créatures témoignerent l'hyver paſſé, ,, lorſque la Ducheſſe étoit dangereuſement malade; ils attendoient ſa mort ,, avec impatience, declarant publiquement, que cet évenement les mettroit ,, hors de tout danger. De ſorte qu'on peut ,, dire, que dans l'eſpace de quarante ans ,, la Nation a été ſauvée deux fois par ,, la glorieuſe conduite de cet illuſtre ,, Couple ".

ARTICLE III.

AVANTURES *de* TELEMAQUE, *Fils* d'ULYSSE, *par* MR. FR. DE SALIGNAC DE LA MOTHE-FENELON, *Archevêque Duc de* Cambrai *&c. Nouvelle Edition, revûë ſur toutes les précedentes, & corrigée avec ſoin*, in 12. pag. 423, ſans compter le *Diſcours* de Mr. Ramſai, l'*Ode* qui eſt à la fin, & le *petit Dictionaire Mythologique.* A Londres chez Nourſe & Vaillant, 1742.

---

* On entend par-là ſans doute le dernier Miniſtre le *Ch. R. W.*

CE n'eſt pas pour faire l'Extrait d'un Livre que tout le monde ſçait pour ainſi dire par cœur, qu'on annonce cette Edition. Cet Article eſt proprement deſtiné à un certain genre de Lecteurs, qui, ſans negliger le fond des choſes, s'attachent auſſi à la connoiſſance des Livres. Nous allons donc en peu de mots faire l'Hiſtoire de celui-ci, en parcourant les principales Editions qu'on en a données, y compris cette derniere, puiſqu'elle le mérite bien: & ainſi chacun pourra ſe régler ſur ce qu'il a, ou ſur ce qui lui manque, par rapport à cet admirable Poëme.

Mr. *Bayle*, dans quelques-unes de ſes Lettres; parut d'abord mettre en doute que ce fût la production de Mr. *de Cambrai*; mais depuis tous ſes doutes ſe ſont évanouïs. Mr. *de Fenelon*, de ſon vivant, ne deſavoua jamais un Ouvrage qui portoit ſon nom, & après ſa mort, la Famille, en poſſeſſion du MS. original, le fit imprimer comme authentique, & encore à préſent ce précieux depòt eſt entre les mains, nous dit-on, d'un Miniſtre public, Petit-Neveu de l'Auteur.

Dès l'année 1693, Mr. *de Cambrai* fut reçu à l'Académie Françoiſe à la place de Mr. *Peliſſon*, & ſon Diſcours eſt dans le *Recueil des Harangues Académiques*, où il brille entre les autres, *velut inter ignes Luna minores.* On y voit ſon goût pour *Homere*, pour la Poëſie naïve & touchante, pour ces traits d'une noble ſimplicité des *Raphaëls* & des *Caraches*, qu'il a ſi bien imitez à ſa manière.

Il y avoit déja quatre ans qu'il étoit auprès des Enfans de *France*, & comme l'Aîné, ſuivant le cours de la nature, étoit appellé à gouverner un grand Peuple, ce fut à lui qu'il conſacra ſes principaux ſoins. L'Enfant étoit vif, ſpirituel, paſſionné pour les belles choſes, & ſur-tout pour ce qui avoit quelque rapport à l'Hiſtoire fabuleuſe des Héros de l'Antiquité. C'eſt par cet endroit que l'habile Directeur le ſçut prendre, pour reprimer l'impétuoſité naturelle de ſon tempérament & pour jetter dans ſon cœur les ſemences de toutes les vertus dont il devoit avoir un jour tant de beſoin. Voilà l'origine du TELEMAQUE, où l'on trouve en effet la meilleure partie de la Fable, mais adoucie & rectifiée par les idées de la Morale la plus pure, & de la Politique la plus ſaine. On ne ſçait préciſement, ni en quel tems il commença, ni combien de tems il mit à la compoſition de ce Chef-d'œuvre. Il le fit copier, dit-on, par un Domeſtique, qui en jugea aſſez avantageuſement pour en faire une double Copie; la première pour ſon Maître, & l'autre pour lui-même, ou pour mieux dire à ſon profit, puiſqu'il la vendit à un Libraire qui la mit auſſi-tôt ſous preſſe. Mais ſur le vent qu'en eut la Cour, l'impreſſion fut arrêtée lorſqu'on n'en étoit qu'à la page 208. J'ai vû cette première Edition, qui eſt in 12, aſſez gros caractère, & qui ne laiſſa pas de ſe débiter (car on le permit) toute imparfaite qu'elle étoit, tant par l'eſtime générale qu'on avoit pour l'Auteur, alors (1698.) perſécuté, que par le mérite réel de la Compoſition. La Cour s'étoit imaginée d'abord, que Mr. *de Cambrai*, actuellement en diſgrace avec elle, n'avoit conçu le deſſein de ce Roman que pour y couler par vengeance des maximes oppoſées aux ſiennes, ou des portraits allégoriques, applicables à divers originaux encore en faveur. Mais elle revint peu-à-peu de ce préjugé.

Tout ce que le Libraire put faire pour les Curieux, ce fut apparemment d'en laiſſer tirer quelques copies à l'égard du reſte qui n'étoit pas encore imprimé. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'en la même année il en couroit des copies qu'on ſe prêtoit ſous le manteau, comme je l'ai ſçu de diverſes perſonnes qui arrivoient de *Paris* en *Hollande*, & ce fut par cette voye que le Sr. *Adrien Moetjens*, Libraire des plus intelligens dans ſa profeſſion, s'en étant procuré un Exemplaire, ne tarda point à le faire imprimer avec toute la précipitation imaginable. Il parut donc pour la première fois à la *Haye*, au mois de Juin de l'année ſuivante 1699; d'abord ſeulement ce qui avoit déja été publié en *France*, mais dans la ſuite le tout en quatre petits Volumes, réimprimant toûjours les premiers à meſure qu'il s'épuiſoient. A peine les preſſes pouvoient ſuffire à la curioſité du Public, & quoique ces Editions fûſſent pleines de fautes, à travers toutes ces tâches il étoit facile d'y reconnoître un grand Maître. Mr. *Bernard* en porta d'abord un jugement très-avantageux; Mr. *de Beauval* en parla ſur le même ton.

Mr. *Bayle*, qui a toûjours dit & écrit qu'il n'avoit point vû le Livre, en rend pourtant * compte à ſes Amis. Il s'imagine que c'eſt la Politique de TELEMAQUE qui l'a fait le plus valoir; & il ne compte preſque pour rien la beauté de la Poëſie, le ſublime de la Morale, les caractères des Paſſions ſi bien peints, les Epiſodes ſi naturels & ſi intéreſſants, enfin l'union & l'harmonie du tout enſemble, qui ne feront jamais aſſez admirées.

---

* Lettres pag. 76. & 859.

rées. Il dit que le ſecond Volume a paru inférieur au premier: c'eſt tout le contraire; car c'eſt dans ce ſecond Volume que ſe trouve le VII. Livre, c'eſt-à-dire les fureurs de *Calypſo* amoureuſe, la paſſion de *Télémaque* pour *Eucharis*, ſon retour à lui-même, & enfin ſa délivrance hors de cette Iſle fatale par les ſoins de *Mentor*. Tout en eſt vif & animé, naturel, ſublime & pour la pureté des mœurs fort au deſſus de *Virgile* & d'*Homere*.

Cependant un certain *Gueudeville* qui publioit alors tous les mois ſon *Eſprit des Cours*, comme s'il eût entretenu des Emiſſaires à ſes gages, lui qui avoit bien de la peine à parvenir à la portion congrue, s'aviſa de turlupiner auſſi TELEMAQUE à ſa manière, par une *Critique* qui fut pouſſée juſqu'au troiſième Volume. Mais l'Abbé *Faidit*, qui avoit auſſi attaqué le même Ouvrage par une pitoyable *Télémacomanie*, ayant malheureuſement reproché au Critique l'inſipidité de ſon ſtile plaiſant, celui-ci laiſſant Mr. *de Cambrai* pour quelques momens, fit face contre l'Abbé, & relança ſa pédanterie du bel air. Ainſi les honnêtes gens ſe divertirent, comme on ſe divertiſſoit autrefois à *Rome* à voir de vils Gladiateurs ſe porter l'un à l'autre des coups ſanglans. Mr. *Térond*, excellent Poëte d'alors & bel-Eſprit refugié à la *Haye*, en fit cette Epigramme qui a été publiée.

Gueudeville & Faidit, ces Critiques fameux,
Qui contre TELEMAQUE *ont fait mainte Satyre,*
Depuis nagueres ont débat entr'eux:
Votre ſtile plaiſant, dit l'un, eſt ennuyeux;
Le vôtre, répond l'autre, eſt d'un Pédant craſſeux.
Qui l'auroit jamais oſé dire?
Ils ont trouvé moyen d'avoir raiſon tous deux.

D'autre côté, Mr. *de St. Remy* ſe trouvant à la *Haye* pour y faire imprimer quelques Eſſais de ſa façon ſur l'Hiſtoire de *France*, nous procura la *première Edition* correcte de TELEMAQUE: ce fut encore *Moetjens* qui l'engagea à cette réviſion. L'Edition eſt un in 12. de 448. pages, petit caractère, y compris les *Avantures d'Ariſtonous*, qui ſont du même ſtile & du même Auteur. C'eſt un éloge ingénieux de la reconnoiſſance, plein de Poëſie & de ſentimens. Du reſte on y mit à la tête le nom & tous les titres de Mr. *de Cambrai*; ce qu'on n'avoit pas fait auparavant: *A la Haye chez Adrien Moetjens*, 1701. avec Privilège des Etats de *Hollande* & de *Weſtfriſe*, daté du 3. Décembre, 1699. La *Préface*, qui eſt aſſez étendue, eſt de la façon de Mr. *de St. Remy*; & je ne ſçais pourquoi on ne l'a pas conſervée dans les nouvelles Editions.

Cette Edition fixa, pour ainſi dire, toutes les ſuivantes, juſqu'après la mort de l'Auteur. Les *Hollandois* la traduiſirent en leur Langue, & en repéterent aſſez fréquemment les Editions. Les *Allemans* & les *Anglois* s'y conformerent auſſi. D'autre côté, un *Italien* Proſelyte, ayant peu d'Ecoliers, occupa ſon loiſir à traduire le TELEMAQUE en ſa Langue, & cette Edition, toute imparfaite qu'elle eſt, parut à *Leyde* en 1702, & s'y débita avec la permiſſion de *Moetjens*, qui en avoit le Privilége, & qui declara par écrit à l'Entrepreneur, qu'il n'y mettoit aucune oppoſition. A *Geneve* & à *Berlin* on en fit auſſi quelques Editions, & à *Rouen* clandeſtinement.

Ce qui fit le plus de peine à *Moetjens*, ce fut la contrefaction de *Bruxelles* ſous ſon nom. On lui avoit déja contrefait ſes *Eſſais de Morale*, ſon *Moliere* & pluſieurs autres Livres de cours ; mais il perdit patience quand il vit qu'on avoit fait la même choſe à l'égard d'un Livre qui faiſoit déja une bonne partie de ſon revenu. Il s'en plaignit amérement, & dans une des Editions ſubſequentes, il menaça le Contrefacteur, ſans le nommer, des peines les plus ſévères, s'il s'aviſoit encore, outre ſes précedens attentats, de contrefaire ſa ſignature, qu'il appoſa déſormais à tous ſes Exemplaires. Je ne ſçais ſi ces menaces arrêterent le Fi-

Pirate; car c'eſt ainſi que ces Meſſieurs ſe qualifient en pareil cas.

Enfin Mr. *de Cambrai* mourut en 1715, ſans s'être mis en peine d'avouer ou de deſavouer le Livre, ou d'en corriger publiquement les fautes; ne jugeant pas ſans doute qu'il fût de la dignité ou de la gravité de ſon caractère, de paroître s'intereſſer au ſuccès d'un Roman, comptant bien ſans doute que ſa Famille y ſuppléeroit un jour.

En effet, dès le commencement de l'année 1717, il parut en *France*, dans la Capitale, une double Edition de ce Livre chez *Jaques Etienne*; l'une en aſſez gros caractère, & l'autre en caractère plus petit, mais toutes deux in 12, avec des figures, une longue & belle *Approbation* de Mr. *de Sacy*, datée du premier de Juin de l'année précedente, un *Diſcours* de Mr. *de Ramſay ſur la nature du Poëme Epique, & ſur l'excellence* de celui de Mr. *de Cambrai*, avec une *Ode* à la fin, de la façon de l'Archevêque, mais ſans les *Avantures d'Ariſtonous*, qu'on réſerva pour le Récueil de ſes Fables. Le Livre eſt dédié à *Louis XV*. & probablement celui qui avoit fait le *Diſcours*, Ami & Diſciple du défunt, avoit pris ſoin de l'Edition.

On ne ſçauroit nier ſans injuſtice qu'elle ne fût ſupérieure à toutes le précedentes. Parmi un aſſez grand nombre de *Corrections*, à la vérité peu importantes, il y en avoit de néceſſaires ; & de plus, des additions & des retranchemens.

J'oubliois de dire, que dans la première diviſion de ce Poëme, il ne contenoit que neuf Livres, apparemment pour répondre aux neuf Muſes d'*Hérodote* ; mais dans la nouvelle Edition l'Ouvrage ſe trouve reparti *Homériquement* en vingt-quatre ; ce qui de ſoi-même eſt aſſez indifférent.

Malgré quelques bevuës aſſez conſiderables, que les gens de bon goût mirent ſur le compte des Editeurs, le public rendit à l'Edition de la Famille toute la juſtice qui lui étoit dûë, & les preſſes des Païs étrangers s'occuperent à l'envi à la copier. On rejetta toutes les précedentes, & on ſe fixa univerſellement à une Edition qui paſſoit pour originale. Les *Hollandois*, comme de raiſon, furent les premiers à s'y conformer, & ici à *Londres* on ne manqua pas de les ſuivre. On fit plus, on y mit des Notes au bas des marges, qui étoient preſque toutes perſonelles : j'en ignore abſolument la ſource, & je n'ai deſſein de choquer perſonne ; ſeulement on me permettra de douter de la ſuppoſition qu'on y fait, ſçavoir que l'Auteur dans ſes Portraits ait eu en vûë de taxer obliqvement certains Originaux de la Cour de *France*, comme la *Monteſpan*, la *Maintenon*, Mr. *de Louvois*, *Louis XIV.*, &c. ſous prétexte de quelque reſſemblance en certains traits. Jamais rien de plus mal imaginé. Quand Mr. *de Cambrai* compoſa ſon Livre pour l'inſtruction des Princes, il étoit bien avec toute la Cour, & ſans doute avec raiſon, puiſqu'outre le Préceptorat de l'Héritier préſomptif de la Couronne, & un des meilleurs Archevêchez du Royaume qu'il devoit à la Favorite, il pouvoit aſpirer encore à la Charge d'Aumônier de la Ducheſſe de *Bourgogne*: & pour ce qui eſt de ſon Souverain, qu'il l'eſtima réellement, c'eſt ce qui paroît par les éloges qu'il lui donne dans ſon *Diſcours Académique*, mais principalement dans la Lettre qu'il écrivit au Confeſſeur du Roi peu de jours avant que de mourir, & dans laquelle il proteſte ſolemnellement qu'il a toûjours eu pour ſa perſonne & pour ſes vertus une eſtime & un reſpect très-profonds. S'il étoit bien fondé en tout cela, ce n'eſt pas dequoi il s'agit: il ſuffit qu'on en doit croire un Evêque, un Evêque comme Mr. *de Cambrai*, & un Evêque mourant, ſur une declaration de cette nature. Ajuſtez cela, ſi vous pouvez, aux reflèxions de l'Annotateur. Cependant ces remarques ſe faiſoient lire; on aime les perſonalitez, ſur-tout quand elles tombent ſur certains originaux dont on n'a pas grand ſujet de ſe louer.

On étoit déja tombé dans la même illuſion à l'égard d'un autre Prélat, dont il ne ſera peut-être pas inutile de dire ici quelque choſe. En 1709, dont l'hyver fut un des plus rudes qu'on ait ſenti de mémoire d'homme, & qui penſa déſoler la *France* méridionale, *Eſprit Fléchier*, Evêque de *Nîmes*, publia, ſous le titre de *Mandement*, une Exhortation paſtorale, où ayant repréſenté d'une manière très-vive les fléaux du Ciel ſur la Province, il exhortoit à faire pénitence, & parce qu'il citoit & y appliquoit l'Ecriture à la Catholique, en y introduiſant le Roi *David* conſultant le Seigneur ſur les malheurs du tems, auquel il fut répondu, *qu'on n'avoit pas gardé la foi aux Gabaonites*, le gros des Refugiez s'imaginerent que le Prélat reprochoit à la Cour la caſſation de l'Edit de *Nantes*, avec toutes les duretez qui l'avoient ſuivie: juſques-là qu'un Miniſtre de la *Haye* fit réimprimer le Mandement avec une Préface de ſa façon, qui ſembloit faire entendre, ou que l'Evèque faiſoit alluſion à nos malheurs, ou du moins qu'il nous fourniſſoit lui-même, ſans y penſer, une eſpece d'Apologie. Je n'ai rien à dire ſur le dernier membre de la propoſition; mais à l'égard de Mr. *Fléchier*, il eſt plus que probable qu'il n'y a point entendu fineſſe. Il ſuppoſe que les fléaux du Ciel étant évidens, il eſt naturel d'en rechercher la cauſe, & pour cet effet ſe tourner du côté de Dieu, comme *David*;

&

& que, comme Dieu avoit répondu autrefois à *David*, il répondoit aujourd'hui à la Province déſolée, par le miniſtère d'un de ſes Paſteurs, qu'il ne falloit chercher d'autre cauſe à tous ſes déſaſtres que les vices du tems, ni d'autre remede que la pénitence, l'humiliation & la correction des mœurs. Voilà tout l'eſprit du Mandement, dont on faiſoit une eſpece de cenſure de la conduite de *Louis XIV*. à notre égard, comme ſi le froid de 1709, général par toute l'*Europe*, eût été une ſuite ou une punition des injuſtices d'un Royaume particulier, arrivées ſi longtems auparavant: ſans dire ici, que ſi le Prélat eût eu deſſein de taxer la Cour, ou de l'éclairer, ce n'étoit pas à un Troupeau qu'il falloit addreſſer ſes plaintes, & encore moins à un Troupeau comme le ſien, compoſé pour la plupart de nouveaux convertis. Les défaites ſucceſſives & mémorables d'*Hochſtett*, de *Ramilies*, de *Barcellone* & de *Turin*, lui fourniſſoient une occaſion bien plus naturelle & bien plus ſpécieuſe d'indiquer la verge de la Providence. Cependant pour être de bonne-foi, il faut convenir que l'illuſion du Mandement avoit au moins quelque apparence de plauſibilité: mais c'eſt ce qu'on ne peut dire de celle de l'Annotateur. TELEMAQUE eſt un Poëme profane, deſtiné par l'Auteur à expoſer à ſon Pupille, ſous les ombres de la Fable, toutes les vertus d'un grand Roi: y chercher des allégories perſonnelles & ſatyriques, ce ſeroit faire comme celui qui voudroit trouver dans l'*Enéide* tous les portraits de la Cour d'*Auguſte.* Cependant on s'applaudit de ces viſions, on les défend dans une Préface; on fait comme le *Cocher de l'Avare*, qui ſe félicite d'avoir accuſé *Valere* du vol de la caſſette: *Aurois-je deviné?* La Bergere de l'Eglogue eſt bien plus ſenſée:

Credimus? an qui amant ipſi ſibi ſomnia fingunt.

La vie humaine eſt ſi remplie de ces ſortes de paralogiſmes, que je n'ai pù ſacrifier à la brieveté cette digreſſion.

En 1718. on fit ici à *Londres* une aſſez belle Edition du TELEMAQUE, in 8°. le caractère aſſez net & les lignes bien eſpacées. Ce fut *Jean Armand Dubourdieu*, Petit-fils du célèbre *Iſaac Dubourdieu*, autrefois Miniſtre à *Montpellier* & mort dans le refuge Miniſtre de la *Savoye*, qui préſida à cette Edition. Il revit le texte ſur la derniere de *Paris*, y ajouta les Notes allégoriques dont on vient de parler, & dédia le tout à Son Alteſſe *Frederic*, Petit-fils de *George I.*, (alors régnant) & à préſent Prince de *Galles.*

Cette Edition d'*Armand Dubourdieu* fut ſuivie de quelques autres ſur le même pied ici à *Londres*, juſqu'en 1725, qu'il en parut une d'*Amſterdam* auſſi in 8°, où il ſembloit que les Editeurs avoient prêté quelque attention. Cependant elle avoit de grands defauts: on y avoit abandonné la Ponctuation originale, on y avoit coupé les Périodes de telle ſorte, qu'à chaque ligne la phraſe recommençoit une fois ou deux; ce qui eſt bien oppoſé, ce me ſemble, à l'eſprit & à la teneur d'un bon ſtile, où les dépendances d'un ſens complet ne doivent paroître ſous les yeux que comme parties d'un tout, & où le point de repos ne doit être poſé que quand la branche, s'il faut ainſi dire, ſe trouve terminée. Outre cela, elle étoit défigurée par une Orthographe arbitraire, contraire à celle de l'Auteur, & même à l'uſage & à la raiſon. Car en *François* nous diſons & nous écrivons, par exemple, *grotte*, *nette*, *échappe*, *enveloppe* pour marquer dans ces mots la rapidité de la prononciation; autrement les Etrangers & les Provinciaux ſeront tentez de prononcer *grôte*, *nête*, *envelôpe*; ce qui eſt très-vicieux. Il faut pourtant rendre juſtice à l'Editeur; parmi diverſes fautes qui lui ont été reprochées, il y a des corrections heureuſes, & même des améliorations où il encherit ſur l'Original: nous n'en allequerons qu'un exemple, emprunté du Liv. I. pag. 27. où les *rivieres font mille détours au milieu des riantes prai-*

prairies; il a ſubſtitué, *où les rivieres par mille détours ſemblent ſe jouer au milieu des riantes prairies.* La Famille de l'Auteur a été ſi peu choquée de ce changement, qu'elle l'a admis dans ſon Edition favorite in folio & in 4°. de 1734, dont on parlera tout-à-l'heure: car, pour le dire en paſſant, c'eſt ſur cette Edition de 1725. qu'a été faite celle qu'on nous prône tant, comme tout-à-fait conforme au MS. original. Du reſte, les Notes allégoriques y ſubſiſtent encore; mais bientôt elles vont diſparoître de toutes les Editions.

A meſure que les Editions ſe multiplient, on commence à ſe laſſer du Livre, & je ne ſçais s'il faut chercher une autre cauſe à un certain degoût qui ſemble aujourd'hui prévaloir à l'égard de quelques Productions modernes, qui d'abord par la nouveauté ont ſurpris notre admiration, mais qui ne l'ont pas ſoutenue. Tout le contraire eſt arrivé à TELEMAQUE. Les perſonnes déja avancées en âge voulurent auſſi en faire leurs délices, & il fallut penſer à une Edition magnifique. Elle parut à *Paris* in 4°. avec des figures à chaque Livre, & un frontiſpice où ſe trouve le Portrait de l'Auteur, ſoutenu par la Sageſſe & par la Renommée, & couronné par la Vertu; le tout du burin de *Tardieu.* C'eſt la ſeule figure qu'il y ait qui ſoit de quelque goût, & encore trouve-t-on à redire à la reſſemblance, par rapport aux traits de Mr. de *Cambrai:* cependant le Livre eſt beau, le papier en eſt bon, les caractères neufs, & l'Edition aſſez correcte, quoique d'une Orthographe un peu ſinguliere. Elle ne diffère point pourtant eſſentiellement des précedentes de *Paris*, dont on a déja parlé. Il y a ſeulement par-ci par-là quelques Notes politiques & morales dont on eût pû ſe paſſer, & auxquelles la Famille, dans un petit Avertiſſement, declare qu'*elle ne prend aucune part.*

L'Edition de *Hambourg* parut l'année ſuivante, c'eſt-à-dire en 1731, peu de tems après celle de *Paris*. Dans quelques Catalogues de Livres on la met ſur le compte de Mr. *Durand*, déja connu par divers Ouvrages. J'ai voulu ſçavoir au juſte ce qui en étoit, & voici ce qu'il m'a répondu:

„ Vous me demandez quelques é-
„ clairciſſemens ſur l'Edition de TELE-
„ MAQUE qu'on m'attribue, & à la-
„ quelle effectivement j'ai eu quelque
„ part; le Sr. *Abraham van den Hoek*, jeu-
„ ne Libraire établi alors dans cette gran-
„ de Ville, fatigué de prendre beaucoup
„ de peine ſans avancer ſa petite fortune,
„ conçut dès 1730. le projet d'aller é-
„ tablir à *Hambourg* une Imprimerie Fran-
„ çoiſe, Latine & Grecque, qui eût tous
„ les avantages de celle de *Hollande*, ſans
„ en

„ en avoir les défauts. Il acheta pour
„ cet effet pluſieurs ſortes de caractères
„ fondus ici, & s'étant aſſocié avec un
„ Homme d'eſprit & quelques Ouvriers,
„ ils ſe diſpoſerent à partir pour l'exécution.
„ Avant ſon départ il me conſulta
„ ſur une Edition qu'il projettoit
„ d'un nouveau TELEMAQUE, ſur la
„ derniere de *Paris*, qu'il avoit reçue &
„ dont il goûtoit les remarques. Je lui
„ dis, en approuvant ſon deſſein, que ce
„ Poëme étant un Livre claſſique, il convenoit
„ qu'il fût précédé d'une eſpece
„ de *Vie de l'Auteur*, chacun étant bien-aiſe
„ de connoître au moins en gros celui
„ dont on va lire l'Ouvrage; qu'à l'égard
„ de l'*Approbation* de Mr. *de Sacy*, &
„ du *Diſcours préliminaire* de Mr. *de Ramſay*,
„ il falloit les conſerver; & que par
„ rapport à l'Ouvrage même, comme ce
„ n'étoit qu'un précis d'*Homere* & de *Virgile*,
„ il étoit à propos qu'au bas des marges,
„ ſans trop les charger, on indiquât
„ au moins les principales Imitations,
„ comme on avoit fait à *Geneve* à l'égard
„ de *Boileau*, & enſuite en *Hollande*; mais
„ que, pour de bonnes raiſons, il en falloit
„ proſcrire toute allégorie & toute perſonalité.
„ Charmé de cette ouverture, il
„ me pria d'exécuter moi-même le plan-là,
„ de revoir le texte, d'en fixer les meilleures
„ leçons, & ſur-tout de n'oublier
„ pas l'Eloge hiſtorique de l'Auteur, ni

,, les paſſages imitez. Le tems étoit court,
,, il devoit partir dans trois ſemaines; mais
,, je devois remettre le tout à ſon Frere:
,, ce qui fut exécuté en un mois de tems.
,, A la vérité l'*Eloge* en ſouffrit un peu,
,, & encore paſſa-t-il par les mains de
,, l'Editeur, le même qui nous a donné à
,, *Hambourg* de très-jolies Editions, comme
,, la *Fontaine*, le *Terence* de Me. *Dacier*,
,, l'*Horace* de ſon Mari, un autre *Horace*
,, en petit, &c; tous fruits de la nouvelle
,, entrepriſe. Le TELEMAQUE
,, eſt ce qui leur a le mieux réuſſi. Feu
,, Mr. *Fabricius*, qu'ils étoient à portée
,, de conſulter, & qui étoit le plus acceſſible
,, de tous les hommes, voulut
,, bien auſſi payer ſon écot, & fournir
,, les imitations Grecques, outre diverſes
,, remarques de Géographie qui ne ſont
,, rien moins que communes. Ainſi les
,, accompagnemens de cette Edition apartiennent,
,, comme vous voyez, à trois
,, perſonnes aſſez différentes. J'ajouterai
,, ici aux éclairciſſemens que vous m'avez
,, demandez, que quelques Libraires
,, *Anglois*, frappez du débit qui ſe fit de
,, cette Edition en aſſez peu de tems, me
,, propoſerent, il y a pluſieurs années, de
,, la réïterer avec des augmentations
,, conſiderables que j'y avois faites, ſurtout
,, par rapport aux paſſages imitez:
,, nous étions déja convenus des conditions,
,, & on alloit faire rouler la preſ-

„ ſe, lorſque celui qui a le droit de copie
„ pie *Angloiſe* ne voulut pas le leur ceder
„ ce qui a fait échouer le projet, leur
„ deſſein étant d'imprimer auſſi l'*Anglois*
„ *è regione.* Ainſi, Monſieur, en voilà
„ plus que vous n'en vouliez ſçavoir.
„ Je ſuis à mon ordinaire tout à vous.

En Janvier, 1742.

D'abord on ne ſçut à qui attribuer l'Edition: on y trouvoit une Dédicace ſpécieuſe à tous les Magiſtrats de *Hambourg*; une Préface menaçante & pleine de reproches contre les Libraires de *Hollande*, ſurtout par rapport à leur negligence dans la correction des meilleurs Livres; de longs *Errata* de leurs omiſſions ou commiſſions au ſujet de TELEMAQUE; un grand Recueil de Vers proſaïques empruntez de ce Roman, pour faire voir que l'Auteur étoit né Poëte; des figures gravées en *Allemagne*; une Orthographe arbitraire, & un ſtile coupé ſur le pied de l'Edition de 1725; enfin, puiſqu'il faut tout dire, un Eloge hiſtorique aſſez intéreſſant, mais compoſé fort à la hâte. Avec tout cela, les paſſages des Anciens au bas des marges obtinrent grace pour les modernes, & malgré toutes ces bigarrures, l'Edition, qui étoit d'ailleurs aſſez belle & très-correcte, l'emporta ſur les autres, & fut enlevée en moins de deux ans: Inutilement la chercheroit-on ici chez les Libraires.

Enfin la *Hollande* ſongea auſſi à nous donner de TELEMAQUE une Edition qui lui fit honneur: c'eſt celle de 1734. chez les *Wetſteins* in folio & in 4°., d'un caractère auſſi gros, mais non pas ſi beau que celui de la belle Edition de *Paris*, 1730. On y trouve, comme dans la précedente, le portrait de l'Auteur, mais gravé par *Drevet*, ſur un Original qui apartient à la Famille; un Frontiſpice de l'invention & du burin de *Picart*; une figure à la tête de chaque Livre, de la compoſition & de la main de quelques-uns de ſes Diſciples, bien éloignées de l'eſprit & de la correction du Maître, pour ne rien dire ici qui les offenſe. L'Approbation de Mr. *de Sacy* y eſt tout du long, comme le Diſcours de Mr. *de Ramſay*, mais augmenté & corrigé en pluſieurs endroits. Enfin un *Avertiſſement* donne à entendre, que l'Edition eſt dûë aux ſoins de la Famille, & en particulier à Mr. le Marquis *de Fenelon*, entre les mains de qui on ſçait d'ailleurs que ſubſiſte encore le MS. authentique. On s'y plaint, & avec raiſon ſans doute, des remarques allégoriques dont les Editions précedentes ont été *infectées*; c'eſt le terme dont on ſe ſert: on convient que les Remarques de *Hambourg* ſont *plus recherchées*, mais on ajoute que l'Ouvrage n'a pas beſoin de notes, & qu'il ſuffit de le donner dans ſa ſimplicité té originale, comme on prétend l'avoir fait dans celle-ci. Il paroît cependant que le Public n'a pas été de leur avis: on aime à voir la ſource des penſées d'un grand Auteur, & à comparer en s'amuſant l'original avec la copie: c'eſt un fait dont l'expérience a décidé. Un *Virgile* avec les imitations d'*Homere*; un *Ciceron* avec celles de *Démoſthene*, de *Platon* & de *Xénophon*; un *Moliere* avec celles de *Plaute* & de *Térence*; un *Racine* avec celles de *Sophocle*, d'*Euripide* & de *Seneque*; & un *Boileau* avec celles d'*Horace*, plairont toûjours à des Lecteurs éclairez: c'eſt un attrait de plus, c'eſt une diverſion agréable qui ne fait aucun tort à la ſimplicité, ni à l'intégrité du Texte. Du reſte, l'Edition eſt très-correcte: je n'y ai trouvé que cinq ou ſix fautes tout au plus, ce qui n'eſt rien pour un Livre de cette étendue: j'ajouterai encore, qu'elle eſt préférable à celle de *Paris*, en ce que, ſans s'attacher à ce MS. original qu'elle dit avoir ſuivi à la trace, elle a fait uſage & de l'Edition de 1725, & de celle de *Hambourg*. Ainſi, à tout prendre, cette magnifique Edition n'a d'autre avantage réel, outre la beauté du caractère, que la correction, & d'avoir profité des Editions antérieures: car pour ce qui eſt du MS. original, il n'en faut plus parler, les Editeurs de *Paris* l'avoient déja ſuivi, & peut-être trop ſervilement.

Quoi qu'il en ſoit, on l'a copiée ici à *Londres* en grand octavo, en deux Volumes, excellent papier & très-beaux caractères, avec des figures plus petites à la vérité, mais imitées d'après celles de *Picart* & de ſes Diſciples. Je ne ſçaurois dire ſi elle eſt correcte, parce que je ne l'ai pas examinée: j'ajouterai ſeulement, que comme elle eſt fort chere, & qu'elle ne contient rien de nouveau, le débit n'a pas répondu aux eſpérances de l'entrepreneur, quoiqu'il y aît plus de deux ans qu'elle paroît.

Je puis être plus poſitif ſur la petite Edition de *Rotterdam*, publiée par *Hofhout* en 1740. C'eſt une Copie de l'Edition magnifique: le papier en eſt aſſez bon, le caractère petit, mais neuf & élégant, & elle auroit été très-bien reçue, ſi le Correcteur y avoit donné plus d'attention. Il ſuffit de dire, que dès la ſeconde page il y a cinq ou ſix fautes rebutantes, qui ſont de mauvais augure pour tout le reſte. J'ai eu la patience de les marquer toutes dans mon Exemplaire; de ſorte que l'Editeur de *Hambourg* auroit eu beau jeu, pour en allonger ſes prolégomènes, ſi cette Edition avoit précedé la ſienne. A la fin on trouve un petit Dictionaire dont voici le titre: *Petit Dictionaire Mythologique & Géographique ancienne & nouvelle*: le reſte répond au début: ſous les divers Articles dont il eſt compoſé, on y a fourré quelques-unes des Remarques Géographiques de l'Edition de *Hambourg*, ſeulement un peu déguiſées, mais toûjours correſpondantes à l'exactitude du Livre.

Enfin nous voici arrivez à la nouvelle Edition qui nous a fourni le ſujet, ou plutôt l'occaſion de cet Article. Mrs. *Nourſe* & *Vaillant*, choquez de voir tant de fautes dans une Edition comme celle de *Hofhout*, deſtinée principalement à l'uſage des jeunes gens, entre les mains de qui on ne ſçauroit rien mettre de trop correct, & las d'en eſſuyer des reproches, formerent conjointement le projet d'y ſuppléer par une Edition exacte, & ſupérieure à toutes les précedentes, & c'en eſt ici l'exécution. Le papier n'en eſt pas véritablement fort beau, mais il eſt aſſez bon, le caractère eſt petit, mais il eſt net, & le texte eſt fort épuré. On a ſuivi en général l'Edition magnifique de 1734, mais on ne s'y eſt pas tellement aſſujetti, qu'on n'ait fait uſage de la même liberté qu'elle s'eſt donnée d'abandonner quelquefois le MS. original, mais très-rarement. Ainſi, à très-peu de différences près, c'eſt la même choſe, mais avec une Orthographe bien entendue, une ponctuation claire, facile & nouvelle même, ſur-tout dans les endroits paſſionnez où la ſuſpenſion eſt néceſſaire ; & enfin avec une correction véritablement au deſſus de tout ce qui a paru : c'eſt le jugement que nous nous ſentons obligez d'en porter, après l'avoir examinée avec ſoin.

ARTICLE IV.

A Collection of Parliamentary Debates, &c.

C'eſt-à-dire :

Recueil des Debats qu'il y a eu dans le Parlement en *Angleterre* *, &c. *Tome XIV.*

NOus nous déterminons à rendre compte à préſent de ce Volume préférablement aux autres, parce qu'il contient les *Debats* qu'il y a eu dans le Parlement ſur un ſujet dont nous avons dit un mot dans l'Extrait des *Mémoires de la Ducheſſe de Marlborough.* Il s'agit de ſçavoir ſi l'Héritier préſomptif de la Couronne d'*Angleterre* a droit de demander un Revenu annuel, qui lui ſoit aſſuré indépendamment de la volonté du Prince régnant. On a vû dans l'Extrait dont nous ve-

---

* Voyez la I. Partie du Tome XVII. de cette *Bibliothèque Britannique*, pag. 148 & ſuiv. & la II. Partie du même Tome, pag. 270. & ſuiv.

venons de parler, que le Parlement accorda à la Princeſſe *Anne* un Revenu de cinquante mille Livres ſterling, malgré les oppoſitions du Roi *Guillaume* & de la Reine *Marie*, ſomme qui devoit ſe prendre ſur ce qu'on appelle la *Liſte Civile.* Mais cet exemple ſeul ne ſuffiroit pas pour décider la Queſtion de Droit. Comme elle a été debattue à fond dans les deux Chambres du Parlement en l'année 1737, nous donnerons ici le précis des raiſons qui ont été alleguées pour & contre ce droit de l'Héritier préſomptif.

Le 22. Février 173$\frac{6}{7}$. Mr. *Guillaume Pulteney* propoſa à la Chambre Baſſe, de préſenter une Addreſſe au Roi, pour le prier d'aſſurer à Son Alteſſe Royale le Prince de *Galles* un Revenu de cent mille Livres ſterling par an ſur la *Liſte Civile.* La même propoſition fut faite le 25. du même mois dans la Chambre haute par Mylord *Carteret.* Voici les raiſons que l'on allegua en faveur de la Propoſition.

On remarqua d'abord, que comme le Parlement eſt le premier & le principal Conſeil du Roi, il n'y a point d'affaire, quelque importante ou quelque délicate qu'elle ſoit, dont il n'ait droit de prendre connoiſſance.

Un autre Droit inconteſtable des Communes de la *Grande-Bretagne* aſſemblées en Parlement, c'eſt non ſeulement d'accorder au Roi les ſommes qu'elles jugent né-

néceſſaires pour l'honneur & la proſpérité de la Nation, mais auſſi d'examiner comment ces ſommes ſont employées, & de punir ceux qui les auront détournées à d'autres uſages que ceux auxquels elles étoient deſtinées. Bien plus, les Communes ont encore le droit d'accorder ces ſommes à telles conditions qu'elles jugent à propos: lorſqu'on ne remplit pas ces conditions, ou que les raiſons pour leſquelles ces ſommes avoient été accordées viennent à ceſſer, il eſt en leur pouvoir de reprendre ces ſommes, ou d'ordonner qu'elles ſoient employées à des uſages tous différens.

Après cette Refléxion générale, on vient au ſujet auquel on veut en faire l'application. Suivant une Maxime ancienne & très-raiſonnable, il faut que le Prince de *Galles*, Fils aîné du Roi, & Héritier préſomptif de la Couronne, ſoit rendu auſſi libre, & auſſi indépendant qu'aucun autre ſujet que ce ſoit: pour cet effet il faut non ſeulement qu'il ait un revenu qui le mette en état de vivre d'une manière convenable à ſon rang, & à ſa naiſſance, mais auſſi que ce revenu lui ſoit aſſuré de telle ſorte, qu'il ne ſoit au pouvoir de perſonne de l'en priver. Ç'a toûjours été-là une maxime univerſellement reconnue dans cet Etat; auſſi le Parlement a-t-il ſouvent fait intervenir ſon autorité pour la faire obſerver. Lorſque le Roi défunt * parvint à la Couronne, le Parlement fit une addition très-conſiderable au produit de la *Liſte Civile*, afin qu'on fût en état de pourvoir honorablement à l'entretien du Roi d'à préſent, qui étoit alors Prince de *Galles*. Et comme on avoit trouvé durant le dernier Régne, que le produit de la *Liſte Civile*, malgré l'addition qu'on y avoit faite, ne ſuffiſoit pas, le Parlement l'augmenta encore lorſque *George II.* monta ſur le Trône, afin que ce Prince pût aſſurer à ſon Fils le même revenu dont il avoit joui lui-même ſous le Régne de ſon Pere.

On allegue enſuite pluſieurs raiſons, pour prouver qu'il eſt néceſſaire que l'Héritier préſomptif de la Couronne ſoit *Indépendant*. La première eſt tirée de la pratique conſtante des Prédeceſſeurs de Sa Majeſté. *Henri III.* accorda à ſon Fils, qui fut enſuite *Edouard I.*, le Duché de *Guyenne* avant qu'il eût atteint l'âge de quatorze ans. Et dès que ce Prince fut marié, le Roi non ſeulement confirma, par de nouvelles Lettres patentes, la donation qu'il lui avoit déja faite, mais il en ajouta de nouvelles, & le mit en poſſeſſion de la Comté de *Cheſter*, & des Villes de *Briſtol*, *Stamford* & *Grantham*; il le créa auſſi Prince de *Galles*, lui donna na tous les païs conquis dans cette Principauté, & le ſit Gouverneur d'*Irlande*; tout cela, comme le diſent les Hiſtoriens, *ut maturiùs ad res graviores gerendas expertus redderetur*, afin qu'il apprît de bonne-heure à bien gouverner; car il ne venoit que d'entrer alors dans ſa quinzième année. C'eſt ainſi que ce Prince fut mis, pour ainſi dire dès ſon enfance, dans un état d'indépendance & de grandeur, qui éleve naturellement l'eſprit, & le rend capable des plus nobles deſſeins.

---

* *George I.*

Edouard III. aſſura à ſon Fils *Edouard*, ſurnommé le *Prince noir*, le Comté de *Cheſter*, le Duché de *Cornouaille*, la Principauté de *Galles*, le Duché de *Guyenne* & la Principauté d'*Aquitaine*. Ce ſage Roi étoit ſi convaincu de la maxime qui veut que l'Héritier préſomptif de la Couronne ſoit indépendant, qu'il prit ſoin de faire paſſer un Acte dans le Parlement, par lequel la Principauté de *Cornouaille*, fut aſſurée pour jamais aux Princes de *Galles*, Fils aînez des Rois d'*Angleterre*: de ſorte que ces Princes en retirent le revenu, indépendamment de la volonté de leurs Peres.

Henri IV. dès la première année de ſon Régne, créa ſon Fils * Prince de *Galles*, Duc de *Cornouaille*, & Comte de *Cheſter*, quoique le Prince n'eût alors que douze ans. Ces Donations furent ſolemnellement enregîtrées à la requiſition du Parlement, afin qu'elles ne pûſſent jamais être revoquées.

---

* Qui fut enſuite le glorieux Roi *Henry V.*

Ce ne ſont pas ſeulement les Fils aînez des Rois qui ont eu droit de poſſeder un revenu aſſuré indépendamment de leur Pere, les Héritiers préſomptifs de la Couronne, quoiqu'ils ne fûſſent pas les Enfans du Prince régnant, ont eu le même droit & le même avantage. Le Parlement aſſura au Duc d'*Tork*, qui fut enſuite *Jaques II.*, un revenu très-conſiderable, quoiqu'il ne fût pas ſûr qu'il dût ſucceder à *Charles II.*; car ce Prince pouvoit encore avoir des Enfans. La Princeſſe de *Danemarc* obtint auſſi un revenu aſſuré par l'autorité du Parlement, quoique le Roi *Guillaume* & la Reine *Marie* fûſſent encore alors tous deux vivans, & en état d'avoir des Enfans.

Après avoir ainſi établi le fait par des exemples, on prouve, en ſecond lieu, auſſi par des exemples, que le Parlement a le droit de ſe mêler des affaires de cette nature. La première année du Régne de *Henri IV.*, les Seigneurs & les Communes le prierent de créer ſon Fils aîné Prince de *Galles*, Duc de *Cornouaille* & Comte de *Cheſter*, à quoi le Roi conſentit; le Parlement le pria auſſi de faire enregîtrer authentiquement les Actes de ces Créations, afin qu'il parût que cela s'étoit fait à la requiſition des deux Chambres; ce qui fut accordé. Sous le Régne de *Henri VI.*, le Parlement non ſeulement prit ſoin de faire aſſurer au Prince *Edouard*, Fils aîné du Roi, la Principauté de *Galles*, mais aſſigna auſſi les ſommes qu'on devoit lui allouer pour ſa table, juſqu'à ce qu'il eût quatorze ans; & à cet âge il devoit être mis en pleine poſſeſſion de tous les revenus de la Principauté de *Galles*, du Duché de *Cornouaille* & de la Comté de *Cheſter.* Et ſous le Régne de *Guillaume* & de *Marie*, la Chambre des Communes réſolut de préſenter une Addreſſe à Leurs Majeſtez, pour les prier d'aſſurer un revenu fixe à la Princeſſe de *Danemarc.* Il eſt vrai que cette Réſolution ne fit pas beaucoup de plaiſir à la Cour; mais on ne diſputa point au Parlement le droit de préſenter une pareille Addreſſe.

On prouve après cela, qu'il eſt de la ſageſſe & de la bonne Politique, que l'Héritier préſomptif de la Couronne ſoit élevé dans un état de grandeur & d'indépendance, ſur-tout lorſqu'il eſt deſtiné à régner ſur un Peuple libre. Un Prince qui, avant que de monter ſur le Trône, jouït de la liberté & de l'indépendance, apprend par-là à être un Sujet fidèle & obéiſſant, ſans devenir un vil eſclave. Ayant goûté lui-même ſes douceurs de la Liberté, il ſçait en connoître le prix; d'où il doit naturellement conclure, que ſes Sujets ne ſe réſoudront pas aiſément à perdre un avantage ſi précieux: de ſorte que, lorſqu'il parviendra à la Couronne, non ſeulement il ſçaura exiger de ſes Sujets une obéiſſance reſpectueuſe, ſans s'attendre à une ſoûmiſſion d'eſclaves; mais la prudence même l'engagera à ſe contenter de celle là, parce qu'il ne pourra pas ignorer qu'il ne ſçauroit ſans danger prétendre à celle-ci. Un Prince de ce caractère ſera ſûr d'être toûjours bien ſervi, parce qu'il écoutera patiemment les avis les plus ſinceres & les plus libres de ſes Miniſtres & de ſes Favoris; il ne trouvera pas même mauvais que ſon Parlement s'oppoſe à ſes deſſeins. Au lieu qu'un Prince élevé dans l'eſclavage & dans la dépendance, ne connoiſſant d'autre ſoûmiſſion que celle dans laquelle on l'a toûjours tenu lui-même, regardera toute honnête liberté dont on uſera envers lui, comme un manque de reſpect, & comme une marque de deſobéiſſance, & tout comme il ne ſçauroit ſouffrir la ſincerité, il ne doit s'attendre à aucune de la part de ſes Miniſtres, ou de ſes prétendus Amis.

On tâche après cela de prouver, que l'Etabliſſement qu'on veut demander pour le Prince de *Galles* eſt conforme aux Loix de l'Etat, & aux régles de l'équité. Pour cet effet on explique ce qu'on appelle en *Angleterre* la *Liſte Civile.* Ce qu'on dit là-deſſus en donne une idée ſi juſte, que nous croyons devoir le traduire tout entier en faveur des Etrangers; car ce que nous en avons dit ailleurs * ne nous paroît pas aſſez exact.

„ Anciennement les Biens & les Reve-
„ nus qui apartenoient proprement à la
„ Couronne, ſuffiſoient pour ſoutenir
„ l'honneur & la dignité du Roi & de la
„ Famille Royale. Le Peuple n'étoit char-
„ gé d'aucune Taxe pour y ſuppléer, à
„ l'exception d'un petit droit d'entrée &
„ de ſortie ſur les Marchandiſes. On ne
„ demandoit à la Nation aucune aide,
„ aucun ſubſide, à moins qu'il ne fût né-
„ ceſſaire de faire quelque dépenſe ex-
„ traordinaire pour défendre l'Etat con-
„ tre les Pirates, ou contre quelque In-
„ vaſion dont on étoit menacé, ou pour
„ ſoutenir l'honneur de la Nation dans
„ quelque occaſion particuliere & de la
„ derniere conſequence. Mais par les
„ liberalitez exceſſives & par la profuſion
„ de quelques-uns de nos Rois, les Biens
„ & les Revenus de la Couronne ont é-
„ té ſi fort diminuez, qu'ils n'ont plus
„ été ſuffiſans pour ſoutenir l'honneur &
„ la dignité du Prince & de ſa Famille.

---

* *Biblioth. Britann.* Tom. XVII. Part. I. pag. 186. dans la *Remarque.*

„ C'eſt pourquoi, lors de la Reſtauration
„ de *Charles II.*, on établit la dangereuſe
„ Taxe de *Tonnage* & *Pondage* *, &
„ la Taxe plus dangereuſe encore appellée
„ l'*Acciſe*; & on les accorda au Roi
„ pour ſa vie: dans le même tems on établit
„ une *Acciſe* additionelle, à la place
„ de la *Garde-noble des Pupilles*, qui
„ fut alors ſupprimée, & l'on accorda
„ cette *Acciſe* au Roi & à ſes Succeſſeurs
„ pour toûjours. Une partie de ces Taxes
„ étoit deſtinée pour l'uſage auquel
„ eſt maintenant appliqué ce qu'on appelle
„ la *Liſte Civile*, & le reſte à ce
„ qu'on appelle le *Service courant* de l'année.
„ On établit pluſieurs autres Taxes
„ ſous ce Régne & ſous les ſuivans;
„ elles étoient deſtinées aux mêmes uſages,
„ quoiqu'on ne ſpécifiât pas l'uſage
„ particulier auquel chaque Taxe devoit
„ être employée. Mais comme on trouva
„ par experience, que les ſommes accordées
„ par le Parlement étoient ſouvent
„ employées à des uſages tout différens
„ de ceux à quoi le Parlement les
„ avoit deſtinées, on réſolut de remedier
„ à cet inconvenient après la Revolution,
„ qui mit la Nation en état de
„ rectifier divers abus, & de reformer
„ plu-

---

* Voyez ce que c'eſt que cette Taxe dans *Rapin, Hiſt. d'Anglet.* Tom. VIII, pag. 9, dans la *Note*.

„ pluſieurs griefs. C'eſt pourquoi on introduiſit la coûtume de ſpécifier les uſages particuliers auxquels le produit „ de chaque Taxe devoit être appliqué. „ Depuis ce tems-là, les revenus accordez à la Couronne par le Parlement „ ont été diſtinguez en *Revenu de la Liſte Civile*, & *Revenu pour le Service courant de l'année.* Le premier eſt celui qui „ eſt accordé & approprié par le Parlement pour le ſoutien de l'honneur & „ de la dignité de la Couronne, & pour „ l'entretien de la Famille Royale; le „ ſecond celui qui eſt accordé & approprié à l'entretien des Flottes & des „ Armées, & autres dépenſes néceſſaires „ pour le bien de l'Etat ".

On remarque enſuite, qu'après l'établiſſement de la *Liſte Civile*, qui fut fait ſous le Régne de *Guillaume III.*, la Rente annuelle accordée par le Parlement à la Princeſſe de *Danemarc*, a toûjours été priſe ſur le produit de la *Liſte Civile.* Lorſque le Roi *George I.* monta ſur le Trône, le Parlement appropria à la *Liſte Civile* les mêmes Taxes & les mêmes fonds qui y avoient été appropriez du tems de la Reine *Anne.* Mais ce Prince, dans la première Harangue qu'il fit au Parlement, repréſenta que les Revenus qui lui avoient été accordez ne ſuffiſoient pas pour maintenir l'honneur & la dignité de la Couronne, & que d'ailleurs le Prince de *Gal-*

les avoit une nombreuſe famille, dont l'entretien exigeoit une nouvelle dépenſe. Ces paroles de *George I.*, dit-on, font voir bien clairement, qu'il étoit d'opinion qu'il falloit prendre ſur le Revenu de la *Liſte Civile* de quoi entretenir honorablement le Prince de *Galles* & ſa Famille; & c'étoit-là ſans doute auſſi l'opinion du Parlement, lorſqu'en conſequence de la Harangue de Sa Majeſté, il fit une Addition conſiderable à la *Liſte Civile.* Au moins eſt-il ſûr que le Roi le jugea ainſi, & qu'il crut que c'étoit auſſi l'intention du Parlement, puiſque dix jours après que l'Acte de la *Liſte Civile* fut paſſé, il donna des Lettres Patentes pour aſſurer au Prince de *Galles* un revenu annuel de cent mille Livres ſterling ſur la *Liſte Civile*; & durant la même Seſſion le Parlement fit un Acte pour liberer le Revenu du Prince de toute Taxe & déduction, & pour autoriſer les Commiſſaires de l'*Acciſe* & de la *Douane*, à payer directement au Prince, ou à ſon Tréſorier, le produit des branches du Revenu de la *Liſte Civile*, ſur leſquelles Sa Majeſté aſſigneroit le Revenu du Prince. Par cet établiſſement le Prince devint ſi indépendant de la Couronne, au moins par rapport à ſon propre revenu, qu'il ne fut pas même obligé de s'addreſſer à la Tréſorerie pour être payé. Il n'étoit pas même au pouvoir du Chancelier de l'El'Echiquier de le renvoyer avec cette excuſe dont on ſe ſert ſi communement, qu'il n'y a point d'argent à la Tréſorerie. Il faut encore remarquer, que dans la même Seſſion le Parlement fit un Acte pour autoriſer le Roi à accorder au Prince la Principauté de *Galles* & la Comté de *Cheſter*, deſquelles il fut auſſi-tôt inveſti.

Quand le Roi *George II.* fut monté ſur le Trône, on trouva que le Revenu de la *Liſte Civile* n'avoit pas été ſuffiſant ſous le Régne précedent, pour ſoutenir l'honneur de la Couronne & pour payer cent mille Livres ſt. au Prince de *Galles*, quoique ce Revenu ſe montât à ſept-cens mille Livres ſterling. Le Parlement accorda donc un plus grand Revenu au Roi, avec cette clauſe remarquable, que ſi les Taxes deſtinées à produire ce Revenu ne rapportoient pas huit-cens mille Livres ſterling par an, le Parlement feroit bon ce qui manqueroit à cette ſomme; mais que ſi les Taxes produiſoient davantage, le ſurplus apartiendroit au Roi. On conclut de-là, que le Parlement, en accordant un ſi gros Revenu au Roi, entendoit qu'on en deſtineroit cent mille Livres ſt. au Prince de *Galles*, puiſque le Roi avoit jouï du même Revenu durant le Régne de ſon Pere.

On prévient enſuite quelques Objections contre l'Addreſſe qu'on voudroit préſenter au Roi, pour le prier d'aſſurer un revenu de cent mille Livres ſterling au Prince de *Galles*. La première c'eſt, que par une pareille Addreſſe il ſembleroit que le Parlement voudroit ſe mêler des affaires domeſtiques du Roi & du Prince, ce qu'il n'a pas droit de faire. Mais on répond à cela, que préſenter une pareille Addreſſe n'eſt pas proprement ſe mêler des affaires du Roi; c'eſt ſeulement ſe ſervir du droit qu'a le Parlement de conſeiller le Roi ſur une choſe qui eſt de la derniere importance pour la Nation. C'eſt un conſeil que ſes Miniſtres auroient dû lui donner; s'ils ne l'ont pas fait, ils ont manque à leur devoir, & le Parlement eſt obligé d'y ſuppléer.

La ſeconde Objection qu'on peut faire, c'eſt que le Roi eſt le ſeul Juge, & du Revenu qui eſt néceſſaire pour l'entretien du Prince, & du tems propre pour lui aſſurer ce Revenu. On répond à cela, qu'il y a pluſieurs affaires dont le Roi par ſa Prérogative eſt le ſeul Juge. Cependant ſi l'on prend ſur ces Affaires-là de fauſſes meſures, ou ſi l'on neglige d'en prendre qui ſoient néceſſaires, le Parlement eſt obligé de s'acquitter du devoir d'un fidèle Conſeiller du Roi, & de l'avertir de ce qui lui paroît mal fait. Les deux Chambres du Parlement ont chacune le droit, non ſeulement de conſeiller le Souverain, mais auſſi d'examiner les Affaires, & de punir ceux qui, ſoit par ignorance ou par malice, lui ont donné de mauvais conſeils. Le Roi a ſeul le pouvoir de faire des Traitez & des Alliances; & de declarer la Guerre; cependant qui doute que le Parlement n'ait droit de préſenter des Addreſſes au Roi ſur ces Articles, & de punir les Miniſtres qui auroient conſeillé au Roi de faire des Traitez dangereux ou préjudiciables à la Nation, ou d'éviter une Guerre que l'honneur & l'intérêt de l'Etat rendent abſolument néceſſaires? Quoique le Roi ait donc ſeul le pouvoir de juger, & du Revenu néceſſaire pour l'entretien du Prince, & du tems propre pour lui aſſurer ce Revenu, le Parlement ne laiſſe pas d'avoir le droit d'y intervenir par une Addreſſe, lorſqu'on tarde trop longtems à régler cette affaire. Et maintenant que le Prince eſt non ſeulement majeur, mais marié, & pour ainſi dire émancipé, il n'eſt pas convenable, il n'eſt pas juſte qu'il ſoit toûjours dans la dépendance de ſon Pere, ou plutôt des Miniſtres de ſon Pere, pour chaque pauvre Chelin dont il a beſoin.

On peut dire en troiſième lieu, que le Roi a un droit légitime ſur le Revenu entier de la *Liſte Civile*, & que lui préſenter l'Addreſſe qu'on propoſe, ce ſeroit empiéter ſur ſes droits. Mais puiſque ce Revenu a été accordé pour ſoutenir l'honneur & la dignité de la Couronne, & pour fournir à l'entretien de toute la Famille Royale, le Parlement n'a-t-il pas le droit d'examiner, ſi une partie de ce Revenu a eté pillée, ou mal employée par les Miniſtres du Roi, s'ils ont negligé de ſoutenir l'honneur & la dignité de la Couronne, ou de pourvoir à l'entretien de quelque branche de la Famille Royale? On ne ſçauroit nier que le Parlement n'ait ce droit; & par conſequent ce n'eſt point empiéter ſur celui du Roi que de l'exercer.

Enfin, on dira peut-être, qu'en préſentant l'Addreſſe propoſée, le Parlement ſembleroit vouloir reprendre ce qu'il a accordé au Roi depuis long-tems, & ce qui lui a été aſſuré pour ſa vie. On répond à cela, que lorſque les raiſons pour leſquelles une certaine ſomme a été accordée au Roi viennent à ceſſer, le Parlement a certainement le droit de la reprendre, ou de l'appliquer à quelque autre uſage. En 1699. le Parlement accorda au Roi *Guillaume* un Revenu annuel de ſept-cens mille Livres ſterling pour ſa Maiſon, & d'autres dépenſes néceſſaires; l'Acte portoit, qu'il jouïroit de ce Revenu durant ſa vie. Cependant en 1701. le Parlement reprit cent mille Livres ſt. par an de ce Revenu, & les appliqua au payement des dettes de l'Etat, *parce que*, diſoit l'Acte, *les raiſons pour leſ-*

leſquelles ces cent mille Livres avoient été accordées, ne ſubſiſtoient plus. Voilà un exemple qui prouve le droit qu'a le Parlement de reprendre une ſomme qu'il a une fois accordée. Mais ce n'eſt pas ce dont il s'agit dans l'Addreſſe qu'on propoſe de préſenter au Roi; on ne veut point lui ôter une partie du Revenu qui lui a été accordé; on veut ſeulement le prier d'employer une partie du Revenu de la *Liſte Civile* à l'uſage auquel le Parlement l'a deſtinée, & il n'y a rien en cela qui ne ſoit juſte, équitable & conforme aux régles de la prudence & de la bonne Politique.

Voilà en ſubſtance les raiſons qui furent propoſées en faveur de l'Addreſſe qu'on vouloit préſenter au Roi; en les abregeant nous avons tâché de leur conſerver toute leur force. Nous en uſerons de même en donnant le précis des réponſes qu'on y a faites, & des argumens qu'on a alleguez contre cette Addreſſe.

On convint d'abord qu'il n'y a point d'affaire, quelqu'importante qu'elle ſoit, dont le Parlement n'ait droit de prendre connoiſſance; mais on ajouta, qu'il y a des affaires d'une nature ſi délicate, que la prudence & la bonne Politique ne permettent pas que le Parlement s'en mêle. On prétendit que le ſujet en queſtion étoit de cette nature. Si le Parlement en juge, dit-on, on croira dans le public qu'il y a quelque meſintelligence, quelque diſpute entre le Roi & Son Alteſſe Royale, & cette opinion pourroit devenir d'une dangereuſe conſequence pour l'un & pour l'autre.

On dit, en ſecond lieu, que le Parlement n'avoit pas le droit de faire ce que l'on propoſoit; ce ſeroit, dit-on, ôter au Roi un bien que le Parlement lui a accordé, & auquel il a deſormais autant de droit qu'un particulier en a ſur ſon patrimoine. On ſoutient que, quoique le Parlement, en accordant cette ſomme au Roi, ait droit de l'approprier à certains uſages, cependant il n'a plus le même droit dans la ſuite; & ç'a toûjours été la maxime conſtante de cette Chambre, de ne jamais entrer dans aucune conſideration ſur l'argent une fois accordé à la Couronne, ſans en avoir premièrement obtenu le conſentement de la Couronne.

Je ſuis ſurpris qu'on ne réponde rien ici par rapport aux cent mille Livres ſterling qu'on ôta au Roi *Guillaume* en 1701, après les lui avoir accordées en 1699, comme nous l'avons rapporté ci-deſſus. Mais je ſuis bien plus ſurpris encore, qu'on aſſure que c'eſt une maxime conſtante de la Chambre baſſe, *de n'entrer jamais dans aucune conſideration ſur l'argent une fois accordé à la Couronne, ſans en avoir pre-*

premièrement obtenu le conſentement de la Couronne. Cette maxime me paroît bien dangereuſe, & propre à autoriſer toutes les malverſations des Favoris & des Miniſtres. Mais je m'imagine qu'il y a là-deſſous quelque équivoque que je ne ſçaurois démêler.

On examine enſuite cette maxime, qu'il faut que l'Héritier préſomptif de la Couronne ait un Revenu aſſuré, afin qu'il ſoit indépendant du Roi. On dit là-deſſus, qu'on n'a jamais ouï parler d'une pareille maxime, & qu'on ne conçoit pas comment il eſt poſſible qu'un Fils ſoit entierement indépendant de ſon Pere, moins encore qu'un Sujet ſoit indépendant de ſon Souverain. Il eſt vrai que ç'a été généralement la coûtume des Rois d'*Angleterre*, d'aſſigner par Lettres Patentes, ou par des Chartres, quelques Terres à leurs Fils aînez, ce qui a été ſouvent confirmé par Acte du Parlement. Mais on ne voit pas que cela ſoit abſolument néceſſaire; un Prince de *Galles* peut auſſi bien ſoutenir ſa dignité & vivre avec éclat, lorſqu'on lui fait une penſion annuelle, que ſi on lui accordoit un Revenu fixe, perpétuel & indépendant.

On répond enſuite aux exemples alleguez pour prouver par la pratique conſtante des Rois d'*Angleterre*, que les Héritiers préſomptifs de la Couronne ont droit de jouïr d'un Revenu indépendant du

Roi, & que le Parlement a celui de travailler à le leur procurer. On dit donc, que les Donations faites par *Henri III.* à ſon Fils *Edouard*, ne doivent point être attribuées à aucun deſſein qu'on eut de rendre ce Prince indépendant, mais uniquement au deſſein qu'on avoit de gagner l'affection des Peuples nouvellement ſubjuguez: on crut que ce ſeroit leur faire plus d'honneur & plus de plaiſir, de leur donner pour Gouverneur le Fils aîné du Roi, plutôt que quelqu'autre Sujet. De même les Donations faites par *Edouard III.* au Prince ſon Fils, ne vinrent point d'aucune Addreſſe que le Parlement lui eût préſentée; car quoique le Parlement les ait preſque toutes confirmées, il paroît cependant que ce fut à la requiſition du Roi-même que le Parlement les confirma.

Il faut pourtant convenir que le Parlement a quelquefois demandé que le Roi fît un établiſſement pour l'Héritier préſomptif de la Couronne. On ne ſçauroit le nier par rapport au Prince *Richard* *, Fils aîné d'*E*-

---

* Comme on répond ici à cet exemple, il faut qu'il ait été allegué en faveur de l'Addreſſe qu'on vouloit préſenter au Roi. Cependant il n'en eſt dit qu'un mot en paſſant, & très-obſcurement, dans le Diſcours dont nous avons donné le précis.

d'*Edouard*, ſurnommé le *Prince noir* *. Mais on nous dit ici, qu'il y a beaucoup d'apparence que ce fut le Roi lui-même qui engagea le Parlement à s'addreſſer à lui dans cette occaſion, afin de rompre les meſures du Duc de *Lancaſter*, ſon ſecond Fils, qui eſpéroit de lui ſucceder. Mais ſuppoſé que le Parlement ait de ſon chef demandé au Roi de faire créer le Prince *Henri* Prince de *Galles* à la place de ſon Pere, il avoit de très-fortes raiſons de faire cette demande, afin d'aſſurer la Couronne à ce Prince, contre les pratiques de ſon Oncle le Duc de *Lancaſter*, qui travailloit à l'uſurper après la mort de ſon Pere, qui étoit alors fort âgé. Si le Parlement préſenta une Addreſſe à *Henri IV.* pour le prier de créer ſon Fils Prince de *Galles*, &c. ce furent apparemment les créatures mêmes du Roi qui en firent la propoſition, & cela de ſon aveu, ou plutôt par ſon ordre. Car comme ſon droit à la Couronne étoit un peu douteux, il ſe fit preſenter cette Addreſſe par le Parlement, afin que ſon Fils fût declaré par-là ſon Succeſſeur légitime, & le ſeul Héritier de la Couronne. A l'égard de *Henri VI.*, on ne doit point citer ce qui fut fait ſous ſon Regne, comme des exemples propres à ſuivre. Car du côté de la Cour ce ne furent que des meſures folles & ruineuſes; & de la part du Parlement, d'injuſtes uſurpations ſur la prérogative Royale.

---

* Ce Prince *Edouard* ne vivoit plus alors.

Ce qui fut fait en faveur du Duc d'*York* n'a aucun rapport à la queſtion dont il s'agit. Car ce ne fut point le Parlement qui s'addreſſa au Roi pour procurer au Duc un Revenu aſſuré, ce fut au contraire le Roi qui s'addreſſa au Parlement, parce que ſon autorité étoit abſolument néceſſaire pour aſſurer au Duc le Revenu de la Poſte, & celui des Permiſſions de vendre du Vin, leſquels le Roi vouloit lui aſſigner. Et pour ce qui eſt de la Princeſſe de *Danemarc*, on convient que la propoſition de lui aſſurer un Revenu fixe vint originairement du Parlement, non ſeulement ſans le conſentement, mais même contre le gré de la Cour. Mais quelles en furent les conſequences? Le Parlement fut prorogé hors de ſaiſon, ce qui cauſa un grand embaras dans les affaires de l'Etat. Mais ce Parlement même ne put jamais prendre aucune réſolution fixe ſur cette affaire, qu'après avoir le conſentement du Roi; ce ne fut qu'alors que les Communes convinrent unanimement de préſenter une Addreſſe au Roi, pour le prier d'aſſurer un Revenu de cinquante mille Livres ſterling par an au Prince & à la Princeſſe de *Danemarc*. Ce récit ne s'accorde pas trop bien avec ce que raconte la Ducheſſe de *Marlbo-*

rough, comme on l'a pû voir dans l'Extrait que nous avons donné de ſes Mémoires.

Après avoir ainſi répondu aux exemples, on convient qu'il faut que le Prince de *Galles* ſoit entretenu honorablement, & qu'il faut prendre ſur le Revenu de la *Liſte Civile* de quoi l'entretenir: mais on ſoutient qu'il n'a aucun droit, ni ſelon la Loi, ni ſelon l'équité, à aucune partie de ce Revenu, ſi ce n'eſt à ce que le Roi ſon Pere veut bien lui allouer. On a, dit-on, examiné tous les Actes de Parlement qui ont jamais été faits touchant la *Liſte Civile*; on a examiné en particulier celui qui aſſure à Sa Majeſté le Revenu de la *Liſte Civile*, mais ni dans celui-ci, ni dans les autres, on n'a pas trouvé un ſeul mot qui puiſſe donner au Prince de *Galles* le droit de prétendre à quoi que ce ſoit au-delà de ce que le Roi veut bien lui accorder. Il eſt vrai qu'il faut avoir égard à l'intention & au but d'un Acte de Parlement: mais il faut que cette intention & ce but paroiſſent d'une manière ou d'autre par les termes mêmes de l'Acte; & il ne faut pas en juger par le deſſein que ceux qui ont conſenti à cet Acte, diſent, ou peuvent dire qu'ils ont eu. Les uns peuvent y avoir conſenti par certaines raiſons, d'autres par des raiſons toutes différentes, ou même contraires. Il faut donc ne conſiderer que les expreſſions mêmes, & la liaiſon du diſcours, afin de donner aux expreſſions le ſens le plus juſte dont elles ſont ſuſceptibles. Or de vouloir expliquer les expreſſions générales de l'Acte qui aſſure au Roi tout le Revenu de la *Liſte Civile*, dans un ſens qui le prive d'une partie de ce Revenu, & qui lui ôte le droit de juger de ce qui eſt néceſſaire pour l'entretien de chaque perſonne de ſa Famille, c'eſt donner à ces expreſſions un ſens fort peu naturel, & par conſequent peu juſte.

Mais ce qui contribua beaucoup à décider, ſi-non la Queſtion de droit, au moins la Queſtion de fait, c'eſt qu'on apprit aux deux Chambres durant le cours de ce débat, que le Roi avoit envoyé le Grand Chancelier, le Préſident du Conſeil & pluſieurs autres au Prince de *Galles*, pour lui dire de ſa part: „ Que dès que Son Alteſſe „ Royale fût mariée, le Roi avoit ſongé à „ à lui faire un établiſſement, & à aſſurer „ un Douaire à la Princeſſe de *Galles*; mais „ que le prompt départ du Roi pour „ *Hannover*, & la maladie dont il fut attaqué à ſon retour, l'avoient empêché „ juſques alors d'exécuter ce deſſein; que „ le Roi ne ſoupçonnoit pas qu'il pût naître aucun inconvenient de ce court „ délai, principalement puiſque Son Alteſſe Royale n'avoit pas fait la moindre démarche auprès du Roi ſur ce ſu-

,, jet. Que Sa Majeſté avoit maintenant ,, donné ordre qu'on aſſignât un Douaire ,, à la Princeſſe de *Galles*, autant que cela peut ſe faire ſuivant les Loix, & ,, proportionné à ſa naiſſance & à ſon ,, rang; & que, lorſqu'il en ſeroit tems, ,, le Roi le communiqueroit au Parlement, afin que ce Douaire fût aſſuré ,, pour l'avantage de la Princeſſe.

,, Que quoique le Prince de *Galles* n'eût ,, pas jugé à propos de s'addreſſer au Roi, ,, pour le prier que ſa Penſion de cinquante mille Livres ſterling .... fût rendue ,, moins précaire, cependant Sa Majeſté, pour prévenir les mauvaiſes conſequences des meſures peu reſpectueuſes qu'on avoit conſeillé à Son Alteſſe ,, Royale de prendre, aſſureroit à Son Alteſſe Royale ces cinquante mille Livres ,, ſur le produit de la *Liſte Civile*, outre ,, le Revenu du Duché de *Cornouaille*, ,, dont Son Alteſſe étoit déja en poſſeſſion. ,, Et que Sa Majeſté croyoit que le tout enſemble eſt un Revenu ſuffiſant, vû que ,, le Roi eſt lui-même chargé d'une ,, nombreuſe Famille, & obligé par conſequent à de très-groſſes dépenſes pour ,, entretenir honorablement toute la Famille Royale ".

On dit aux deux Chambres, que le Prince avoit répondu à ce Meſſager, qu'il prioit les Seigneurs d'aſſurer le Roi de ſes plus profonds reſpects, & de ſa vive re-

reconnoiſſance pour les bontez de Sa Majeſté, & particulierement pour le deſſein qu'elle avoit d'aſſigner un Douaire à la Princeſſe de *Galles*; mais que pour l'Affaire dont il s'agiſſoit, il n'en étoit plus le maître, de ſorte qu'il ne pouvoit faire aucune réponſe là-deſſus. *En vérité, Mylords*, ajouta-t-il, *l'Affaire eſt maintenant en d'autres mains, & j'en ſuis fort faché.*

Ce meſſage du Roi, joint à la réponſe du Prince, donna un autre tour au debat. Il ne s'agiſſoit plus de ſçavoir s'il étoit néceſſaire d'aſſurer un Revenu fixe au Prince de *Galles*; on en convenoit, puiſque le Roi avoit fait dire au Prince qu'il lui aſſureroit un Revenu de cinquante mille Livres ſterling ſur la *Liſte Civile*: toute la queſtion ſe réduiſit donc alors à ſçavoir, ſi ce Revenu étoit ſuffiſant. On convint que le Prince méritoit de jouïr d'un Revenu beaucoup plus conſiderable, mais on fit voir par un détail des dépenſes du Roi, qu'il lui étoit impoſſible d'accorder au Prince une plus groſſe ſomme.

On fit donc remarquer, que le Parlement avoit jugé que les depenſes du Roi défunt ne pouvoient pas ſe monter à moins de ſept-cens mille Livres par an, ſans compter les cent mille Livres qu'il accordoit à ſon Fils, & que cependant le Roi défunt n'avoit ni Reine, ni

Famille à entretenir. Que le Roi d'à préſent donnoit huit mille Livres ſterling par an pour l'entretien du Duc de *Cumberland*, cinq mille à la Princeſſe d'*Orange*, cinq mille trois-cens aux deux Princeſſes aînées, deux mille aux deux plus jeunes, cinquante mille pour l'entretien de la Reine, dépenſes auxquelles le Roi défunt n'avoit point été engagé. De tout cela on conclut, qu'il étoit impoſſible au Roi d'accorder plus de cinquante mille Livres ſterling par an au Prince de *Galles*.

Ces raiſons ne perſuaderent pas tous les Membres de la Chambre; on y fit quelques repliques, & l'impartialité dont nous faiſons profeſſion exige que nous en rendions compte.

On remarqua donc d'abord, qu'il n'y avoit aucune mauvaiſe conſequence à craindre de ce que le Parlement feroit dans cette occaſion. „ Tout ce que le „ public en pourra conclure, dit-on, c'eſt „ que Son Alteſſe Royale n'eſt pas encore pourvûë de la manière qu'elle le „ mérite, & que tous les Princes de „ *Galles* l'ont été ci-devant, & c'eſt ce „ qu'on ſçavoit déja, c'eſt ce dont on „ on parloit publiquement par-tout avant qu'on ſongeât à la propoſition qui „ a été faite dans ce Parlement. Tout l'effet que cette Propoſition pourra donc „ produire dans le public, ſera de perſuader tout le monde, que nous ſçavons

„ quel eſt notre devoir, que nous avons
„ l'egard que nous devons avoir pour
„ l'honneur de la Nation, & pour la fé-
„ licite & l'indépendance de l'Héritier
„ preſomptif de la Couronne ".

Enſuite on fit voir qu'on ne prétendoit point oter au Roi un Bien qui lui apartenoit. Par l'Addreſſe qu'on vouloit préſenter ,on ſe propoſoit ſeulement de donner conſeil au Roi de la manière la plus humble. Appellera-t-on cela envahir le Bien du Roi? Une pareille exclamation auroit pû avoir lieu, ſi on s'étoit propoſe de dreſſer un Bil pour retrancher cent mille Livres de la *Liſte Civile*, & les aſſurer au Prince: mais de conſeiller humblement à Sa Majeſté de donner au Prince ce que le Parlement croit qu'il doit avoir, c'eſt ce qu'on ne ſçauroi jamais appeller une violation du droit du Roi, quand même il auroit un droit auſſi abſolu ſur tout le Revenu de la *Liſte Civile*, qu'un particulier en a ſur ſon bien: ce qu'on ne peut pourtant accorder ſans quelques reſtrictions; car un particulier peut diſſiper ſon bien comme il le juge à propos, au lieu que ſi l'on dépenſoit follement le Revenu de la *Liſte Civile*, le Parlement auroit droit d'en prendre connoiſſance; & ſans doute qu'il y interviendroit d'une manière plus efficace que ne ſont de ſimples Addreſſes.

Prétendre que le Parlement n'a pas le

droit d'approprier à quelque uſage particulier une ſomme qu'il a une fois accordée, ou qu'il ne puiſſe point, ſans le conſentement de la Couronne, examiner à quoi & comment eſt employé l'argent qu'il a accordé, ſont, dit-on, des queſtions qui n'ont aucun rapport à celle dont il s'agit; puiſqu'on ne propoſe rien de ſemblable, mais ſeulement de prier le Roi d'aſſurer au Prince de *Galles* le Revenu que le Parlement croit néceſſaire pour l'entretien de ce Prince. Cependant on fait voir que le Parlement a plus d'une fois approprié à de nouveaux uſages des Subſides qu'il avoit accordé, qu'il a même pris connoiſſance de diverſes ſommes données au Roi, & qu'il en a revoqué la conceſſion. De ſorte que, quand même on auroit propoſé un Bill pour retrancher cent mille Livres de la *Liſte Civile*, & les aſſurer au Prince, cela n'auroit point été ſans exemple: un pareil Bill n'auroit pas même été deraiſonnable; puiſque le Parlement a certainement le droit de prendre ſoin que chaque ſomme qu'il accorde ſoit employée à l'uſage auquel elle eſt deſtinée, quoique cet uſage ne ſoit pas expreſſement ſpécifié. Mais comme il ne s'agit que de préſenter une Addreſſe au Roi, on ne ſçauroit nier que le Parlement en aye le pouvoir.

On replique enſuite à ce qui a été allegué contre cette maxime, que l'Héritier préſomptif de la Couronne doit avoir un Revenu aſſuré qui le rende indépendant. Sur quoi on remarque, que les maximes fondamentales d'un Etat doivent ſe déduire des pratiques anciennes & généralement obſervées, plutôt que du récit des Hiſtoriens, qui peuvent ſe tromper, ou n'avoir pas fait attention à ces pratiques. Lorſqu'une coûtume a été établie longtems & univerſellement dans un Etat, il faut regarder la maxime ſur laquelle une pareille coûtume eſt fondée, comme une maxime fondamentale de cet Etat. Or peut-on dire que d'établir un Revenu fixe & indépendant pour le Prince de *Galles* ne ſoit pas une maxime politique de l'*Angleterre?* N'eſt-ce pas une coûtume qui a été pratiquée de tems immémorial, ſans aucune exception? Les raiſons de cette coûtume ſont même expliquées aſſez clairement dans les Actes de Parlement qui aſſurent aux Fils aînez des Rois la poſſeſſion du Duché de *Cornouaille*, puiſqu'on y dit, que ce Revenu eſt deſtiné à mettre ce Prince en état de ſoutenir la dignité & l'honneur de ſon rang, ſans qu'il ſoit obligé de dépendre des Miniſtres de ſon Pere; d'ailleurs, la grandeur & la dignité de l'Héritier préſomptif de la Couronne donne de l'éclat au Prince qui eſt ſur le Trône, & ſert à l'y affermir. La Chartre ou l'Acte de Parlement qui aſſuroit le Duché de *Cor-*

nouaille au Fils aîné d'*Edouard III*, fait alluſion à ces deux raiſons.

Une des objections qu'on avoit faites contre l'Addreſſe, c'eſt qu'il n'eſt pas raiſonnable qu'un Fils ſoit indépendant de ſon Pere, ou un Sujet indépendant de ſon Souverain. Mais il faut diſtinguer entre une dépendance honorable, fondée ſur la fidélité & ſur l'obeïſſance filiale, & une dépendance ſervile, produite par un vil intérêt. Ce n'eſt que de cette derniere eſpece de dépendance qu'on voudroit delivrer le Prince. Sur quoi on remarque, que comme il eſt le premier Pair du Royaume, il eſt juſte auſſi qu'en cette qualité il ne dépende de perſonne. Mais s'il faut que, pour avoir de quoi vivre, il ſoit toûjours ſervilement ſoûmis au Souverain ou à ſes Miniſtres, on pourra dire qu'il eſt non ſeulement le premier Pair, mais auſſi le premier *Penſionaire* qu'il y ait dans le Parlement. On ajoute, que puiſqu'on ne permet pas que les Juges des Cours ordinaires dépendent du bon plaiſir du Roi, à plus forte raiſon ne doit-on pas permettre que le Prince de *Galles*, qui eſt un des Juges de la Cour ſuprême * de l'Etat, n'aît rien ſur quoi il puiſſe compter.

Sur ce qui avoit été dit, que ſi le Parlement s'étoit mêlé de ce qui regardoit les Héritiers préſomptifs de la Couronne, ç'avoit été à la requiſition du Prince régnant, on fait voir au contraire, que les propoſitions venoient originairement du Parlement. On le prouve au moins par rapport à *Richard*, Fils du *Prince Noir*, d'une manière qui paroît ſans replique. On voit par les Archives du Parlement, que le Prince *Robert* y prit ſéance en conſequence d'une Requête des Communes: & lorſque le Parlement préſenta une Addreſſe au Roi pour le prier de créer *Robert* Prince de *Galles*, le Roi témoigna que cette Addreſſe ne lui plaiſoit gueres; car il répondit, que cette Addreſſe ne regardoit point du tout le Parlement, mais le Roi ſeul: auroit-il fait une pareille réponſe, ſi cette Addreſſe lui avoit été préſentée par ſon ordre, ou de ſon conſentement?

---

* La Chambre des Seigneurs.

A l'égard du Régne de *Henri VI.*, on remarque, que quoique ce Régne fût très-malheureux, & plein de troubles, le Parlement fit pourtant pluſieurs choſes qui méritent d'être imitées. Quand l'Etat eſt gouverné avec ſageſſe & avec prudence, le Parlement n'a pas beſoin d'exercer aucun pouvoir extraordinaire. Mais ſous un Régne foible, ſous une mauvaiſe adminiſtration, il faut que le Parlement faſſe voir juſqu'où s'étend ſa puiſſance. C'eſt dans des tems de trouble que l'El'Etat cherche ſa ſureté dans la protection du Parlement.

Ce qui ſe paſſa ſous le Roi *Guillaume* ne doit pas tirer à conſequence, diſoient ceux qui étoient contre l'Addreſſe, parce que cela produiſit la Prorogation du Parlement. Mais cela même, replique-t-on, doit faire approuver extrêmement la conduite du Parlement, & rend cet exemple digne d'être imité. Il étoit certainement très-juſte d'aſſurer un Revenu à la Princeſſe de *Danemarc.* Ne le pas faire, auroit terni la gloire de ce Régne. Cependant le grand & ſage Roi *Guillaume* auroit peut-être commis cette faute, trompé par des Favoris ignorans ou vicieux & corrompus; il auroit au moins negligé de s'acquitter d'un devoir néceſſaire, ſi la fidélité & la conſtance du Parlement ne l'y avoit pas en quelque ſorte forcé.

On vient enſuite à la ſomme néceſſaire pour l'entretien du Prince de *Galles.* Sur quoi on remarque, que ſuivant l'état de la dépenſe de la Maiſon du Prince, dreſſé par le Roi lui-même, cette dépenſe ſe monte à ſoixante-trois mille Livres ſterling par an, ſans qu'il reſte un ſol à Son Alteſſe Royale pour faire des actes de généroſité & de charité. Or on propoſe de ne lui rien aſſurer qu'un Revenu de cinquante mille Livres, dont il faut deduire ſept mille Livres pour diverſes Taxes: de ſorte qu'il ne lui peut reſter que quarante-trois mille Livres, qui avec les neuf mille Livres que rapporte le Duché de *Cornouaille*, ne font en tout que cinquante-deux mille Livres.

Mais, diſent les Oppoſans, le Roi ne peut pas accorder un plus grand Revenu au Prince. C'eſt à quoi on replique en dernier lieu; & pour faire voir que le Roi eſt en état d'accorder cent mille Livres ſterling par an au Prince de *Galles*, on montre par un détail du produit de divers fonds, que le Revenu annuel de la *Liſte Civile*, loin de n'être que de huit-cens mille Livres ſterling, ſe monte à neuf-cens cinquante-quatre mille & deux-cens Livres ſterling. Nous ne prétendons point garantir ce que l'on vient de dire; mais on en conclut, que le Roi ayant au-delà de cent mille Livres ſterling de plus que n'avoit ſon Pere, peut aiſement en épargner cent mille pour le Prince de *Galles*.

Mais ſuppoſé que la *Liſte Civile* ne produiſe en tout que huit-cens mille Livres, on prétend que même en ce cas le Roi peut donner au Prince de *Galles* la ſomme qu'on demande. Pour le prouver on remarque, qu'après un examen exact on a trouvé, que la dépenſe de la Maiſon du

Roi ne ſe monte qu'à 460000. Livres ſterling; ajoutez à cela 50000. Livres pour la Reine, & autant pour le Duc & les Princeſſes, & 100000. pour le Prince de *Galles*, il reſtera au Roi 140000. Livres ſterl. pour des actes de générofité & pour des dépenſes ſecretres, ſomme que le Parlement jugea ſuffiſante pour de pareilles dépenſes au commencement du dernier Régne.

Malgré toutes ces raiſons & tous ces calculs, la Propoſition de préſenter une Addreſſe au Roi fut rejettée dans les deux Chambres; dans celle des Communes à la pluralité de deux-cens trente-quatre voix contre deux-cens quatre; & dans celle des Seigneurs à la pluralité de cent trois voix contre quarante. Il y eut pluſieurs Seigneurs qui proteſterent.

Avant que de finir cet Article, je ne ſçaurois m'empêcher de rapporter un morceau du Diſcours du Comte de *Weſtmorland.* „ Je connois, dit-il, le dan„ger que je cours en me declarant en „ faveur de la Propoſition qu'on a faite. „ Peut-être m'enverra-t-on un Meſſa„ger pour me commander de reſigner „ le poſte que j'occupe dans l'Armée, „ comme pluſieurs autres Officiers ont é„té obligez de faire pour une ſemblable „ raiſon. Mais je me croirois un Officier „ bien mépriſable, ſi je ſouffrois que la

„ crainte de perdre ma Commiſſion, ou „ l'eſpérance d'en obtenir une meilleure, réglaſſent ma conduite dans cette „ Chambre, & déterminaſſent la manière de donner ma voix. Et ſi un Miniſtre, quel qu'il fût, me faiſoit menacer de m'ôter mon Emploi au cas que „ je ne donnaſſe pas ma voix en Parlement ſelon ſes ordres, je témoignerois „ pour un pareil meſſage toute l'indignation qu'il mériteroit ". Il ſeroit fort à ſouhaiter que tous les Membres des deux Chambres du Parlement eûſſent autant de courage & de grandeur d'ame que ce digne Seigneur.

ARTICLE V.

HIPPOCRATES *upon Air, Water and Situations, upon Epidemical Diſeaſes, and upon Prognoſticks, in acute caſes eſpecially. To this is added, by way of compariſon* THUCYDIDES's *Account of the Plague of* Athene: *the whole tranſlated, methodiſed and illuſtrated with uſeful and explanatory Notes, by* FRANCIS CLIFTON, *M. D Phyſician to his Royal Highneſs the Prince of* WALES, *Fellow of the College of Phyſicians, and of the Royal Society.* London, Printed for *J. Watts*, at the Printing-Office in *Wild-Court*, near *Lincoln's-inn-fields* 1734.

C'eſt-à-dire:

Les Livres d'HIPPOCRATE, ſur l'Air, l'Eau & la Situation; ſur les Maladies épidémiques, & ſur les Pronoſtics, traduits en *Anglois*, rangez par ordre, & éclaircis par des Notes utiles, par FRANÇOIS CLIFTON, Docteur en Médecine, Médecin de S. A. R. Mgr. le Prince de GALLES, Membre du Collége de Médecine, & de la Societé Royale à *Londres* 1734. *in* 8. pag. 389. ſans compter l'*Epître Dédicatoire* au Duc de CHANDOS, la *Préface*, la *Table générale* des Matières, la *Vie* d'*Hippocrate* & ſon *Serment*.

IL y a pluſieurs années que Mr. *Clifton* publia le *Specimen* d'une nouvelle Edition *Grecque* & *Latine in Folio*, qu'il médite de tous les Ouvrages d'HIPPOCRATE que le tems nous a conſervez. Le Projet en plut extrêmement à toutes les perſonnes qui pouvoient en juger, & qui depuis ce tems-là parurent attendre avec impatience l'exécution d'un defdeſſein qui ne pouvoit tomber en des mains plus habiles. Le ſçavant *Anglois* qui en fit alors la promeſſe, la réïtere dans la *Préface*de la Traduction qu'il nous donne ici de quelques Traitez de ce Pere de la Médecine. „ Il n'y a pas longtems „, y diſoit-il, „ que j'avois entrepris „ une nouvelle Edition en *Grec* & en „ *Latin* de toutes ſes Oeuvres, diſpoſée „ de telle manière, que le Lecteur pût „ voir d'un coup d'œil tout ce qu'HIPPOCRATE „ enſeigne ſur le même ſujet „. Mais bien que cette utile Edition „ ait été prête pour l'impreſſion depuis „ pluſieurs années, diverſes raiſons imprévûës „ m'ont obligé, à mon grand regret „, de la renvoyer à un tems plus „ éloigné. Cependant cela ne m'a point „ fait entierement abandonner cette entrepriſe „ ". C'eſt ainſi qu'il parloit en 1734.; & puiſqu'il eſt encore vivant, à ce que je crois, nous ſommes toûjours en droit d'eſpérer ce grand & magnifique travail à quelque heure.

En attendant l'*Angleterre* a gagné de ce que les autres Nations ont perdu. Mr. *Clifton* ne pouvant encore publier ſon HIPPOCRATE *Grec & Latin*, en a traduit dans la Langue de la *Gr. Bretagne* quelques Livres, qui ſont ceux que ce Volume contient, & qui, malgré les difficultez incroyables que l'Auteur y a rencontrées, doivent être ſuivis, à ce qu'il dit, de ceux de la *Diéte.* „ Son plus „ grand déſir ſeroit, ajoute-t-il, que „ les Oeuvres de ce grand Homme fuſ„ ſent bien connues de tout le monde ". Il eſt ſûr que l'on n'y peut mieux réuſſir qu'en les traduiſant, & que l'on ne ſçauroit rien faire de plus utile pour le Public en ce genre, qu'en le mettant, par le moyen des Traductions, à portée de conſulter par lui-même les Oracles de la Faculté. Mais il en eſt de la Médecine comme de la Théologie. Dans l'une & dans l'autre la plupart des gens qui les profeſſent & qui en vivent, en voudroient fort derober myſtérieuſement la connoiſſance au Vulgaire, & s'imaginent que c'eſt les profaner que de leur ôter la reſpectable enveloppe des Langues ſçavantes, qui les rendent inacceſſibles à la multitude. Mr. *Clifton*, qui n'a pas ignoré ce foible d'un grand nombre de ſes Confreres, foible qui n'eſt que trop commun dans toutes les Sciences, n'en diſſimule pas la vérité dans ſon *Epître Dédicatoire* à Mylord Duc de *Chandos.*

„ L'eſtime, *dit-il*, qu'on a fait dans „ tous les ſiécles de ce qui nous reſte „ du grand HIPPOCRATE, excuſe „ ſuffiſamment tous les moyens par leſ„ quels on entreprend de rendre plus „ commune la connoiſſance de ſes ex„ cellens Ouvrages, & par cela même „ de les rendre plus univerſellement u-

„ tiles au genre humain. Les *Grecs*, à l'u-
„ ſage deſquels ils furent originairement
„ compoſez, & qui, les ayant dans leur
„ propre langue, furent auſſi les juges
„ les plus compétens de leur mérite in-
„ trinſéque, crurent qu'ils ne pouvoient
„ rendre de trop grands honneurs à ce
„ divin Auteur, qui, à l'intelligence ſi
„ parfaite des Maladies de la Nature hu-
„ maine, avoit joint des régles ſi juſtes
„ pour y remedier: Régles qui, tirées
„ d'Obſervations également judicieuſes &
„ fidèles, ont été juſqu'ici, c'eſt-à-di-
„ re depuis plus de deux mille ans, &
„ ſeront toûjours les plus ſûres & les
„ plus exactes pour réuſſir dans la Mé-
„ decine. Mais hélas! Mylord, dans tou-
„ tes les Profeſſions il y a des gens qui,
„ pour ſuppléer au mérite réel, veulent
„ s'aſſurer l'eſtime & la dépendance
„ des hommes, par le ſoin qu'ils affec-
„ tent de tenir ſecrettes, & de donner
„ pour des myſtères ces véritez, à la
„ connoiſſance deſquelles chacun a le
„ même droit de prétendre, y ayant le
„ même intérêt par les beſoins com-
„ muns de la vie. Aux yeux des gens
„ de ce caractère, la publication de ces
„ morceaux en langue vulgaire pourra
„ paroître une eſpece de proſtitution que
„ l'on fait de la Profeſſion, & dans leur
„ eſprit, on ne peut divulguer les plus

„ utiles régles de cette Profeſſion, ſans „ ſe rendre coupable du plus odieux „ ſacrilége ”.

Il n'y a en effet que trop de gens dans ces ridicules idées. Le fameux *Guy Patin* lui-même, qui faiſoit ſi fort l'eſprit ſupérieur ſur tant d'autres choſes, ne vouloit pas que l'on traduiſit HIPPOCRATE en Langue vulgaire, de peur que, ſans ſçavoir ni *Grec* ni *Latin*, on pût parler Médecine. Heureuſement pour le Public néanmoins, il s'eſt trouvé par-tout des Sçavans qui ſe ſont mis au-deſſus de cette baſſe jalouſie du Métier, & qui, ſans craindre d'éclairer le monde à leur préjudice, ſe ſont fait honneur des lumieres qu'ils y ont répandues. De-là cette quantité prodigieuſe d'Ecrits ſur la Médecine qui ſe ſont imprimez, & qui s'impriment encore tous les jours, tant en *François* qu'en *Anglois*, & peut-être auſſi dans toutes les autres Langues que l'on parle en *Europe*. Mais ſans nous éloigner d'HIPPOCRATE, on ſçait qu'il y a déja plus de quarante ans, que pluſieurs de ſes Traitez ſont devenus communs en *France* par la Traduction que Mr. *Dacier* en fit & en publia en deux Tomes *in* 12., qui parurent à *Paris* en 1700. Quoique je ne poſſede point cette Verſion de Mr. *Dacier*, je donnerai ici les titres des Traitez d'HIPPOCRATE qu'elle contient,

tient, ſur la Liſte que j'en trouve dans la *Bibliothèque Grecque* de Mr. *Fabricius*, qui en a un peu dérangé l'ordre pour le rendre Alphabétique. Voici ces Opuſcules: Des *Airs*, des *Eaux* & des *Lieux*; de l'*ancienne Médecine*; des *Principes* & des *Chairs*; de la *Diéte* des Convaleſcens; de la *Diéte* dans les Maladies aigues; du *Decorum*; des *Devoirs* du Médecin; la *Loi*; le *Serment*; les *Préceptes*; de l'*Art*; de l'Uſage des *Humides*; de la *Nature* de l'Homme; & des *Vents*.

Il ne me paroît pas que Mr. *Clifton* ait connu cette Traduction *Françoiſe*. Au moins n'en fait-il aucune mention dans ſes *Notes* ſur le Traité de l'*Air*, des *Eaux* & des *Lieux*, où il réleve diverſes choſes des Interprètes & des Commentateurs en Langue *Latine*. Quoi qu'il en ſoit, on doit dire à l'honneur de la Nation *Françoiſe*, qu'elle a été la première à pouvoir juger par elle-même des Oeuvres d'HIPPOCRATE, & que, ſans le ſçavoir peut-être, le ſçavant Traducteur *Anglois* n'a fait qu'en ſuivre l'exemple. Mais comme la manière dont il l'a exécuté, peut, ſelon toutes les apparences, ſervir de modèle, il importe de faire attention à ce qu'il nous en dit lui-même dans ſa *Préface*.

Il remarque d'abord en général, qu'une nouvelle Edition de toutes les Oeuvres d'HIPPOCRATE ne ſeroit rien

moins

moins qu'inutile, malgré le * grand nombre que l'on en a déja données, tant en *Italie*, en *France* & en *Allemagne*, qu'en *Hollande*. Sans parler des fautes que l'on trouve dans le Texte de toutes ces Editions, on n'y a pas diſpoſé les diverſes parties de ce grand Corps dans une Méthode nette & judicieuſe, les Livres y étant comme placez au hazard, & par conſequent très-déplacez. Dans celle de *Mercurial* & de *De Foix*, les *Epidémiques* ne viennent qu'à la ſuite des *Pronoſtics* & de la *Criſe*, qui en ſont tirez; & dans celle de *van der Linden*, à cette faute on ajoute celle de mettre les *Aphoriſmes* preſqu'à la tête du premier Volume.

L'inexactitude qui régne dans la diſpoſition générale des Livres s'étend juſqu'à chacun de ces Livres en particulier, où l'on apperçoit, tantôt que les Anciens donnerent arbitrairement des Titres pour les ranger mal-à-propos parmi d'autres, ou bien, pour les partager avec auſſi peu de raiſon, comme cela eſt arrivé dans les *Epidémiques*; & tantôt il eſt clair, que l'on donne pompeuſement pour des Ouvrages complets, de ſimples Recueils que l'Auteur ne compoſa que pour ſon uſage particulier, & dont il ſe ſervit enſuite pour en tirer les Piéces plus achevées; ce qui ſaute aux yeux en comparant les *Pronoſtics* avec les Livres de la *Criſe*, des *Humeurs*, le premier des *Prédictions*, &c. d'où il eſt évident que les premiers ſont tirez. A ce dernier égard la negligence eſt viſible, & ne peut ſans doute être attribuée qu'à un excès de venération pour tout ce qui ſortit de la plume du grand HIPPOCRATE. „ Il eſt fort apparent, *dit* Mr. *Clifton*, qu'après ſa mort, ſes Enfans ou ſes Héritiers, qui trouverent ces Feuilles volantes parmi les Ecrits qu'il avoit finis, ne purent ſe reſoudre, ni à les brûler, ni à les dechirer, & qu'ils les rangerent ſous certains Chefs, afin d'y pouvoir renvoyer dans les endroits qu'ils jugeroient convenables. Mais comme l'uſage principal en avoit déja été fait, au moins en partie, par HIPPOCRATE lui-même, ils donnerent moins d'attention à la manière de les conſerver, &

---

* Je m'imagine que Mr. *Clifton* veut parler des Editions *Latines*, comme des autres; car, ſelon Mr. *Fabricius*, dans ſa *Bibliothèque Grecque*, Lib. II. Cap. 24. les Editions *Grecques-Latines* ne ſont qu'au nombre de quatre. 1. Celle de *Jerôme Mercurial*, *Veniſe*, 1588. *in Fol.* 2. d'*Antoine de Foix*, *Francfort*, 1595. réimprimée en 1621. & 1645. & à *Geneve* 1657. 3. de *van der Linden* en 2. vol. *in* 8°. *Leide* 1665. & 4. de *René Chartier*, qui donna tout enſemble les Oeuvres d'*Hippocrate* & de *Galien*, en 13. volumes *in Folio*, à *Paris* 1679. *Note du Journal.*

„ les entaſſerent confuſement les uns „ parmi les autres avec très-peu d'ordre & de deſſein. De-là les repétitions, les inconſiſtences & les imperfections que l'on trouve en quelques-uns de ſes Ouvrages, & les additions en d'autres, tels que nous les „ avons à préſent, dont pluſieurs Sçavans ſe ſont plaints en tant de rencontres. Si HIPPOCRATE eut pû vivre aſſez de tems, pour mettre méthodiquement en œuvre lui-même le „ vaſte corps des Obſervations qu'il avoit faites, il y auroit ſans doute „ changé bien des choſes, il en auroit „ effacé quelques-autres; & ces petits „ *Memorandums*, qui nous paroiſſent ſi indigeſtes, ſi frivoles, ſi abſurdes même, „ retouchez par cette main de Maître, „ auroient pû devenir auſſi utiles que „ tout le reſte ".

C'étoit donc pour remedier à tous ces deſordres que le Sçavant *Anglois* ſe propoſoit de donner ſon Edition *Grecque-Latine* complette des Oeuvres d'HIPPOCRATE, dans un goût tout nouveau. En attendant qu'elle puiſſe paroître, il en donne comme un Eſſai dans la Traduction de ces trois Opuſcules, qui ſont les Livres de l'*Air*, de l'*Eau* & des *Lieux*, ceux des *Epidémiques*, & ceux des *Pronoſtics*, à la ſuite deſquels il promet auſſi d'en donner un jour quelques autres. Voici donc la Méthode qu'il a ſuivie, & que je ne ſçaurois mieux exprimer qu'en copiant ce qu'il en dit lui-même.

„ 1. Ce qui ſe rapporte, *dit-il*, au mê„me ſujet, eſt ici ramené à l'Article au„quel il apartient en propre, & tout „ce qui y eſt étranger en eſt exclus à „deſſein. Par exemple, dans le Chapi„tre de l'*Air* &c., les Aphoriſmes qui „ſont relatifs à ces matières, ſont ou „renvoyez aux Notes, ou ajoutez à la „fin du Chapitre, afin de donner au „Lecteur une idée de la Doctrine de „l'Auteur auſſi diſtincte & auſſi complet„te qu'il eſt poſſible. Je ne me ſuis „pas même fait trop de ſcrupule de „tranſporter à cet endroit, tout ce que „j'ai rencontré du même genre en „d'autres endroits, que j'indique ſur l'E„dition de *Geneve* 1657. . . . . J'en ai „agi de même dans les Livres des *Epidé„miques*, où j'ai omis diverſes choſes qui „ne ſe rapportent point du tout au ſu„jet, afin que toutes les parties, diſpo„ſées dans l'ordre le plus net & le plus „facile, pûſſent être d'une utilité réelle „pour le Public. Ainſi encore dans le „Chapitre des *Pronoſtics*, toutes les „Obſervations & tous les Aphoriſmes „qui ont relation aux manifeſtations & „aux termes des Maladies, des aigues „ſur-tout, quoique tout cela ſoit épars

„ ou confondu en divers endroits des
„ Oeuvres d'HIPPOCRATE, je l'ai
„ raſſemblé en ce lieu, & l'ai rangé
„ d'une façon réguliere ſous les Arti-
„ cles auxquels chaque choſe apar-
„ tient. . . . .

2. Dans tous les endroits du *Texte* où
„ il ſe trouve quelque obſcurité conſide-
„ rable, ou quelque corruption viſible,
„ & lorſque l'Auteur employe quelque
„ terme d'une ſignification extraordinai-
„ re ou douteuſe, j'y ai toûjours mis
„ une *Note* pour éclaircir, pour corri-
„ ger, & pour décider. Le Lecteur me
„ pardonnera, s'il lui plaît, la longueur
„ de quelques-unes de ces *Notes*. Je
„ l'aſſure qu'il n'y a de ma part, ni va-
„ nité, ni oſtentation, car ſi j'avois eu
„ ces vûës, j'aurois pû leur donner un
„ autre tour. Je n'y ai d'autre deſſein
„ que de prévenir les faux ſens, & que
„ de faciliter l'intelligence du Texte".

En effet, toutes les *Notes* que l'on trouve ici, & qui y ſont en grand nombre, ſe terminent uniquement, ou à indiquer les endroits que le Commentateur a rapprochez dans ſon Texte, ou à expliquer en deux mots ce qu'il peut y avoir d'obſcur, ou à fixer le vrai ſens, & par conſequent la véritable leçon. Ainſi la plupart ne ſont que de pure critique, & dans celles-ci, comme dans les autres, la prolixité inutile eſt par-tout ſoigneuſement évitée. On en jugera par quelques exemples pris au hazard, & que l'on me permettra de traduire.

Au Chapitre de l'*Air*, *&c.* & à la page 33. de cette Traduction, en parlant de la diverſité des Tempéramens, HIPPOCRATE dit, que „ ceux qui habitent „ des Païs montagneux, rudes, ſteriles & „ ſecs, ſont ſujets à une grande variation „ de tems ". Et l'on trouve au deſſous cette Note, „ *Ὁκοσοι μεν χωρην ὀρει-„ νην τε οικευσι, τρηχειην, και ὑψιλην, και „ ενυδρον.* Au lieu de cela *de Foix* lit, „ d'après *Galien*, *ὑψνλην και ανυδρον*, *élevée „ & ſéche.* Mais comme *ορεινην* renfer-„ me le premier, j'ai mieux aimé ſuivre „ *Cornarius*, qui lit, *ψιλην και ανυδρον*, *nue, „ & ſéche*, conformement à ce qui ſe trou-„ ve un peu plus bas, *ὁκου δ' εςιν ἡ χορη ψιλη „ τε και ανωχυρος και τρηχειη*, &c. Ce n'eſt „ pas qu'*ὑψιλην* ne puiſſe être retenu, ſi on „ l'entend d'une *ſterilité médiocre.* Peut-„ être que quelques-uns pourront croi-„ re que *ψυχινην*, *froide*, conviendroit „ mieux ici que, ni *ψιλην*, ni *ὑψιλην*, par-„ ce qu'il répond un peu mieux au *πνιγηρα*, „ *étouffée*, du Paragraphe ſuivant ". J'obſerverai là-deſſus en paſſant, que la Méthode conſtante de Mr. *Clifton* eſt, de placer dans ſes *Notes* les propres termes de ſon Auteur, ſoit lorſqu'il a ſimplement héſité ſur le ſens qu'il y a donné, ſoit lorſqu'il ſe propoſe, ou de l'éclaircir, ou de le corriger. On s'appercevra bien auſſi, quand je ne le remarquerois pas, qu'à l'Aſpiration près, il a banni de ſon *Grec* tous les Eſprits, & preſque tous les Accens.

Dans les *Epidémiques*, à la page 152. de cette Traduction, on lit ces paroles d'HIPPOCRATE: „Il y avoit dans les * *Eniades*, un Homme qui ſe plaignoit de l'incommodité ſuivante. Lorſqu'il s'abſtenoit de manger, ſon ventre „ faiſoit un grand bruit & étoit en „ douleur, & les mêmes plaintes revenoient peu de tems apres qu'il avoit „ mangé & que l'aliment étoit broyé „ menu. Auſſi ſon corps diminuoit & „ deperiſſoit; l'aliment qu'il prenoit ne „ donnoit aucune nourriture, & ce qui „ paſſoit par le bas, étoit de la mauvaiſe „ ſorte & brûlé. Le bruit & la douleur „ s'appercevoient le moins, immédiatement après avoir mangé. Il ne recevoit aucun ſoulagement des *Purgatifs* de „ toutes les ſortes, tant par le haut que „ par le bas. Mais ayant été ſaigné à „ divers tems, à chaque main, juſqu'à „ ce qu'il ne lui reſtât preſque plus de „ ſang, il ſe trouva ſoulagé & délivré

---

* Ville d'*Etolie*, à l'embouchure du Fleuve *Achelous*, vis-à-vis d'*Ithaque*, le Royaume d'*Ulyſſe*. *Note de l'Auteur dans ſa Préface.*

„ du ſujet de ſes plaintes ”. Voici toute la Note qu'il y a là-deſſus ”. C'eſt „ ici un Remede extraordinaire, & qui „ mérite bien que l'on y faſſe attention ”.

Enfin, pour ne pas trop multiplier nos Exemples, donnons-en un autre, tiré des *Pronoſtics.* A l'Article des *Rechutes*, HIPPOCRATE dit, que „ ſi la Fiévre n'eſt pas remittente à jours *iné-* „ *gaux*, elle eſt ſujette à revenir ”. L'endroit avoit certainement beſoin de Note, & Mr. *Clifton* y a placé celle qu'on va lire. „ Ceci ſe trouve dans le IV. „ Livre, *Aphoriſme* 61. & dans le II. Li- „ vre des *Epidémiques*, page 1046. où au „ lieu de Εν *περισσησιν ἡμερησιν αφῆ*, il y a „ *εν τη γονιμη μεθῆ*, & au lieu d'*υποτρο-* „ *πιαζεν ειωθεν.* Il y a *ὑπ. αναγκη.* Dans „ le même Livre des *Epidémiques*, page „ 1053., le même terme *γονιμος* revient „ au même ſens dans les paroles ſui- „ vantes, *ὁτα θνησκει, αναγκη γονιμω ἡμερη,* „ *και γονιμω μηνι, και γονιμω ετει. προλεγειν* „ *δε ορθως αν εχοι θανατον η οδυνας ισχυρας*, „ c'eſt-à-dire: *Ceux qui meurent doivent* „ *mourir à un jour inégal, à un mois* „ *inégal, & à un âge inégal. Mais ce-* „ *pendant de prédire la mort ou de vio-* „ *lentes douleurs, c'eſt la gloire du Méde-* „ *cin.* Je n'entens pas bien ce que cela „ veut dire, quoique je n'aye pas oſé o- „ mettre ce paſſage. Permis au Lecteur „ d'en faire ce qu'il pourra ”.

Puiſque chaque Lecteur a la permiſſion d'en dire librement ſa penſée, je ne ferai point ſcrupule de prononcer, que le Texte d'HIPPOCRATE en cet endroit ne peut qu'avoir été étrangement corrompu. Le Commentateur nous indique la même choſe en bien d'autres rencontres, à une différence près, c'eſt qu'il y remedie par les corrections, quand la choſe lui a paru poſſible. Dans cet eſprit conſtant de ſaine & de judicieuſe critique, il a pris ſoin de rélever dans ſa *Préface* la faute que divers Sçavans ont commiſe, lorſqu'ils ont cru que la Peſte d'*Athenes*, décrite par *Thucydide*, eſt la même que celle dont ſon Auteur a voulu parler dans ſes *Epidémiques*. Il eſt d'avis, au contraire, que le Médecin *Grec* n'eut jamais deſſein de donner la deſcription de cette Peſte, ni d'aucune autre ainſi proprement dite; & pour mettre tout le monde en état d'en juger, il a inferé tout au long à la page 95. de ſa Traduction, tout l'endroit de l'Hiſtorien, où l'on voit un grand nombre de différences, trop grandes & trop marquées pour permettre de confondre ainſi les objets.

Après en avoir ſpécifié les plus importantes, Mr. *Clifton* finit ſa *Préface* par des éclairciſſemens ſur les endroits de *Géographie* & d'*Aſtronomie*, qui reviennent ſi ſouvent dans les Livres d'HIPPOCRATE, qu'il n'y auroit pas eu moyen de les faire entrer dans les *Notes*, ſans les charger à l'excès de repétitions ennuyeuſes. A la ſuite de cette *Préface* & de la *Table* générale des Matières, on trouve la *Vie* d'HIPPOCRATE, que l'on attribue à *Soranus*, traduite en *Anglois* & accompagnée de quelques Notes, qu'il ſeroit peut-être à ſouhaiter que l'Interprète eût plus multipliées & plus étendues. A dire le vrai, je penſe que la *Vie* d'HIPPOCRATE, telle que Mr. *Fabricius* nous l'a donnée, auroit mieux figuré en cet endroit que celle d'un Pſeudonyme, dont l'Extrait manque viſiblement d'exactitude. Au reſte le *Serment* d'HIPPOCRATE eſt deſtitué de toute eſpece de Notes, & la Tête d'HIPPOCRATE, qui ſe voit ici au devant du Titre, eſt donnée comme tirée d'un marbre ancien, ſans nous avertir qu'il ne faut pas trop compter ſur la fidélité de la reſſemblance, puiſque ces figures varient extrêmement, y en ayant de tout différentes dans le Tome II. des *Antiquitez Grecques* de *Gronovius*; dans l'Edition de *van der Linden*; dans celle de *Chartier*, & dans les Notes de Mr. *Boivin* ſur la page 777. de *Nicephore Gregoras*. Au reſte, cette Traduction eſt ſi bien entendue, qu'il ſeroit à ſouhaiter que l'on eût tout HIPPOCRATE traduit de la ſorte.

ARTICLE VI.

DICTIONARIUM BOTANICUM, *or a Botanical Dictionary, for the uſe of the curious in Husbandry and Gardening: By* R. BRADLEY, *Profeſſor of Botany in the Univerſity of* Cambridge, *and F. R. S.* London: printed for *T. Woodward*, at the *Helfmoon*, over-againſt St. *Dunſtan's* Church, and J. *Paele* at *Lock's Head* in *Pater-noſter-Row*, 1728.

C'eſt-à-dire:

Dictionaire Botanique, pour l'uſage des Amateurs de l'Agriculture & du Jardinage. Par RICHARD BRADLEY, Profeſſeur en Botanique dans l'Univerſité de *Cambridge*, & Membre de la Societé Royale. A *Londres*, 1728. grand octavo, deux Volumes, dont les pages ne ſont point numerotées, mais qui contiennent chacun environ 30. ou 31. Feuilles.

COmme Mr. *Bradley* s'eſt attaché de tout tems à l'étude de la *Botanique*, qu'il en fait leçon à *Cambridge*, & qu'il en a publié en *Anglois* divers Ouvrages qui ont été fort goûtez, il doit ſçavoir mieux que perſonne, ſi le *Dictionaire* qu'il en donne dans ces deux Volumes eſt, comme il le dit, nouveau en ſon genre. En ſuppoſant donc ſur ſa parole, comme nous avons lieu de le croire, le contraire nous étant inconnu, qu'entre tant de Lexicographes il eſt le ſeul & le premier juſqu'ici qui ſe ſoit ouvert cette nouvelle carriere, nous avons cru que, malgré les 14. ans qu'il y a que ce Livre paroît en *Angleterre*, on ne trouveroit pas mauvais que nous en donnions une courte notice aux Nations étrangeres, qui, ſelon toute apparence, ne manqueront pas d'habiles gens dont l'exemple de Mr. *Bradley* animera le courage.

Ce n'eſt pas que l'on n'ait déja quantité de ſecours & de répertoires ſur cette matière. Mrs. *Ray*, *Welſchius*, *Moriſon*, *Plucknet*, *Tournefort*, *Grew*, *Paul*, *Sloane*, *Boccone*, & je ne ſçais combien d'autres encore, s'y ſont exercez avec plus ou moins d'étendue; mais outre que les uns n'ont écrit qu'en *Latin*, que les autres ſe ſont bornez aux Plantes d'un certain Païs, ou d'un certain ordre, & que les plus exacts ont préferé le curieux à l'utile, ils ſemblent avoir preſque tous affecté de mettre cette Science au-deſſus de la portée commune, ſoit en arrangeant les Plantes ſous des Claſſes fixes, ſoit en n'y conſiderant pas autant l'intérêt des perſonnes qui aiment l'Agriculture & le Jardinage, que la ſatisfaction de celles qui ſe contentent de la connoiſſance ſpéculative de la Botanique. Les vûës de Mr. *Bradley* ont été, d'un côté, moins rélevées, & de l'autre, plus générales.

1°. Il range par ordre alphabétique le *Nom* ſçavant de toutes les Plantes, qu'il donne enſuite en *Anglois*, & ſouvent même en d'autres langues modernes; mais ſans negliger de mettre auſſi à ſa place le nom *Anglois*, avec un renvoi au *Grec* ou au *Latin.* Par ce moyen le Fleuriſte le plus ignorant peut ſçavoir comment les Gens de lettres appellent la Fleur qu'il cultive, & dont il ne connoît que le nom vulgaire. Mais par ce moyen auſſi les Gens de lettres qui veulent avoir cette Fleur, peuvent la demander aux plus groſſiers Païſans, auxquels le nom vulgaire n'en eſt pas inconnu.

2°. Après le Nom vient une *Deſcription* de la Plante, déterminée par toutes les qualitez ſpécifiques des Feuilles, des Branches, des Fruits, ou des Racines; ce qui ſert, ou à la faire connoître, ou à en marquer les diverſes eſpeces, que l'Auteur a grand ſoin de particulariſer d'une manière diſtincte.

3°. Enfin on trouve ici ſous chaque article, la *Manière* dont les Plantes ſe perpétuent, quand il faut les planter ou les ſemer, en quelle terre il faut les mettre, &, pour tout dire en un mot, toutes les attentions que la culture en demande.

Mais 4°. outre ces éclairciſſemens ſur les Plantes elles-mêmes, Mr. *Bradley* a grand ſoin d'expliquer tous les *Termes de l'Art*, tant de l'Agriculture que du Jardinage, qui ont quelque rapport à la culture des Plantes. Prenons-en pour exemple celui d'*Ablaqueation*, qui fait le troiſième article de ce *Dictionaire*. ,, Ablaqueation, *dit-il*, ſignifie l'ouverture
,, que l'on fait à la terre autour des racines
,, des Arbres, afin que leurs plus groſſes
,, racines, & non les fibres, puiſſent
,, être expoſées à l'air. Cet ouvrage
,, ſe fait communement en Janvier ".

Donnons auſſi un exemple ou deux des articles qui regardent les Plantes. Dans la Lettre *C*. je trouve celui des *Capres*, qui en *Anglois* eſt fort court, puiſqu'il ſe borne à dire, que ,, *Capers* eſt *Capparis* ". Mais enſuite ſous le mot de *Capparis*, voici ce que dit le Lexicographe. ,, *Capparis*,
,, en *Grec* Καππαρις, en *Anglois* eſt *Caper*
,, *Buſh*, c'eſt-à-dire le *Caprier*. C'eſt une
,, Plante qui eſt fort commune aux environs
,, de *Toulon* en *France*. Les boutons
,, à fleurs de cette Plante ſont bons confits
,, au Vinaigre. J'ai experimenté qu'elle
,, croît mieux en de vieilles murailles
,, que dans une terre ordinaire,

I 2 ,, &

„ & cela eſt évident par celles qui ſe trouvent aux environs de *Toulon*. Pendant „ pluſieurs années nous avons tâché d'élever cette Plante dans notre païs, en „ la tenant dans les étuves les plus chaudes. Cela ne réuſſiſſoit point; & j'ai „ été le premier qui l'ait accoûtumée à „ notre Climat, en la ſemant ſur quelques „ vieilles murailles, où la ſemence a „ bien pris, & ſi bien, que la tige s'en conſerve en hyver ſans être couverte. „ Nous pouvons en tirer la ſemence de „ *Genes* & de *Toulon*. Il y a auſſi une „ autre petite ſorte de *Caprier* fort eſtimé, „ qui vient près de *Minorque*, &c." Après quoi viennent le *Capparis ſpinoſa folio rotundo*; le *Capparis ſpinoſa folio acuto*; le *Capparis non ſpinoſa fructu majore*; le *Capparis Arabica non ſpinoſa*; & le *Capparis fabago*, ou *leguminoſa*, avec leurs deſcriptions reſpectives.

Paſſons à la Lettre *T*. Nous y trouvons „ *Tubera terræ, Truſles*, eſpece de *Fungus*. C'eſt une ſorte de *Champignon* „ ſoûterrein, fort eſtimé en *Italie* & „ en *France*, d'où nous en avons tiré l'uſage, & comme c'eſt un morceau „ qui paſſe pour friand, nous en donnons environ trente Chelins pour la „ livre ſechée. Mais j'avoue que je ne „ ſuis pas encore aſſez Epicurien, pour „ trouver grand goût à ces *Truſles* ſeches. Quand elles ſont fraîches, elles

,, ſont pourtant à la vérité un mets fort
,, délicieux & digne de la table d'un
,, Prince. Pour cette raiſon je me ſuis
,, donné quelques ſoins pour en chercher
,, en *Angleterre*, & j'en ai trouvé en pluſieurs
,, endroits, ſur-tout dans les bois,
,, tant en *Surrey*, *Middleſſex*, *Kent*, *Eſſex*
,, & *Hertford*, qu'en la Province de
,, *Northampton*, & je conjecture que nous
,, avons peu d'anciens bois en *Angleterre*
,, où il n'en croiſſe. J'ai trouvé auſſi dans
,, tous ces mêmes lieux la *Morille*, qui eſt
,, une eſpece de compagne de la *Trufle*, &
,, je m'imagine que, faute d'en connoître
,, les vertus, nos gens les ont negligées
,, ... Les *Trufles* ſont rarement
,, plus bas que de deux pouces en terre.
,, Le dehors en eſt raboteux & noir; il y
,, en a de ſi groſſes, qu'une ſeule peſe
,, une livre ".

Au reſte Mr. *Bradley*, qui nous apprend que cet Ouvrage doit uniquement ſa naiſſance aux Recueils qu'il fit d'abord pour ſa propre inſtruction, a mis à la tête de ſon *Dictionaire* une grande Planche, qui contient quantité de figures relatives à la Botanique, qu'il explique dans une *Introduction*. On y voit donc les *Oignons*, les *Graines*, les *Fruits*, les *Racines*, les *Tiges*, les *Branches*, les *Fleurs* & tout ce qui compoſe les Plantes, ou dans leur première origine, ou dans leur parfaite maturité; ccompagnant tout cela de diverſes Obſervations de Botanique, qui en forment comme les premiers Elemens.

ARTICLE VII.

AN HISTORICAL *and Political Diſcourſe of the Laws and Government of* England, *from the firſt Times to the end of the Reign of Queen* Elizabeth; *with a Vindication of the antient Way of Parliaments in* England. *Collected from ſome manuſcript Notes of* JOHN SELDEN, *Eſqr.*, *by* NATHANIEL BACON *of* Grays-inn, *Eſqr. The fourth Edition, corrected and improved by a Gentleman of the* Middle Temple. *London*, printed for *Daniel Browne*, at the *Black Swan*, without *Temple-Bar*, and *Andrew Millar*, at *Buchanan's* head, over againſt *St. Clement's* Church, in the *Strand*, 1739.

C'eſt-à-dire:

Recherches Hiſtoriques & Politiques des Loix & du Gouvernement d'*Angleterre*, depuis les premiers tems, juſqu'à la fin du Régne d'*Eliſabeth*, avec une Défenſe de l'Antitiquité des Parlemens dans ce Royaume: tirées de quelques Recueils manuſcrits de JEAN SELDEN, par NATHANAEL BACON. Quatrième Edition, revûë & augmentée par un Juriſconſulte. A *Londres*, 1739. *Folio* 2. Vol. Le 1. Vol. pag. 203. ſans compter quelques Avertiſſemens, Préface & Tables des matières, le 2. Vol. pag. 278. in 12.

CEt Ouvrage porte aſſez les marques de ſon origine. Le but principal en eſt, de faire voir par des déductions hiſtoriques, que les Rois d'*Angleterre* n'ont jamais été revêtus d'un pouvoir arbitraire & d'une autorité deſpotique. Les partiſans de la Couronne ſous les Régnes de *Jaques I.* & de *Charles I.* ſon fils, auroient fort voulu perſuader le contraire, & prétendoient pour cet effet, que *Guillaume*, Duc de *Normandie*, étant devenu Roi par le ſeul droit de conquête, il avoit tranſmis ce droit à ſes Succeſſeurs, & que, par conſequent, les Parlemens ne tenoient même leur exiſtence que du bon plaiſir des Monarques. Cette matière étant agitée avec beaucoup de chaleur pendant les dernieres années de *Charles I.*, l'Auteur de ces *Recherches* nous apprend, qu'une converſation dans laquelle, lui préſent, ce ſujet occupa la compagnie, lui fit naître le deſſein d'approfondir les ſources du Gouvernement mixte de la Nation *Angloiſe*, & que ſes ſoins l'ayant convaincu que ce Gouvernement n'eſt pas moins *ancien* qu'il a été *uniforme*, il ſe fit un plaiſir, comme un devoir, de fournir à ſa patrie les preuves & les monumens de ſa Liberté.

Sa Piéce parut dans un tems qui lui étoit trop favorable pour en faire ſentir tout le prix & tout le mérite. Ceci a l'air d'un paradoxe; cependant rien de plus vrai. La Piéce fut publiée à *Londres* in quarto, peu de tems après la mort de *Charles I.* en 1649. La grande querelle étoit decidée, ou ſembloit l'être à perpetuité. L'*Angleterre* n'avoit plus de Roi, & paroiſſoit être en général dans l'eſprit de ſe former en République. Les Champions de l'Autorité Royale faiſoient le plus petit nombre, & parmi ceux-là même la plupart ſe declaroient ouvertement pour la Royauté limitée. Ainſi ces *Recherches* vinrent au monde trop tard pour y faire fortune. Elles chagrinerent les Royaliſtes, ſans être d'aucune utilité aux Parlementaires; & s'il m'étoit permis d'employer un Proverbe, peut-être trop commun pour être ſupportable, je di-

dirois que celui de *Moûtarde après dîner* conviendroit parfaitement à la circonſtance.

La conjoncture parut plus heureuſe en 1672. *Charles II.* marchant ſur les traces de ſon pere, quoiqu'avec plus de fineſſe & plus de détour, étendoit tous les jours de plus en plus les prérogatives de la Couronne. La Nation s'apperçut de l'eſclavage dont elle étoit inſenſiblement menacée. Le Parti qui en vouloit la Liberté, fit revivre les raiſons qui ſervirent à la défendre ſous le Régne du Pere de ce Monarque, & le même Ouvrage qui avoit été reçu avec tant de froideur en 1649., fut alors ſi recherché qu'il en fallut faire une ſeconde Edition. La Cour en fut ſi piquée, qu'en vertu des Loix exiſtantes pour reſtreindre les libertez de la preſſe, elle fit pourſuivre criminellement l'Editeur, & *ſaiſir* les Exemplaires, dont la plupart furent brûlez.

En 1682, le terme préſcrit aux Loix qui gênoient la preſſe étant expiré, on fit une troiſième Edition de ce Livre. Au defaut des Loix, la Cour fit valoir les prétentions de la Couronne. On rechercha l'Editeur, qui fut obligé de prendre la fuite, & enſuite banni par une ſentence prononcée par le Lord Chef de Juſtice *Jefferys*. On fonda les pourſuites ſur deux paragraphes qui ſe liſent dans cet Ouvrage. En voici le premier : „ Je con-

„ viens ſans peine que les Rois ont plusieurs occaſions & quantité de moyens „ de tromper leurs Peuples. Cependant „ ils ne peuvent rien faire, en tant que „ Rois, que ce qu'ils ſont en droit de „ faire. Ils peuvent convoquer des Parlemens ; mais ſi les Statuts du Royaume „ ont lieu, ce ne peut être ni auſſi „ ſouvent, ni auſſi rarement qu'il leur „ plaît". En voici le ſecond : „ Quoique „ les Rois ſoient les Chefs pour le Commandement, ils ne le ſont point pour „ le Gouvernement".

La Revolution de 1688. rendit à l'Editeur la liberté de revenir dans ſa patrie, & de faire paroître ſon Edition, qu'il donna comme nouvelle au commencement de 1689. Mr. *Jean Starkey* y mit un *Avertiſſement*, dans lequel il aſſure que le Lord Chef de Juſtice *Vaughan*, un des Exécuteurs du celèbre *Selden*, avoit reconnu que le fond de cet Ouvrage étoit de ce grand Homme, & que Mr. *Bacon* n'y avoit eu d'autre part, que celle de mettre en ordre les matériaux que l'autre avoit raſſemblez. Ce dernier point eſt pour moi, je l'avoue, un de ces phénomènes de l'Hiſtoire littéraire que l'on ne ſçauroit démêler. *Selden* ne mourut qu'en 1654. le premier de Novembre. Les *Recherches* parurent vers le commencement de 1649. S'il eſt donc vrai que le fond de l'Ouvrage étoit de cet illuſtre

Anglois, il doit avoir fourni lui-même les matériaux à *Bacon*, qui les mit en œuvre; & que veut dire après cela cette depoſition que l'on met dans la bouche de l'un de ſes Exécuteurs, comme ſi la choſe ne s'étoit faite qu'après la mort de l'Auteur principal? C'eſt un myſtère que je ne conçois pas, & ſur lequel il me ſemble que le nouvel Editeur auroit bien dû nous donner quelques éclairciſſemens. Quel defaut d'attention n'eſt-ce point de ſa part, que le ſilence profond qu'il garde là-deſſus? Tout ce que l'on peut dire pour ſon excuſe, c'eſt qu'il n'eſt pas à beaucoup près le ſeul qui faſſe la même faute, quelque mépris qu'elle marque pour le Public.

Quoi qu'il en ſoit de l'Edition de 1689., on daigne nous apprendre dans celle-ci de 1739., que l'on y a fidèlement ſuivi l'Edition originale qui parut en 1649. in 4°. pendant la vie & ſous les yeux de *Selden*; que l'on y a marqué par des crochets les endroits qui furent omis dans celles de 1682. & de 1689., & que les *Notes* que l'on y a miſes aux marges, diſtinguées par de certaines marques, viennent d'un Juriſconſulte qui n'a pas voulu ſe nommer. Quel qu'ait été le ſort des précedentes, il eſt certain que celle-ci n'a pas été reçue avec tant de froideur que la première, & que cependant elle n'a pas fait autant de bruit que les autres. Quoique depuis 1688. on ait donné en *Angleterre* au Deſpotiſme des entraves qu'il lui ſera difficile de rompre, le Royaume n'a que trop appris par experience, que la plupart des Monarques y aſpirent toûjours. On s'y tient donc comme dans un juſte milieu entre l'exceſſive frayeur qui preceda la mort de *Charles I.*, & l'imprudente ſecurité que produiſit la triſte fin de ce Prince. Ainſi un Ouvrage qui a pour but de juſtifier les droits du Peuple contre les uſurpations de la Couronne, peut bien faire plaiſir, mais ne ſçauroit cauſer de murmure.

La méthode que l'Auteur y a ſuivie, eſt en général, de rechercher la nature du Gouvernement *Anglois* dans les monumens de l'Hiſtoire, où l'on decouvre d'un côté, les variations que ce Gouvernement a ſubi, & de l'autre, l'eſpece de point d'uniformité où il a paru toûjours tendre. Pour exécuter le deſſein de ces Diſcuſſions hiſtoriques, on remonte juſqu'aux premiers tems qui ſont connus, & l'on deſcend d'abord juſqu'à la fin du Régne d'*Edouard II.* qui termine le I. Volume, ou la I. Partie. Enſuite, dans le II. Volume, on continue depuis *Edouard III.* incluſivement juſqu'à la mort de la Reine *Eliſabeth*. Les Recherches ſont exactes & profondes. Elles viennent d'une plume judicieuſe & ſçavante. C'eſt dommage que le ſtile en ſoit un [*] peu pédanteſque, precieux, bizarre, affecté. Mais c'etoit le goût de *Jaques I.*, qui avoit gâté de ſon tems la Cour & la Ville.

Dans l'impoſſibilité viſible où nous ſommes de donner un Extrait ſuivi de tout ce que ces deux Volumes contiennent, nous croyons qu'il ſuffira d'en donner le précis; & c'eſt ce que nous ne ſçaurions mieux faire qu'en traduiſant la *Concluſion* de la Piéce: Bien entendu néanmoins, que l'on nous permettra de prendre un ſtile différent de celui de l'Ecrivain, & de nous attacher bien plus dans notre Traduction au ſens qu'aux paroles. Moyennant cette grace, voici ce qu'il appelle ſa *Concluſion ſommaire*, que contient le XL. & dernier Chapitre de ſa II. Partie.

„ Le caractère du Peuple *Anglois*, *dit-*
„ *il*, eſt entre les deux extrêmes, com-
„ me le climat qu'il habite. Le froid
„ du *Nord*, & le feu du *Midi*, qui y en-
„ trent, rendent ce Peuple ingenieux
„ & actif; ce qui ſe rencontrant avec
„ la Liberté, forme le courage, la géné-
„ roſité & la réſolution. Telle en eſt l'ac-
„ ti-

---

[*] Je n'en connois point en François qui puiſſe mieux le repréſenter, que celui de *Parival*, dans ſon *Siécle de Fer*, & dans ſes autres Ouvrages. *Note du Journal.*

,, tivité, que rien ne lui eſt plus inſuppor-
,, table que trop de repos. Auſſi n'en con-
,, nut-il gueres depuis les premiers tems
,, juſqu'au Régne de *Jaques I.* Avant la
,, Race *Normande* l'Etat ſe formoit, &
,, lorſque ces Princes furent montez ſur
,, le Trône, il fallut le défendre contre
,, les prétentions des Evêques de *Rome*,
,, & contre les entrepriſes des Princes
,, étrangers, ou le ſauver des perils à
,, quoi l'expoſerent, d'un côté, les Guer-
,, res civiles entre les Maiſons d'*Tork* & de
,, *Lancaſtre*, & de l'autre, les deſſeins que
,, les Rois formerent contre les libertez
,, de leurs Peuples. *Jaques* rendit le calme
,, à la Nation, & tâcha de l'endormir par
,, la Paix qu'il lui procura tant au de-
,, dans qu'au dehors. Il ne put y réuſſir.
,, Ses tentatives même ne firent qu'exci-
,, ter de nouveau les tempêtes. Cette
,, Nation, incapable elle-même de vou-
,, loir tromper les autres, ne peut ſouf-
,, frir qu'on la trompe. Elle reſpecte ſes
,, Rois, de quelque ſexe & de quelque
,, âge qu'ils ſoient; mais elle veut qu'ils
,, régnent pour la felicité publique.

,, Le grand objet de ce Peuple eſt
,, ſa *Liberté*. La frayeur des cenſures Ec-
,, cléſiaſtiques le fit plier longtems ſous
,, le joug des Papes. Enfin il en para les
,, attentats par de ſages précautions, &
,, depuis qu'il poſſede une Religion dont
,, les lumieres s'accordent avec ſes Li-
,, ber-

,, bertez civiles, il eſt ſi jaloux de l'une &
,, de l'autre, que le moindre péril qu'elles
,, courent, lui donne l'allarme & le porte
,, à tout contre ceux qui l'y mettent.
,, On ne peut donc le conduire qu'en lui
,, lâchant la bride; ſemblable à quelques
,, chevaux qui, lorſqu'on la leur tient trop
,, courte, ſe cabrent & jettent à terre
,, le Cavalier qui les monte. La Reine
,, *Eliſabeth* par ſa douceur, par ſes careſſes
,, & par ſa dexterité, s'étoit acquiſe
,, un aſcendant dont ſon ſucceſſeur
,, profita. *Henri VIII.* au contraire fit
,, tant par ſa hauteur & par ſes éclats,
,, que force fut à ſon fils d'en prendre de
,, tout oppoſez.

,, Avant que les *Saxons* & les *Angles*
,, ſortîſſent de leur *Allemagne*, leur Gouvernement
,, étoit compoſé de *deux Etats*,
,, qui étoient les *Seigneurs* & les
,, *Communes*. Ce ne fut qu'au tems du
,, Moine *Auguſtin* que le Clergé parvint
,, à ſe rendre riche & puiſſant. Cela le
,, conduiſit bientôt à faire un *troiſième Etat*,
,, admis avec les deux autres; ce
,, qui dura juſqu'au régne de *Henri VIII.*
,, Alors il commença à décliner en pouvoir.
,, Il acheva de le perdre ſous *Eliſabeth*,
,, & l'on ne peut plus dire qu'il
,, faſſe un troiſième *Etat*, bien qu'il en
,, conſerve encore les apparences.

,, Dans le tems de ſa tranſplantation

„ dans notre Iſle, les *Seigneurs* & les *Com-*
„ *munes* qui compoſoient les Etats de ce
„ peuple, étoient comme une Armée qui
„ obéiſſoit à un Genéral électif. Après
„ leur établiſſement, ils donnerent à ce
„ Général un nouveau titre, qui fut ce-
„ lui de *Konning*, ou d'Homme intelligent,
„ parce qu'à leurs yeux la prudence étoit
„ preferable à la valeur. Les Eccléſiaſti-
„ ques ayant pris peu-à-peu le deſſus, &
„ captivé, par le moyen de la conſcien-
„ ce, tant ce *Konning* que ſon Peuple,
„ ils lui donnerent un autre Titre, qui
„ fut celui de *Rex*, ou de *Roi*; & c'eſt
„ celui qu'il porte dans tous les anciens
„ Monumens qui viennent des Gens
„ d'Egliſe. Le Peuple conſerva pourtant
„ toûjours l'ancien nom, qui par le cours
„ du tems a fait celui de *King*. L'idée
„ que l'on attachoit à ces titres n'a pas
„ moins varié que les termes. Les uns
„ y comprirent tout, les autres quelque
„ choſe, & les troiſièmes rien de plus
„ qu'un honneur. Les premiers furent
„ les Eccléſiaſtiques, qui prétendirent que
„ leur *Rex* devoit avoir toute autorité ſur
„ les Etats, & qui par ce moyen ſe revê-
„ toient eux-mêmes de l'autorité ſouverai-
„ ne, parce qu'ils s'étoient mis en poſſeſ-
„ ſion de conduire le *Rex* par eux-mêmes,
„ & de conduire les Etats par le *Rex*. Les
„ *Saxons* au contraire ne conçurent leur
„ *Kon-*

„ *Konning* que comme le Chef de la Ré„ publique, ou que comme une tête qui „ ne peut rien ſans les membres.

„ Ils voulurent donc qu'en tems de „ Guerre, ſoûmis aux Loix & ne ſe „ réglant que par elles, il ne pût ni la „ declarer, ni la faire d'une manière of„ fenſive, ſans le conſentement du Peu„ ple; que ſans cela ſur-tout il ne fût „ en ſon pouvoir, ni de contraindre „ perſonne à prendre les armes, ni de „ faire ſortir les gens de leur domicile, „ ni de mettre aucun impôt pour les „ fraix militaires.

„ En tems de Paix, il pouvoit encore „ moins faire de nouvelles Loix, ou fai„ re quelque changement aux anciennes; „ ni établir de nouvelles Cours de juſtice, „ ni attenter ſur la proprieté des biens „ du Sujet. Il ſemble qu'on lui laiſſa u„ ne autorité plus étendue ſur le Gouver„ nement Eccléſiaſtique; cependant il „ ne pouvoit, de droit, ni rien changer „ de ſon chef dans la Doctrine, dans le „ Culte & dans la Diſcipline, ni ac„ corder des Diſpenſes, ni expedier des „ Commiſſions pour exercer aucune ju„ riſdiction, que conformement aux Loix „ établies. Il étoit aſtraint à tout cela „ par le ferment de ſon Sacre, où peu „ content de promettre qu'il veilleroit „ à la ſureté publique & qu'il ſe com„ porteroit en juſtice, il reconnoiſſoit en-

„ core ſolemnellement, qu'il devoit fidélité tant à la Loi qu'au Peuple ; „ ce qui mettoit entre lui & le Peuple cette différence notable, que le „ Roi étoit lié par des Loix que le „ Peuple faiſoit, & que le Peuple n'étoit lié que par des Loix qu'il faiſoit „ lui-même.

„ Il y avoit donc dans l'Etat une autorité ſupérieure à celle du Prince. „ C'étoit l'Autorité *Légiſlative*, qui régloit „ ce qui étoit pour l'honneur, pour la „ paix & pour l'utilité de la Nation, & „ qui reſidoit dans le Peuple aſſemblé. „ Cela ſe voit encore dans les Lettres de „ Convocation pour le Parlement, qui „ expriment l'obligation de ſe ſoûmettre „ aux choſes *quæ de communi conſilio ordinari contigerint*, c'eſt-à-dire *qui ſeroient réglées d'un commun conſentement*, & „ dans cette clauſe, qui fait partie du „ Serment dans le Sacre, & qui regarde les Loix *quas Vulgus elegerit*, c'eſt-à-dire *que le Peuple aura trouvé à propos de faire* ; ce qui ne peut s'entendre que de celles qui ſont encore „ à faire, comme de celles qui ſont „ déja faites.

„ Il eſt vrai que dans toutes les choſes de cette nature, la préſence du „ Roi eſt ſuppoſée. Cependant elle n'y „ eſt pas réellement néceſſaire. L'Enfance d'un Roi, ſa Caducité, ſes Ma-

„ ladies, & quantité de choſes ſemblables, peuvent cauſer ſon abſence. „ Le Gouvernement ne doit pas en „ ſouffrir, & dans les cas de ce genre „ le nom du Roi n'ajoute gueres rien „ de plus à la Loi que le ſon des trois „ lettres qui le compoſent. Car par „ rapport à l'honneur & au pouvoir du „ Gouvernement, le Roi le plus idiot „ n'eſt pas moins Roi que le plus entendu.

„ L'Aſſemblée des Etats, dans laquelle „ l'Autorité Légiſlative réſide, ſe faiſoit „ autrefois dans le même lieu, les Seigneurs y étant avec les Communes, „ *Tacite* en a fait la remarque. Il eſt incertain en quel tems la ſeparation s'en „ fit; on ſçait encore moins à quelle occaſion. Peut-être que les Seigneurs ſe „ mirent en tête, qu'il ne convenoit pas „ que les myſtères de l'Etat fûſſent communiquez à la multitude; & peut-être „ auſſi que les Communes ſouhaiterent de „ faire à part leurs déliberations, afin „ de pouvoir être plus libres. Il a pourtant toûjours fallu qu'ils fûſſent enſemble lorſque le Roi donne ſon conſentement aux Réglemens propoſez. Il „ en reſulte néanmoins cet inconvenient, que la *Chambre Haute* a deux voix „ contre celle du Peuple, l'une par ellemême, & l'autre par celle de la ſeule „ Perſonne du Roi. Or pour ſçavoir quel-

„ le a été l'origine d'un pouvoir ſi é„ tendu, c'eſt ce que je ne puis deviner, „ à moins que ce ne ſoit une uſurpation. „ Car il n'eſt pas concevable que ce que „ le Corps du Peuple a décidé être juſte „ ou néceſſaire pour le Public, ceſſe de „ l'être par l'oppoſition d'un petit nom„ bre de perſonnes qui n'en jugent ſou„ vent que par des vûës particulieres, „ & il l'eſt encore moins, que ce ſoit le „ ſeul conſentement du Roi qui décide „ de la juſtice ou de l'utilité des pro„ poſitions. Car ce conſentement eſt ſou„ vent donné par un Roi qui ne ſçait „ pas diſtinguer le bien du mal, & qui „ jamais n'eſt Juge compétent dans les „ choſes où ſon intérêt particulier ſe „ trouve diſtinct de celui du Peuple, s'il „ n'y eſt pas même oppoſé.

„ Quelque avantage que ceci donne à „ la *Chambre* des *Seigneurs*, ce ne fut pas „ le ſeul qu'ils acquirent après la ſepa„ ration des deux Corps. Cela ſe voit „ clairement à quantité d'anciens Sta„ tuts, qu'ils firent ſeuls & de leur au„ torité privée. Il eſt vrai qu'en général „ ceci ne regarde que les affaires *judi„ ciaires*, dans leſquelles ils eurent origi„ nairement le plus de pouvoir. Cepen„ dant cela s'étendit auſſi ſur d'autres cho„ ſes dont ils enleverent la connoiſſance „ aux *Communes*, & dont ces dernieres, „ dans les ſiécles ſuivans, ſe reſſaiſirent.

„ L'Etat du Peuple eut la principale influence
„ ſur ces variations. Juſqu'au
„ tems des Princes *Normans*, les guerres
„ continuelles donnoient aux Seigneurs
„ une haute ſupériorité ſur leurs
„ Tenanciers. Après que ces Princes ſe
„ furent affermis ſur le Trône, l'établiſſement
„ des Fiefs tenus de la Couronne
„ ne laiſſa plus de milieu entre
„ l'Epée & la Charue; & pendant que
„ les Rois, d'un côté, travailloient à ſe
„ rendre abſolus ſur leur Nobleſſe, que
„ les *Nobles*, de l'autre, portoient à l'excès
„ le mépris pour les *Villains*, les
„ *Communes*, opprimées par les uns & par
„ les autres, ne furent jamais ſur un plus
„ bas pied. On les mit à l'écart dans
„ les déliberations publiques, & l'on n'y
„ en tint pas plus de compte que ſi elles
„ étoient inutiles. L'ambition de leurs Tyrans
„ les tira de cet eſclavage. Les *Tyrans*
„ ſe brouillerent: les *Barons* ſe ſouleverent
„ contre le Roi: des deux côtez
„ on eut beſoin des *Communes*, qui ſe partagerent.
„ Le *Roi* promit à celles qui
„ ſe declaroient pour lui, de les affranchir
„ du joug que les *Barons* leur avoient
„ impoſé: les *Barons* promirent
„ auſſi à celles qui ſe declaroient pour
„ eux, de les proteger contre les injuſtes
„ prétentions de la Couronne. Par ce
„ moyen elles gagnerent des deux côtez,
„ & furent les ſeules qui, au bout

,, du compte, profiterent de cette diviſion aux depens du *Roi* & des *Barons*.

,, Mais ces Guerres, où le gros du Peuple avoit fait pencher la balance en faveur des Barons, apprirent aux Rois par expérience, quelle étoit la ſource du pouvoir réel dans l'Etat. Ils travaillerent donc dès lors à favoriſer les *Communes* pour ſe les attacher, afin qu'en abbaiſſant les *Pairs*, à proportion de ce qu'ils élevoient les autres, ils pûſſent eux-mêmes en devenir plus grands & plus abſolus. On admit donc les *Communes* aux Conſeils publics de la Nation. La Couronne en tira quelque avantage; mais elle y trouva peu d'honneur, parce que de la manière que ſe faiſoient les Aſſemblées du peuple, ce n'étoit qu'une véritable cohue. Pour remedier au deſordre, on reſtreignit le Peuple à ne comparoitre que par *Députez*, en lui en laiſſant l'*élection*. Ce choix faiſant tomber la nomination ſur des perſonnes qui étoient la fleur du Peuple, ſes Députez ſe trouverent bientôt aſſez conſiderables pour tenir tête aux Seigneurs, & pour l'emporter même ſur eux; parce que le Peuple comprit alors, que les Seigneurs avoient plus beſoin de lui, que lui des Seigneurs. Mais il n'y eut bientôt que la Couronne qui en profita. En vertu de certaines Loix de Vaſſelage, les Rois mirent entierement

,, dans leur dépendance toute la petite ,, Nobleſſe qui compoſoit la généralité des ,, Communes. Alors les Seigneurs s'efforcerent de regagner par l'affection le ,, Peuple qui lui échapoit. Pour cet effet ils ſe tinrent plus que jamais ſur ,, leurs terres, ils s'y rendirent acceſſibles & familiers, ils ſe répandirent même parmi leurs voiſins, & réuſſirent par ,, leur hoſpitalité & par leurs careſſes à ,, ſe rendre les maîtres des *Communes*, ,, en ſe rendant populaires. *Henri VII.* ,, qui vit la ſource du mal, comprit lui-même quel en devoit être le remede, ,, & mit ſes Succeſſeurs ſur les voyes ,, de l'y apporter. Ce fut d'aſſujettir les ,, Seigneurs à ſe tenir près des Rois, ſous ,, prétexte, ou de leur faire honneur, ,, ou d'en conſulter les lumieres, ou de ,, quelques ſervices auxquels ils étoient ,, néceſſaires. Depuis ce tems-là les *Seigneurs* luttent vainement pour le Roi, ,, ou pour eux-mêmes, contre les *Communes*, & celles-ci, compoſées de Perſonnes qui ne ſont rien moins que mépriſables, eſtiment d'un côté, que le Roi ,, ne mérite leurs égards qu'autant qu'il ,, a égard lui-même à leurs Loix & à ,, leurs Libertez ; & de l'autre, que chaque Membre de l'Etat ne doit avoir ,, pour objet que le bien du Public. Il ,, n'y a perſonne qui ſoit indigne d'y ,, mettre la main ; comme il n'y a per-

,, ſon-

„ ſonne auſſi dont cet ouvrage ne ſoit „ digne; le plus grand honneur des Rois „ n'étant après tout qu'une *noble Servitude* *, ainſi qu'*Antigonus* le diſoit à ſon „ Fils. Je conclus en diſant, que comme j'ai trouvé cette Nation une République, je la laiſſe telle, & puiſſe-t-elle l'être à jamais! Elle le ſera ſans „ doute, ſi nous, tant Prince que Peuple, pouvons atteindre au bonheur dont „ jouirent nos Ancêtres les anciens *Saxons*, chez leſquels, au rapport de *Tacite, quilibet contentus ſorte propriâ*, chacun content de ſon ſort, en rempliſſoit les devoirs ".

Il y a dans ce que l'on vient de lire bien des choſes qui auroient grand beſoin de Commentaire pour en faciliter l'intelligence aux Etrangers. Il y en a pourtant une qui ne peut être énigmatique pour qui que ce ſoit. C'eſt que l'Auteur de ces *Recherches* ne penchoit nullement à favoriſer le Deſpotiſme des Princes, & que ſon Ouvrage eſt, au contraire, une eſpece de Manifeſte pour la Liberté des Peuples. Il l'eſt au moins très-clairement pour l'Autorité Parlementaire. Auſſi eſt-ce par la *Défenſe* de cette Autorité que commence la II. Partie, à la tête de laquelle on voit une petite *Diſſertation*, qui ſert comme d'Introduction à la ſuite, &

---

* Apud *Ælian. Var. Hiſt.*

& dans laquelle l'Antiquité des Parlemens en *Angleterre* eſt juſtifiée, ſur-tout par rapport au droit qu'y ont les *Communes.*

Quelques Ecrivains de ce tems-là s'étoient aviſez de ſoutenir, que les Communes n'eurent anciennement aucune part à l'Autorité Légiſlative, & d'autres avoient pouſſé la pointe juſqu'à prétendre, que les Seigneurs eux-mêmes n'y avoient pas plus de juſtes prétentions dans l'uſage de l'antiquité que n'en avoit la Chambre Baſſe, la prérogative n'en apartenant qu'à la Couronne toute ſeule. Il parut entre autres un Traité diviſé en trois Parties, qui tendoient à prouver; la 1. qu'avant le XIII. Siécle, le Parlement n'étoit compoſé que de la Chambre Haute; la 2. que cette Chambre jouiſſoit en propre, tant de cette Autorité légiſlative que de la Judicature; & la derniere enfin, que les titres de *Chevaliers*, de *Citoyens* & de *Bourgeois*, compoſant le Parlement ou faiſant la Chambre des Communes, n'ont été connus que fort tard.

Pour répondre à ce Traité, l'Auteur des *Recherches* s'attache à démêler le vrai du faux dans ces trois Propoſitions. En commençant par la derniere, il avoue ce que l'on dit des titres de *Chevaliers, &c.* ou des noms, & ſoutient que cela ne conclut rien contre la choſe elle-même. Sur la 2. il convient, qu'en ce qui regarde la *Juriſdiction*, la Chambre *Haute* avoit toûjours beaucoup de pouvoir; mais qu'elle l'eut ſeule & tout entier, c'eſt ce qu'il nie. La première enfin, comme la plus importante, & qu'il prétend être abſolument fauſſe, eſt auſſi celle qu'il combat avec le plus de force & le plus d'étendue. Dans ce deſſein il parcourt toutes les preuves que ſon Adverſaire avoit alleguées, & fait voir, d'une manière inconteſtable à mon avis, que les unes ne prouvent rien; que les autres ne font que de faux expoſez; & que les plus fortes enfin ne concluent pas plus contre les *Communes* que contre les *Seigneurs.*

ARTICLE VIII.

THE *genuine Epiſtles of the* Apoſtolical Fathers, St. Barnabas, St. Clement, St Ignatius, St. Polycarp; *the Shepherd of* Hermas *and the Martyrdom of* St. Ignatius *and* St. Polycarp, *written by thoſe who were preſent at their Sufferings: Being with the Holy Scriptures of the N. T. a compleat Collection of the moſt primitive Antiquity for about a hundred and fifty years after* CHRIST. *Tranſlated and publiſhed, with a large* Preliminary Diſcourſe, *relating to the ſeveral Treatiſes here put together, by the moſt Reverend Father in God* WIL-

LIAM WAKE, *late Lord Archbishop of Canterbury: The fourth Edition:* London, *printed for* A. Betteſworth, C. Hitch, W. Innys, R. Manby, C. Davis *&* T. Longman, 1737.

C'eſt-à-dire:

Les *Peres Apoſtoliques, St. Barnabé, St. Clement, St. Ignace, St. Polycarpe*, le Paſteur de *Hermas*, & les Martyres de *St. Ignace* & de *St. Polycarpe*, traduits par le très-Reverend Pere en Dieu GUILLAUME WAKE, en ſon vivant Archevêque de *Cantorbery*, qui a mis à la tête de ſa Traduction une *Diſſertation Préliminaire* ſur les diverſes Piéces que ce Volume contient. *Quatrième Edition*, à *Londres* 1737. *in* 8. pages 132. pour la Diſſertation, & 357. pour les Piéces.

LA première Edition de cet Ouvrage eſt de l'an 1693. Je ne ſçaurois marquer d'une façon ſi préciſe * la date des ſuivantes juſqu'à cette quatrième, qui n'a paru qu'après la mort de l'Auteur, & dans laquelle il n'y a rien de plus que dans la troiſième, faite pendant ſa vie. Mais comme il me paroît que cette production du Dr. *Wake*, le ci-devant Archevêque de *Cantorbery*, eſt encore peu connue au-delà de la Mer, j'ai cru que les Etrangers ne trouveroient pas mauvais que je leur en donne ici quelque idée.

---

* Je crois pourtant que la 2. parut en 1710.

J'en ai formé ce jugement ſur la Traduction *Françoiſe*, que le ſçavant & judicieux Mr. *Ruchat* publia en 1738. à *Leide* des *Lettres* & des *Monumens des trois Peres Apoſtoliques St. Clement, St. Ignace & St. Polycarpe.* En parcourant ces Volumes, je n'y ai pas trouvé la moindre indication qui donne lieu de penſer, que le célèbre Profeſſeur de *Lauſane* eût ſeulement entendu parler de ce travail du Prélat *Anglois*; parce que s'il en avoit eu quelque connoiſſance, il n'auroit pas ſans doute negligé, ou d'en faire uſage, en cas qu'il entende la langue de la *Gr. Bretagne*, ou du moins d'employer des Amis pour s'en faire tirer des Extraits ſur certaines choſes où il eſt d'un avis différent, comme l'eſt, par exemple, ce qui regarde l'Epître de *St. Barnabé* & le Paſteur de *Hermas*. Mr. *Ruchat* ſoutient dans ſa *Préface générale*, que ces deux Piéces ſont ſuppoſées: Mr. *Wake*, au contraire, les juge autentiques, & répond aux objections que divers Sçavans y ont faites. Or ſi le premier eût ſçû ce que l'autre avoit écrit là-deſſus, il étoit ſi naturel qu'il en parlât, que ſon profond ſilence ne peut abſolument venir que de l'ignorance où l'on étoit encore en 1738. hors d'*Angleterre*, d'un Ouvrage qui y avoit paru pour la quatrième fois depuis 45. ans. Cela ne prouve pas à la vérité que cette ignorance ſoit totale, & j'aurois grand tort de le dire, puiſque j'en ſerois démenti par le ſeul témoignage de Mr. *J. A. Fabricius*, qui parle de cette Traduction du Dr. *Wake*, tant dans ſa *Bibliothèque Grecque*, Tome III. page 177, que dans ſon *Codex Apocryphus* du *Nouveau Teſtament*, Part. III. page 773. Mais au moins ma refléxion me paroît concluante pour une grande partie des Sçavans qu'il y a dans les autres Nations de l'*Europe*. Il ne peut certainement qu'y en avoir la plupart qui ignorent ce que Mr. *Ruchat* ne ſçait pas.

Quoi qu'il en ſoit, aux deux Piéces près que je viens de marquer, l'un & l'autre de ces Traducteurs ont travaillé ſur les mêmes, dans le deſſein commun de donner en leur langue tout ce qui nous reſte des Peres qui furent contemporains des Apôtres. Tout le monde ſçait que ce qui ſe débite ordinairement ſous le nom des *Peres Apoſtoliques* en contient beaucoup davantage. Dans le Recueil que Mr. *Cotelier* en publia, nous trouvons une Epître de *St. Barnabé*, le *Paſteur* de *Hermas*, deux Lettres de *S. Clément Romain*, ſept de *St. Ignace*, une de *St. Poly-*

carpe, le *Martyre* de ce dernier, les *Conſtitutions Apoſtoliques*, les *Canons* des *Apôtres*, les *Recognitions* de *St. Clément*, & ſes *Homelies*. Quelques-unes de ces Piéces ſont d'une ſuppoſition ſi viſible, qu'elle eſt univerſellement avouée. L'autenticité des autres a été plus ou moins fortement conteſtée, à l'exception de la 1. Lettre de *St. Clément*, dans laquelle on a ſeulement ſoupçonné qu'il y avoit quelques additions étrangeres. Dans le partage des ſentimens, les voix ſont quelquefois très-inégales. Mr. *Whiſton* qui, dans ces derniers tems a prétendu que l'on devoit mettre les *Conſtitutions Apoſtoliques* dans le Canon de nos Ecrits ſacrez, a été preſque ſeul contre tous. Il y a eu de grandes altercations ſur l'Epître de *St. Barnabé*, ſur le Paſteur de *Hermas*, & ſur la II. de *St. Clément*; ſur toutes celles de *St. Ignace*, ſur celle de *St. Polycarpe*, & ſur les *Canons Apoſtoliques*. Sans entrer dans ce détail, je me contenterai de rappeller l'obſervation que je faiſois tout-à-l'heure, que les deux Traducteurs, l'un *Anglois* & l'autre *François*, des *Monumens Apoſtoliques*, en ont jugé d'une façon aſſez différente. Mr. *Ruchat* n'a placé dans ce rang honorable que les deux Lettres de *St. Clément*, que les ſept de *St. Ignace*, que celle de *St. Polycarpe*, que la relation du *Martyre* de ce dernier, qu'*Euſebe* nous a conſervée dans la Lettre de l'Egliſe de

Smyrne, & que celle du *Martyre* de *St. Ignace* que *D. Ruinart* a publiée dans ſes *Actes ſinceres*. Tout le reſte a paru faux ou ſuſpect au Profeſſeur de *Lauſane*. Le Dr. *Wake* a fait grace de plus à la Lettre de *St. Barnabé*, & au Paſteur de *Hermas*. Mais c'eſt auſſi la ſeule différence qui ſe trouve entre eux ; l'un & l'autre ayant fait également main baſſe ſur les *Conſtitutions*, ſur les *Canons*, ſur les *Récognitions* & ſur *les Clémentines*.

Les deux Traducteurs ayant, l'un dans ſa *Préface générale* & dans ſes *Préfaces particulieres*, & l'autre dans ſa *Diſſertation préliminaire*, rendu compte de ce qu'ils penſoient eux-mêmes, ou qu'ils ont voulu que les autres penſent des Piéces qu'ils ont traduites ; je dois m'arrêter à ce que dit Mr. *Wake*, comme au ſeul objet principal d'une *Bibliothèque* de la *Grande-Bretagne*.

La 1. Piéce que ce ſçavant Prélat a miſe à la tête de ſon Recueil, eſt la 1. Epître de *St. Clément*, écrite au nom de l'Egliſe de *Rome* à celle de *Corinthe*; Epître à laquelle *Euſebe* donne le titre d'*admirable*, qu'on liſoit autrefois dans les ſaintes Aſſemblées, & dont le ſeul Manuſcrit qui nous reſte eſt effectivement en celui d'*Alexandrie*, où ſe trouvent les Ecrits Sacrez du Nouveau Teſtament. Preſque tout le monde convient que l'Auteur de cette Lettre eſt le *Clément* dont *St. Paul* a parlé *Philip.* IV. 3, & toute l'Antiquité s'accorde à le donner pour Evêque de *Rome*, quoique ce ne ſoit pas une choſe facile que de concilier les Anciens ſur le rang ni ſur le tems de ſon Epiſcopat, non plus que ſur celui de ſa mort. Il eſt viſible d'ailleurs, que cette Lettre fut écrite au ſujet des diviſions ſcandaleuſes, & de la diverſité des ſentimens ſur le dogme de la Reſurrection, qui dès le tems de *St. Paul* dechirerent le ſein de l'Egliſe de *Corinthe.* Mais bien qu'il paroiſſe très-clairement qu'elle fut écrite après la mort de cet Apôtre, on ne ſçauroit en fixer la date d'une manière préciſe; les uns la rapportant à quelque année entre la 64. & la 70. de notre Seigneur, & les autres la renvoyant juſqu'à la fin du I. Siécle. Mr. *Wake* ſe declare pour les premiers, Mr. *Ruchat* pour les derniers: & comme de part & d'autre on ſe fonde ſur des indications tirées de la Lettre même, j'oſerai dire, que leurs raiſons bien peſées ne prouvent abſolument que l'incertitude à laquelle la prudence voudroit, à mon avis, qu'on s'en tint.

Ceux qui veulent que la Lettre ait été écrite avant le XII. de *Neron*, alleguent d'abord ce qui eſt dit * au I. *Chapi-*

---

* Je ſuis ici & ailleurs la Verſion de Mr. *Ruchat*; Note du *Journ.*

pitre de *l'impie & deteſtable ſedition* qui avoit été *ſuſcitée à* Corinthe *par un petit nombre de perſonnes inſolentes*, comme s'il s'enſuivoit néceſſairement, que ce fûſſent encore actuellement les mêmes *perſonnes* qui avoient cauſé le Schiſme cenſuré par *St. Paul.* Or qui ne voit que la concluſion eſt entierement arbitraire? Ils diſent 2. que dans le V. *Chapitre* il eſt parlé du Martyre de *St. Pierre* & de celui de *St. Paul*, comme de choſes récemment arrivées. „ Laiſſant-là les tems anciens, *dit* „ *l'Auteur*, venons aux Combattans qui „ ont été les plus près de nous. Pre- „ nons les généreux exemples de notre „ ſiécle. . . . . Mettons devant nos yeux „ les Saints Apôtres. . . . . *Pierre* a eſ- „ ſuyé, non un travail . . . . mais plu- „ ſieurs . . . . *Paul* a remporté le prix „ de la perſéverance ". Cela decideroit, je l'avoue, ſi les exemples de ces Apôtres étoient les ſeuls que l'Auteur propoſât. Mais lorſque l'on paſſe au VI. *Chapitre*, où le même ſujet eſt continué, l'on y trouve les paroles ſuivantes: „ Ces ſaints „ Hommes . . . . ont été ſuivis d'une „ grande multitude d'Elus, qui, ayant „ été expoſez à pluſieurs mauvais traite- „ mens & à divers ſupplices, nous ont „ donné un très-bel exemple. . . Des „ Femmes même. . . . ont ſouffert des „ ſupplices cruels ". Si l'on diſoit donc, que les *Combattans les plus près de nous* étoient les deux Apôtres; & que les *Exemples de notre ſiécle* ou de notre *géneration*, comme il y a dans l'original, ſont ceux des *Elus* & des *Femmes*, je ne vois pas ce que l'on pourroit en conclure pour fixer l'époque de la Lettre. On ajoute, 3. que *St. Clément*, au *Chap.* XLI. parle du ſervice qui ſe faiſoit dans le Temple de *Jeruſalem*, comme ſi ce Temple étoit encore en nature. Mais, ainſi que Mr. *Ruchat* le remarque très-bien, la figure de parler des choſes paſſées comme préſentes, n'eſt pas ſans exemple dans l'Ecriture ſacrée elle-même. 4. Enfin le Dr. *Wake* ſe prévaut du nom de *Fortunatus*, qui ſe trouve au *Chap.* LIX. au nombre des Députez de l'Egliſe de *Rome* à celle de *Corinthe*, & qui, ſuppoſé qu'il ſoit le même que celui dont parle *St. Paul* 1. Cor. XVI. 15, 17., auroit été trop vieux l'an 96. de Notre Seigneur pour être chargé de ce meſſage. Il ne reſte qu'à prouver que c'eſt la même perſonne; & je demande, ſi la rencontre ſeule du même nom peut être fort concluante?

D'un autre côté, les conſiderations de Mr *Ruchat*, pour fixer la date de cette Lettre vers l'an 96. de Notre Seigneur, me ſemblent prouver conſequemment, au-delà de ſes prétentions. 1. Il s'appuye ſur ce qu'au *Chapitre* XLVII. l'Egliſe de *Corinthe* eſt appellée *ancienne*, ce qu'il croit qui ne pouvoit ſe dire vers l'an 68.

68. ou 69. d'une Egliſe fondée entre les années 52. & 54. de JESUS-CHRIST. La choſe ne me paroît pas conteſtable, & la ſolution de Mr. *Colomies*, que ceci doit s'entendre par voye de comparaiſon avec d'autres Egliſes dont l'origine étoit plus récente, n'eſt priſe de l'uſage d'aucune langue, à moins que ce ne ſoit dans le ſtile bas & comique. Pour la même raiſon je ne crois pas non plus, qu'un eſpace de 44. ans ſuffiſe pour donner de *l'Antiquité* à l'Egliſe des *Corinthiens*, comme Mr. *Ruchat* le prétend; car l'exemple qu'il allegue d'*Eutrope*, qui appelle *antiquiſſimum*, *très-ancienne*, la guerre de *Mithridate*, qui avoit duré une trentaine d'années, ne vient point ici du tout; une guerre de trente ans de durée étant effectivement *très-ancienne*, quoiqu'une Ville, ou qu'une Fondation de trente ans ſoit encore très-moderne. La 2. preuve de l'Interprête *François* ſe tire des Dons miraculeux qui furent très-communs à *Corinthe* du tems de *St. Paul*, & dont il n'eſt rien dit dans l'éloge que *St. Clément* fait de cette Egliſe, ſi ce n'eſt qu'il marque en général, que le *St. Eſprit étoit abondamment répandu ſur eux*, expreſſion qui ne déſigne que les vertus Chrétiennes, cette preuve, dis-je, indique bien aſſez clairement que les Dons de miracles avoient été ſupprimez dans l'Egliſe de *Corinthe*, lorſque cette

Lettre fut écrite ; mais c'eſt une grande queſtion à vuider, ſçavoir ſi cette ſuppreſſion ſe fit avant la fin du premier Siécle ; & tant qu'il reſtera quelque raiſon de douter de ce fait, la Remarque de Mr. *Ruchat* ne renverroit-elle pas la date de cette Lettre beaucoup plus loin qu'il ne le veut lui-même ?

Si quelqu'un s'aviſoit d'en tirer cette conſequence, je ne ſçais s'il ne pourroit pas s'appuyer d'une autre choſe qui ſe lit au *Chapitre* XLIV. où l'Auteur parle de l'inſtitution des *Evêques* & des *Diacres*, faite par les Apôtres. „ Ceux donc, „ dit-il, qui ont été établis par les Apôtres, ou dans la ſuite par d'autres Hommes reſpectables. . . . & qui ont ſervi „ le Troupeau de Jesus-Christ . . . „ pendant pluſieurs années, ... nous „ n'eſtimons point &c ". Que l'on conclue de ces expreſſions, qu'il pouvoit y avoir encore à *Corinthe* quelques perſonnes qui eûſſent reçu l'Impoſition des mains des Apôtres; je le veux, & me contenterai d'obſerver, que cela pouvoit être fort naturellement au-delà du premier Siécle. Mais il en reſulte, qu'au tems que la Lettre de *St. Clément* fut écrite, il y avoit eu à *Corinthe* une *Succeſſion* de Paſteurs, choiſis par l'*Egliſe* elle-même, & qui l'avoient ſervie déja non ſeulement *pluſieurs années*, ainſi que Mr. *Ruchat* a traduit, mais πολλοις χρονοις, ainſi que porte l'Original, c'eſt-à-di-

dire pendant un très-long eſpace de tems. Or cela, qui ne convient point du tout à la date de l'Archevêque, donne auſſi lieu d'étendre beaucoup celle du Profeſſeur.

Voilà donc, ſi je ne me trompe, l'incertitude des deux dates pleinement démontrée, & ſi l'on me demande quelle en eſt l'origine, je le dirai ſans detour. Je ne veux nier, ni que *St Clément Romain* ait écrit une Lettre aux *Corinthiens*, ni que la Lettre qui porte ſon nom ne ſoit dans le fond celle qu'il écrivit. Il y a trop de raiſons qui le veulent, pour le conteſter, comme quelques-uns ont entrepris de le faire. Mais que cette Piéce ait ſubi de grandes & de fréquentes interpolations, c'eſt, à mon avis, auſſi ce qui ſaute aux yeux, pour peu que l'on y refléchiſſe avec impartialité. Dans l'Edition des *Peres Apoſtoliques* que Mr. le *Clerc* donna pour la première fois en 1700, on voit quantité d'endroits que le Dr. *Bernard* a notez, comme paroiſſant venir de quelque main étrangere, qui les a tirez, ou de *St. Clément* d'*Alexandrie*, ou des *Conſtitutions Apoſtoliques*, ou de quelques autres Ouvrages. Cette conjecture m'a toûjours paru très-probable, & je pencherois volontiers à croire, que l'audace des Interpolateurs ne s'eſt point bornée aux Additions que le Dr. *Bernard* avoit déſignées. Rien ne me feroit plus facile que de juſtifier ce que j'avance: mais ces diſcuſſions me meneroient trop loin, & je ne me ſuis déja que trop arrêté ſur cet Article. J'éviterai avec plus de ſoin la digreſſion ſur les autres.

Après la première Lettre de *St. Clément*, Mr. *Wake* a placé celle de *St. Polycarpe* aux *Philippiens*, qui ſert comme d'introduction à celles de *St. Ignace*, & qui en eſt immédiatement ſuivie: Celles-ci ſont écrites aux *Epheſiens*, aux *Magneſiens*, aux *Tralliens*, aux *Romains*, aux *Philadelphiens*, aux *Smyrnéens* & à *St. Polycarpe*; & l'on doit remarquer que cet ordre, dont Mr. *Ruchat* s'eſt un peu departi, eſt celui du Recueil des *Peres Apoſtoliques*. On ſçait qu'il y a deux Editions différentes de ces Lettres de *St. Ignace*, dont l'une eſt celle des grandes, que tout le monde abandonne aujourd'hui, parce qu'elles ſont inconteſtablement interpolées, & l'autre eſt celle des petites, que l'on prétend être les véritables. On ſçait auſſi que ces dernieres ne ſont pas également admiſes par tous les Sçavans, & qu'elles ont fourni ſujet à de grands litiges, qui ne ſont pas encore pleinement terminez. Le Prélat *Anglois*, qui ne fait aucun doute que ces huit Piéces ne ſoient des deux Saints dont elles portent les noms, ne manque pas dans ſa *Diſſertation Préliminaire*, d'expoſer avec etendue les raiſons du ſentiment qu'il adopte, & de combattre celui de ſes Adverſaires. Mais comme les *François* peuvent voir à-peu-près les mêmes choſes dans la Traduction de Mr. *Ruchat*, ils me permettront bien de les y renvoyer, de même que ſur ce qui regarde le Martyre de *St. Ignace*, celui de *St. Polycarpe*, & la ſeconde Lettre de *St. Clément*, que le Dr. *Wake* a miſe à la fin du Volume, comme étant d'une origine un peu moins certaine que la première. Je ne dirai donc plus que quelques mots au ſujet de l'Epître de *St. Barnabé* & du Paſteur de *Hermas*, que Mr. le Profeſſeur de *Lauſane* a rejettez parmi les Piéces de rebut, quoique l'Archevêque de *Cantorbery* en ait fait un grand cas.

L'eſtime qu'il en fait ne va pas néanmoins juſqu'à les mettre au même rang que les précedentes. Auſſi en fait-il comme un Corps ſeparé, puiſqu'il les a placées dans une II. *Partie*, conjointement avec la ſeconde Lettre de *St. Clément*, qui en fait la clôture. Mais cela même forme ſur l'Epître de *St. Barnabé* une eſpece d'énigme que je ne comprens point; car après avoir dit, que cette Lettre eſt véritablement du ſaint Homme dont l'Auteur du Livre des *Actes* a fait l'éloge * plus d'une fois, & qu'il nous repréſente comme † le Compagnon de *St. Paul* dans la fondation de diverſes Egliſes Chrétiennes, il me ſemble qu'elle ne mé-

---

* Act. IV. 36, 37. XI. 24.

† Act. XIII. XIV. XV.

mériteroit pas moins d'être miſe dans le Canon de nos Livres Sacrez, que les Evangiles de *St. Marc* & de *St. Luc*, & que le Livre des *Actes*. A mon avis, il ne ſçauroit y avoir de milieu; ou cette Lettre doit être Canonique, ou bien elle eſt ſuppoſée. Cependant le Prélat ne faiſant pas même ſemblant de s'appercevoir de l'alternative, s'attache auſſi froidement que ſi de rien n'étoit, à répondre d'une manière forte aux objections que l'on fait d'ordinaire contre l'autenticité de la Piéce. Celle qui ſe tire du goût exceſſivement allégorique qui régne dans cet Ecrit, & qui dégenere ſouvent en minutie, ne lui paroît ſur-tout qu'une pure chicane, & l'on s'imagine aiſément de quelles autoritez il ſe ſert pour juſtifier ce qu'il penſe. Mais je ne ſçais pourquoi le ſçavant Archevêque n'a pas daigné dire un ſeul mot d'une difficulté qui frappe preſque tout le monde, & que Mr. *Ruchat* a rélevée après quantité d'autres perſonnes. C'eſt ce que dit l'Auteur de cette Lettre, que JESUS-CHRIST *avoit choiſi* pour Prédicateurs de ſon Evangile, des Apôtres qui étoient *méchans* ou *iniques par deſſus tout péché*. L'Hyperbole ſaute aux yeux. Mr. *Cotelier* le prouve dans ſa Note ſur cet endroit. Mr. *Wake* ne pouvoit ignorer combien de gens étoient choquez d'une exagération ſi fauſſe & ſi mal placée. Cependant il garde là-deſſus un profond ſilence, & le ſeul parti qu'il a pris pour ôter cette pierre de ſcandale, a été de la faire diſparoitre dans la Verſion, en traduiſant *he took men who had been very great Sinners*, c'eſt-à-dire, „ il choiſit des Hommes „ qui avoient été très-grands pécheurs " Cela ſuffiſoit, à la vérité, pour ſes Lecteurs qui n'entendent que l'*Anglois*. Mais qu'en penſeront ceux qui peuvent lire l'Original, & qui y trouvent tout autre choſe que cet adouciſſement? Croiront-ils en effet que les expreſſions *Grecques*, parfaitement correſpondantes à la citation d'*Origene* & à l'ancienne Verſion *Latine*, ne ſignifient que ce que le Prélat leur fait dire?

Quant au Paſteur de *Hermas*, le Dr. *Wake* ne fait gueres ici que rapporter ce que les autres en ont dit en bien ou en mal. Tout ce qu'il avance de plus avantageux en faveur de cet Ouvrage, c'eſt qu'il s'y trouve des choſes utiles. Ecoutons-le parler lui-même ſur le mérite de cet Ecrit. „ Ce ſeroit à moi, *dit-il*, „ une trop grande préſomption que de „ prétendre de rien décider là-deſſus, „ & comme j'ai donné la Piéce en *An-* „ *glois*, chacun peut en juger par lui- „ même. Qu'il y ait diverſes choſes u- „ tiles, & ſur-tout dans la II. Partie, „ que j'en crois la plus eſtimable, c'eſt ce

„ qu'on ne peut nier. Quant aux deux „ autres, on doit conſiderer que les *Viſions* de la nature de celles qu'on y „ trouve, n'ayant pas continué juſqu'aux „ derniers ſiécles, elles peuvent être a„vec raiſon mépriſées dans les perſon„nes de nos jours qui s'en vantent, que „ cependant il eſt indubitable, que les „ Dons extraordinaires du St. Eſprit „ ſubſiſtoient dans le tems que cette Pié„ce fut écrite, & qu'entre autres des „ Revélations de ce genre étoient com„muniquées aux Saints pour l'utilité de „ l'Egliſe ".

Le ſçavant Prélat ne ſe contente pas dans ſa *Diſſertation Préliminaire* d'avoir rendu compte des Ecrits qu'il a traduits, comme venant des *Peres Apoſtoliques*. Il y parcourt auſſi ceux que l'on a publiez comme étant du même Siécle, & rend raiſon de ce qu'il ne les a pas honorez d'une Traduction comme les autres. Il y examine donc en peu de mots la Lettre prétendue de J. C. à *Abgarus*; celles que l'on attribue à la *Vierge Marie*; celle que l'on dit avoir été écrite par *St. Paul* aux *Laodicéens*; les *Actes*, l'*Evangile*, les *Revélations* de *St. Pierre*, & toutes les autres Piéces ſemblables, ſur leſquelles on peut à préſent trouver tous les éclairciſſemens néceſſaires dans le Recueil que l'illuſtre Mr. *Fabricius* a publié ſous le titre de *Codex Apocryphus Novi Teſtamenti. A Hambourg*, 1719. 2. *Vol. petit* 8.

La *Diſſertation Préliminaire* du Dr. *Wake* eſt enfin terminée par diverſes obſervations ſur la deférence qui eſt dûë aux Piéces qu'il a traduites, ſur les lumieres que l'on en peut tirer dans les diſputes au ſujet de la Doctrine & de la Diſcipline de l'Egliſe primitive, & ſur le goût de pieté & de ſimplicité qui y régne. Au reſte, cette Traduction n'eſt accompagnée que de quelques *Notes* marginales, qui ſont toutes très-courtes, & qui ne contiennent que des Renvois, ou que des Variantes de ſens; de ſorte que pour l'intelligence des choſes, quand elles ſont de quelque importance, il faudroit ouvrir bien des Volumes, ou du moins poſſeder les Editions *Grecques-Latines* des *Peres Apoſtoliques*; defaut que Mr. *Ruchat* a évité par les *Notes* étendues & raiſonnées dont il a enrichi ſon Ouvrage. En recompenſe, ce dernier a omis dans le ſien une *Table* des *Matières principales* qui y feroit fort néceſſaire, & que l'on trouve dans celui de Mr. *Wake.*

ARTICLE IX.

AN ESSAY *towards a natural Hiſtory of Serpents: in two Parts. I. The firſt*

exhibits a general view of Serpents in their various aſpects; ſuch as their kinds, bulk, food, motion, propagation, coverture, colours. In which is inſerted a ſhort Account of vegetable, mineral, and animal Poiſon, particularly that of the Serpent; and its Cure in various Nations; where alſo the Serpent is uſed as food and phyſick. II. The ſecond gives a view of moſt Serpents that are known in the ſeveral parts of the World, deſcribed by their various names, different countries, and qualities. Illuſtrated with Copper-plates, engraved by the beſt Hands. III. To which is added a third Part, containing ſix Diſſertations upon the following Articles, as collateral to the Subject. 1. *Upon the primeval Serpent in Paradiſe.* 2. *The fiery Serpents that infeſted the Camp of* Iſrael. 3. *The brazen Serpent erected by* Moſes. 4. *The divine Worſhip given to Serpents by Nations.* 5. *The Origin and Reaſon of that monſtrous Worſhip.* 6. *Upon the Adoration of different kinds of Beaſts by the* Egyptians, *with divers Inſtances of the ſame ſtupidity in other Nations. The whole intermix'd with Variety of entertaining Digreſſions Phile-*

loſophical and Hiſtorical. By CHARLES OWEN, D. D.

C'eſt-à-dire:

Eſſai d'une Hiſtoire naturelle des Serpens, en deux Parties. I. Dans la première on donne une idée générale des Serpens, ſuivant leurs différentes eſpeces; on y traite auſſi de leur groſſeur, de leur nourriture, de leur propagation, de la peau ou des écailles qui les couvrent, & de leurs couleurs. On y a inſeré un Récit abregé ſur le Poiſon des Vegétaux, des Mineraux & des Animaux, particulierement des Serpens, avec la manière de guérir le mal qu'ils ſont, en uſage chez différens Peuples: On marque auſſi quels ſont les endroits où les Serpens ſervent de nourriture & de remede. II. Dans la ſeconde on décrit la plupart des Serpens qui ſont connus dans les diverſes parties du Monde, on rapporte leurs différens noms, les Païs où ils ſe trouvent, & leurs qualitez. Le tout illuſtré par des Planches de cuivre, gravées par les meilleurs Maîtres. On y a joint une troiſième Partie, qui contient ſix Diſſertations ſur les Articles ſuivans, qui ont quelque rapport au ſujet de cet Ouvrage. 1. Sur l'ancien Serpent du Paradis terreſtre. 2. Sur les Serpens brûlans qui infeſterent le Camp des *Iſraëlites.* 3. Sur le Serpent d'airain élevé par *Moïſe.* 4. Sur le Culte religieux que les Peuples ont rendu aux Serpens. 5. Sur l'origine & la raiſon de ce Culte monſtrueux. 6. Sur l'Adoration de différentes eſpeces d'Animaux qui étoit en uſage chez les *Egyptiens*; avec divers exemples de la même ſtupidité chez d'autres Peuples. Le tout mêlé de pluſieurs Digreſſions agréables, Philoſophiques & Hiſtoriques. Par Mr. CHARLES OWEN, Docteur en Théologie. A *Londres*, *pour l'Auteur*, *chez* Jean Grey, *dans le Poultry*; 1742. *in* 4. *pagg.* 240.

L'Auteur de cet Ouvrage nous apprend dans une courte *Préface*, que ſon deſſein n'eſt pas de communiquer au Public de nouvelles découvertes ſur le ſujet qu'il a entrepris de traiter; mais ſeulement de raſſembler ce qui ſe trouve diſperſé dans pluſieurs Ouvrages, & qu'on ne ſçauroit trouver ſans y employer beaucoup de tems & de peine; ceux même qui n'entendent que l'*Anglois*, ignoreroient toûjours un grand nombre de Remarques & d'Obſervations qui ſont écrites en d'autres langues. „ Le ſujet, *dit Mr. Owen*, „ étant fort ſec, comme la pouſſiere qui „ eſt la nourriture du Serpent, j'ai tâ„ ché d'y répandre quelques agrémens, „ par pluſieurs traits d'Hiſtoire & par „ des Refléxions de différentes eſpeces; „ & quoique tout cela ne naiſſe pas toû„ jours naturellement du ſujet, je me flatte „ pourtant qu'on en portera un jugement „ favorable, puiſque je n'ai eu d'autre but „ que de divertir & d'inſtruire le Lecteur". L'Auteur a eu deſſein auſſi de donner une légere idée des Perfections divines, qui, comme elles éclatent en général dans tout le Syſtème de l'Univers, ſe découvrent d'une façon plus particuliere encore dans les Serpens.

Un Ouvrage comme celui-ci n'eſt pas ſuſceptible d'un Extrait ſuivi; & comme le Titre long & détaillé que nous avons traduit en donne une idée générale, nous nous contenterons d'en rapporter quelques Remarques detachées, & nous choiſirons celles qui nous paroiſſent les plus particulieres & les plus dignes d'attention.

On a vû que la première Partie traite des Serpens en général. Elle eſt diviſée en huit Sections.

Dans la première on donne une deſcription genérale des Serpens ; & on remarque, que quoiqu'ils puiſſent vivre dans l'eau comme dans l'air, cependant ſi on met un Serpent dans un Récipient, & qu'on en tire l'air, l'Animal meurt ſur le champ : ce qui prouve que l'air qui eſt, dit notre Auteur, ſa nourriture, pendant l'hyver, lui eſt abſolument néceſſaire pour vivre.

La ſeconde Section traite de la Propagation des Serpens. On les diviſe en *Vivipares* & *Ovipares* ; les premiers ſont ceux qui mettent leurs petits au monde tout vivans, & qui à cauſe de cela ont conſervé le nom de *Vipéres* ; les autres pondent des œufs, qu'ils font pour l'ordinaire éclore à la chaleur du ſoleil. Mr. *Owen* nous fait remarquer à cette occaſion la ſageſſe de Dieu qui éclate dans ces deux différentes manières dont ſe fait la Propagation des eſpeces. Si tous les Animaux étoient *vivipares*, dit-il, il n'y en auroit pas aſſez pour l'entretien de toutes les diverſes eſpeces. Les bleds, le foin, les fruits, &c. ne ſont point des productions de la Mer, & ne ſçauroient par conſequent être la nourriture des Poiſſons : La Providence a donc voulu qu'ils ſe ſerviſſent de nourriture les uns aux autres ; pour cet effet il a fallu qu'ils ſe multipliâſſent prodigieuſement, ce qui n'auroit pas pû arriver s'ils aavoient été *vivipares* ; mais par le nombre preſque infini d'œufs qu'ils produiſent, il y a aſſez de quoi nourrir toutes leurs différentes eſpeces.

Cette raiſon, qu'on allegue communement, eſt aſſez plauſible: je ne ſçais pourtant ſi on ne pourroit pas y répondre quelque choſe. Il eſt vrai que la Mer ne produit pas les mêmes plantes, ni les mêmes fruits que la Terre ; mais elle en produit d'autres qui peuvent ſervir, & qui ſervent en effet de nourriture à pluſieurs Poiſſons. Dira-t-on qu'il étoit impoſſible que la Providence fit produire à la Mer aſſez de plantes pour nourrir toutes les différentes eſpeces de Poiſſons qu'elle renferme dans ſon ſein? Il eſt vrai que les Poiſſons ſe mangent les uns les autres, & que le nombre prodigieux d'œufs qu'ils produiſent empêche que les eſpeces ne périſſent : c'eſt un effet de la Providence divine; on en convient. Mais ſi la Mer fourniſſoit aſſez de nourriture aux Poiſſons pour qu'ils ne fûſſent pas obligez de ſe dévorer réciproquement, ne trouveroit-on pas-là un autre ſujet d'admirer les ſoins de la Providence? En vérité, il n'apartient pas à de foibles & d'aveugles mortels comme nous ſommes, de juger des vûës de la Divinité. Qui ſçait ſi, pendant que nous lui attribuons un certain but, elle n'a pas eu un but tout différent?

D'un autre côté, pourſuit notre Auteur, ſi les Bêtes à quatre pieds ſe multiplioient par le moyen des œufs, elles couvriroient en peu de tems toute la ſurface de la Terre; à moins qu'on ne fût occupé journellement à les détruire, ce qui demanderoit un tems bien conſiderable, quand même on employeroit à cette chaſſe une armée de *Nimrods*. Pourquoi cela, ſi ces Animaux ſe devoroient reciproquement, & mangeoient les œufs les uns des autres? Notre Auteur remarque lui-même, que les Oiſeaux multiplient beaucoup par le moyen des œufs, peut-être, dit-il, afin que les Oiſeaux de proye, les Serpens & la cuiſine des Hommes ne manquent pas de proviſions: cette raiſon ne pourroit-elle pas avoir lieu également par rapport aux quadrupedes? J'en reviens donc encore à ma concluſion: c'eſt que nous jugeons des voyes de la Providence comme des aveugles & ſuivant nos préjugez. Je ne prétens pas ſoutenir par-là, qu'il n'y a aucune ſageſſe dans les différentes manières dont ſe fait la propagation des eſpeces: elles ſont certainement admirables, & prouvent que cet Univers eſt l'ouvrage d'une Intelligence infinie. Tout ce que je prétens, c'eſt que les raiſons qu'on allegue de cette différence, quelque plauſibles qu'elles paroiſſent, ne ſont pas ſatisfaiſantes, & ſans replique.

Mr. *Owen* parle enſuite de l'admirable ſagacité des Serpens, qui durant l'été ſçavent ſe promener dans les endroits où ils peuvent trouver leur proye, & ſe choiſir pour l'hyver un lieu de retraite & de ſureté, où ils jouïſſent d'un peu d'air, & où ils ſont dans une eſpece de ſommeil, jusqu'à ce que la chaleur du ſoleil les ranime de nouveau, & les oblige à ſortir de leurs tanieres. A cette occaſion l'Auteur parle de la ſagacité ou de l'inſtinct de pluſieurs eſpeces d'Oiſeaux, qui changent de païs ſuivant les différentes ſaiſons de l'année, & de la prévoyance des Fourmis & de quelques autres Inſectes, qui pendant l'été font des amas de vivres, afin d'avoir dequoi ſubſiſter durant l'hyver.

On ſçait qu'il eſt remarqué dans l'Hiſtoire de la tentation d'*Eve*, que le Serpent étoit le plus fin de tous les Animaux; & *Jeſus-Chriſt* nous exhorte d'être prudens comme les Serpens. Cependant notre Auteur remarque qu'il n'eſt pas fort aiſé de donner des preuves de la ſubtilité des Serpens. Quelques-uns alleguent à ce ſujet, dit-il, le Serpent nommé *Ceraſtes* *, qui ſe cache dans le ſable pour mordre les pieds des chevaux, & leur faire jetter ainſi par terre les Cavaliers: C'eſt à quoi il ſemble que *Jacob* faſſe alluſion dans la bénédiction qu'il donne à *Dan*, *Gen.* XLIX. 17. Notre Auteur donne pourtant dans ſa troiſième Partie quelques autres exemples de la ſubtilité des Serpens.

---

* C'eſt une eſpece de *Vipére* qui ſe tient dans les Déſerts de la *Lybie* & de la *Nubie*; elle eſt longue d'une coudée & plus; elle a ſur la tête deux cornes qui reſſemblent à des co-

Dans la troiſième Section on parle des Ennemis des Serpens, qui, outre l'Homme, ſont l'Aigle, le Faucon, la Cicogne, l'Ibis, l'Ichneumon, &c. Ceci donne lieu à Mr. *Owen* de rapporter, d'après l'Auteur du *Livre de la Nature*, que les Cicognes ſont favorables au Clergé; car elles ne veulent point ſéjourner dans aucune Ville d'*Allemagne* où l'on ne paye point de Dimes aux Eccléſiaſtiques; tant ces Oiſeaux ſont orthodoxes. Mais notre Auteur ne ſçait peut-être pas qu'ils ne le ſont gueres en *Hollande*, puiſqu'on y en voit un grand nombre, quoiqu'on n'y paye aucune Dime au Clergé, qui y eſt uniquement entretenu par le Souverain.

La nourriture des Serpens eſt le ſujet

---

quilles de limaçon. Son Venin eſt fort ſubtil & fort dangereux; & comme cet Animal eſt fort cruel, on s'en ſervoit autrefois dans quelques endroits pour faire mourir les Criminels. C'eſt ce que notre Auteur nous apprend à la *page* 541.

jet de la quatrième Section. On y remarque qu'ils n'étoient pas deſtinez originairement à ſe nourrir de pouſſiere; & que ce n'eſt qu'en conſequence de la ſentence prononcée contre le Serpent tentateur, qu'ils ſont forcez de mêler la pouſſiere avec ce qu'ils mangent, parce que, comme ils rampent ſur le ventre, il eſt impoſſible qu'il ne ſe mêle beaucoup de pouſſiere parmi ce qu'ils devorent. La queſtion ſeroit de ſçavoir, s'ils ne rampoient pas de même avant qu'ils fûſſent maudits: car on ne conçoit pas bien que la malédiction prononcée contre eux ait pû produire un changement dans le méchaniſme de leur corps.

La cinquième Section traite de la groſſeur & longueur des Serpens. Il faut qu'il y en ait d'une groſſeur prodigieuſe, ſi l'on en croit *Aulugelle*, qui rapporte [*] qu'*Attilius Regulus*, Général *Romain*, rencontra dans l'*Afrique* un Serpent qui avoit cent vingt pieds de long, & qui étoit ſi terrible, que l'Armée entiere ne put le vaincre qu'après l'avoir accablé de pierres par le moyen des baliſtes. *Valere Maxime*, qui raconte [†] ce fait d'apres *Tite Live* [‡], ajoute, que ce

---

[*] *Noct. Att.* Lib. VI. Cap. III.

[†] Lib. I. Cap. VIII. *ſub finem.*

[‡] Il faut que cet Hiſtorien en eût parlé dans quelqu'un de ſes Livres qui ſe ſont perdus.

Monſtre avoit avalé pluſieurs Soldats, qu'il en avoit tué un grand nombre avec ſa queuë, & qu'il paroiſſoit plus terrible aux Légions que n'avoit fait *Carthage* elle-même. Les Ambaſſadeurs qu'*Alexandre* le Grand envoya à *Abiſares*, virent à leur retour du Royaume de ce Prince un Serpent ou Dragon long de 80. coudées, & un autre de 120. On ne doit pas être ſurpris après cela, qu'il y ait en *Amerique*, & dans d'autres parties du monde, des Serpens longs de 30, de 25, de 15, ou de 10. pieds.

D'un autre côté, il y en a qui n'ont pas plus de quatre ou cinq pouces.

La grandeur énorme de certains Serpens, & l'extrême petiteſſe des autres, engage notre Auteur à parler des Géans & des Nains qu'il y a eu parmi les hommes. Il fait mention d'un Nain de *Julie*, niéce d'*Auguſte*, qui n'avoit que trois pieds & demi de haut, & d'une fille de *Milcomb*, dans la Comté de *Stafford*, qui n'avoit pas trois pieds de haut, & qui ne laiſſa pas de ſe marier à l'âge de 36. ans : on ne nous dit point ſi elle a jamais eu d'enfans. En recompenſe on nomme deux Domeſtiques, l'un de *Jaques I.*, & l'autre de *Charles I.*, qui avoient ſept pieds & demi de haut. Nous rapportons ceci pour donner un exemple des digreſſions de Mr. *Owen*.

Dans la ſixième Section il parle de la ma-

manière dont les Serpens ſe meuvent, & de la conſtruction de leur peau; mais ſans entrer dans aucun détail ſur le méchaniſme de leurs muſcles & de leurs jointures, ni ſur celui de leurs écailles; il ſe contente de nous dire que tout cela eſt admirable, & tout-à-fait conforme aux loix de la Méchanique.

La ſeptième Section traite des Poiſons, qu'on reduit ici à trois claſſes; ceux des Vegétaux, des Mineraux & des Animaux. On remarque ſur les Vegétaux, qu'il y en a qui, au même tems qu'ils ſont un poiſon pour les Hommes, ſervent de bonne nourriture à d'autres Animaux. Ceci, ajoute notre Auteur, ſervira peut-être à lever une objection que l'on fait contre la bonté de Dieu, au ſujet de l'Arbre de ſcience de bien & de mal, dont il avoit défendu à l'Homme de manger. Le fruit de cet Arbre pouvoit être très-dangereux pour l'Homme, & très-ſalutaire pour quelques-autres créatures.

En parlant du venin de la Vipére, Mr. *Owen* rapporte ce qu'on trouve dans les Mémoires de la Societé Royale * de *Londres*, ſur la morſure de cet animal & ſur le remede qui la guérit. Comme nous en avons rendu compte dans un de nos Extraits de ces Mémoires *, il eſt inutile de nous y arrêter ici.

---

* Pour les années 1735, 1736. *Tome XXXIX. N.* 443. *Art. V. VI.*

Après avoir parlé des différens poiſons, notre Auteur ſe propoſe cette queſtion: *Comment peut-on accorder avec la Bonté de Dieu, la Création de tant d'Animaux ſi deſtructifs, ſi dangereux pour leurs ſemblables?* On répond à cela: 1. Que comme la puiſſance de Dieu paroît dans la production de toutes les Créatures, ſa bonté n'éclate pas moins dans leurs perfections naturelles, qui font que toute Créature eſt *bonne*, & s'il y en a quelqu'une qui ſoit nuiſible aux autres, c'eſt un effet du *mal moral*, & non pas une conſequence néceſſaire de leur Création. Cette qualité nuiſible des Serpens eſt l'ouvrage de Dieu, & eſt deſtinée à quelque fin digne de ſa ſageſſe, quoique des yeux aveuglez par le vénin du péché ne puiſſent pas l'appercevoir. Ajoutez à cela, que les Serpens ne font gueres de mal que lorſqu'ils ſont irritez; & lors même qu'ils bleſſent, ils nous fourniſſent un prompt remede, *c'eſt le Sel volatil des Vipéres, qui étant appliqué à la bleſſure, la guérit ordinairement, comme on l'a trouvé par experience.*

2. La liqueur venimeuſe des Serpens peut leur être utile à eux-mêmes. Nous

---

* Voyez la II. Part du XV. Tome de cette *Biblioth. Britann.* pag. 291. & ſuiv.

ignorons quelle nourriture leur étoit originairement deſtinée; mais maintenant ils vivent de rapine, & leur poiſon leur ſert à s'aſſurer leur proye. Ce venin ſert auſſi à les rendre redoutables, & à empècher qu'on n'en détruiſe l'eſpece. Qui ſçait d'ailleurs, s'il ne leur eſt pas auſſi utile pour digerer leurs alimens, que notre ſalive l'eſt pour digerer les nôtres.

3. Les Serpens, quoique venimeux, ſont très-utiles au genre humain, en tant qu'ils fourniſſent à la Médecine d'excellens Antidotes contre les Poiſons. Ce que l'on prouve par les différens uſages que la Médecine tire de la Vipére.

4. Les Serpens ſont la nourriture ordinaire de pluſieurs Peuples, qui les regardent comme un mets délicieux. La queſtion ſeroit de ſçavoir, ſi les Serpens qui ſont bons à manger, ſont les mêmes que ceux dont la morſure ou la piquûre eſt ſi dangereuſe. Sur quoi il eſt bon de remarquer après notre Auteur, qu'il y en a quelques-uns qui ſont venimeux, mais qu'on peut manger ſans crainte après leur avoir coupé la tête & la queuë.

Dans la troiſième & derniere Section Mr. *Owen* prouve par divers exemples, que les Créatures venimeuſes ont ſouvent ſervi d'inſtrumens à la vengeance divine & humaine. Dieu punit par des Serpens brûlans les *Iſraëlites* murmurateurs; & nous apprenons par l'Hiſtoire, qu'il y a eu un grand païs dans l'*Ethiopie*, qui fut entierement deſolé par des Scorpions, devant leſquels les habitans furent obligez de s'enfuir pour ſauver leur vie. Une ſemblable deſolation arriva par le moyen des mêmes animaux dans l'Iſle de *Salamis*, proche d'*Athènes*, au rapport de *Lycophron* *.

En tems de Guerre on a quelquefois employé les Serpens pour jetter la terreur dans le camp de l'ennemi. C'eſt ainſi que l'Empereur *Heliogabale*, ayant raſſemblé un grand nombre de Serpens, trouva moyen de les faire entrer avant le point du jour dans le Camp de ſes ennemis, où ils cauſerent un deſordre & une confuſion extrême §. *Juſtin* nous apprend †, que le Roi *Pruſias* ayant été vaincu ‡ par terre, réſolut de tenter quel feroit ſon ſort par mer. *Hannibal* lui conſeilla d'uſer d'un ſtratagème qui lui réuſſit; ce fut de mettre des Serpens dans des bouteilles de terre, & de les jetter dans les Vaiſſeaux des ennemis, qui ſe moquerent d'abord de ce qu'on les attaquoit avec des bouteilles; mais lorſqu'ils virent leurs Vaiſſeaux remplis de Serpens, la terreur s'empara de leur cœur, & ils cederent la victoire à *Pruſias*.

---

* *Voyez* Conrad. Geſner, de Scorp.

§ *Idem*, *ibid.*

† Libr. XXXII. *Cap. ult.*

‡ Par le Roi *Eumenes*.

Les *Japonois* inventerent un étrange ſupplice contre les Chrétiens : c'étoit de les ſuſpendre juſques à la moitié du corps, la tête en bas, dans une foſſe remplie de Serpens & d'autres animaux venimeux*.

L'Auteur finit cette première Partie de ſon Ouvrage par une deſcription du Tartare des Payens.

La ſeconde Partie contient d'abord en 134. Articles la deſcription d'autant de différentes eſpeces de Serpens. Cela eſt ſuivi de la deſcription de quelques autres Inſectes ; & finit par un aſſez long diſcours ſur la Tarentule, & ſur les effets de la Muſique qui guérit la maladie cauſée par la morſure de cet animal.

En parlant du Serpent nommé *Ceraſtes*, dont nous avons fait mention ci-deſſus, l'Auteur dit que ſa morſure tuoit bientôt, à moins que ſur le champ on n'appellât au ſecours du bleſſé un de ces gens nommé *Pſylles* §, qui avoient la faculté naturelle de tuer les Serpens par la vûë ſeule, & de guérir les bleſſures qu'ils faiſoient, en les touchant avec la main. C'eſt *Pline* † qui nous apprend cette belle prérorogative des *Pſylles* : il ajoute d'après *Agatharchides*, que par le moyen des Serpens les *Pſylles* éprouvoient la fidélité de leurs femmes ; ce qui ſe faiſoit de cette manière : on rempliſſoit un grand vaiſſeau des plus cruels de ces Serpens, & on y jettoit l'enfant dont la femme étoit delivrée. S'il étoit légitime, les Serpens ne le touchoient point, ils s'enfuyoient même de lui ; mais ſi l'enfant étoit né d'adultére, les Serpens ne manquoient pas de le tuer ſur le champ. Quoique ce qu'on vient de dire touchant les *Pſylles* paroiſſe romaneſque, Mr. *Owen* croit pourtant qu'on peut l'expliquer philoſophiquement, par les *Ecoulemens* qui ſortoient de leurs corps, & qui étoient mortels aux Serpens. Mais il nous ſemble, qu'avant que de chercher à expliquer ce phénomène philoſophiquement, il faudroit s'aſſurer premièrement qu'il eſt vrai, ce que peu de gens croiront ſur le témoignage d'un *Pline*, ou de quelque autre Auteur ſemblable. Cependant Mr. *Owen* ſemble vouloir le confirmer par quelques faits qui ſont rapportez dans les Mémoires de la Societé Royale de Londres, d'après un témoin oculaire. Il s'agit d'un Mr. *Greatrix*, qui avoit un ſi grand pouvoir ſur les maladies, qu'*elles fuyoient devant ſa main* ; & voici ce qu'on en écrit.

---

* *L'Evêque* Taylor, Contemplations, *Liv.* II. *Ch.* VI.

§ C'étoit un Peuple de l'*Afrique*.

† *Lib.* VII. *Cap.* II. *Voyez auſſi* Ælian. Hiſt. Animal. *Lib.* I. *Cap.* LVII.

„ * Mon Frere *Jean D--n* fut ſaiſi d'u„ne violente douleur à la tête & au dos; „ Mr. *Greatrix*, qui entra par hazard chez „ nous, diminua ſur le champ le mal „ qu'il avoit à la tête, en la frottant dou„cement avec ſa main. Enſuite il lui frot„ta de même le dos, dont il ſe plaignoit „ le plus; & dans le moment la dou„leur s'enfuit devant ſa main, & deſ„cendit dans la cuiſſe droite; Mr. *Grea*„*trix* la pourſuivit toûjours, tandis qu'el„le deſcendoit au genou, à la jambe, à „ la cheville du pied, enfin au gros or„teil. A meſure qu'elle deſcendoit elle „ devenoit plus violente; & lorſqu'elle „ fut dans le gros orteil, elle fit jetter les „ hauts cris au malade; mais elle s'éva„nouit dès que cette partie eût été frottée.

„ Une jeune femme avoit eu dès ſon „ enfance une grande douleur & beau„coup de foibleſſe dans les genoux, & „ avoit employé inutilement pluſieurs „ remedes pour ſe guérir. Après qu'elle „ eût ſouffert quelques années, Mr *Grea*„*trix* ſe trouvant à *Dublin*, où elle de„meuroit, lui frotta doucement les „ deux genoux, ce qui la ſoulagea ſur le „ champ, la douleur fuyant ſa main & „ deſcendant toûjours plus bas, juſques à

---

* Philoſoph. Tranſactions, N°. 256, *pag*. 332. *pour l'an* 1699. Ces Faits avoient été communiquez à la Societé Royale par Mr. *Thoreſby*.

„ ce qu'enfin elle ſortit par les orteils. „ L'enflure qui avoit accompagné cette „ douleur ſe diſſipa en peu de tems, & „ la femme n'en fut plus incommodée „ depuis. Une certaine Dame étoit fort „ tourmentée d'un mal d'Oreille, & fut „ ſourde. Mr. *Greatrix* lui mit un peu „ de ſa ſalive dans les oreilles, & les é„ chauffa enſuite en les frottant, ſur quoi „ cette Dame fut bientôt guérie de ſa „ douleur & de ſa ſurdité. Son Oncle „ fut guéri des mêmes maux par le même „ moyen. Un Enfant extrêmement tour„ menté des Ecrouelles fut touché inu„ tilement par le Roi *Charles II.*, mais il „ fut bientôt guéri radicalemeut par Mr. „ *Greatrix*".

Voila des Faits qui, s'ils ſont vrais, deſorientent toute la Philoſophie. Comment expliquer phyſiquement cette fuite d'une douleur qui s'éloigne d'une main qui la pourſuit, & qui ſort enfin du corps lorſqu'elle n'y trouve plus de retraite ? A moins qu'on ne diſe, que celui qui communiqua ces faits à la Societé Royale, avoit été trompé le premier, ou vouloit ſe moquer de cette ſçavante Societé.

Le poiſon de l'Aſpic eſt des plus ſubtils: il tue en trois ou quatre heures de tems, mais d'une manière fort douce; car il plonge dans une eſpece de ſommeil ou de léthargie, qui eſt ſuivie de la mort, ſans qu'on ait ſouffert la moindre douleur.

leur. On dit que *Cleopatre*, voulant ſe tuer, afin de ne pas ſervir d'ornement au Triomphe d'*Auguſte*, eſſaya ſur des Criminels pluſieurs eſpeces de poiſons, & ayant trouvé qu'il n'y en avoit point qui tuât plus doucement que celui de l'Aſpic; elle réſolut de s'en ſervir. Elle ne ſe fit point mordre ou piquer par un Aſpic, comme quelques-uns le prétendent; mais ayant trouvé moyen d'avoir du venin de cet animal, elle le conſerva dans une phiole, & s'étant mordue ou piquée au bras, elle verſa ce venin dans la bleſſure, & mourut ainſi tranquillement, comme ſi elle n'eut fait que s'endormir.

Il y a des gens qui croyent que c'eſt de l'Aſpic que David parle au Pſeaume LVIII, verſets 5, 6. où il dit, que les Méchans ſont ſemblables à *l'Aſpic* * *ſourd, qui bouche ſon oreille, qui n'écoute point la voix des Enchanteurs, ni la voix du Charmeur fort expert en charmes.* Ce qui engage notre Auteur à nous donner une eſpece de Diſſertation ſur les Enchantemens & les Charmes. Il ſemble en croire la réalité, comme on en peut juger par la manière dont il s'exprime. „ Qu'il y ait eu anciennement, dit-il, une méthode de charmer „ les Serpens par quelque art, enſorte „ qu'ils ne pûſſent ni piquer ni mordre, „ c'eſt ce qui ſemble évident par l'Ecri-

---

* C'eſt ainſi qu'il y a dans nos Verſions.

„ ture Sainte, puiſqu'elle nous dit, que *le* „ *Serpent mord n'étant point enchanté*; Eccleſ. „ X. 11. *Je m'en vais envoyer contre vous* „ *des Serpens, contre leſquels il n'y a point* „ *d'enchantement*, ou *qui ne ſe laiſſeront pas* „ *enchanter*, comme il y a dans la Verſion „ Angloiſe, Jerem. VIII. 17. On remar- „ que que le mot d'*Enchanteur*, outre „ les autres ſignifications qu'il a, ſe prend „ pour un homme qui *conjoint*, ou *aſſo-* „ *cie*; c'eſt-à-dire que par ſorcellerie „ il aſſemble les Serpens, les apprivoiſe „ & les rend familiers; ou parce que l'En- „ chanteur s'aſſocie par art magique avec „ le Démon, qui eſt le Seigneur des Ser- „ pens.

„ L'Hiſtoire parle de quelques perſon- „ nes qui ont ſçû aſſembler une centaine „ de Serpens à la fois; on laiſſe au Lec- „ teur à juger par quelle méthode ils le „ faiſoient. *Montanus*, célèbre Médecin „ & Profeſſeur à Padoue, a vû, dit-il, „ ce phénomène.

„ *Caſaubon* dit, qu'il a vû un homme, „ qui de tout le pais d'alentour faiſoit ve- „ nir les Serpens dans un feu qui étoit „ au milieu d'un Cercle magique: & un „ Serpent plus gros que les autres ne „ voulant pas obéir, on le força par la „ repétition du charme à ſe jetter dans „ les flammes".

Mr. *Owen* rapporte pluſieurs autres exemples ſemblables; & comme les Charmes

mes ſe font par des *paroles*. il remarque qu'il y a, ſuivant quelques perſonnes, une *vertu* & une *efficace* naturelle dans les *paroles*, comme cela paroit par les *effets admirables de l'Eloquence.* D'autres prétendent, que des paroles prononcées d'un certain ton, & accompagnées de caractères taliſmaniques appliquez comme il faut, & de figures faites ſous de certaines Conſtellations, ſont d'une tres-grande efficace. Notre Auteur convient cependant, qu'on a attribué au Demon certains effets extraordinaires, qui pourtant étoient purement naturels, & produits par des moyens qu'on ſçavoit adroitement deguiſer. Si l'Auteur avoit ajouté à cela, que les hommes, toûjours amateurs du merveilleux, outrent & exagerent preſque toûjours les faits ſinguliers qu'ils rapportent, il ne lui auroit pas été difficile de rendre raiſon des phénomènes ſurprenans dont il parle.

Pour ce qui eſt de l'art d'apprivoiſer les Serpens, il y a, nous dit-on, des gens qui croyent pouvoir l'expliquer de cette manière. Les particules inſenſibles qui ſortent du Cornouiller (en Latin *Cornus*) font une impreſſion toute extraordinaire ſur l'odorat des Serpens : „ Lorſ-„ qu'on les touche avec une baguette de „ cet arbre, ils ſont d'abord étourdis ou „ enyvrez, de manière pourtant qu'ils „ ſont en état de ſuivre le mouvement

„ de la Baguette : - - - - . Or qui em-
„ pêche qu'un homme qui connoît cette
„ antipathie des Serpens pour le bois du
„ Cornouiller, & qui ſçait ſe ſervir adroi-
„ tement d'une baguette de ce bois, ne
„ puiſſe obliger un Serpent qu'il en a
„ touché, à faire tous les mouvemens
„ qu'il juge à propos" ?

Pour confirmer ceci, on fait remarquer, que les Serpens à ſonnettes en Amerique ont l'art d'enchanter les Oiſeaux, de manière qu'ils viennent tomber dans leur gueule : On rapporte auſſi pluſieurs exemples qui prouvent que les Chiens ont l'odorat extrêmement fin, ce dont perſonne ne doute. Je ſuis ſeulement ſurpris, qu'à l'occaſion des effets merveilleux de la baguette de Cornouiller ſur les Serpens, on ne nous parle pas des effets merveilleux de la Baguette divinatoire de *Jaques Aymar*, par le moyen de laquelle il découvroit les Voleurs, les Meurtriers, l'or & l'argent qui étoient cachez, les ſources, &c. & ce qui eſt peut-être plus merveilleux encore, c'eſt la manière autentique dont ces faits étoient atteſtez *; ce qui engagea pluſieurs Sçavans à inventer des ſyſtèmes pour les expliquer. Cependant lorſqu'on a voulu examiner ces prétendues merveilles avec quelque ſoin, on en a bientôt découvert l'impoſture * ; & je ne doute pas qu'il n'en fût de même de tous les autres prétendus Enchantemens, s'ils étoient examinez de près par un œil défiant & philoſophique.

---

* *Voyez les* Lettres Hiſtoriques, *Tome* II. *pag.* 393, *& ſuiv.* 637, *& ſuiv.* *Tom.* III, *pag.* 312. *& ſuiv.*

A l'égard des Serpens à ſonnettes qui ont l'art, dit-on, d'enchanter les Oiſeaux, je ſuis ſurpris que notre Auteur, qui cite quelquefois les Mémoires de la Societé Royale de Londres, ne ſe ſoit pas ſouvenu de la manière ſimple & naturelle dont l'illuſtre Chevalier *Sloane* † explique ce phénomène, qui en fait évanouir tout le merveilleux.

Il faut pourtant remarquer pour rendre juſtice à Mr. *Owen*, qu'il rapporte les faits hiſtoriquement, ſans prétendre en adopter tout le merveilleux ; il ne ſemble pas même fort diſpoſé à croire tout ce qu'on dit des Sorciers ; car voici comment il s'exprime dans un endroit.

„ L'idée des Sorciers étoit fort répandue dans cette Iſle durant les tems d'ignorance & de ſuperſtitions : mais elle „ a ſubi depuis peu une eſpece d'excom-
„ mu-

---

* *Là même*, *Tome* III. *pag*. 658, *& ſuiv*. Bayle, Dict. Hiſt. & Crit. Art. ABARIS, *Rem*. (I).

† *Voyez* Philoſophical Tranſactions, N°. 433, *pour Juillet & Août* 1734. *Art*. I. & Biblioth. Britan. *Tom*. XII. *pag*. 135, 136.

„ munication Parlementaire *. Cependant „ les Sorcieres de *Lancashire*, qui con„ ſtituent la plus belle partie du beau „ Sexe, triomphent de nos Sénateurs „ mêmes, & conſerveront leurs charmes „ enchanteurs auſſi long-tems que le So„ leil & les Etoiles dureront”. Si nos Lecteurs ignorent que les Femmes de la Comté de *Lancaſter* paſſent pour les plus belles de toute l'*Angleterre*, ils l'apprendront par ce paſſage.

Les ſix Diſſertations que contient la troiſième Partie de cet Ouvrage, ne nous fourniront qu'un petit nombre de Remarques.

Dans la première Diſſertation, où il s'agit du Serpent qui tenta nos premiers Parens, l'Auteur propoſe entre autres cette Queſtion. Pourquoi Dieu n'a-t-il pas mis *Adam* & *Eve* dans un état où il leur fut impoſſible de pécher ? On répond à cela, que la *mutabilité* eſt eſſentielle à toute Créature en tant que telle. C'eſt dans cet état que nos premiers Parens furent créez: mais ils étoient ſaints & heureux. La vie & la mort étoient miſes devant eux. Ils étoient libres de choiſir, ils avoient le pouvoir de ſe ſervir de leurs facultez naturelles; en un mot, il ne tenoit qu'à eux de conſerver le bonheur dont ils jouïſſoient, ou de le perdre. On ne conçoit pas qu'une Créature raiſonnable puiſſe être privée de la liberté de choiſir: car où il n'y a point de choix, il ne ſçauroit y avoir de vertu; & où il n'y a point de vertu, il n'y a point de bonheur.

---

* L'Auteur veut parler de l'Acte que le Parlement paſſa il y a quatre ou cinq ans, pour abolir les Loix qui condamnoient les Sorciers & les Sorcieres à être brûlez.

Ce raiſonnement eſt plauſible, mais il ne leve pas la difficulté. Car outre que l'on conçoit très-aiſement, que Dieu auroit pû mettre nos premiers Parens dans des circonſtances où ils n'auroient point péché *, on demandera ſi les bons Anges & les Saints glorifiez ſont heureux, s'ils ſont libres, s'ils peuvent pécher? Si l'on ſoutient, comme on le doit, qu'ils ne peuvent plus pécher, il faudra ſoutenir auſſi, ſuivant notre Auteur, qu'ils ne ſont ni libres, ni heureux; ou il faudra convenir, que la liberté & le bonheur peuvent très-bien ſubſiſter avec l'incapacité de pécher. Cette matière eſt ſi épineuſe, que quelque ſyſtème qu'on embraſſe, on ſe trouve environné de difficultez inſurmontables. La permiſſion du péché, & la manière dont il eſt entré au monde, a toûjours été & ſera toûjours un myſtère incompréhenſible pour des Etres bornez comme nous ſommes. Vouloir l'expliquer, c'eſt ſeulement donner lieu à de nouvelles

---

* *Voyez* Bayle, Rep. aux Queſt. d'un Provincial, 2. *Part.* *Ch.* CXLVII.

les difficultez, & à des diſputes qui ne peuvent que devenir dangereuſes pour la morale. Mais revenons à notre Auteur.

Il croit que par le Serpent qui tenta *Eve*, il faut entendre le Diable, qui ſe ſervit d'un véritable Serpent pour ſéduire la femme. Dans la ſentence prononcée contre le Serpent, il eſt dit, que *la Sémence de la Femme lui briſera la tête*; pour nous faire comprendre, que comme le Serpent a le cœur proche de la tête, le moyen le plus prompt de le tuer c'eſt de lui écraſer la tête. Mais c'eſt auſſi un moyen également prompt de tuer tous les autres Animaux, quoiqu'ils ayent le cœur plus loin de la tête : cette raiſon ne paroît donc pas fort concluante.

Pour éclaircir ce qui eſt dit de la converſation d'*Eve* avec le Serpent, Mr. *Owen* fait les ſuppoſitions ſuivantes.

I. Que dès le commencement du Monde il y a eu une grande correſpondance entre les Anges & nos premiers Parens; que les Anges leur apparoiſſoient ſous une forme viſible, comme ils apparurent dans la ſuite aux Patriarches.

II. Que les Anges apparoiſſoient à *Adam* & *Eve* ſous la forme de Serpens volans, & qu'*Eve* étoit accoûtumée à les voir & à leur parler ſous cette forme; ſans quoi on ne conçoit pas comment elle a pû entrer ſi facilement en converſation avec le Serpent.

III. Qu'il y a beaucoup d'apparence,

qu'il s'étoit déja paſſé quelque diſcours entre *Eve* & le Serpent avant la converſation que *Moïſe* rapporte. Elle aura demandé au Serpent, comment il avoit acquis l'uſage de la parole, qui eſt le privilége des Etres raiſonnables : il lui aura répondu, que c'eſt en mangeant du fruit de l'Arbre défendu. Surquoi *Eve* lui aura repréſenté, que Dieu lui avoit défendu d'en manger ſous peine de mort. „ Ce „ que vous dites eſt vrai, aura répondu „ le Serpent : c'étoit-là une Loi convenable ſous la première forme de Gouvernement où vous étiez ; mais je ſuis „ venu de la part de Dieu, pour vous „ aſſurer qu'il veut vous élever maintenant à un état plus heureux & plus „ parfait. La défenſe de manger de ce „ fruit n'étoit que pour un tems, & deſtinée à vous éprouver. Maintenant que „ le but de cette défenſe eſt rempli, & „ que le tems de l'épreuve eſt paſſé, Dieu „ veut que vous jouïſſiez d'une liberté „ parfaite ; &c". Voilà le diſcours que notre Auteur prête au Serpent, qu'*Eve* prenoit, ſelon lui, pour un Ange de lumiere. De pareilles ſuppoſitions peuvent paſſer, ce me ſemble, dans un Poëme tel que celui de *Milton*, mais je doute qu'on les reçoive de la part d'un Théologien Commentateur.

En voilà aſſez, je penſe, pour faire connoitre la nature de cet Ouvrage ; c'eſt pourquoi afin d'abreger, je me contenterai d'indiquer les ſujets que l'Auteur traite dans le reſte de cette troiſième Partie.

Il montre encore dans cette première Diſſertation, qu'il étoit convenable que l'état de l'Homme, ſortant des mains du Createur, fût un état d'épreuve; que cette épreuve ne pouvoit ſe faire que par une Loi particuliere: qu'il falloit que cette Loi fût accompagnée de promeſſes & de menaces.

Dans la ſeconde Diſſertation on traite des *Serpens brûlans*, que Dieu employa pour punir les *Iſraëlites* murmurateurs dans le Déſert. On y examine pourquoi Dieu les punit par des Serpens; ce fut peut-être, nous dit-on, pour les faire ſouvenir que le péché avoit été introduit dans le monde par un Serpent. On recherche enſuite pourquoi ces Serpens ſont nommez *brûlans*. Le mot *Hébreu* eſt *Seraphim*, parce que, dit Mr. *Owen*, ces Serpens paroiſſoient ſous la forme de flammes. Les Septante les nomment des *Serpens qui donnent la mort* *, parce que la bleſſure qu'ils faiſoient étoit mortelle. Ils pouvoient auſſi être appellez brûlans, à cauſe de la ſoif brûlante & inſatiable qu'ils cauſoient. Ce nom pouvoit leur convenir encore dans un ſens moral; parce que l'ardeur brûlante qu'ils produiſoient dans le corps, repréſentoit les deſordres de l'eſprit cauſez par les cruels reproches d'une conſcience criminelle.

---

* Ὄφεις θανατοῦντας. Num. XXI. 6.

La troiſième Diſſertation roule ſur le Serpent d'airain. Il avoit, nous dit-on, la figure des Serpens aîlez, & l'on prouve par pluſieurs témoignages, tant des Anciens que des Modernes, qu'il y a eu de pareils Serpens. On montre après cela, comment le Serpent d'airain a pû être un Type de *Jeſus-Chriſt* crucifié. Puis on examine, pourquoi Dieu voulut guérir par un Serpent d'airain le mal que les Serpens brûlans avoient fait: on montre que le Serpent d'airain n'étoit point un *Taliſman*, comme quelques perſonnes l'ont prétendu; & l'on finit cette Diſſertation en rapportant à quelle occaſion le Roi *Ezechias* fit mettre en piéces le Serpent d'airain.

Ceci conduit notre Auteur à ſa quatrième Diſſertation, où il s'agit de l'adoration des Serpens: il parle d'abord de l'origine de l'Idolâtrie en général; enſuite il traite des Hommes, des Animaux & des Etres inanimez auxquels on a rendu un culte religieux, & enfin des Serpens qui ont été adorez par differens Peuples.

Dans la cinquième Diſſertation Mr *Owen* recherche l'origine de l'adoration des Serpens; il l'attribue à quelques paſſages de l'Ecriture qu'on a mal compris, & particulierement de l'Hiſtoire de la Tentation. Il ſoutient que les Payens ont emprunté de *Moïſe* une bonne partie de leur Hiſtoire. A l'occaſion du culte des Serpens, on parle d'une Secte qu'il y avoit parmi les Chrétiens dans l'Egliſe primitive, Secte qui adoroit les Serpens, & qui prétendoit que le Serpent tentateur étoit un Etre bon. On attribue auſſi le culte des Serpens aux guériſons miraculeuſes opérées par le Serpent d'airain. Enfin on parle d'*Alexandre* le Grand, qui prétendoit avoir eu l'honneur d'être engendré par un Serpent, que l'on adoroit comme un Dieu, par le décret des Prêtres.

Enfin dans la ſixième & derniere Diſſertation, on rapporte les raiſons qui ont engagé les Hommes à adorer des Créatures nuiſibles, auſſi-bien que celles qui ſont utiles. On attribue cela à l'idée de deux Principes coéternels, l'un bon, l'autre méchant. Les Hommes ne pouvant pas ſe perſuader qu'un Dieu tout bon fût l'auteur du mal moral, ont inventé ce ſyſtême des deux Principes; ſyſtème que quelques Chrétiens de l'Egliſe primitive ont embraſſé, quoiqu'il ſoit ſuffiſamment refuté par la ſentence prononcée contre le Serpent dans le Paradis terreſtre. On finit cet Ouvrage, en ſpécifiant les raiſons qui ont porté les

Egyptiens à adorer différentes eſpeces d'animaux, & à cette occaſion on parle de pluſieurs de leurs abominations, qu'ils pratiquoient ſous prétexte de rendre un Culte religieux à leurs prétendues Divinitez.

ARTICLE X.

CALLIMACHI Hymni & Epigrammata: Quibus acceſſerunt THEOGNIDIS Carmina; nec non Epigrammata plus quàm trecenta ex Anthologia *Græca*, quorum magna pars non ante ſeparatim excuſa eſt. His adjuncta eſt GALENI Suaſoria ad Artes. Notas addidit, atque omnia imprimenda curavit Editor. In *Præfatione* diſſeritur de Linguæ *Græcæ* Pronunciatione, ſecundumne Quantitatem an Accentum melius procedat. *Londini* impenſis *Gul. Thurlbourne*, Bibliopolæ *Cantab.* Veneunt apud *J. Nourſe*, *P. Vaillant*, *J. Beecroft. Lond.* 1741. in 8. *pagg.* 316.

L'Editeur de cet Ouvrage nous dit dans ſa Préface, qu'il s'eſt déterminé à donner une nouvelle Edition de CALLIMAQUE, en petit format, parce qu'on le trouvoit difficilement, & qu'il ſe vendoit fort cher.

Il ſe plaint de la mauvaiſe coûtume qui régne dans les Colléges, où l'on ne fait preſque rien lire des Poëtes *Grecs* aux jeunes Etudians, ſi ce n'eſt quelques endroits d'*Homere* & d'*Heſiode* : De ſorte que lorſqu'après être ſortis des Claſſes ils veulent ſe mettre à lire *Sophocle* ou *Euripide*, ils ſe trouvent tout deſorientez & comme tranſportez dans un autre monde. C'eſt pour remedier à ce defaut, autant qu'il étoit en ſon pouvoir, que notre Editeur a voulu mettre entre les mains de la jeuneſſe les *Hymnes* de CALLIMAQUE, qui ſont un des plus beaux reſtes de l'Antiquité. Et parce que tous les hommes aiment la varieté, on a joint à ces Hymnes les *Epigrammes* de CALLIMAQUE, plus de trois-cens autres *Epigrammes* tirées de l'*Anthologie*, & les *Sentences morales* de THEOGNIS de *Megare*. Cela eſt ſuivi d'un petit Traité de GALIEN, intitulé *Προτρέπτικος λόγος περὶ τὰς τέχνας*, *Oratio ſuaſoria ad Artes*.

Notre Editeur a fait une nouvelle Traduction des Epigrammes de CALLIMAQUE en Proſe ; on n'en avoit qu'une Traduction en Vers ; & il remarque avec raiſon, que rien n'eſt plus abſurde qu'une pareille Traduction, qui ne ſçauroit être utile à ceux qui veulent apprendre le *Grec*, & qui ont beſoin de conſulter une Traduction littérale. „ Une bonnne Tra„duction, *dit-il*, doit ſervir de Com-
„ men-

„ mentaire & de Scholies. Par une *bonne*
„ *Traduction* j'entens une Traduction *fidèle*
„ *& claire*; lorſqu'on veut la rendre *élegan-*
„ *te* on la rend inutile; c'eſt dans *Terence*
„ & dans *Ciceron* qu'il faut chercher l'é-
„ legance. Une Traduction en Vers eſt
„ plus inſupportable encore; ſi l'on veut
„ lire de bons Vers, il faut prendre *Virgile*
„ ou *Ovide* ". L'Editeur n'a point touché à la Traduction des Hymnes; & comme il en corrige pluſieurs endroits dans ſes Notes, il promet d'inſerer ces corrections dans une nouvelle Edition, étant fâché de ne l'avoir pas fait dans celle-ci.

Il avoue qu'il n'a vû aucun Manuſcrit de CALLIMAQUE; mais il a conſulté les Editions les plus anciennes & les meilleures, leſquelles la belle Bibliothèque du Dr. *Mead* lui a fournies, & à cette occaſion il donne à cet illuſtre Sçavant les éloges qu'il mérite. On ne nous dit point quelles ſont ces Editions: il y en a deux qui ſont très-belles, & que notre Auteur a ſans doute conſultées *. La première eſt celle de Mad. *Dacier*, qu'elle publia en 1674, in 4°. ſous ce titre: CALLIMACHI *Hymni, Epigrammata & Fragmenta, Græcè & Latinè; nec non ejuſdem Poëmatium de Comâ Berenices à* Catullo *verſum. Edente cum Notis & Indice* Anna, Tanaquilli Fabri *filia.*

---

* Il les cite toutes deux dans ſes *Notes*.

lia. L'autre Edition eſt en deux Volumes in 8°. publiée à *Utrecht* en 1697 par *Théodore Grævius*, fils du célèbre Profeſſeur de ce nom. En voici le titre: CALLIMACHI *Hymni, Epigrammata & Fragmenta. Ex recenſione* Theodori J. Georg. *filii* Grævii, *cum ejuſdem Animadverſionibus. Accedunt* Nic. Friſellini, Henr. Stephani, Bonav. Vulcanii, Pauli Voetii, A. Tanaq. Fabri *filiæ*, Daceriæ, R. Bentleii *Commentarii*, & *Annotationes Viri illuſtriſs.* Ezechielis Spanhemii. *Nec non, præter Fragmenta, quæ antea* Vulcanius & Daceria *publicarant, nova, quæ* Spanhemius & Bentlejus *collegerunt & digeſſerunt. Hujus curâ & ſtudio quædam quoque inedita* CALLIMACHI *Epigrammata nunc primùm in lucem prodeunt.* On voit par ces titres, que ces deux Editions contiennent quelques Fragmens de CALLIMAQUE; mais apparemment que le nouvel Editeur n'a pas jugé à propos de les inſerer dans ſon Edition; car on ne les y trouve point, & il n'en dit même pas un mot dans ſa Préface.

Après les Piéces que nous avons ſpécifiées, & à côté deſquelles on voit la Traduction Latine, on trouve les Notes de notre Editeur, leſquelles il croit qu'on lira avec plaiſir & avec fruit, parce qu'elles ſont pour la plupart *nouvelles & bien fondées*. Il a ſouvent éclairci CALLIMAQUE, & il l'a quelquefois corrigé aſſez heureuſement. *Notæ meæ*, dit-il, *cum volu-*

luptate & fructu, ni fallor, legentur; ſunt enim pleraque in eis intacta & nova, *&, niſi nimis blandi ſunt amici*, vera. CALLIMACHUM *ipſum ſæpe illuſtravi. Emendavi etiam aliquoties non infeliciter.*

Après ces Notes, on trouve la Traduction Latine que *Catulle* a faite du petit Poëme de CALLIMAQUE, intitulé *Coma Berenices*, la Chevelure de Berenice.

On a vû par le titre de cette Edition, que la Préface traite de la Prononciation de la Langue Grecque. L'Auteur examine s'il faut la prononcer ſuivant les Accens, ou ſuivant la Quantité. Il ſoutient qu'il eſt abſurde de prononcer les mots, en appuyant ſur les Syllabes où l'Accent eſt placé, parce qu'en prononçant de cette manière on rend ſouvent brèves des Syllabes qui ſont longues, & longues celles qui ſont brèves, ce qui eſt ſur-tout inſupportable lorſqu'on lit des Vers, dont cette manière de prononcer ruine entierement l'harmonie. Il en donne un grand nombre d'exemples; & il fait voir en même tems, qu'on prononce auſſi d'ordinaire très-mal pluſieurs mots Latins, faute d'avoir égard à la quantité. Il conclut de toutes ſes Remarques, que c'eſt ſuivant la Quantité, & non ſuivant les Accens qu'il faut prononcer la Langue Grecque.

Pour achever de faire connoître cette nouvelle Edition, nous donnerons quelques exemples des Notes de l'Editeur, a-

près avoir averti qu'on n'en trouve que ſur les Hymnes & les Epigrammes de CALLIMAQUE. Il n'y en a point, ni ſur les Epigrammes de l'Anthologie, ni ſur le petit Ouvrage de *Galien.*

Hymni in Jovem verſu 47. Κοίμισεν. *Perperam vertunt* circumgeſtavit; *etiam* Grævius, *quod miror*, circumtulit; *quaſi eſſet* κόμισεν *prima brevi, ut v.* 33. δῶκε κομίσσαι: *loquitur de nutricum cantione, qua ſoporem vagientibus conciliant: ergo* ſopivit, ad dormiendum induxit. *Quod ſic* Nonnus *extulit.*

Ἀμφοτέρους εὕδοντας ἐκοίμισε μαιάδι τέχνῃ.

Eodem ſenſu Βαυβᾶν *&* Βαυκαλᾶν *&* Βαυκαλίζειν *dicebant Græci*, ἀπὸ τῆς Βαυβοῦς *Cereris nutrice. Etiam Schol.* ἐν γὰρ λίκνοις τὸ παλαιὸν κατεκοίμιζον τὰ βρέφη, πλοῦτον καὶ καρποὺς οἰωνιζόμενοι. λίκνον οὖν τὸ κόσμικον, ἢ τὸ κουνίον, ἐν ᾧ τὰ παιδία τεθέασιν. Κουνίον, *Cunæ.*

Hymni in Dianam verſu 35. Ἀρτέμιδος καλέεσθαι. *Dianæ urbes ſolius erunt.* καλέεσθαι Ἀρτέμιδος *non eſt* Dianam invocare, *quod quis non videt? Sed* Dianæ vocari.

Ibid. v. 243. πλήσσωσιν ὁμαρτῇ· *Homerum imitatur, qui ſic mirificè, ut omnia, hoc exequitur Il.* Σ. *v.* 570.

Τοῖσιν δ' ἐν μεσσοισι πάϊς φόρμιγγι λιγείῃ
Ιμερόεν κιθάριζε· Λίνον δ' ὑπὸ καλὸν ἄειδε
Λεπταλέῃ φωνῇ· τοὶ δὲ ῥήσσοντες ὁμαρτῇ
Μολπῇ τ' ἰϋγμῶτε ποσὶ σκαίροντες ἕποντο.

Homerus ῥήσσοντες ὁμαρτῇ ſimul ferientes: *& hic* πλήσσωσιν ὁμαρτῇ *vertere debuerant* pulſarent ſimul. *Apollon Rhod. Lib. I. v.* 536.

——— ὥς ἠΐθεοι Φοίβῳ χορὸν ———
Στησάμενοι, Φόρμιγγος ὑπαὶ περὶ βωμὸν ὁμαρτῇ
Εμμελέως κραιπνοῖσι πέδον ῥήσσωσι πόδεσσι.

Ad citharam ſimul ad numerum pedibus terram quatiunt: *Citatur ex Od.* ζ. 318. πλίσσοντο πόδεσσιν. *Sed non opus erat, cum de mulabus dicatur. Inſignis locus eſt apud* Apul. *in Flor. de Hiagni quodam, qui inter alia dicitur* primus lævis & dextris foraminibus acuto tinnitu & gravi bombo concentum muſicum miſcuiſſe.

Hymni in Delum verſu 62. ὑποπτεύοντες. Υποπτεύειν *non memini niſi pro* ſuſpicari, ſuſpectum habere. *Lego ex conjectura,* γαῖαν ὀπιπεύοντες, *vel* ᾿οπιπτεύοντες, obſervantes, oculis undique luſtrantes; *unde* ᾿οπιπεύτης, *& apud Homerum* παρθενοπίπης Virginum nimis curioſus obſervator & inſpector, &c. *Sic verſu* 64. *Mars* πέδον ἠπείροιο Φυλάσσει, *& v.* 66. *Iris* νησάων σκόπος *dicitur.*

Ibid. v. 98. Ευαγέων δὲ καὶ ἐυαγέεσσι μελοίμην. *Verſio*, Sancti mihi, & ego ſanctis curæ ſum; *pudendo ſane lapſu, & contra leges Grammaticæ.* ἐυαγέων *eſt participium à verbo* ἐυαγέω purus ſum. *Theognis v.* 1137. *habet.*

᾿Ευσεβέων ἀνδρῶν,
Piorum hominum.

Et mox verſu 1140.

Ευσεϐέων περὶ Θεȣ͂ς,
Pie ſe gerens erga Deos.

Theocr. eodem ſenſu & iiſdem fere verbis.

Αυτός τ᾽ ἐυαγέσιμι καὶ ἐυαγέεσσιν ἅδοιμι.

Igitur vertendum, Sanctus verò ipſe ſanctis ſim curæ.

Ibid. v. 200. περὶ καίεο πυρὶ. *Ineptiſſima lectio eſt contra metri rationem, cujus ſervantiſſimus eſt* CALLIMACHUS: *corrigo* ἐπεὶ περὶ καίεο κῆρι, quia corde flagrabas, præ amore ſcilicet & miſericordia. *Hom. ſæpe*, περὶ κῆρι φίλησε, περὶ κῆρι τιέσκετο, *& è contrario*, περὶ κῆρι νεμεσσῶμαι, ἐχολώθην. *Ariſtoph. Lyſ. habet* κάομαι τὴν καρδίαν, *& Achar. v.* I. δέδηγμαι. *Suſpecta erat etiam* Stephano *vox iſta* πυρὶ, *quæ quidem nuſquam correpta reperitur. Equidem conjecturam illam viri acutiſſimi rectam puto. Sed jam dicat mihi aliquis cur* exureret algam? Aggereret *potius &* accumularet. *Conjiciebam olim* κατένησας accumulaſti. *Credo audacem & ineptum aliquem, cum videret* καίεο, *repoſuiſſe* πυρὶ, *&, ut ſatis eſſet ignis*, κατένησας *mutaſſe in* κατέφλεξας· *Putaram etiam legi poſſe* κατέφρυξας areſeciſti. *Nunc diſplicet* Φῦκος *repetitum, & totum locum corruptum arbitror & inſanabilem.*

En voilà aſſez pour faire connoître la nature des Notes de notre Commentateur: nous finirons cet Article en avertiſſant, que cette Edition eſt très-belle, tant par rapport au papier, que par rapport aux caractères Grecs & Romains.

ARTICLE XI.

Propoſals for printing by Subſcription a TREATISE *upon* Microſcopes, *containing a compleat Account of all ſorts of* Microſcopes, *both as to their Theory and Mechaniſm. With ſeveral new Improvements. By* JOSEPH HARRIS.

C'eſt-à-dire:

Projet pour imprimer par Souſcription un *Traité des Microſcopes*, où l'on explique, tant la Théorie que le Méchaniſme de toute ſorte de Microſcopes; avec pluſieurs Remarques nouvelles, deſtinées à les perfectionner. Par JOSEPH HARRIS.

L'Utilité des Microſcopes eſt univerſellement reconnue: ils nous ont découvert, pour ainſi dire, un nouveau Monde, & ſervent à étendre les bornes de nos connoiſſances dans l'Hiſtoire naturelle. Mais ils peuvent être rendus encore plus utiles qu'ils ne ſont. Mr. *Harris* ſe propoſe donc de montrer dans ce Traité, comment on peut les perfectionner, en les rendant plus complets & plus commodes, & d'en expliquer la nature & les uſages. Voici le Plan de ſon

Traité, tel qu'il nous le donne lui-même.

I. Afin qu'on puiſſe mieux juger des effets des Microſcopes, on rapporte quelques experiences touchant les limites de la ſimple vûë.

II. On traite des Microſcopes ſimples. On explique la Théorie des Lentilles, la meilleure manière de les tailler & de les polir, comment on peut découvrir par des experiences dans quelle proportion elles groſſiſſent les objets. On donne auſſi la Deſcription de toutes les parties des Microſcopes qui ſont les plus uſitez, particulierement de ceux qu'on vend dans les Boutiques: & l'on montre comment on pourroit les compoſer d'une manière nouvelle & plus commode.

III. De tous les Microſcopes compoſez, tant par rapport à la Théorie que par rapport au Méchaniſme. Deſcription des piéces dont ils ſont compoſez: Manière nouvelle & plus commode de les compoſer, qui peut ſervir également aux Microſcopes de refléxion & de refraction.

IV. Relation des différentes méthodes employées juſqu'ici pour meſurer de petits objets. Deſcription d'un nouvel Inſtrument propre à cet uſage.

Du Microſcope de la Chambre obſcure, c'eſt-à-dire, qui ſert à repréſenter des objets très-petits dans une Chambre obſcure. *Appareil* commode & nouveau pour cet effet. De la manière de peindre leobjets repréſentez par le Microſcope. Obſervations générales ſur les différentes eſpeces de Microſcopes; des avantages qui ſont particuliers à chacune. Relation des découvertes les plus remarquables qu'on a faites juſques à préſent par le moyen des Microſcopes.

Cet Ouvrage ſera imprimé in 4°. & contiendra environ trente feuilles. Il y aura quinze ou vingt Planches, qui ſeront très-bien gravées. Comme il eſt fort avancé, on ſe propoſe de le délivrer aux Souſcripteurs vers le 25. de Mars 1743.

Le prix pour les Souſcripteurs eſt d'une demi Guinée, c'eſt-à-dire dix Chelins & demi, dont on payera ſept Chelins en ſouſcrivant, & le reſte en recevant un Exemplaire complet en feuilles. Ceux qui ſouſcriront pour ſix Exemplaires en auront un ſeptième gratis. On imprimera la Liſte des Souſcripteurs. On peut ſouſcrire chez l'Auteur & chez ſes Amis.

ARTICLE XII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE LONDRES.

NOs Boutiques ſont, plus que jamais, inondées d'un torrent de Brochures politiques, de Romans, de Contes & de Miſcellanées, tant en Proſe qu'en Vers. Il eſt avantageux pour notre Nation que les Etrangers ne ſoient pas informez de tout ce qu'elle peut enfanter en ces divers genres. On y verroit trop que les bagatelles réuſſiſſent parmi nous comme ailleurs, & que, malgré le mépris que nous témoignons ſouvent pour la légereté d'Eſprit & de Plume, qui fait comme le caractère diſtinctif de quelques-uns de nos Voiſins, nous faiſons tout notre poſſible pour y atteindre. Cependant, comme ſi ce n'étoit pas aſſez de nos productions naturelles, nous nous voyons encore, à l'aide des Traductions, accablez de ce qui vient du dehors, & ce qu'il y a peut-être de plus inconcevable en ceci, c'eſt que ces Traductions ne ſont d'ordinaire pas mieux faites que la plupart de celles qu'on publie au-delà de la Mer de nos Livres *Anglois*. On diroit que les unes & les autres ſont également travaillées par des gens qui n'entendent, ni les langues, ni les choſes, & que l'on maſſacre ainſi mutuellement les Ouvrages, comme ſi c'étoit une guerre où l'on ſe mît ſur le pied de ſe rendre rigoureuſement la pareille. Nous ne manquerions donc jamais d'une grande abondance de matériaux pour les *Nouvelles Littéraires* de cette *Bibliothèque*, ſi nous voulions y faire entrer tous ces Ouvrages, deſquels on peut dire avec autant de vérité que du *Mercure Galant*, qu'ils ſont *immédiatement au-deſſus*, ſi-non même au-deſſous *du rien*. Mais nous reſpectons trop le Public pour l'entretenir de ces fariboles, & nous eſpérons que cet avis, donné une fois pour toutes, ſuffira pour excuſer auprès de lui le profond ſilence que nous garderons là-deſſus. Nous nous flattons même que, ſans ce ſecours, nous ne manquerons point de matière.

Samuel Auſten imprime & debite par Brochures la ſeconde Edition de l'*Hiſtoire de la Bible, depuis* *le commencement du Monde, juſqu'à l'établiſſement du Chriſtianiſme*, par Mr. THOMAS STAKHOUSE, Maître ès Arts, & Vicaire de *Beenham*, dans la Province de *Berks*. L'Auteur a donné à cet Ouvrage toute la perfection que l'on pouvoit attendre d'un Sçavant qui prend un tendre intérêt à l'honneur de la Religion. Au lieu d'augmenter le doute dans la diverſité des ſentimens, il indique toûjours, d'une manière judicieuſe, le choix le plus ſûr ou le plus ſage. Lorſque les choſes ne peuvent être éclaircies que par des *Diſſertations* dans les formes, il ne les a pas negligées. Ajoutez à cela le ſoin qu'il a pris partout, de lier l'Hiſtoire Sacrée avec la Profane, d'y mettre des *Notes* Critiques au bas des pages, pour expliquer les Paſſages difficiles de l'Ecriture, pour corriger les Traductions, & pour concilier les Contradictions apparentes, & de placer en divers endroits des *Cartes* Géographiques & des *Figures*, pour donner une intelligence prompte & plus facile des lieux & des objets. L'Ouvrage entier doit contenir 400. feuilles, dont quatre ſe débitent par Brochure à la fois, qui coûtent 6. ſols.

Voici une Traduction que l'on ne doit pas confondre dans la foule. Ce ſont *les quatre Livres d'Architecture de Palladio*, traduits ſur l'*Italien*, revûs & publiez par Signor GIACOMO LEONI, Architecte de Son A. S. le feu Electeur *Palatin* : à quoi l'on a ajouté un *Appendix*, ſur les Antiquitez de *Rome*, par le même *Palladio*, qui n'avoit jamais été traduit en *Anglois*. On trouve ſur les quatre Livres d'amples Notes & de curieuſes Obſervations du fameux *Inigo Jones*, que l'on a tirées de l'Original, MS qui ſe garde dans Bibliothèque du Collége de *Worceſter* à *Oxford.* Il y a déja plus de deux mois que cet Ouvrage eſt en vente.

Mr. JAMES, Docteur en Médecine, fait imprimer & débite actuellement par Brochures, de cinq feuilles chacune, qui coûtent un Chelin, un *Dictionaire de Médecine* en *Anglois.* Cet Ouvrage doit former comme un Corps complet de *Médecine* & de *Chirurgie*, & ſera extrait des plus habiles Auteurs, tant anciens que modernes, y compris ſingulierement les Obſervations qui ſe trouvent dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences*, & celles que renferment les Oeuvres de Mr. *Boerhave.* L'entrepriſe eſt bien grande pour une exécution dont le détail revient périodiquement chaque ſemaine.

Jacob Robinſon a imprimé *deux Sermons* de Mr. JAQUES RUDD, Curé de *Garsdale*, dans la Paroiſſe de *Sedbergh*, Province d'*York.* L'un de ces Sermons eſt ſur le *Bâtême du St. Eſprit*, & l'autre ſur le *Bâtême d'Eau*; & les deux enſemble, accompagnez des éclairciſſemens néceſſaires, ont pour but de combattre les Erreurs de *Quakres*, & de démontrer que le *Bâtême d'Eau* eſt d'inſtitution divine, & d'une obligation perpetuelle.

Le Docteur WATERLAND, qui s'étoit rendu ſi célèbre & ſi recommandable par ſon zèle, par ſes Prédications & par ſes Ecrits contre les Ennemis de la Divinité conſubſtantielle de Notre Seigneur JESUS-CHRIST, mourut dans la Paroiſſe de *Twickenham* en *Middleſſex*, dont il étoit Vicaire, le 1. de Janvier 17$4\frac{1}{5}$. Mr. JEREMIE SEED, qui prononça ſon Oraiſon funèbre le Dimanche ſuivant, ne manqua pas d'y donner quelque compte de ſa Vie & de ſes Ecrits. A la requiſition de l'Auditoire, la Piéce a été imprimée, & ſe vend chez *Manby.*

Mr. JEAN COLSON, Maître és Arts, Membre de la Societé Royale, & Profeſſeur de Mathématiques dans l'Univerſité de *Cambridge*, a fait imprimer par *Nourſe* en *Anglois*, la *Méthode des Fluxions & des Suites infinies, avec l'application que l'on en doit faire à la Géometrie des Courbes, écrite par celui qui en a été l'Inventeur, le Chevalier* NEWTON, *en ſon vivant Preſident de la Societé Royale, traduite ſur l'Original* Latin, *qui n'a point encore été publié. On y a joint un Commentaire perpetuel, qui conſiſte en Notes, en Eclairciſſemens & en Supplemens, pour faire de ce Traité un Syſtême complet.*

On ne ſçauroit douter que l'Ouvrage ſuivant ne doive être fort recherché des Eccléſiaſtiques qui courent les Bénéfices; car ils y apprendront ſans peine, qui les donne, & ce qu'ils rapportent. En voici le Titre: *Theſaurus rerum Eccleſiaſticarum; Being an Account of the Valuations*, &c. C'eſt-à-dire: „ Tréſor des Biens Eccléſiaſtiques, ou „ l'Evaluation des Bénéfices Eccléſiaſtiques, dans „ tous les Diocéſes d'*Angleterre* & de *Gales*, ſur le „ Tau où ils ſont à préſent mis, ou bien où ils „ l'étoient en dernier lieu, avant qu'on les exemptât du payement des premiers Fruits & des Dixièmes. A quoi l'on a ajouté les noms des perſonnes qui ont le droit de Patronage, &c. par „ JEAN ECTON, en ſon vivant Receveur général „ des Dixièmes que paye le Clergé". C'eſt un Volume in 4. Pour l'intelligence de ce Titre on doit ſçavoir, que la Couronne d'*Angleterre* eſt inveſtie du droit de tirer les Revenus de la *première* année de tous les Bénéfices Eccléſiaſtiques, & le *Dixiéme* de tous les Revenus courans; qu'il y a par conſequent dans l'Echiquier un Livre de compte où l'on a fixé la valeur du produit de tous ces

Bénéfices ; qu'à la vérité cette évaluation fut faite & réglée dans un tems où les eſpeces d'or & d'argent étoient beaucoup plus rares en *Europe* qu'elles ne l'y ſont à cette heure ; que cependant on ne laiſſe pas de juger par les Livres du Roi, quel eſt le produit d'aujourd'hui, parce qu'on ſçait en gros où peut aller la différence de l'ancien tems ; & qu'enfin, ſous la Reine *Anne*, on exempta du payement dû à la Couronne, tous les Bénéfices qui étoient au deſſous d'une certaine valeur.

Il a paru, l'une près de l'autre, *deux Hiſtoires* aſſez différentes du *Shah Nadir:* l'une écrite par Mr. JAQUES FRASER, & imprimée chez *Millar*; l'autre par Mr. J. M., à ce qu'on dit, ſur la Traduction *Hollandoiſe* d'un Original *Perſan* venu des *Indes*, imprimée chez *Walls*. La première a tous les caractères poſſibles d'autenticité, venant de la main d'un homme habile, qui a été long-tems dans les Etats du *Mogol*, & qui s'y eſt attaché ſingulierement à s'inſtruire de la vérité des Faits, de même qu'à apprendre les Langues de l'*Orient*, dans leſquelles il a apporté près de 200. Manuſcrits très-curieux, dont quelques-uns ſont écrits dans la Langue *Sanskerrit*, qui fut l'ancienne des *Bramines*. Les deux Auteurs & les deux Libraires ont tâché de ſe nuire mutuellement par des traits deſagréables qu'ils ſe ſont lancez dans les Papiers des Nouvelles publiques. On plaint Mr. *Fraſer* d'avoir à lutter contre des ombres ſemblables, & peut-être que le Sr. J. M. ſeroit bien embaraſſé, s'il falloit produire le Manuſcrit de ſa Traduction *Hollandoiſe*, qu'il dit avoir traduite en *Anglois*.

Mr. GUILLAUME RICHARDSON, Profeſſeur en Théologie, Maître du Collége d'*Emmanuel* à *Cambridge*, & Prébendaire de la Cathédrale de *Lincoln*, va faire réimprimer par Souſcription, „ les

„ Mé-

„ Memoires Eccléſiaſtiques de *François Godwin* ", qu'il a collationnez avec les Manuſcrits, qu'il a par ce moyen corrigez en pluſieurs endroits, & qu'il a continuez juſqu'à notre ſiécle. En voici le Titre : *Franciſci Godwini, primò Landavenſis, dein Herefordenſis Epiſcopi, de Præſulibus Angliæ Commentarius, omnium Epiſcoporum, nec non & Cardinalium ejuſdem Gentis, nomina, tempora, ſeriem, atque actiones maximè memorabiles, ab ultima antiquitate repetita, complexus, quem ad fidem Monumentorum in Archivis Regiis Lambethanis, &c.* Ce ſera un *Folio*, accompagné de quantité d'ornemens de Deſſein, & dont on promet auſſi que l'Edition ſera très-belle. Les Souſcriptions ſe prennent chez l'Editeur, & chez pluſieurs Libraires de *Cambridge*, d'*Oxford*, de *Londres*, d'*York*, d'*Exeter*, de *Bath*, de *Dublin* & d'*Edimbourg*.

Thurlbourn, Libraire de *Cambridge*, a imprimé une Lettre Latine de Mr. JAQUES TUNSTALL, du Collége de *St. Jean*, à Mr. CONYERS MIDDLETON, au ſujet de la *Vie de Ciceron* écrite par ce dernier, dans laquelle on remarque qu'il y a des Omiſſions eſſentielles relativement aux Lettres de *Ciceron* à ſon Ami *Atticus*, & à ſon Frere *Quintius*, & l'on examine auſſi l'autenticité de celles de *Ciceron* à *Marc Brutus*, & de *Brutus* à *Ciceron*. A cette Lettre de Mr. TUNSTALL Mr. JEAN CHAPMAN a joint une *Diſſertation Chronologique* ſur le tems où *Ciceron* écrivit ſes Livres *de Legibus*.

Wotton, Libraire de *Londres*, debite en cinq Volumes in 8. une nouvelle Edition du Livre intitulé *The Engliſh Baronetage, containing : &c.* C'eſt-à-dire : „ L'Etat Généalogique & Hiſtorique des Chevaliers *Baronets* qui „ ſont à préſent en *Angleterre*, leur Origine, leurs Alliances, leurs Branches, leurs Actions mémorables, leurs „ Morts, les lieux de leur Sépulture, leurs Inſcriptions „ Sépulcrales ; le tout tiré de Manuſcrits autentiques, „ des Greffes, des vieux Inſtrumens, de nos meilleurs „ Hiſtoriens, & d'autres bonnes Autoritez ". Comme les Ouvrages de la nature de celui-ci, ont pour objet des choſes très-variables & très-paſſageres, on ſent aſſez, d'un côté, que les nouvelles Editions en doivent revenir aſſez fréquemment, & de l'autre, que comme bien des Gens ont beſoin de répertoires ſemblables, il eſt impoſſible auſſi qu'on n'y faſſe de conſiderables Additions, & que par conſequent les Volumes ne s'en multiplient. Mon Edition, qui eſt de l'an 1720., n'en avoit encore que deux : à préſent en voici cinq. Cette difference eſt bien remarquable dans un ſi petit nombre d'années.

L'Auteur des *Recherches de l'Origine de nos Idées de la Beauté & de la Vertu*, dont nous avons déja quatre Editions, vient de publier la troiſième conſidérablement augmentée de ſon *Eſſai ſur la Nature & la Conduite des Paſſions & des Affections*, *avec des Eclairciſſemens ſur le Sens Moral*. La repetition de ces deux Ouvrages, qui reparoiſſent, l'un pour la troiſième, l'autre pour la quatrième fois, dans un aſſez petit nombre d'années, en marque ſuffiſamment le mérite. Ce qu'il y a dans le dernier, ſur le *ſixième Sens*, qu'il appelle le *Sens Moral*, a paru ſi juſte à diverſes Perſonnes d'eſprit, qu'elles en ont aiſément adopte les idées.

Le premier Duc d'*Ormond* eut tant de part aux Affaires qui ſe paſſerent de ſon tems en *Irlande*, que l'*Hiſtoire de la Vie de ce Seigneur* ne peut être que fort curieuſe. Mr. THOMAS CARLE, Maître és Arts, ſe propoſe de la donner par Souſcription, en trois Volumes *in Folio*, en ſuivant la Methode nouvellement introduite, d'en publier toutes les ſemaines ſept Feuilles pour le prix de 12 ſols.

Mr. A. CRUDEN, Maître és Arts, vient de publier en *Anglois*, une *Concordance complette de toute la Bible*, en deux Parties. Dans la première ſont les mots communs, avec tous les renvois & tous les divers ſens, fidèlement marquez, ce qui renferme auſſi l'explication de diverſes Coûtumes dont l'intelligence éclaircit l'Ecriture. Dans la ſeconde ſont les Noms propres qui ſe trouvent dans nos Livres Sacrez. Après quoi vient une Concordance pour les *Apocryphes* en particulier. Il me ſemble qu'un Ouvrage de cette Nature pourroit être fort utile en *François*, pourvû que l'on y fit entrer les principales Traductions en Langue vulgaire.

Comme les nouvelles Editions des Livres de l'Antiquité *Grecque* & *Latine* ne ſont rien moins qu'indifférentes aux perſonnes qui cultivent l'Hiſtoire Litteraire, nous nous propoſons d'indiquer, dans la ſuite, celles qui ſe publieront en *Angleterre*. Nous commençons par celles de *Virgile* & d'*Epictete* qui ont paru cette année.

P. Virgilii Maronis Opera, *ſtudio* JOH. STERLING, *M. A.* 8. 1742.

Epicteti quæ ſuperſunt Diſſertationes ab Ariano collectæ, nec non Enchiridion & Fragm. Gr. L. cum integris JACOBI SCHEGKII, & H. WOLFII *ſelectiſque aliorum Annotationibus; recenſuit. Notis & Indice illuſtravit* J. UPTONUS, *Præf. Rollenſ.* Lond. *Th. Woodward* 2. vol. 8. 1742.

FIN.

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SÇAVANS DE LA

GRANDE-BRETAGNE:

Pour les Mois
DE JUILLET, AOUT ET SEPTEMBRE.
MDCCXLII.

TOME DIX-NEUVIEME,
SECONDE PARTIE.

UT PROSINT ET PLACEANT

A LA HAYE,
Chez PIERRE DE HONDT.
MDCCXLII.

TABLE

DES

ARTICLES.

Art. I. Mr. Benjamin Robins; *Ses nouveaux Principes d'Artillerie ſur la Force de la Poudre à Canon, & la Reſiſtance de l'Air.* pag. 221.

II. Mr. François Drake; *Son Hiſtoire de la Ville de* York, *de ſa Cathédrale & de ſes Archevêques.* 241.

III. *La Coignée miſe à la Racine du Clergé Chrétien*, en quatre Diſcours, *par un* Laïque. 262.

IV. *Mélanges de Littérature & de Philoſophie, contenant un* Eſſai ſur la Critique, *un* Eſſai ſur l'Homme, *& quatre* Epîtres Morales ſur le Ca-

Caractère des Hommes, ſur celui des Femmes & ſur l'Uſage des Richeſſes, *le tout de* Mr. POPE; *avec ſept* Lettres Philoſophiques *ſur le ſyſtème de* Mr. POPE *dans ſon* Eſſai ſur l'Homme. 288.

ART. V. *Diſſertations ſur l'*Union *de la* Religion, *de la* Morale *& de la* Politique, *tirées d'un Ouvrage de* Mr. WARBURTON. 313.

VI. Mr. JEAN THURLOE; *ſon Recueil des Mémoires d'Etat depuis* 1638. *juſques à la Reſtauration, publiez par* Mr. THOMAS BIRCH. 350.

VII. *Nouvelles Littéraires.* 414.

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

HISTOIRE DES OUVRAGES DES SÇAVANS DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Pour les Mois de Juillet, Aout
et Septembre, MDCCXLII.

ARTICLE PREMIER.

New Principles of Gunnery; containing the Determination of the Force of Gun-Powder, and an inveſtigation of the difference in the reſiſting power of the Air to ſwift and ſlow Motions. By Benjamin Robins *F. R. S.* London:

Printed for J. Nourſe, *without Temple-Bar*, 1742.

C'eſt-à-dire:

Nouveaux Principes d'Artillerie, où l'on détermine la force de la Poudre à Canon, & l'on recherche la différence de la reſiſtance de l'Air, ſelon que les mouvemens ſont prompts ou lents. Par BENJAMIN ROBINS, Membre de la Societé Royale. A *Londres* 1742. *in* 8°. pages 57. pour la *Préface*, & 95. pour le corps de l'*Ouvrage.*

CEt Ouvrage de Mr. *Robins* renferme tant de choſes curieuſes, & même nouvelles, que nous ne croyons pas que ce ſoit en dire trop, que de le mettre au rang des plus conſiderables que l'on ait en ſon genre. Sa *Préface* eſt ſur-tout un de ces Morceaux, dans leſquels chacun peut trouver, ſelon la diverſité de ſon goût, ou l'agréable ou l'utile, & ſouvent tous les deux à la fois. On en jugera par les précis que nous allons en donner; mais au préalable il faut avertir, que comme l'uſage que l'on fait de la Poudre à Canon pour l'Attaque & pour la Défenſe des Places, eſt relatif à celui que l'on fait des Fortifications, c'eſt par ce dernier Article que Mr. *Robins* commence la déduction de ſes Faits.

Quoi qu'en diſent quelques Modernes, l'origine des Baſtions eſt encore incertaine, & l'on juge avec beaucoup d'apparence après * *Paſino*, que l'Architecture militaire changea inſenſiblement de forme, à meſure que l'emploi de l'Artillerie en fit ſentir le beſoin. On ne ſçauroit donc être ſûr que les Baſtions ayent été connus & mis en œuvre avant la fin du XV. Siécle. Mais qu'ils le fûſſent vers le commencement du XVI. c'eſt de quoi l'on ne peut douter, puiſque *Tartalea*, qui publia en 1546. ſes *Queſiti ed Inventioni diverſe*, dit en avoir vû à *Verone* d'une prodigieuſe grandeur, & donne un Plan de *Turin* où l'on en voit quatre. Les premiers Baſtions furent petits & placez à grande diſtance les uns des autres, parce que la pratique d'alors étoit d'attaquer les Courtines. Enſuite on les conſtruiſit plus grands & plus ſerrez; ce qui paroît à la Citadelle d'*Anvers* que le Duc d'*Albe* fit bâtir vers l'an 1566.: & comme l'on conçut dès ce tems-là, que la principale défenſe conſiſtoit dans celle des flancs, on imagina pour cet effet divers Ouvrages, dont les plus ordinaires furent les Orillons, les Ravelins placez devant les Courtines, les Demi-lunes placées devant les pointes des Baſtions, & les Contre-gardes.

---

* Diſcours ſur pluſieurs points de l'Architecture de Guerre, concernant les Fortifications tant anciennes que modernes, &c. par Mr. *Aurelio de Paſino*, *Ferrarois*, Architecte de très-illuſtre Seigneur, Monſeig. le Duc de *Bouillon*. Chez *Plantin*, 1579. *Note de l'Auteur*.

L'Auteur parcourt en détail l'utilité de chacune de ces Piéces, & marque auſſi ce que les Ingenieurs modernes en ont retenu, de même que ce qu'ils en ont negligé, & que ce qu'ils y ont ajouté. Il obſerve à cette occaſion, que de toutes les Défenſes la plus efficace eſt celle des Contre-mines, lorſque le terrein y eſt favorable; & après en avoir fourni des preuves de fait, tirées du Siége de *Candie*, qui par ce moyen dura trois ans, & de celui de *Turin*, où les Aſſiégeans, arrêtez par ce même moyen, ne purent ſe rendre les maîtres que de la Contreſcarpe, après quatre mois entiers de Tranchée ouverte; après cela, dis-je, il ajoute, que nous n'avons rien de plus inſtructif & de plus complet là-deſſus que * la *Diſſertation* qui ſe trouve à la fin du troiſième *Volume* de Mr. le Chevalier *Folard*.

La juſtice qu'il rend à l'Auteur de cette

---

* Dans la Préface on attribue ce Morceau à Mr. de la *Valiere*, Maréchal des Camps, & Capitaine Général des Mineurs. *Note de l'Auteur.*

Diſſertation, n'eſt rien moins que l'effet d'une prévention en faveur des Modernes. Il taxe ces derniers au contraire, d'avoir ſans raiſon, & contre toute raiſon, abandonné en bien des choſes le Syſtème & la Pratique de leurs Anciens dans l'Architecture Militaire, & s'il y en a quelques-uns dont il faſſe l'éloge, ce n'eſt que par voye de diſtinction & qu'avec connoiſſance de cauſe. Celui qu'il met au premier rang eſt *le grand Coekoorn*, dont il dit que le ſecond Traité de Fortification, *eſt en ſon tout le plus excellent Ouvrage qui ait jamais été produit ſur cette matière.*

„ J'ai ouï dire, *ajoute-t-il*, à des gens „ qui connurent perſonnellement ce grand „ Homme, qu'il s'en fallut beaucoup que „ ſes Ecrits ne lui eûſſent d'abord acquis „ l'avancement ou la reputation qu'il de„ voit naturellement s'en promettre. Les „ Ingenieurs de ſon tems, attachez à leur „ vieille routine, le décrierent comme „ un ignorant & un préſomptueux, juſ„ qu'à ce qu'il eût triomphé de l'envie „ & des préjugez par la défenſe du Fort „ *Guillaume* à *Namur*, pendant que les „ *François* aſſiégeoient cette Place. Après „ cette affaire, qui établit ſa reputation, „ il fut élevé rapidement aux premiers „ Emplois militaires, & rendit ſon nom „ immortel par la conduite du Siége de „ *Namur*, ſous le Roi *Guillaume*, & en„ ſuite par ceux de *Bonn*, de *Limbourg*,

,, de la Citadelle de *Liége*, &c. Sa mort, arrivée au commencement de la derniere Guerre, fut un très-grand malheur pour les Alliez, qui s'en reſſentirent d'une manière bien triſte, preſque dans tous les Siéges qu'ils formerent après l'an 1707. Outre la direction des Siéges qui lui étoit confiée, il étoit encore employé à reparer les Villes frontieres des *Hollandois*, ou à y faire de nouveaux Ouvrages. Le dernier qu'il entreprit & qu'il laiſſa imparfait, fut celui de *Bergue ſur la Somme*, qui ſera toûjours honneur à ſa mémoire. Lorſque l'on conſidere la grande reputation que le Général *Coehoorn* s'acquit par des ſervices réels, il eſt difficile de rendre raiſon du peu d'eſtime que l'on a fait de ſes Ecrits. La plus naturelle m'en paroît venir du penchant que nous avons toûjours eu de ſuivre les ſentimens d'une Nation voiſine, qui, malgré les autres bonnes qualitez qu'elle peut avoir, ne s'eſt jamais illuſtrée par la juſtice qu'elle a rendue au mérite des gens, ou qui ſont d'un autre païs, ou qui ont été dans un parti oppoſé au ſien ".

Plus équitable que cette Nation voiſine de l'*Angleterre*, & jalouſe du mérite étranger, Mr. *Robins* rend de juſtes hommages à celui de deux illuſtres *François*. ,, Je veux parler, *dit-il*, de Mr. *Goulon*, & du Maréchal de *Vauban*. Le premier,

„ mier, dans un court Traité qui a pour „ Titre, *Mémoires ſur l'Attaque & la Défenſe des Places*, a établi très-diſtinctement les principales maximes qui ſont „ néceſſaires dans ces Opérations. L'autre l'a fait dans un Ouvrage qu'il préſenta en Manuſcrit au défunt Roi de „ *France*. Dans ce Livre, Mr. de *Vauban* „ a décrit avec le plus grand détail, ces „ parties de l'Attaque qui étoient le plus „ immédiatement de ſa propre invention, „ telles que ſont les *Batteries* à *Ricochet*, „ les *Parallèles*, & une *Conduite* ſingulière de la *Sappe*. Ce n'eſt pas qu'il n'ait „ auſſi donné de très-amples inſtructions „ ſur tous les autres Articles qui ſont „ néceſſaires; & l'on doit avouer ſur „ le tout, que c'eſt l'Ouvrage d'un très-grand Maître, & qui répond dignement „ à l'experience & à la capacité de ſon „ grand Auteur ".

Ce magnifique éloge de l'Ecrit de Mr. de *Vauban*, venant d'un très-habile homme, & d'un *Anglois*, ſuffiroit tout ſeul pour nous en donner les plus grandes idées. Mais on ſçait d'ailleurs, que toute l'*Europe* en a jugé de la même manière, & l'on n'a pas encore oublié l'extrême impatience où fut le Public, pendant le grand nombre d'années que ce Manuſcrit reſta renfermé dans la Bibliothèque du Roi très-Chrétien. Le cas qu'on en faiſoit, & plus que cela, la crainte de le voir paſſer en des mains qui en auroient pû faire uſage au préjudice de la *France*, obligeoient à garder ce tréſor avec grand ſoin. Mais auſſi, quelle ne fut pas la joye, lorſque la Providence permit enfin que ce MS. vît le jour! Il fut publié à la *Haye* chez *Pierre* de *Hondt* en 1737. C'eſt un *in* 4°. qui contient 216. pages pour le Traité de *l'Attaque & de la Défenſe des Places*, & 180. pour le ſecond Volume, qui eſt celui de la *Pratique des Mines*; le tout enrichi d'une vaſte quantité de figures, & de la plus belle Edition qu'il ſe puiſſe. L'Idée que l'Editeur en donne en abregé dans la *Préface*, répond ſi parfaitement à celle que Mr. *Robins* vient d'en donner, que l'on me permettra bien de la tranſcrire en ce lieu.

„ Mr. de *Vauban*, *y dit-on*, après s'ê-„ tre trouvé dans près de 50. Siéges, „ dont il a dirigé les Attaques ſous le „ régne de *Louis* le Grand, a été à por-„ tée, mieux que tout autre, de faire „ des refléxions ſur l'Attaque & ſur la „ Défenſe, de corriger ce qu'il avoit é-„ prouvé de defectueux dans la Fortifi-„ cation & dans la manière d'approcher „ une Place, de la battre & de l'attaquer; „ en un mot, de donner des régles ſûres „ à l'Aſſiégeant & à l'Aſſiégé pour con-„ duire avec art & avec ſageſſe leurs „ travaux & leurs manœuvres, & d'op-„ poſer une opiniâtre & formidable Dé-

„ fenſe à l'Attaque la plus vigoureuſe & „ la mieux concertée.

De ces conſiderations générales ſur l'Architecture militaire, notre Auteur paſſe au ſujet de la Poudre à Canon, & de l'uſage qui s'en fait dans la Guerre. L'opinion commune attribue l'invention de cette Poudre à un Moine *Allemand*, nommé *Barthold Schwartz*, vers l'an 1320., & le premier Emploi de l'Artillerie à l'an 1380., dans la guerre qu'il y eut entre les deux Républiques de *Veniſe* & de *Genes*. Mr. *Robins* croit le contraire, & c'eſt ſon avis, que l'on ne ſçauroit déterminer au juſte le tems où la Poudre à Canon fut inventée, parce que l'on ignore celui de la découverte du Salpêtre, dont il eſt ſûr que l'une mena facilement à l'autre, parce que c'eſt la qualité propre de ce Sel d'augmenter prodigieuſement les degrez d'inflammabilité dans les ſubſtances combuſtibles, quand il eſt mêlé avec elles, quoique ſans mêlange il ne s'enflamme ni ne brûle. Il juge donc avec beaucoup de vraiſemblance que le Salpètre fut découvert par les *Arabes*, ou par les *Grecs* du moyen âge, lorſque parmi ces deux Nations on s'attacha plus que jamais à l'étude de la Chymie, & c'eſt ce que confirme le grand uſage qui ſe fit des Feux *Grégeois*, dont il eſt ſi ſouvent parlé dans les guerres des Empereurs de *Conſtantinople*.

Au moins eſt-il certain que *Bacon*, qui écrivit vers l'an 1280., a parlé d'une compoſition qui pouvoit produire un ſon plus fort que celui du tonnerre, & une lumiere plus grande que celle de la Nature, & par le moyen de laquelle il ſeroit même poſſible de détruire des Villes & des Armées; à quoi il ajoute les paroles ſuivantes, qui ſont bien remarquables: *Et experimentum hujus rei capimus ex hoc ludicro puerili, quod fit in multis mundi partibus, ſcil. ut inſtrumento facto ad quantitatem pollicis humani, ex violentia illius Salis, qui* Sal Petræ *vocatur, tam horribilis ſonus naſcitur in ruptura tam modicæ rei, ſcil. modici pergameni, quod fortis tonitru excedere rugitum, & coruſcationem maximam ſui luminis jubar excedit.* C'eſt-à-dire: „ Et l'experience de „ ceci ſe tire de ce jeu d'Enfant qui ſe „ fait en pluſieurs endroits du monde, „ lorſqu'ayant fait un tuyau de la groſ„ ſeur du pouce, de la violence de ce „ Sel, qu'on appelle Salpêtre, il ſe for„ me un ſon ſi horrible de la rupture „ d'une auſſi petite choſe que l'eſt un petit „ morceau de Parchemin, qu'il excede le „ bruit du plus fort tonnerre, l'éclat de „ ſa lumiere excedant auſſi les éclairs les „ plus vifs ". D'ailleurs Mr. le Dr. *Mead* poſſede en Manuſcrit un Auteur, nommé *Marcus Græcus*, qui dans un Ouvrage, intitulé *Liber Ignium*, peu content de décrire les Petards & les Fuſées volantes, comme on les fait encore aujourd'hui, enſeigne auſſi la compoſition de la matière, qu'il dit être de deux livres de Charbon de bois, une livre de Soufre, & ſix de Salpêtre bien pulveriſez & broyez enſemble dans un mortier. On ne ſçait à la vérité quand cet Auteur a vécu; mais on ne ſçauroit douter que ce ne ſoit avant l'invention de l'Artillerie, puiſqu'il n'en dit pas un ſeul mot.

De ces Inventions faites pour le plaiſir, à celle qui regardoit la guerre, le paſſage étoit facile & naturel. Ce doit être vers le commencement du XIV. Siécle, que l'on s'y en ſervit pour la première fois: peut-être que ce qué *Bacon* avoit dit en 1280., en fit naître l'idée, & peut-être auſſi que *Barthold Schwartz* fut le premier à qui elle vint; ce qui pourroit avoir donné lieu à l'opinion courante qu'il fut l'inventeur de la Poudre à canon. Mais quelle qu'ait été l'époque de l'invention de l'Artillerie, la Poudre que l'on y employa d'abord étoit d'une compoſition beaucoup plus foible que celle dont on s'y ſert à préſent, ce qui venoit ſans doute de la foibleſſe même des Piéces. Ce n'étoient que des Plâques de fer jointes en long par des cercles du même métal, & d'une prodigieuſe ouverture, dont les boulets n'étoient encore que des pierres d'une immenſe groſſeur. On voit aiſement quelle dut être l'incommodité de ſemblables machines. En 1453. lorſque *Mahomet II.* aſſiégea *Conſtantinople*, ce fut par ce moyen qu'il en battit les murailles. Auſſi ſes Piéces étoient-elles du calibre de 1200. livres, & l'on ne pouvoit les tirer que quatre fois dans un jour.

On s'apperçut bientôt que les Boulets de fer, pouſſez avec une Poudre plus forte, en plus grande quantité, péſeroient moins & feroient plus d'effet. Il fallut donc faire des changemens dans la fabrique des Piéces, & l'on en vint de la ſorte à fondre des Canons plus légers & plus maniables. L'Hiſtoire de ces progrès dans l'Artillerie eſt remarquable, & *Guichardin* l'a donnée dans ſon I. Livre, en parlant de l'expedition de *Charles VIII.* en *Italie*, en 1594. Mais on doit bien s'imaginer auſſi, qu'on ſe perfectionna en même tems dans l'art de faire la Poudre. En y faiſant entrer les mêmes matériaux, on apprit à la grainer, pour lui donner plus de force. Car d'origine on ne l'employoit qu'en pouſſiere, & même il ſe paſſa du tems que l'on ne s'en ſervoit encore que de la ſorte pour les Canons, quoique l'on en eût de grainée pour les petites armes à feu.

A tous ces égards, dès le tems de *Charles V.* la pratique fut à-peu-près portée au point où elle eſt encore à préſent; mais il s'en faut bien, que la Théorie ſur le mouvement des Bombes & des Boulets n'ait été cultivée avec le même bonheur. Le premier Auteur qui en ait écrit *ex profeſſo*, fut un Mathématicien d'*Italie*, nommé *Tartalea*, célèbre pour avoir inventé la méthode de ſoudre les Equations cubiques, que l'on attribue ordinairement à *Cardan*. Cet *Italien* examina ce ſujet dans ſa *Nova Scientia*, imprimée à *Veniſe* en 1537, & dans les *Queſiti ed Inventioni diverſe*, qui parurent dans la même Ville en 1546. Mais comme il n'y eut dans ſon fait que pure & ſimple ſpeculation, de faux principes le conduiſirent néceſſairement à de fauſſes conſequences. Auſſi ne fut-il pas épargné par ceux qui traiterent après lui le même Article, & ces derniers n'étant pas plus d'accord entre-eux, la matière cauſa de grands litiges, juſqu'à ce que *Galilée* termina le différend par des régles plus ſûres & plus raiſonnées. Ses *Dialogues* ſur le Mouvement parurent en 1638. En y définiſſant les Loix que ſuit la nature dans la production & dans la compoſition du Mouvement, il décrivit l'action & les effets de la peſanteur ſur les corps tombans, & conclut de ces principes, que le vol d'un Boulet de canon, ou de quelque autre Projectile, doit être la courbe d'une Parabole, à moins qu'il ne ſoit detourné de cette trace par la reſiſtance de l'Air; propoſant au même tems la méthode de découcouvrir les effets ſenſibles que cette reſiſtance devoit produire à quelque diſtance donnée.

Il n'y avoit qu'à ſuivre cette idée. Au lieu de le faire, on poſa pour conſtant, & ſans s'amuſer à s'en inſtruire par les experiences, que la reſiſtance de l'Air ne faiſoit dans le cours des Projectiles aucune variation qui méritât d'y penſer. C'eſt ainſi que parlerent *Anderſon* dans ſon Traité du *vrai Uſage & des vrais Effets du Canon*, publié en 1674., Mr. *Blondel dans ſon Art de jetter les Bombes*, imprimé à *Paris* en 1683., & Mr. *Halley* lui-même dans les *Tranſactions Philoſophiques* N°. 216. Ils veulent tous que la ligne que décrit dans l'air une Bombe volante, ſoit preſque la courbe d'une Parabole ; & cependant Mr. *Anderſon* lui-même comprit par des Experiences ultérieures, que la choſe ne pouvoit être admiſe qu'avec de grandes modifications. Mais telle eſt la force des préjugez, que dans un nouvel Ouvrage qui parut en 1690, plutôt que d'abandonner ſon ancien Syſtême, il crut pouvoir le ſoutenir par l'imagination d'un autre encore moins ſoutenable. On diroit à la vérité, que depuis l'impreſſion des *Principes Mathématiques de la Philoſophie naturelle* de Mr. *Newton*, où l'on voit tout ce que peut l'air ſur tous les corps qui ſe meuvent, on auroit dû faire plus d'attention ſur les conſequences qui en reſultent par rapport à l'uſage de l'Artillerie. Qui le croiroit néanmoins ! Le ſeul exemple de quelques calculs là-deſſus, ſe trouve dans les *Mémoires de l'Académie Impériale de St. Petersbourg* Tom. II. pag. 338. & 339. Mr. *Robins* qui s'eſt apperçu de la faute, s'eſt propoſé d'y ſuppléer dans cet Ouvrage, & voici de quelle manière il nous en expoſe lui-même le ſujet & les vûës.

„ Il paroît, *dit-il*, que les Modernes „ qui ont écrit de l'Art du Canon, ſe „ ſont extrêmement trompez, lorſqu'ils „ ont ſuppoſé que la reſiſtance de l'air „ eſt peu conſiderable, & qu'ils en ont „ conclu, que la trace d'une Bombe ou „ d'un Boulet, de toutes les ſortes, décrit, ou peu s'en faut, la courbe d'une „ Parabole. Il eſt arrivé par ce moyen „ que toutes leurs déciſions ſur le vol d'un „ Boulet déchargé avec quelque degré „ conſiderable de vîteſſe ſont très-erronées, & que par conſequent la Théorie de l'Art du Canon que l'on ſuit à „ préſent ſur cet article, qui en eſt le plus „ important, eſt inutile & trompeuſe.

„ Pour remedier en quelque manière „ à ces imperfections dans cet Art, nous „ avons entrepris dans le ſecond Chapitre du Traité ſuivant, non ſeulement „ de confirmer ce que nous avons déja „ dit de la fauſſeté du mouvement parabolique des Projectiles, mais encore

„ de définir le degré précis de reſiſtan„ce que chaque Boulet ſubit, à pro„portion de la vîteſſe de ſon mouve„ment; & comme dans le premier Cha„pitre on poſe des principes pour déter„miner le degré de vîteſſe avec laquelle „le Boulet ſort de la Piéce, la deſcription „de la trace que le Boulet parcourt, „devient un Problème géometrique, qui „eſt certainement dans ſa plus grande „étendue de l'eſpece la plus compli„quée, & qui demande le plus d'opera„tions; mais qui, dans les exemples „que la Pratique préſente ſouvent, ad„met des approximations très-aiſées, „qui nous mettent facilement en état de „comparer le cours actuel des Boulets, „avec le réſultat de cette Théorie.

„ Je ne crois pas que ceux qui exami„neront attentivement ce Traité, trou„vent beaucoup de doutes à faire ſur „la certitude des déterminations qui y „ſont contenues. Je reconnois pourtant, „que l'on auroit pû s'attendre à y voir „l'exactitude des principes, établis in„conteſtablement par des experiences „ſur les rangées réelles des Piéces, „comparées avec des calculs fondez „ſur la Théorie. A dire le vrai, j'ai eu „une fois envie d'ajouter un Chapitre „dans cette vûë; mais deux conſidera„tions m'en détournerent. La premiè„re vint de la difficulté que je trouvois

„ à

„ à fixer l'étendue des rangées; difficulté „ dont il n'y a que les perſonnes qui ont „ entrepris de faire des experiences de „ ce genre qui puiſſent bien juger. La „ ſeconde fut l'irrégularité qui ſurvenoit „ dans ces rangées, & qui rendoit tous „ mes efforts inutiles; car la même Piéce, à la même élevation, portoit le Boulet à de grandes diſtances, de ſorte „ qu'il n'y avoit pas deux eſſais qui s'accordâſſent l'un avec l'autre; ainſi que „ je l'ai marqué en détail dans la 7. Propoſition du II. Chapitre.

„ Malgré ces difficultez, . . j'ai réſolu „ de continuer mes experiences, & je „ me flatte d'avoir inventé une méthode „ pour prévenir le dernier inconvenient, „ faute de quoi il eſt clair que toutes ces „ experiences ſeroient inutiles. Le réſultat des eſſais que je ferai, formera „ une ſeconde Partie de ce Traité, que „ je donnerai dans la ſuite. . . . Mais „ comme dans celui-ci, peu content de „ déterminer la quantité dans la reſiſtance „ de l'Air, je donne auſſi la Théorie de la „ force & de l'action de la Poudre, on ſe „ ſeroit peut-être attendu que j'eûſſe rendu quelque compte de ce que les Ecrivains précedens ont dit là-deſſus. Mais „ tout ce que j'ai rencontré ſur cet article eſt ſi vague & ſi peu diſtinct, qu'il eſt „ ſouvent bien difficile de deviner le vrai „ ſens de l'Auteur. Ce que nous en a-

„ vons de plus intelligible, & ce qui, à „ mon avis, a ſervi de régle à tous les autres, eſt ce que Mr. de *la Hire* a donné „ dans les *Mémoires* de *l'Académie Royale des* „ *Sciences* pour l'année 1702. ". Encore Mr. *Robins* montre-t-il que ce fameux Académicien *François* a poſé l'impoſſible.

Ici finit la *Préface* du Mathématicien *Anglois*, & je devrois apparemment donner de même un précis ſuivi de l'Ouvrage: mais comme ce ſont des choſes que je courrois riſque de gâter, en les abregeant autant que je le voudrois, on me permettra d'en donner ſimplement les Sommaires. Je dirai donc que cet Ouvrage ne contient que deux Chapitres; le I. ſur la *Force de la Poudre à canon*, & le II. ſur *la Reſiſtance de l'Air, & la Trace que décrit la Bombe ou le Boulet en volant.* Tout cela eſt déduit par une ſuite de *Propoſitions*, accompagnées, comme de coûtume en cas ſemblables, de Figures, de Scholies & de Corollaires. Voici ces Propoſitions énoncées dans les propres termes de l'Auteur, & qui ſuffiront pour les perſonnes qui s'entendent en ces ſortes de choſes.

Chap. I. Propoſition I. „ La Poudre à „ canon, miſe en feu, ou dans un vuide, „ ou dans l'air, produit par ſon exploſion un fluide élaſtique permanent ". II. „ Expliquer plus particulierement les „ circonſtances qui accompagnent l'ex-

„ ploſion de la Poudre, ſoit dans un vui„ de, ſoit dans l'air, lorſque l'on y met „ le feu de la manière qui a été décrite „ dans les experiences de la précedente „ Propoſition ". III. „ L'Elaſticité, ou la „ compoſition du Fluide produit par la „ Poudre miſe en feu, eſt, autres choſes „ égales, préciſement comme ſa denſi„ té ". IV. „ Déterminer l'Elaſticité & la „ quantité de ce Fluide élaſtique, produit „ par l'exploſion d'une quantité donnée „ de Poudre à canon ". V. „ Détermi„ ner de combien l'Elaſticité de l'Air eſt „ augmentée, lorſque la chaleur en eſt „ portée à la plus extrême du fer rouge ". VI. „ Déterminer de combien cette Ela„ ſticité du Fluide, produite par la Poudre „ miſe en feu, que nous avons ci-deſſus „ aſſignée, eſt augmentée par la chaleur „ qu'elle a au tems de ſon exploſion ". VII. „ Donner les dimenſions de quelque Pié„ ce que ce ſoit d'Artillerie, la denſité „ de ſon Boulet & la quantité de ſa Char„ ge, & déterminer là-deſſus la véloci„ té que le Boulet acquerra par l'explo„ ſion, en ſuppoſant que l'on puiſſe don„ ner auſſi l'Elaſticité de la Poudre au „ premier inſtant qu'elle prend feu ". VIII. „ Déterminer la vélocité avec la„ quelle ſe meut un Boulet, à quelque „ diſtance que ce ſoit de la Piéce d'où „ il part ". IX. „ Comparer les véloci„ tez actuelles avec leſquelles les Boulets

„ de différentes eſpeces ſont déchargez de
„ leurs Piéces reſpectives, avec leurs vé-
„ locitez calculées ſur la Théorie ". X.
„ Aſſigner les changemens dans la for-
„ ce de la Poudre, qui proviennent de la
„ différence dans l'état de l'Atmoſphère ".
XI. „ Chercher la vélocité que la flame
„ de la Poudre à Canon acquiert en s'é-
„ tendant, en ſuppoſant qu'on y mette
„ le feu dans quelque Piéce d'Artillerie
„ donnée, n'y ayant devant elle, ni Bou-
„ let, ni aucun autre corps ". XII. „ Dé-
„ finir de quelle manière la flame de la
„ Poudre pouſſe un Boulet qui eſt placé
„ à une diſtance conſiderable de la char-
„ ge ". XIII. „ Donner l'énumeration
„ des diverſes ſortes de Poudre, & dé-
„ crire la Méthode la plus ſûre pour en
„ examiner la bonté ".

Chapitre II. Propoſition I. „ Décrire
„ les Principes généraux de la réſiſtance
„ que font les Fluides aux corps ſolides
„ qui s'y meuvent ". II. „ Déterminer
„ par des experiences la reſiſtance que
„ l'Air fait aux Projectiles ". III. „ Fi-
„ xer les accroiſſemens différens du pou-
„ voir reſiſtant de l'Air, à proportion des
„ différentes vélocitez du corps auquel il
„ reſiſte ". IV. „ Déterminer les vélo-
„ citez avec leſquelles une Bale de mouſ-
„ quet & un Boulet de canon partent
„ de leurs Piéces reſpectives, avec leur
„ charge ordinaire de Poudre ". V. „ Au

„ premier inſtant qu'un Boulet de canon „ de 24. livres de poids, tiré avec une „ charge entiere de Poudre, part de ſa Piéce, la reſiſtance de l'Air ſur ſa ſurface „ monte à plus de vingt fois ſa gravité ". VI. „ La trace que décrit la Bombe ou le „ Boulet en volant, n'eſt ni une Parabole, „ ni preſqu'une Parabole, à moins que la „ vélocité avec laquelle l'un ou l'autre eſt „ tiré ne ſoit petite". VII. „ Les Boulets „ qui volent en l'Air ne ſont pas ſeulement „ abbaiſſez au-deſſous de leur direction originale par l'action de la gravité, mais „ encore ils ſont fréquemment pouſſez à „ la droite ou à la gauche de cette direction par l'action de quelque autre „ force ". VIII. „ Des Boulets du même diamètre & de la même denſité, qui „ donnent ſur la même ſubſtance ſolide „ avec des vélocitez différentes, penétreront cette ſubſtance à différentes profondeurs, qui ſeront à-peu-près dans la „ raiſon duplique de ces vélocitez, quoique la reſiſtance que les ſubſtances ſolides font à la penétration des Boulets, ſoit uniforme ".

ARTICLE II.

EBORACUM, *or the Hiſtory and Antiquities of the City of* York, *from its Original to the preſent Times. Together with the Hiſtory of the Cathedral Church, and the*

the Lives of the Archbishops of that See, from the firſt introduction of Chriſtianity into the northern Parts of this Iſland, to the preſent State and Condition of that magnificent Fabrick: Collected from authentick Manuſcripts, publick Records, antient Chronicles and modern Hiſtorians, and illuſtrated with copper-Plates. By FRANCIS DRAKE, *of the City of* York, G. F. R. S. *and Member of the Society of Antiquaries in* London. London, *Printed by* William Bowyer *for the Author.* 1736.

C'eſt-à-dire:

Hiſtoire de la Ville d'*York*, de ſa Cathédrale & de ſes Archevêques. Par FRANÇOIS DRAKE, Membre de la Societé Royale & de celle des Antiquaires de *Londres*. A *Londres*, 1736. *in fol.* pag. 627. pour le corps de l'Ouvrage, & 110. pour l'*Appendix*, ſans compter l'*Epître Dédicatoire* à Mylord *Burlington*, la *Préface*, la *Table des Matières*, & quantité de Planches d'un beau deſſein & d'une belle gravûre.

MR. *Drake* avoue dans ſa *Préface*, qu'élevé à la Chirurgie, on auroit dû naturellement attendre de lui quelque

que Ouvrage qui eût du rapport à ſa Profeſſion. Mais il ajoute, que deux raiſons l'ont déterminé pour l'Hiſtoire; L'une eſt que ſon goût l'y a toûjours porté dès l'enfance, & l'autre eſt l'inutilité qu'il lui paroît y avoir à donner de nouveaux Livres de Médecine.

„ Je poſe pour conſtant, dit-il,
„ que nous avons à préſent preſqu'au-
„ tant d'Ecrits qui traitent de la cure
„ du Corps, que de ceux qui regardent
„ la cure de l'Ame, & que la Pratique
„ ſur le premier de ces objets, tant pour
„ les maux internes, que pour les ex-
„ ternes, eſt par ce moyen miſe avec
„ tant d'évidence à la portée des capa-
„ citez les plus médiocres, qu'à lire
„ ſeulement un Traité de Pharmacie,
„ on eſt en droit de croire, que perſon-
„ ne ne meurt plus que par ſa faute.
„ On publie tous les jours des Aver-
„ tiſſemens, dans leſquels on aſſure aux A-
„ veugles qu'ils recouvreront la vûë; aux
„ Sourds, qu'on leur rendra l'ouïe; aux
„ Muets, qu'ils parleront; aux Impotens,
„ qu'ils n'ont qu'à jetter leurs bequilles,
„ & que tout cela ſe doit faire à peu
„ de fraix & ſans peine. Dans un ſiécle
„ ſemblable, & lorſque l'Art eſt porté à
„ une ſi haute perfection, qu'il peut mê-
„ me opérer miraculeuſement ſur la Na-
„ ture, il faudroit que j'eûſſe bien de la
„ préſomption, ſi j'oſois prétendre y

„ ajouter quelque choſe. D'ailleurs la poſſibilité m'en paroît fort douteuſe; & „ ſur la connoiſſance que j'ai de l'Antiquité, je ne ſçaurois m'empêcher de „ croire, que ſi l'on en excepte deux ou „ trois Spécifiques, il y a deux mille ans „ que l'Art de la Médecine fut connu „ tout auſſi bien qu'il l'eſt aujourd'hui, „ & que le divin *Hippocrate* vit auſſi clair „ aux dérangemens du Corps humain, & „ à ce qu'il falloit faire pour y remedier, „ que le plus clair-voyant Médecin de „ nos jours. Quand je ſerois donc obligé d'écrire pour du pain ſur des ſujets de ma Profeſſion, je ſens trop que „ je ne ſçaurois paſſer ce que *Celſe*, *Fallope*, les *Fabrices*, &c. ont écrit depuis „ pluſieurs ſiécles ſur les matières de Chirurgie, & ce que le dernier ſiécle a „ produit ſur un objet ſi beau & ſi ſalutaire.

Deſeſpérant donc de pouvoir rien découvrir de nouveau, dans un Païs dont les plus petits recoins, à deux ou trois près, ſont, à ce qu'il dit, ſi bien connus dès le tems du divin *Hippocrate*, il s'eſt jetté dans un autre, où il y a encore beaucoup de terrein à défricher, & de ſentiers nouveaux à reconnoître. Celui dont il a fait choix, eſt la Cité d'*Tork*, l'une des plus anciennes & des plus conſiderables de la *Grande-Bretagne*. Elle eſt à préſent, à ce qu'il dit, la ſeconde Ville de l'*Angle-*

gleterre, & jadis elle en fut la première. L'Auteur, qui y eſt né, en a cru l'Hiſtoire fort intéreſſante, & l'on ne peut nier qu'elle ne le ſoit effectivement, autant que celle d'aucune Ville qui n'eſt pas Capitale dans une Nation renommée. Cependant il n'a que trop ſenti par la lenteur des Souſcriptions, que le goût général n'eſt point pour des Hiſtoires ſemblables.

Il n'a pas tenu à lui, qu'il n'aît donné à cet Ouvrage toute la perfection dont il eſt ſuſceptible. Sans parler d'une infinité de Recherches qu'il a faites par lui-même, il a puiſé dans toutes les ſources qu'il a connues, qu'on lui a indiquées & qu'il a pû découvrir. Au ſecours qu'il a tiré de *Cambden*, il a joint celui que lui a fourni l'Ouvrage du Chevalier *Thomas Widdrington*, qui n'eſt encore qu'en Manuſcrit; mais auquel il ne ſe flattoit pas d'abord de pouvoir parvenir, parce qu'on l'avoit informé qu'il n'y en avoit qu'un ſeul Exemplaire, que l'Auteur avoit défendu que l'on fit jamais imprimer. Mr. *Drake* a eu cependant le bonheur d'en déterrer un autre Exemplaire que ceux que l'on garde cachetez dans la Famille des *Fairfax*, & ſoutient même que celui qui lui eſt tombé entre les mains eſt le propre Original du Chevalier, qui du Cabinet de Mylord *Fairfax*, vendu ou diſſipé à la mort de ce Seigneur, paſſa dans celui de

Richardſon, Apothicaire de *Londres*, & enſuite dans celui du Chevalier *Smyth*, qui l'acheta dans la vente qui ſe fit, il y a huit ans, de la Bibliothèque de ce dernier. A ces deux Ecrivains il faut ajouter *Dodsworth*, *Hildyard*, *Keep*, *Torre*, *Dugdale*, *Gale*, *Hopkinſon*, dont les Piéces manuſcrites ou imprimées ont fourni, chacune en leur genre, plus ou moins de lumieres à Mr. *Drake*, qui, chemin faiſant, nous en donne quelques particularitez hiſtoriques, pour en faire connoître le prix ou l'uſage.

Il ne parle en effet d'aucun de ces Ouvrages, ſans avouer les utilitez qu'il en a retirées. Mais il y en a un autre auquel il s'en faut bien qu'il ne faſſe le même honneur. Voici de quelle manière il s'en exprime: ,, La derniere choſe, *dit-il*, ,, dont j'informerai le Public, c'eſt que ,, j'ai vû & lû un petit Octavo, imprimé ,, ſous le Titre ſuivant: *Hiſtoire ancienne* ,, *& moderne de la fameuſe Ville d'*York, *&* ,, *en particulier de ſa magnifique Cathédrale*, ,, *vulgairement appellée York-Minſter*, &c. ,, *Le tout recueilli avec diligence par* T. G. *à* ,, York, *imprimé au Bureau de la Preſſe, dans* ,, *la Cour du Caffé*, 1730". Je n'ai rien à ,, dire de cet Ouvrage, ſi ce n'eſt que je ,, dois aſſurer l'Hiſtorien, mon contem- ,, porain, que je n'ai volé que peu de cho- ,, ſe, ou rien du tout, de ſon laborieux Re- ,, cueil, pour lequel le Sr. T. G. en quali-

„ té d'Auteur, d'Imprimeur & d'Editeur, „ qui cherche à gagner du pain pour ſa „ Famille, mérite des louanges, quand „ ce ne ſeroit que pour ſon induſtrie ".

Après avoir rendu compte des lieux & des moyens qui lui ont fourni ſes matériaux, Mr. *Drake* temoigne ſa reconnoiſſance aux perſonnes qui l'ont aidé dans ſon travail, & à celles qui par leurs Souſcriptions en ont facilité la publication. Comme dans ce dernier nombre il ne ſe trouve pas à beaucoup près autant d'Eccléſiaſtiques que de Laïques, l'Auteur qui en paroît piqué, n'a pas jugé à propos d'en diſſimuler ſa penſée. „ Après tout, *dit-il*, l'article ſur lequel je „ me défie le plus de moi même, & pour „ lequel je me crois le moins de capacité, eſt celui de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique „ de ce Siége. On peut m'accuſer de „ hardieſſe, & même d'audace, de ce „ qu'étant Laïque & peu chargé de ſçavoir, je me ſuis engagé à traiter des „ ſujets qui ont étonné les plus *profonds* „ *Théologiens* & les Sçavans les plus conſommez. C'eſt ſans doute pour cette „ raiſon, & pour le peu d'opinion de „ ce qu'un Laïque peut produire en ce „ genre, que j'ai trouvé ſi peu d'encouragement de la part du Clergé en „ général, & en particulier de celui de „ notre Ville. Et ç'a été pour moi une „ mortification très-ſenſible, de ce que

„ notre reverend & très-digne Métropo-
„ litain a refuſé, non ſeulement de re-
„ cevoir l'*Epître dédicatoire* que je l'ai fait
„ prier plus d'une fois d'accepter, mais
„ encore de ſouſcrire pour l'impreſſion
„ du Livre. Cela, dis-je, ne peut venir
„ que du mépris que l'on fait de tout ce
„ qui part d'une main Laïque ſur des ſu-
„ jets de cette nature ". Il ſe pourroit bien pourtant que Mr. *Drake*, qui me paroît un peu vif, & qui avoue qu'il l'eſt naturellement, aît pris de travers une choſe qui peut avoir eu bien d'autres raiſons que celle qu'il s'eſt figurée.

Quoi qu'il en ſoit, ſon Ouvrage contient trois Parties, c'eſt-à-dire deux Livres & un Appendix. Dans le I. Livre il donne en 9. Chapitres l'Hiſtoire civile de la Ville d'*York*. Dans le Livre II. il en donne l'Eccléſiaſtique en 4. Chapitres; & dans l'*Appendix* on trouve des *Renvois*, pour ſuppléer à ce qui avoit été omis, des *Additions* conſiderables & des *Corrections* non moins importantes. Un Extrait ſuivi de tout cela n'étant pas poſſible, à moins que d'entreprendre un Volume aſſez gros, nous nous contenterons d'en donner une idée ſuperficielle, après avoir remarqué, que Mr. *Drake* poſſede merveilleuſement l'art de la diffuſion & de la digreſſion. Avec ce talent il n'eſt pas difficile de multiplier les conjectures; mais des Livres écrits dans ce goût, ne ſont pas d'ordinaire d'une lecture ni fort agréable, ni fort recherchée.

On ne ſçait ni l'origine du nom de la Ville d'*Tork*, ni celle de ſa fondation. L'étymologie la plus vraiſemblable eſt celle qui tire ce nom de la Riviere *Eure*, aujourd'hui l'*Ouſe*, qui en baigne les murs, & s'il en faut croire le Moine *Alcuin*, natif de cette Ville, & qui vivoit il y a près de 1000. ans, elle doit avoir été bâtie par les *Romains*, qui en trouverent la ſituation commode pour le maintien de leur autorité, parce qu'elle eſt placée preſqu'au centre de l'Iſle. Il y a donc beaucoup d'apparence que ce fut un ouvrage d'*Agricola*, qui ayant porté plus loin ſes conquêtes, érigea cette Forterеſſe pour ſe les conſerver. *Adrien* s'y arrêta, lorſqu'il vint en *Angleterre* dans le deſſein de mettre les *Caledoniens* ſous le joug, & ſe contentant de faire élever un Rempart qui leur défendit l'entrée de ſes Etats, il laiſſa dans la Ville la Legion *ſixième victorieuſe* avec d'autres troupes auxiliaires, pour arrêter les incurſions des Barbares. Ces Inſulaires ayant franchi les paſſages, & ſe mettant ſur les voyes de chaſſer les *Romains*, l'Empereur *Severe* traverſa la mer, les repouſſa dans leurs anciennes habitations, les y battit, & pour mieux couvrir la Province, fit conſtruire une Muraille de pierre à la place de celle de terre qu'*Adrien* avoit élevée. *Severe* déja vieux & infirme lorſqu'il étoit venu dans l'Iſle l'an 207. ou 208. de N. S. mourut à *Tork*, dont il fit le lieu de ſa réſidence pendant plus de trois années. On lui rendit les derniers honneurs funèbres dans un lieu voiſin de la Ville, & l'Armée, pour en conſerver la mémoire, éleva trois petits Tertres, dont les traces ſubſiſtent encore, & portent le nom de *Mont de Severe. Caracalla* & *Geta*, fils & ſucceſſeurs de ce Prince, tinrent leur cour à *Tork* pendant quatre à cinq ans, & le premier y ayant fait aſſaſſiner ſon Frere & *Papinien*, repaſſa la mer en 211. ou 212. Depuis ce tems-là l'Hiſtoire ne parle plus d'*Tork* pendant près d'un Siécle, & ſe contente d'indiquer les Ouvrages que les *Romains* avoient faits dans la Ville & dans les Provinces voiſines, les Grands-chemins qu'ils paverent, les épaiſſes Fôrets qu'ils abbattirent, & les Marais affreux qu'ils deſſecherent; ouvrages dont il reſte encore des monumens & des traces. On voit ſur-tout dans l'*Itineraire*, qui porte le nom d'*Antonin*, & que Mr. *Drake* croit, avec d'autres, avoir été fait ſous *Severe*, que la Ville d'*Tork* étoit alors comme la Capitale de l'Iſle, puiſque c'eſt de-là que partent toutes les routes, & que c'eſt auſſi là qu'elles ſe terminent. A cette occaſion l'Auteur parcourt le païs, & rend compte de diverſes Antiquitez, Monnoyes, Pavez,

vez, Temples, Obeliſques, &c. que l'on déterre tantôt dans un lieu & tantôt dans un autre.

Sous l'Empire de *Diocletien*, *Carauſius*, *Breton* de naiſſance, & d'une origine très-baſſe, commis à la garde des côtes *Belgiques*, ſaiſit l'occaſion de ſe jetter dans la *Grande-Bretagne*, & ſe fit proclamer Empereur à *Tork*, ou plutôt Roi de l'*Iſle*. Il forma une Ligue avec les *Pictes* & les *Ecoſſois*, &, conjointement avec eux, défit *Quintus Baſſianus*, que *Diocletien* avoit envoyé pour le reduire. *Carauſius* fut aſſaſſiné par un de ſes favoris nommé *Allectus*, qui ſe plaça ſur ſon Trône, & qui s'y maintint juſqu'à ce que *Conſtance Chlorus* lui ôta tout à la fois l'Empire & la vie, en rangeant le païs ſous l'autorité des *Romains*. Ce *Conſtance*, de famille Patricienne, avoit été depuis long-tems envoyé dans l'Iſle pour tenir les peuples dans le devoir, y avoit épouſé une Dame *Bretonne*, nommée *Helene*, fille de *Gallius*, *Colius*, ou *Coel*, un des Rois inſulaires, & mourut à *Tork* l'an 307. de l'Ere Chrétienne, & le 13. de ſon régne. *Conſtantin* ſon fils, qui avoit alors plus de 30. ans, arriva encore à tems pour recevoir ſes derniers adieux avant ſa mort, & pour lui faire rendre enſuite les honneurs de l'*Apothéoſe*; après quoi il fut proclamé Empereur par les Troupes dans la même Ville où ſon pere venoit de mourir, &

où peut-être il étoit né lui-même vers l'an 272. Ce furent de nouveaux titres d'honneur pour *York*, que ce Prince favoriſa d'une façon diſtinguée.

Sa gloire & ſa proſperité, portées au comble par cet Empereur, finirent à ſa mort, qui arriva l'an 337. L'Empire allant toûjours en déclinant dans la ſuite, la *Grande-Bretagne* ne fut pas une des dernieres Provinces à s'en reſſentir. Les *Romains*, trop occupez ailleurs, abandonnerent cette Iſle; des Nations étrangeres l'envahirent, la déſolerent, la remplirent de ſang & d'horreur. Dans cette deſtruction générale *York* perdit tout ſon luſtre, & de tant d'Ouvrages dont les Princes de *Rome* l'avoient embellie, il ne reſta preſque plus rien ſur la terre. Mais on en déterre tous les jours quelques fragmens, que Mr. *Drake* nous décrit ici d'une façon très-exacte & très-détaillée.

Nous ne pouſſerons pas plus loin cette Hiſtoire particuliere de la Ville d'*York*, que l'Auteur continue juſqu'à l'an 1688. On y voit une grande ſucceſſion de viciſſitudes, des Siéges, des Batailles, des Soulevemens, des Factions, des Parlemens, & que dirai-je encore de tant d'autres choſes ſemblables, qui ſont ordinaires dans toutes les Villes que leur rang ou que leur grandeur rendent conſiderables, quelquefois en qualité de Capitales d'un Etat, & toûjours en qualité de Capitales de leur

Province? Après cette déduction hiſtorique Mr. *Drake* décrit le Gouvernement politique d'*Tork*, qui varia, ſelon la diverſité des Peuples qui s'en rendirent les maîtres; & il nous en donne enſuite la deſcription topographique, où l'on voit ſa ſituation, ſon étendue, ſes fauxbourgs, ſes paroiſſes, ſes ruës, &c. Elle étoit autrefois plus peuplée qu'elle ne l'eſt à préſent. Les tentatives qu'on a faites à diverſes repriſes pour y attirer de nouveaux Habitans, ou par la fondation de quelque Univerſité, ou par l'octroi de certains Priviléges pour le Negoce & pour les Manufactures, n'ayant pû avoir de ſuccès juſqu'ici, on ne ſçauroit douter qu'elle n'aille toûjours en diminuant.

„ A cela près, *dit Mr. Drake*, nos Courſes & la réſidence que fait parmi nous „ la Nobleſſe du Païs, ſemblent être le „ principal ſoutien de la Ville, dans la „ décadence où ſe trouve aujourd'hui le „ Commerce. Nos Magiſtrats ont grand „ ſoin d'y attirer toutes les Familles de „ cette naiſſance, en y permettant tous les „ divertiſſemens innocens, en y entretenant des Promenades publiques, &c. „ La Nobleſſe *Catholique Romaine* y jouit „ auſſi de beaucoup de liberté, ce qui, avec le bon marché des denrées, y a fait „ venir quantité de Familles de cette Communion. On tient nos ruës fort nettes, „ & garnies de Lampes, qui pendant l'hy-

„ ver les éclairent la nuit. Il y régne „ d'ailleurs une ſi grande régularité, qu'il „ eſt rare qu'après dix ou onze heures du „ ſoir il y ait une ſeule perſonne dans „ les ruës. Nous y comptons 42. Caroſſes de Gentilshommes, 22. Caroſſes de „ louage & 22. Chaiſes à porteurs, & je „ puis dire ſans vanité, que ſi, après „ *Londres*, il y a des Villes dans le Royaume qui ſoient plus négociantes que la „ nôtre, il n'y en a point où l'on vive, „ ni avec plus de politeſſe, ni avec plus „ d'agrément.

„ Les Habitans naturels ſont civils, & „ quoique reſervez avec les Etrangers „ qu'ils ne connoiſſent pas, ils leur deviennent affables pour peu qu'ils les „ connoiſſent. Le peuple en genéral y „ eſt bien fait & bien proportionné. Il „ eſt rare d'y voir des perſonnes tortues „ ou boſſues. Les Femmes en particulier „ y ſont très-belles, & les Etrangers „ avouent, que l'on voit plus de beaux „ viſages à *Tork* qu'en aucun autre endroit. . . . . On y boit beaucoup, de „ même que dans tout le *Nord* du Royaume; mais ici l'on a divers moyens extraordinaires pour s'y exciter. C'eſt „ pour cette raiſon, comme auſſi à cauſe que l'on ne mange que de la viande, „ qu'il y a peu de gens qui vieilliſſent, . . „ malgré la ſalubrité du Climat. Le commun Peuple parle un très-mauvais „ *Anglois* ”.

Sur le ſujet du langage, Mr. *Drake* place ici deux échantillons tirez du *Tréſor* du Dr. *Hickes*, de la manière dont la langue *Angloiſe* s'ecrivoit & ſe prononçoit en 1395. Le premier eſt d'autant plus digne d'attention, que l'on y taxe les Habitans de la Province d'*York* d'un parler groſſier & rude, & que ce reproche eſt fait dans un langage qui ne reſſemble pas mal aujourd'hui à celui qui paroiſſoit alors ſi peu ſupportable. En faveur des perſonnes qui entendent l'*Anglois*, on nous permettra d'en copier les termes. Les voici; *All the longage of the* Northumbers *and eſpecialiſch at* York, *is ſoe ſcharp, ſlitting, and frotting, and unſchape; that we ſoutherne men mey that longage unethe underſtonde. I trowe that is becauſe that they beeth nyh to ſtraunge men and Nations that ſpeketh ſtraungeliche, and alſoe becauſe the Kings of* Engelond *wonheth alway far from that Cuntrey.*

Quant au nombre des Habitans qu'il peut y avoir dans cette Ville, l'Hiſtorien le donne à calculer ſur les *Extraits baptiſtaires & mortuaires* qu'il en produit, depuis le 5. *Août* 1728. juſqu'au même jour 1735. Il y paroît que, pendant ces ſept années, dans les 23. Paroiſſes qui partagent la Ville, il y a eu 2785 naiſſances & 3466. morts; ce qui ne donneroit que 398. des premières, & que 495. des dernieres par an, l'un portant l'autre.

On s'imagine aiſement qu'il fait bon marché vivre dans un endroit ſemblable. Cependant la comparaiſon du tems préſent avec le paſſé ſur cet article eſt une choſe fort curieuſe. Afin d'en faciliter le moyen, Mr. *Drake* nous repréſente le prix auquel les vivres y furent taxez par proclamation, l'an ſixième de *Richard II.* & place à côté ce que les mêmes choſes y valent de nos jours. Peut-être ne ſera-t-on pas faché d'en voir une partie.

	En 1393.		En 1735.		
	S.	Den.	L.	S.	D.
Gallon de la meilleure Biere	0.	1.obol.	0.	2.	0.
Gallon de Vin vermeil ou clairet.	0.	8.	0.	8.	0.
Gallon de Vin blanc.	0.	6.	0.	8.	6.
Un Bœuf, du meilleur.	20.	4.	9.	10.	0.
Un Mouton, du meilleur.		20.	1.	2.	0.
Un Veau.	2.	6.	1.	1.	0.
La Pipe du meilleur Vin de Gaſcogne.	XII. Marcs.		44.	0.	0.

Dans le VIII. *Chapitre* de ſon I. Livre, l'Auteur donne le Catalogue & l'Hiſtoire des Ducs d'*Tork*, des Maires, des Baillifs, des Sherifs de la Ville, & des Préſidens du *Nord*; & dans le IX. il décrit le Comté de cette Ville, non ſans faire mention des Maiſons les plus conſiderables, des Egliſes, des Chapelles, &c.

Nous avons déja remarqué que le II. Livre eſt deſtiné à l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Elle commence par la ſuite des 77. Prélats qui ont occupé le Siége d'*Tork*, depuis *Paulin* en 622. juſqu'au Dr. *Blackburn*, qui y fut transféré en 1724. & qui eſt encore vivant. On trouve donc dans ce *premier Chapitre*, la Vie, les Actions, les Ecrits, la Mort de ces Evêques, leurs Epitaphes, leurs Monumens, & ſur-tout leurs démêlez avec ceux de *Cantorbery* pour la Primatie. Le *ſecond Chapitre* eſt entierement conſacré à la Cathédrale, que l'on y voit renaître plus d'une fois de ſes cendres, ornée de grands Priviléges, enrichie de Donations pieuſes, remplie de Monumens funèbres: en un mot, elle y eſt enviſagée ſous toutes les faces où de ſemblables objets ſont conſiderez d'ordinaire. Cela eſt ſuivi, dans un *troiſième Chapitre*, de l'Hiſtoire du Siége Archiépiſcopal, du Chapitre, de ſes Priviléges, de ſes Doyens, de ſes principaux Prébendaires; & dans un *quatrième*, de celle de l'Abbaye de Ste. *Marie.*

pour ce qui regarde l'*Appendix*, nous avons averti ci-deſſus, que Mr. *Drake* y a placé diverſes choſes qu'il a cru y être mieux que dans le corps de l'Ouvrage; qu'il y a auſſi fait entrer grand nombre d'*Additions* qu'il a jugé dignes d'être conſervées, & qu'enfin il s'en eſt ſervi pour *corriger* des fautes qu'il avoit faites lui-même, ou qu'il pouvoit avoir trop docilement copiées. Pour en donner une idée, nous nous contenterons d'un exemple. A la page 223. l'Auteur, parlant des Corps de métier qu'il y avoit autrefois dans la Ville d'*York*, dit, que l'ordre en avoit été fixé par l'autorité du Magiſtrat, afin de prévenir les querelles & la confuſion, qui autrement ne pouvoient s'éviter dans la Proceſſion du Jeu du *Corps de Chriſt*. Or, pour expliquer ce que c'eſt que ce Jeu, il renvoye à l'*Appendix*, & l'on y trouve à la page 29. la Piéce ſuivante, que je vais traduire en *François*.

,, *Au nom de Dieu, Amen.* D'autant que
,, depuis un long cours de tems, les Artiſans
,, & les Manufacturiers de la Ville
,, d'*York* ont à leurs propres fraix joué
,, des Jeux, & particulierement un certain
,, Jeu ſomptueux, qui ſe fait en divers
,, * Chars de triomphe, où l'Hiſtoire

---

* En *Anglois*, *Pageants*. On appelle ainſi une eſpece de Théâtre ambulant, où l'on repréſente les choſes, ou par décorations, ou par per-

„ re du Vieux & du Nouveau Teſtament „ eſt repréſentée par une Proceſſion ſolemnelle en divers endroits de cette „ Ville pendant la Fête du *Corps* de *Chriſt*, „ en revérence du Sacrement du *Corps* „ de *Chriſt*; ladite Proceſſion commençant d'abord aux grandes portes du „ Prieuré de la Ste. *Trinité* à *York*, & allant „ ainſi juſques dans la Cathédrale, & enſuite à l'Hôpital de St. *Leonard*, laiſſant le Sacrement en cet endroit; préce-

---

perſonnages. L'uſage d'en promener de la ſorte dans les ruës, s'eſt conſervé juſqu'à notre tems dans la Ville de *Londres*, la coûtume étant, que le jour de l'Inſtallation du nouveau Maire, chaque Corps de Métier a ſon *Pageant* ou Char triomphal qui embelit la marche, & qui multiplie en quelque façon le Spectacle par la diverſité des décorations & des perſonnages, qui eſt d'ordinaire réglée ſur les attributs du Corps de Métier. Ceux d'*York* dont il eſt parlé ici, doivent donc avoir eu des repréſentations du même ordre, relativement à la Solemnité des Myſtères, & ſi l'on veut s'en faire à-peu près une idée, il n'y a qu'à jetter les yeux ſur la page 52. du I. Tome de l'*Hiſtoire du Théâtre François*, où l'on voit une Deſcription où „ l'Incarnation & Nativité de Notre Sauveur JESUS-CHRIST „ fut montrée par perſonnages l'an 1474. les Fêtes de Noël dans la Ville & Cité de *Rouen* ". *Note du Journal.*

,, cedée d'un vaſte nombre de Torches
,, allumées, & d'une grande multitude
,, de Prêtres, dans leurs habits ſacrez, &
,, ſuivie par le Maire & les Citoyens,
,, après leſquels vient une multitude pro-
,, digieuſe de populace. Et d'autant qu'à
,, cette occaſion, un certain Pere très-
,, religieux *Guillaume Melton*, de l'Ordre
,, des *Freres Mineurs*, Profeſſeur des Sts.
,, Myſtères & très-fameux Prédicateur
,, de la parole de Dieu, venant dans
,, cette Ville, y a en divers Sermons re-
,, commandé ledit Jeu au Peuple, affir-
,, mant qu'il eſt de ſoi-même bon &
,, louable d'ainſi faire; mais diſant de plus,
,, que les Citoyens de ladite Ville, &
,, les étrangers qui viennent à la dite Fê-
,, te, ont grandement deshonoré ce Jeu
,, par des Beuveries, des Yvrogneries,
,, des Cris, des Chanſons, & d'autres in-
,, ſolences, ayant peu d'égard pour les
,, Offices divins du dit jour, & que ce
,, qu'il y a de plus lamentable, c'eſt que
,, pour cette raiſon ils perdent les In-
,, dulgences de 100. jours que le St. Pe-
,, re le Pape *Urbain IV*. avoit gracieuſe-
,, ment en ceci accordées, aux fidèles
,, en *Chriſt* qui ſeroient préſens au Ser-
,, vice du matin de la dite Fête, dans l'E-
,, gliſe où elle ſeroit célébrée, d'autant
,, pour ceux qui aſſiſteroient à la Meſſe
,, ou aux premières Vêpres, ou aux 1,
,, 3, 6, & 9, Complies, &c. C'eſt
,, pour-

„ pourquoi le Peuple de la Cité penchoit
„ à ſouhaiter que le Jeu fût joué un jour,
„ & que la Fête fût célébrée un autre,
„ afin que le Peuple pût ſe rendre au
„ Service divin dans les Egliſes, afin de
„ gagner les Indulgences: Pour ces raiſons
„ *Pierre Buckoi*, Maire de la Ville
„ d'*Tork*, *Richard Ruſſel*, ci-devant Maire
„ de l'Etaple de *Calais*, *Jean Northebey*,
„ &c. au nombre de 24. ſe ſont aſſemblez
„ dans la Chambre du Conſeil de
„ ladite Ville le 6. de Juin l'an de grace
„ 1426 .... & perſuadez par les admonitions
„ & exhortations ſalutaires dudit P.
„ *Guillaume*, qu'il n'y a point de crime, &
„ que l'on ne ſçauroit offenſer Dieu lorſque
„ le bien ſe convertit en mieux; ayant
„ diligemment conſideré ce que deſſus,
„ ils ont donné leur exprès & unanime
„ conſentement, que la cauſe ſuſdite ſoit
„ publiée à toute la Ville dans la Halle
„ commune, & que l'on fera conſentir
„ le Peuple à ce que les choſes ſuſdites
„ ſoient reformées en mieux. A raiſon
„ de quoi le Maire a aſſemblé les
„ Citoyens dans la dite Salle le 10. du
„ mois ſuſdit, & de la même année, &
„ a fait faire ſolemnellement une proclamation,
„ par laquelle il eſt ordonné
„ d'un commun conſentement, que ce
„ Jeu ſolemnel du *Corps* de *Chriſt* ſe jouera
„ chaque année la veille de la dite
„ Fête, & que la Proceſſion ſe fera con-

,, ſtamment le jour de ladite Fête, de
,, ſorte que tout le Peuple qui ſera alors
,, dans la Ville aura le loiſir d'aſſiſter dé-
,, votement aux Matines, aux Vêpres &
,, aux autres Heures de ladite Fête, & de
,, gagner part aux Iudulgences, dans cette
,, partie par le dit Pape *Urbain IV.* très-
,, gracieuſement accordées & confirmées.

Suit la liſte & l'ordre des Chars de Triomphe.

Les Tanneurs,	Dieu le Pere Tout-puiſſant, créant & formant les Cieux, les Anges, les Archanges, *Lucifer* & les Anges qui tomberent avec lui en *Enfer*.
Les Plâtriers,	Dieu le Pere en propre ſubſtance, créant la Terre & tout ce qu'elle contient en 5. jours.
Les Cardeurs,	Dieu le Pere créant *Adam* du Limon de la Terre, & tirant *Eve* d'une côte, & ſoufflant en eux l'eſprit de vie. &c.

ARTICLE III.

THE AX LAID *to the* ROOT *of* CHRISTIAN-PRIEST-CRAFT, *in four Diſcourſes. By a* Layman, London,

don, *printed for* T. Cooper, *at the Globe*, *in* Pater-noſter-Row. 1742.

C'eſt-à-dire:

LA COIGNÉE MISE à la Racine du CLERGE' CHRE'TIEN, en quatre *Diſcours*, par un Laïque. Chaque *Diſcours* forme une Brochure à part, publiées ſucceſſivement. Elles ſont *in* 8°. & contiennent, la première 48. pag la ſeconde 51. pag la troiſième 64. pag. & la quatrième 63. pag.

LE titre ſeul de ce Diſcours avertit aſſez du deſſein de l'Auteur, & indique ſuffiſamment qu'il n'eſt point ami du Clergé. La petite *Préface* qu'il a miſe à la tête du premier, découvre tout cela encore plus évidemment. Elle eſt pleine de railleries & d'amertume, qui auront ſans doute leurs approbateurs. Il raille les Eccléſiaſtiques ſur leurs penſions; ſur la manière dont ils prêchent; ſur les ſujets qu'ils traitent dans ces occaſions; & ſur l'animoſité & l'eſprit de vengeance, qui forme, pour ainſi dire, leur caractère. Tout cela n'eſt pas nouveau, & a été rebattu cent & cent fois. Les Membres qui compoſent le Clergé ſont des hommes: il eſt donc injuſte d'exiger qu'ils ſoient exempts de toutes les foibleſſes de l'humanité. S'il y en a de vicieux, l'on ne ſçauroit imputer cela à leur caractère, & ils auroient été tels, quelque genre de vie qu'ils eûſſent embraſſe: peut-être même qu'ils ſeroient devenus pires; puiſqu'il eſt inconteſtable que leur profeſſion eſt plus propre à les porter à la vertu que toute autre.

Quoi qu'il en ſoit, voici les matières qui font le ſujet des quatre Diſcours annoncez dans le titre. Le premier traite *de l'importance de la Vérité, & de l'origine de la Grandeur du Clergé*: le ſecond roule ſur l'*adreſſe qu'il a eu à s'emparer de la Dîme*: il s'agit dans le troiſième *du Pouvoir qu'il a uſurpé*: dans le quatrième enfin l'on traite *des moyens employez par les Prêtres pour impoſer leur joug*. L'on trouve à la tête de chacun de ces Diſcours un ou deux paſſages de quelques Poëtes *Anglois*, relatifs à la matière qui doit y être traitée. Une pareille autorité a pour l'ordinaire plus de poids ſur les perſonnes qui ſe piquent de bel-eſprit, que le raiſonnement le plus ſolide. Il n'eſt donc point étonnant que notre Auteur ait employé ce petit artifice, qui lui gagnera bon nombre d'approbateurs, avant même qu'ils ayent lû ſon Ouvrage. Il l'a bien ſenti. Auſſi rapporte-t-il par avance le paſſage qu'il ſe propoſoit de mettre à la tête du Diſcours qu'il devoit publier la ſemaine ſuivante; perſuadé que la ſeule penſée du Poëte préviendroit les Lecteurs en faveur du Diſcours qui devoit lui ſervir de commentaire. Ajoutons à cela, que ces Diſcours ayant la forme de Sermons, l'Auteur a eu en vûë de faire enviſager ces morceaux comme le Texte qu'il veut expliquer.

La vérité eſt ſans doute très-importante; & ce n'eſt qu'à elle ſeule que tout homme ſage doit ſe rendre. Ce que notre Auteur dit là-deſſus dans ſon premier Diſcours ne trouvera aucune oppoſition. Il ſeroit ſeulement à ſouhaiter qu'il eût plus approfondi cette matière qu'il ne l'a fait. Il s'en tient à des refléxions générales, qui feroient preſque croire qu'il n'a que des idées fort ſuperficielles de ſon ſujet. Il cite tout au long le Diſcours que fit en faveur de la *Vérité*, ce jeune homme dont il eſt parlé dans le *Livre apocryphe d'Eſdras*; & ne dit rien de plus: ſe contentant d'ajouter, que ſi *la Vérité* étoit ſi importante en *Perſe*, elle ne doit pas l'être moins en *Angleterre*, il prouve cela par diverſes refléxions, & en particulier par les préjugez dont on ſe remplit l'idée dès l'enfance, & par l'autorité que le Clergé s'eſt acquiſe ſur les idées des Hommes. Cela doit naturellement porter toute perſonne amie du vrai, à examiner de nouveau ſes opinions, & à ne conſerver que celles qui ſeront conformes à la vérité.

Cette dépendance dans laquelle l'on eſt du Clergé, l'engage à en rechercher la cauſe. Il la trouve dans la vénération que l'on a pour les Gens d'Egliſe, qui tire ſon origine de l'état de grandeur où ils ſont parvenus. Cette grandeur le choque; & pour l'avilir, il s'attache à faire remarquer par quels degrez le Clergé eſt monté ſi haut. Mais avant que d'en venir-là, il poſe certains principes que nous ne devons pas omettre.

„ Une des principales vûës de la Re-
„ ligion Chrétienne, *dit-il*, etoit d'abolir
„ l'ordre de Prêtriſe. Son Fondateur,
„ *ajoute-t-il*, n'a laiſſé aucun plan de
„ Gouvernement Eccléſiaſtique, ne s'eſt
„ arrogé aucun pouvoir temporel, &
„ n'a revêtu de rien de pareil aucun de
„ ſes Miniſtres. Il avoit totalement re-
„ noncé aux richeſſes, & a enjoint en
„ termes exprès à ſes Succeſſeurs d'en
„ faire de même. Le terme d'Egliſe,
„ *continue-t-il*, apartient à tous les Fi-
„ dèles également; & ceux qui uſurpent
„ l'autorité des *Apôtres*, doivent produi-
„ re des Lettres de Créance pareilles à
„ celles de ces ſaints Hommes, ou paſ-
„ ſer pour gens qui trompent le peuple.
„ Les *Scribes* & les *Phariſiens* ont encore
„ des gens qui les repréſentent dans l'E-
„ gliſe. En un mot, les dépravations
„ & les innovations que l'on a faites à
„ la Religion Chrétienne dans la plus
„ gran-

„ grande partie des lieux où elle eſt pro-
„ feſſée, n'en ont laiſſé aucune trace. *

L'Auteur prouve dans la ſuite quelques-uns de ſes principes; mais dans les preuves qu'il allegue, & dans les ſolutions qu'il donne des difficultez qu'on peut lui faire, il faut remarquer une choſe. Il ſemble reconnoître la vérité de la Religion Chrétienne; mais il ne la trouve que dans les Evangiles, & prétend que l'autorité des écrits des Apôtres n'eſt pas d'un fort grand poids.

Il y auroit bien des remarques à faire ſur les principes de notre Auteur que nous venons d'indiquer; mais je me bornerai à deux. Si le deſſein de J. C. a été d'abolir le Sacerdoce, c'eſt ſans doute le Sacerdoce Lévitique, qui conſiſtoit à faire le Service cérémoniel du Temple; car, pour celui qui conſiſte à enſeigner les hommes & à les porter à la vertu (ſi tant eſt qu'on doive appeller cela Sacerdoce) il n'a certainement point eu deſſein de l'abolir, puiſqu'il appella d'une manière particuliere à ces fonctions les douze Apôtres, les LXX. Diſciples, & St. *Paul* lui-même, comme l'Auteur le remarque dans ſon *troiſième Diſcours.* Si J. C. *a inſtitué les uns pour être Apôtres, les autres pour être Docteurs, &c.* l'on ne ſçauroit dire qu'il n'a établi aucune forme de Gouvernement Eccléſiaſtique. Il faut avouer que l'on ne peut pas dire qu'il ait établi les différentes formes de Gouvernement en uſage dans diverſes Societez chrétiennes : il s'eſt ſeulement contenté de propoſer pour cela certaines régles générales, dont les différentes Egliſes ont enſuite fait une application particuliere aux circonſtances où elles ſe trouvoient. Les unes ſe ſont plus ou moins écartées de ces principes généraux que les autres.

---

* Diſc. I. *pag.* 21, 22.

Notre Auteur prétend, que les Eccléſiaſtiques doivent vivre totalement dans la pauvreté, parce que J. C. leur a dit: *Ne vous mettez point en peine du lendemain, donnez ce que vous avez en aumône*; *ne vous amaſſez point de tréſors ſur la terre*; *ne faites proviſion ni d'or, ni d'argent &c.* Mais de quoi vivront-ils? Ce ſera ſans doute des aumônes qu'on leur fera. Et s'ils ſont obligez de mandier, comment rempliront-ils les fonctions de leur Miniſtère? N'eſt-ce pas la même choſe ſi le Gouvernement leur donne le néceſſaire, que s'ils mandioient? Non, dit notre Auteur, parce que le Gouvernement, ou le peuple leur donne trop, & qu'ils vivent dans une plus grande abondance qu'il ne convient à des Eccléſiaſtiques. C'eſt ici où il ſe déchaîne contre les Evèques & ceux qui poſſedent de gros Bénéfices. Je ne veux pas défendre les abus,

& s'il y en a à cet égard, je ſouhaite que les clameurs de cet Ecrivain puiſſent y remédier. Cependant, tout Laïque qu'il eſt, il ne refuſeroit peut-être pas de prendre les Ordres pour entrer en poſſeſſion d'un riche Evêché. Mais je veux croire qu'alors il vivroit frugalement, & diſtribueroit ſon ſuperflu aux pauvres.

Je me perſuade cela d'autant plus aiſément, qu'il penſe, que les penſions attachées aux Bénéfices eccléſiaſtiques ſont originairement des aumônes que l'on faiſoit aux pauvres. On les donnoit au Clergé pour en faire la diſtribution, qui, bien loin de répondre à l'intention des Donateurs, en gardoit la plus grande partie pour lui. Comme les aumônes étoient conſidérables, le Clergé devint bientôt riche: ce ſont ces richeſſes qui exciterent, ſelon notre Auteur, la Perſécution de *Decius*. Cela ne rallentit cependant pas leur ardeur à amaſſer des biens. La choſe alla ſi loin, que *Diocletien* & *Maximien* furent obligez d'empêcher les grandes acquiſitions qu'ils faiſoient. Mais *Conſtantin* & *Licinius* abolirent cette Loi qui les bornoit dans leurs acquiſitions. C'eſt-là la date du pouvoir & de la grandeur où ſont parvenus les Eccléſiaſtiques Chrétiens. Notre Auteur en continue l'Hiſtoire: mais nous ne le ſuivrons pas dans ſes recherches. Il a une belle occaſion d'y étaler ſon éloquence ſur une matière qui paroît lui tenir fort à cœur.

Le ſecond Diſcours, où l'Auteur traite de l'origine des Dîmes, n'eſt proprement qu'un extrait de l'Ouvrage que *Selden* a écrit ſur cette matière : tout comme quelques Traitez du Pere *Paul*, ou *Fra-Paolo* *, ont ſervi de canevas à une partie du premier. Quoi qu'il en ſoit, l'on trouvera diverſes choſes aſſez curieuſes dans ce Diſcours ſur la Dîme.

Ce n'eſt que vers l'an 400. de J. C. que le Clergé commença à demander la Dîme. *Avant ce tems-là aucune de ces ſacrées Harpies n'avoit eu la hardieſſe de faire une pareille demande* †. Le fondement ſur lequel ils s'appuyoient, c'eſt que Dieu ayant accordé les Dîmes aux Lévites, il étoit juſte que le Clergé Chrétien, qui avoit ſuccedé au Clergé Juif, eût le même avantage que ſes prédéceſſeurs. Mais la fauſſeté de ce raiſonnement eſt ſenſible. La Tribu de *Lévi* n'avoit eu d'autre portion dans le partage du Païs de *Canaan* que cette Dîme. Ce fut pour la dédommager de cela que Dieu la lui accorda. D'ailleurs, ce qu'il y avoit de cérémoniel dans la Loi Moſaïque eſt aboli. Or le payement de la Dîme eſt une choſe purement cérémonielle : donc ce payement ne doit plus avoir lieu chez les Chrétiens. Il cite à cette occaſion deux paſſages, où *St. Paul* décrit la maniere dont il a exercé ſon Miniſtère *, laquelle il voudroit faire ſervir de modele aux Prêtres Chrétiens.

---

* En général il cite fréquemment, dans le corps de ſon Ouvrage, cet Hiſtorien ; de même que *Milton*, l'excellent *Milton*, l'inſpiré *Milton*, comme il l'appelle.

† Diſc. II. *pag.* 17.

Cette raiſon, que le Clergé Chrétien avoit ſuccedé à la Tribu de *Lévi*, ne faiſoit pas aſſez d'impreſſion ſur l'eſprit du peuple pour le porter à payer la Dime ; il y avoit ſouvent de la fraude dans le payement. Il fallut donc l'intéreſſer à cela par la promeſſe d'une bénédiction temporelle & éternelle. La choſe ne fut pas difficile aux Prêtres. Il alléguerent d'abord le paſſage de *Malachie* †, où Dieu promet ſa bénédiction à ceux qui ſeront exacts dans le payement de la Dîme. A ce paſſage ils joignirent la fourberie. Vers l'an 430. & 470. l'on trouva le moyen de faire payer la Dîme aux Habitans de *Lauriacum* en Hongrie, qui avoient conſtamment refuſé de le faire. Leurs bleds ayant mal réuſſi une année, les Prêtres ne manquerent pas de leur repréſenter, que c'étoit-là un châtiment de Dieu, parce qu'ils refuſoient de payer la Dime ; mais que s'ils vouloient s'aſſujettir à ce payement, ils s'intéreſſeroient en leur faveur auprès de la Divinité, qui, l'année ſuivante, donneroit une abondante recolte. Cet artifice réuſſit, au rapport d'*Eugippius* dans la Vie de *St. Severin*.

---

* 2 Corinth. VI. vſ. 3-10. & XI. vſ. 7-15.

† Chap. III. vſ. 8-12.

Un autre moyen que le Clergé employa, fut de repréſenter cette Dîme comme une aumône que les riches faiſoient aux pauvres. Les Prêtres n'eurent garde de dire qu'elle étoit deſtinée à leur uſage. Ils ſe donnoient ſeulement pour être les Receveurs des pauvres dans cette occaſion, & les Diſpenſateurs des aumônes des riches; ou s'ils diſoient qu'ils y avoient quelque portion, c'étoit ſi peu de choſe que cela ne pouvoit faire aucun obſtacle au payement.

En la faiſant enviſager comme une aumône, le payement de cette Dîme étoit volontaire; parce que les aumônes doivent être libres. Auſſi le peuple n'étoit pas exact à la payer régulierement. Il ſe relâcha encore davantage, quand il s'apperçut que le Clergé s'approprioit ce qui étoit deſtiné pour les pauvres. Ce relâchement occaſionna les plaintes des Prêtres, qui, dans le particulier & en public, dans leurs Ecrits, ne ceſſoient d'exhorter le Peuple à être plus régulier à payer la Dîme. Les Ouvrages qui nous reſtent de ces anciens tems ſont pleins d'exhortations de cette nature, qui revienviennent à chaque inſtant, ſans que l'on apperçoive aucune liaiſon entre ce qui a précedé & cette exhortation; auſſi, *tourner ſon diſcours ſur les Dîmes*, paſſa-t-il en proverbe pour une impertinente digreſſion.

Quand la coûtume de payer la Dîme fut paſſablement bien établie, le Clergé ne fit plus de complimens pour avouer qu'elle étoit deſtinée à ſon uſage: mais cette trop grande ſincérité leur fut fatale en pluſieurs endroits; ſur-tout dans le Nord, où pluſieurs refuſerent conſtamment de la payer. Auſſi *Alcuin*, qui avoit été Précepteur de *Charlemagne*, conſeilla-t-il à ce Prince, de ne pas tenter d'impoſer ce joug aux *Huns* & aux *Saxons*, nouvellement convertis au Chriſtianiſme; il falloit attendre, ajoutoit-il, juſqu'à ce qu'ils fuſſent ſuffiſamment diſciplinez pour le ſupporter.

Notre Auteur ajoûte à tous ces moyens employez par le Clergé, une autre fourberie qui ne le cede point aux précédentes. C'eſt que quelques-uns ont forgé des Canons où le payement de la Dîme étoit préſcrit, leſquels ils ont inſérez dans les Actes de divers Conciles, tout comme ſi ces Canons avoient été arrêtez par les Peres de Conciles.

Nous ne ſçaurions nous empêcher de blâmer les fourberies que l'on a mis en uſage pour porter le peuple à payer la Dîme. Il ſeroit à ſouhaiter que le Clergé ne ſe fût jamais rendu coupable de pa-

pareilles infamies. Mais quant au fond de la queſtion, il me ſemble qu'il eſt bien aiſé de la decider. De quelque manière que ce ſoit, il faut que le Clergé ait de quoi vivre. Qu'il tire ſon entretien des Dîmes qu'on lui paye, ou des penſions que le Gouvernement lui fait, la choſe eſt tout-à-fait indifférente; & je ne vois pas pourquoi l'Auteur s'échauffe ſi fort là-deſſus. Si les Dîmes fourniſſent au-delà de ce qui eſt néceſſaire au Prêtre pour vivre, il faut ſuppoſer qu'il fait un bon uſage du ſuperflu. Si quelques-uns en abuſent, c'eſt un malheur. Mais il n'eſt pas poſſible de remédier à tout. Les meilleurs établiſſemens ſont ſujets à des inconveniens. Dans les Païs Proteſtans où les Eccléſiaſtiques n'ont pas la Dîme, & où le Gouvernement leur fait des Penſions, les choſes ne ſont pas exemptes de ces inconveniens. Il eſt impoſſible de régler ce qui eſt néceſſaire pour ſubvenir à leurs beſoins d'une manière ſi préciſe qu'ils n'ayent ni trop, ni trop peu; parce que les circonſtances où ils ſe trouvent varient. Un Eccléſiaſtique qui n'a point de famille vivra avec aiſance des revenus d'un Bénéfice, qui ſuffiront à peine à l'entretien de ſon ſucceſſeur, dont la famille ſera nombreuſe. Il vaut donc mieux, & la prudence l'exige, de pourvoir à l'entretien d'un Eccléſiaſtique & de ſa nombreuſe famille, que de régler ſa penſion de manière qu'elle ne fourniſſe qu'à l'entretien de lui ſeul. L'Auteur voudroit peut-être que l'on laiſsât le tout à la diſcrétion du Peuple, qui auroit aſſez de diſcernement pour donner plus ou moins, à proportion des beſoins de leurs Prêtres. Mais il me ſemble que la choſe ſeroit ſujette à de bien plus grands inconveniens; puiſque cette dépendance où le Prêtre ſeroit de ſon Troupeau, rendroit ſouvent ſon miniſtére infructueux. Cela ſe ſent aſſez, ſans qu'il ſoit neceſſaire de s'y étendre.

Le pouvoir que le Clergé s'eſt arrogé paroît ſi grand à notre Auteur, qu'il a jugé à propos d'en faire la matière d'un troiſième Diſcours. Il auroit été à ſouhaiter qu'il eût déterminé avec plus de préciſion, ce qu'il entend par *ce Pouvoir que le Clergé a uſurpé.* Cela auroit répandu une certaine clarté dans tous ſes raiſonnemens, laquelle ne s'y trouve pas toûjours. L'on ne ſçait s'il en veut au Clergé de l'Egliſe Romaine, qui prétend au droit de diſpoſer du Paradis & de l'Enfer, & de la poſſeſſion des biens temporels de ce monde: ou s'il en veut au Clergé Proteſtant, qui ſe mêle trop, à ſon gré, des affaires de ce monde, & qui s'eſt acquis un trop grand crédit ſur l'eſprit du Peuple, des Grauds & même des Princes. Si c'eſt la première choſe qu'il a eu en vûë, il aura de ſon côté tous les Proteſtans, & une grande partie de l'Egliſe Romaine: ſi c'eſt la ſeconde, il aura beaucoup de Partiſans dans tous les lieux où la puiſſance du Clergé Proteſtant fait ombrage.

Quoi qu'il en ſoit de ſon but, voici le précis de ſon Diſcours. Il s'attache d'abord à faire voir, que l'Ordre de Prêtriſe, dans ſon inſtitution par *Moïſe*, étoit dans la dependance du Gouvernement Civil. Enſuite il remarque que le Clergé, pendant le Gouvernement des Juges, chercha à s'affranchir de cette dépendance, qu'il regardoit comme un joug. C'eſt aux efforts qu'il fit pour cela, que notre Auteur attribue les malheurs qui arriverent à la République d'*Iſraël* ſous l'adminiſtration de ces Magiſtrats. Le Peuple s'en apperçut, & voulut avoir un Roi, dont l'autorité pût maintenir les Prêtres dans le devoir. *Samuel* chercha à parer le coup, en établiſſant pour Roi une perſonne qui fut à ſa dévotion. Mais il ſe trompa, comme la ſuite le fit voir. Depuis ce tems-là, les Prêtres ne ceſſerent de troubler le Gouvernement; ce qui leur attira de violentes cenſures & de terribles menaces de la part des Prophétes; juſques-là qu'en parlant du rétabliſſement de la Nation *Judaïque*, ils ne font aucune mention de celui de l'Ordre de la Prêtriſe. C'eſt ce qui eſt arrivé ſous l'Evangile, où J. C. l'a entierement aboli, ſans en établir un nouveau. Notre Auteur même ſemble inſinuer, quoiqu'ailleurs il diſe le contraire *, que le Sauveur n'a pas ſeulement voulu qu'il y eût dans ſon Egliſe des perſonnes pour inſtruire les autres, conformément à ces paroles du Prophete, qui, parlant de la nouvelle économie, dit qu'alors *perſonne n'enſeignera plus ſon voiſin, ni ſon frere, diſant, Connoiſſez le Seigneur: car tous le connoîtront, depuis le plus petit juſqu'au plus grand.*

Je ne crois pas qu'aucun bon Proteſtant conteſte à notre Auteur, que le Clergé doit dépendre du Magiſtrat civil; & qu'il ne doit plus y avoir ſous l'Evangile de Prêtres, tels que ceux de la Tribu de *Lévi*: mais il ne s'enſuit pas, comme je l'ai remarqué ci-deſſus, qu'il ne doit point y avoir ſous la nouvelle économie de Miniſtres pour enſeigner les hommes. L'établiſſement des Prêtres de cet ordre ſe trouve ſi clairement dans le N. T. qu'il ſeroit inutile de nous arrêter à le prouver. Quant à la Prophétie que l'Auteur allegue, elle marque ſeulement une plus grande abondance de lumieres communiquées aux hommes par l'Evangile. S'il en failoit conclure que l'inſtruction humaine n'eſt plus néceſſaire ſous la nouvelle Alliance, il faudroit établir une inſpiration immédiate de Dieu, qui rempliroit l'eſprit & le cœur des hommes des connoiſſances qui leur ſont né-

---

* Diſc. IV. *pag.* 25.

néceſſaires: ce qui, je penſe, eſt fort éloigné de la penſée de l'Auteur.

Je ne dirai rien des deſordres que l'amour de l'indépendance du Gouvernement civil occaſionna dans la République d'*Iſraël* ſous les Juges: non plus que des vûës que l'on prête à *Samuël*, d'avoir entrepris d'établir un Roi à ſa dévotion. Il faudroit prouver tout cela, avant que de s'en ſervir comme de principes. Mais je je ne ſçaurois m'empêcher de rapporter quelques-unes des refléxions de notre Auteur, à l'occaſion de l'établiſſement de l'Ordre de la Prêtriſe par le Légiſlateur des *Juifs*. Elles ſont trop bien connoître quelles ſont ſes idées ſur tout le Corps de Loix qu'il donna à ce Peuple, pour les paſſer ſous ſilence.

Il fait d'abord de profanes railleries ſur ce que le Dieu *Tout-Puiſſant*, qui avoit créé le Monde en *ſix* jours, en employa *quarante* à établir un Corps de Loix qui devoit ſervir à un ſeul Peuple; & ſur ce que la colere de *Moïſe*, qui briſa les deux Tables, mit ſa *Toute-Puiſſance* dans la néceſſité d'y employer de nouveau *un pareil eſpace de tems*. Il inſinue enſuite, que *Moïſe* ſe rendit coupable de partialité, dans la punition qu'il fit de l'Idolâtrie du Peuple envers le Veau d'or. Il pardonna ſon Frere, qui y avoit eu le plus de part; & appella à ſoi ceux qui étoient pour l'Eternel. Les Enfans de *Lévi* ſe rangerent de ſon côté; leſquels, ſans doute, avoient été les principaux miniſtres du ſacrifice fait au Veau d'or. *Moïſe* leur ordonna de ceindre leur épée, d'entrer dans le Camp, & de tuer chacun ſon frere. La choſe fut exécutée, & ils tuerent environ trois mille hommes. *Cette action extraordinaire*, ajoute le *Diſcoureur*, *paroît avoir été faite pour leur acquerir la qualité de Prêtres: car Moïſe leur avoit dit*, Conſacrez-vous aujourd'hui à l'Eternel. *Excellente preuve de la Divinité de la miſſion de Moïſe; & qui acquiert à un Prêtre le droit d'être cruel, ſans que cela faſſe aucune tache à ſa dignité!* *

Il y a beaucoup de petiteſſe à attaquer la Religion par des railleries auſſi peu fondées, & que l'on ſçait ſoi-même être deſtituées de fondement. L'Auteur ne pouvoit pas ignorer, que ce n'eſt pas manque de puiſſance que Dieu employa quarante jours à donner la Loi; puiſque lui-même remarque, qu'il en eut aſſez pour créer le monde en beaucoup moins de tems. Il devoit chercher la raiſon de cette différence, non dans Dieu, mais dans la nature de la choſe. La Création fut l'effet unique de la volonté de Dieu, dont rien d'humain ne retarda les effets: au lieu que, dans la publication de la Loi, il fut néceſſaire d'inſtruire un homme, de lui faire comprendre les fondemens,

---

* Diſc. III. *pag.* 10.

mens, les vûës, l'utilité, & en général toute l'économie du corps de Loix qu'il préſcrivoit à ſon Peuple, & de lui imprimer tout cela dans la mémoire. Sçavons-nous d'ailleurs tout ce qui ſe paſſa pendant un ſi long eſpace? Connoiſſons-nous toutes les vûës de Dieu en cela? Il avoit ſans doute en vûë de rendre le Miniſtère de *Moïſe* plus auguſte & plus reſpectable par un ſi long entretien: il vouloit peut-être éprouver la conſtance & la fermeté du peuple, & l'accoûtumer inſenſiblement à ſe paſſer de ſon Légiſlateur. Enfin, nous pourrions dire que ce n'eſt pas Dieu lui-même qui conféra avec *Moïſe*, mais un Ange: c'eſt du moins la penſée de St. *Etienne* * & de St. *Paul* †. Mais ſi c'eſt un Ange, comment ſçavons-nous qu'il n'ait pas eu beſoin de tout ce tems-là pour donner la Loi? Connoiſſons-nous aſſez la nature de ces Intelligences pour parler ſi affirmativement?

Quant à la partialité dont l'Auteur accuſe *Moïſe* dans l'affaire du *Veau d'or*, il nous ſeroit ſans doute plus aiſé de l'en juſtifier, ſi nous ſçavions tout le détail de cette Hiſtoire. Il paroît dans toute la conduite de ce Légiſlateur une ſi grande impartialité, comme pluſieurs ſçavans Apologiſtes de la Religion l'ont fait remarquer, que cela forme déja un grand préjugé en ſa faveur. D'ailleurs, la mort d'environ trois mille perſonnes, tuées par ſes ordres, devant naturellement aigrir l'eſprit du peuple, n'auroit pas manqué de le faire éclater en plaintes, ſi leur Légiſlateur s'étoit montré partial dans cette affaire. Les parens & les amis de ceux que l'on avoit mis à mort, tandis que l'on épargnoit le plus coupable, ne s'en feroient pas tenus à des plaintes, & n'auroient pas manqué d'exciter une ſédition dans le Camp. Il n'en faut pas tant pour animer toute la multitude; & les Iſraëlites avoient ſouvent éclaté pour bien moindre choſe. Mais puiſqu'il ne paroît pas qu'il ſoit rien arrivé de pareil dans cette occaſion, n'eſt-ce pas un nouveau préjugé en faveur de l'impartialité de *Moïſe*?

---

* Actes VII. vſ. 38, 53.

† Gal. III. vſ. 19.

A juger des choſes par la manière dont agit la multitude qui a la force en main, & par l'Hiſtoire même, telle qu'elle eſt rapportée dans le *Chap. XXXII. de l'Exode*; *Aaron* n'étoit pas auſſi coupable que notre Auteur le repréſente. Que l'on conçoive cet homme environné d'une multitude ſans chef; inquiéte d'avoir perdu celui qui les avoit amenez dans ces Déſerts; ſi ignorante ſur la Religion, qu'elle s'imaginoit avoir perdu ſon Dieu en perdant *Moïſe*, à la perſonne du-

duquel elle le croyoit attaché; dans l'appréhenſion de périr dans ces ſolitudes, ou par la faim, ou par la ſoif, ou par le fer de ſes Ennemis; & demandant avec inſtance qu'on lui faſſe de nouveaux Dieux; que l'on conçoive, dis-je, tout cela, & l'on s'appercevra de la triſte circonſtance où ſe trouvoit *Aaron.* Il y avoit tout à riſquer pour lui, de réſiſter à ce peuple furieux, *qui ne ſçavoit ce qui étoit arrivé à Moïſe.* La crainte de ſe voir mettre en piéces fait une grande impreſſion ſur le cœur des hommes. Le parti, que la prudence dicte en pareilles occaſions, eſt de tâcher de gagner du tems, afin de laiſſer rallentir l'ardeur du peuple. Il eſt encore fort avantageux de pouvoir mettre d'autres paſſions au jeu, & de les oppoſer à celle qui eſt la dominante, pour en diminuer la force. C'eſt auſſi ce que fit *Aaron.* Il leur déclara que, pour faire les Dieux qu'ils demandoient, ils devoient lui apporter les ouvrages d'or les plus précieux qu'ils euſſent; tout ce qui ſervoit à la parure de leurs femmes, de leurs filles, & de leurs fils. Il ſe flattoit ſans doute qu'une pareille demande rallentiroit leur zèle, & que l'avarice auroit le deſſus. Il avoit d'autant plus lieu de ſe perſuader cela, que les femmes, idolâtres de leurs ajuſtemens & de tout ce qui peut contribuer à les faire paroître avec éclat, ſe dépouilleroient difficilement de leurs bijoux. Mais il ſe trompa dans ſes eſpérances. Tout cela lui fut fidèlement remis pour en faire des Dieux. Alors il n'y avoit plus moyen de reculer. Le danger étoit devenu plus grand pour lui; parce que tous ces bijoux avoient été mis en piéces. Il n'y avoit d'autre reſſource que de traîner le tems en longueur. Tout ce qu'il fit le conduiſoit à cela. Il fallut du tems pour préparer ce qui étoit néceſſaire à la fonte de cet or, & pour le fondre; il en fallut encore lorſqu'il fut reduit en maſſe, pour lui donner avec le burin la forme d'un Veau. Quand tout cela fut fait, il ne l'expoſa pas d'abord aux yeux du peuple; mais il renvoya la choſe au lendemain. Pouvoit-on uſer de plus de délais? Pouvoit on prendre plus de précautions pour ſauver ſa vie, & mettre en même tems à couvert ſa conſcience par l'arrivée de *Moïſe*?

J'avoue que tout cela ne juſtifie pas *Aaron*. Il fut très-coupable d'avoir eu cette condeſcendance. Mais tout cela diminue beaucoup ſa faute; & il ne faut pas dire qu'il étoit le plus criminel dans cette affaire. De ſorte qu'en l'épargnant, l'on ne ſçauroit prétendre que *Moïſe* ait uſé de partialité. Il n'étoit pas plus coupable, pour ne pas dire moins, que le reſte du peuple à qui *Moïſe* fit grace.

Notre Auteur ajoute, que les Lévites

qui ſe rangerent du côté de l'Eternel, avoient ſans doute été les principaux miniſtres du ſacrifice fait au Veau d'or. Mais comment ſçait-il cela? Il n'en eſt pas dit un mot dans l'Hiſtoire. Il eſt bien plus probable qu'ils étoient dans le même cas que *Aaron*, & qu'ils n'avoient conſenti que malgré eux à cet acte d'idolâtrie. C'eſt ſans doute le ſens de ces paroles de Moïſe: *Que celui qui eſt pour l'Eternel vienne vers moi*; car on peut fort bien traduire, *que celui qui* a été *pour l'Eternel* &c. De ſorte que la Tribu de *Lévi*, à la tête de laquelle étoit *Aaron*, n'auroit eu d'autre part à l'idolâtrie du Veau d'or, que celle d'une trop grande condeſcendance, cauſée par la crainte de devenir l'objet de la fureur du peuple.

Ajoutons à tout cela, que les trois mille qui perirent, furent mis à mort pour donner un exemple frappant de la haine de Dieu pour l'Idolâtrie; & qu'ils étoient vraiſemblablement les plus coupables, & ceux qui avoient le plus inſiſté qu'on leur fit des Dieux. Cette conjecture n'a rien d'oppoſé à toute l'Hiſtoire de cet acte d'Idolâtrie.

Je me flatte que ces Remarques feront ſentir le foible des inſultantes railleries de notre Auteur. J'ai cru devoir les faire, parce que je me ſuis apperçû que ces mots, qui ſemblent jettez au hazard, font ſouvent plus d'impreſſion qu'un raiſonſonnement ſuivi. L'on appelle cela des ſaillies d'eſprit. Elles frappent, & on les retient plus aiſément que ce qui demande des diſcuſſions. Les Libertins qui ſe mêlent d'écrire ne connoiſſent que trop ce foible, & ſçavent bien en profiter.

L'on s'attendroit que, répondant à ſon titre, l'Auteur entrât dans ſon quatrième Diſcours dans le détail des moyens employez par le Clergé pour établir le joug de ſon Autorité; mais l'on n'y trouve preſque rien qui vienne à ce but. Il remarque d'abord, que les Apôtres n'ont exercé aucune autorité dans l'Egliſe que de concert avec tout le Troupeau. Il prouve cela par l'Election de *Matthias*, ſucceſſeur de *Judas*, & par celle des Diacres, auxquelles toute l'Egliſe de *Jeruſalem* concourut. Voici l'idée qu'il nous donne de ces Egliſes primitives. „ Les „ Apôtres alloient prêchant de lieu en „ lieu: les perſonnes qu'ils convertiſſoient, formoient d'eux-mêmes de petites Societez, & le mieux qualifié d'entr'eux étoit choiſi pour les inſtruire, „ ou pour leur rappeller ce que leurs „ premiers Paſteurs, les Apôtres, leur avoient enſeigné. Toutes leurs contributions étoient des actes volontaires „ de charité, qui n'étoient point deſtinées à l'entretien des Apôtres, mais „ au ſoulagement des pauvres. La garde „ de ces contributions, étant une fonc-

„ tion diſtincte de la Prédication de la parole, étoit donnée aux Diacres. Quant „ à la Diſcipline, l'on cenſuroit d'abord „ ceux dont la conduite étoit irréguliere, „ & en cas de déſobéïſſance, ils étoient „ chaſſez *. Dans un autre endroit il remarque; „ que le Gouvernement Ecléſiaſtique a été inſtitué pour le bien „ du peuple, & non pas pour l'avantage „ & l'agrandiſſement des Apôtres: que le „ Peuple éliſoit ſes Prédicateurs, & donnoit ſon ſuffrage, auſſi bien que les Apôtres, ſur les matières de Diſcipline; „ & que c'eſt à lui que toutes les Epîtres „ ſont addreſſées: qu'en dépit du caractère ſacré & indélebile de leurs Paſteurs, „ il les en privoit, lorſqu'il les jugeoit „ indignes de cet emploi, en vertu de leur „ autorité inaliénable: que les foudres „ mêmes de l'Excommunication apartenoient uniquement au Peuple: enfin, „ qu'il n'y avoit que la déclaration de la „ ſentence qui, pour l'obſervation de „ l'ordre, apartint aux *Inſpecteurs*, ou, „ ſelon la traduction du Clergé, à l'Evêque, qui dans la ſuite, au lieu d'être la bouche de l'Egliſe, a voulu être „ la tête, &, au lieu qu'il étoit lui-même gouverné d'abord par le plus grand „ nombre, a uſurpé le pouvoir inſoutenable de gouverner tous les autres †.

---

* Diſc. IV. *pag.* 25. † Ibid. *pag.* 32-33.

Notre Auteur s'étend enſuite beaucoup ſur ces injuſtes uſurpations du Clergé; il s'exprime là-deſſus avec chaleur, & n'épargne aucuns des termes les plus emphatiques pour faire connoître ſes idées. Il rapporte de tems en tems quelques exemples de ces uſurpations; & il leur aſſigne pour première époque le Régne de l'Empereur *Conſtantin*, & les ſiécles d'ignorance pour le tems de leur affermiſſement. Après avoir dit ſur ce ſujet tout ce qu'il a jugé à propos, il en vient enfin à ce qu'il a promis dans le titre de ſon Diſcours. Comme il n'eſt pas fort long là-deſſus, nous le tranſcrirons ici; & c'eſt par-là que nous finirons cet Extrait.

„ Il feroit naturel de conclure, *dit-il*, „ que tant d'Evenemens remarquables „ doivent être les effets d'une conduite „ habile & d'une grande dextérité. Quoique nous ſoyons obligé d'avouer, que „ le caractère du *Rénard* a toûjours eu „ une grande influence dans la conduite du Clergé, cependant celui du „ *Loup* en a encore eu davantage. Les „ gens d'Egliſe ſe ſont gorgez de butin, autant par rapine que par fraude. Il faut „ auſſi avouer que l'*Anerie* des Laïques n'a „ pas moins contribué à leurs étonnans „ ſuccès, que leurs pieux artifices. Diſons tout; l'ignorance & la ſuperſtition

„ de notre part, ont parfaitement répondu
„ à leur politique & à leur fourberie;
„ & l'Hiſtoire nous apprend, qu'il n'y a
„ aucun piége, ſi groſſier ſoit-il, auquel
„ la Bigotterie ne puiſſe ſe laiſſer prendre *.

ARTICLE IV.

MÉLANGES de LITTÉRATURE & de PHILOSOPHIE. *Le* Tome I, *qui contient* 272. *pag.*, renferme *Eſſai ſur la Critique*; *Eſſai ſur l'Homme*; *Epîtres morales ſur le Caractère des Hommes, ſur celui des Femmes, & ſur l'Uſage des Richeſſes.* Ouvrages de Mr. POPE, traduits de l'*Anglois*, avec un Diſcours préliminaire du Traducteur ſur le *Goût des Traductions.* Le Tome II., *qui contient* 324. *pag.* renferme des *Lettres philoſophiques & morales*, où l'on donne une Explication raiſonnée du Syſtème de Mr. POPE dans ſon *Eſſai ſur l'Homme*, tirée d'une Réponſe de Mr. WARBURTON au *Commentaire* de Mr. DE CROUZAZ, Profeſſeur de Philoſophie à l'Univerſité de *Lauſanne.* In 12. à *Londres*, chez *Guillaume Darrés* 1742 *.

---

* Diſc. IV. *pag.* 41.

CE Titre fait ſuffiſamment connoître la nature des Pieces contenues dans ce Recueil. Les Refléxions ſur le *Goût des Traductions*, l'*Eſſai ſur la Critique*, & l'*Eſſai ſur l'Homme* paroiſſent ici pour la ſeconde fois. Ils avoient déja été imprimez à *Londres in quarto*, avec l'Original à côté. Les changemens que l'on a fait dans cette nouvelle Edition ſont peu eſſentiels. L'on y a ſupprimé le Texte *Anglois*, & une Réponſe à un Ecrivain qui avoit attaqué l'*Eſſai ſur la Critique*. Comme l'attaque étoit peu fondée, la Réponſe n'étoit pas fort intéreſſante: ainſi les Lecteurs n'y perdront pas beaucoup. Nous ne nous arrêterons donc pas dans cet Extrait à ces trois piéces; d'autant plus que l'*Eſſai ſur la Critique, &* l'*Eſſai ſur l'Homme* ſont ſuffiſamment connus par les différentes Traductions Françoiſes qui en ont été faites. Il eſt vrai que le nouveau Traducteur ne les trouve pas fidèles. Cela peut être. Mais elles ne laiſſeront pas de donner une idée auſſi juſte de l'Original que nous pourrions le faire, en donnant un Extrait exact de cette nouvelle Traduction.

---

* Cet Ouvrage ſe trouve à la *Haye* chez *Pierre de Hondt.*

Les *Epîtres morales*, annoncées dans le Titre, n'ont point encore parû en François. L'Original eſt en Vers; & la Traduction, auſſi bien que celle des précedens Ouvrages, eſt en Proſe. Ces Epîtres ſont au nombre de quatre. La *première*, qui traite *de la Connoiſſance & du Caractère des Hommes*, eſt addreſſée au Chevalier RICHARD TEMPLE, Lord Vicomte COBHAM. La *ſeconde*, où il s'agit du *Caractère des Femmes*, eſt addreſſee à une Dame, dont Mr. POPE a jugé à propos de taire le nom. La *troiſième* roule ſur *l'Avarice & la Prodigalité*: elle eſt addreſſée à Mylord BATHURST. La *quatrième* enfin, qui traite *du vain & du faux Emploi des Richeſſes*, a été addreſſée à RICHARD Comte de BURLINGTON. Nous ne ſçaurions donner une idée plus diſtincte de ces Epitres, qu'en ſuivant le judicieux Traducteur pour guide. Il en trace d'une manière fort nette & les vûës & le plan dans la Préface qui précede ſa Traduction. Voici comment il s'exprime en parlant de la première.

,, Mr. POPE ayant traité dans ſon *Eſ-*
,, *ſai ſur l'Homme* de l'Homme en géné-
,, ral, a crû que cette connoiſſance abſ-
,, traite ne ſuffiſoit pas, & qu'il falloit
,, examiner l'Homme en détail. Il obſerve
,, d'abord, qu'on ne peut le connoitre,
,, ni par l'étude ſeule, ni par la ſeule ex-
,, périence: l'une & l'autre ſéparément

„ ont leurs écueils. Ce ſont deux choſes „ qu'il faut réunir. Les maximes générales „ ſont idéales, tout Homme ayant de fait „ quelque ſingularité qui lui eſt propre.

„ Ce qui rend la connoiſſance des Hommes ſi épineuſe, c'eſt l'extrême difficulté de découvrir cette ſingularité perſonnelle qui diſtingue chaque Homme des „ autres, & de fixer l'incertitude des principes qui le font agir; principes qui, dans „ nous mêmes, ſe dérobent ſouvent à notre connoiſſance: car les actions n'indiquent point avec certitude leurs motifs, „ les mêmes actions provenant quelquefois „ de motifs contraires, & quelquefois des „ actions contraires provenant d'un même „ motif . . . Le Poëte obſerve, que ſouvent on décide du Caractère des Hommes par le rang qu'ils occupent dans „ le monde; régle des plus fauſſes. Il „ fait voir néanmoins combien l'Education „ influe ſur le Caractère; & il en donne „ des exemples pris des mœurs de ſa Nation. Il entre enſuite dans un détail „ plus particulariſé ſur la nature des Caractères. . . . Il indique après cela les „ cauſes qui font confondre les differens „ Caractères; ſçavoir les contradictions „ de l'Homme, & les foibleſſes *inimaginables* auxquelles ſont ſujettes les perſonnes les plus éminentes. Il en rapporte pluſieurs exemples. . . .

„ Après avoir fait voir, qu'il n'y a rien

„ de certain que Dieu & la Nature; & „ qu'on ne peut juger des Hommes, ni „ par leurs opinions, ni par leur humeur, leurs principes, leur tempérament, leurs actions, leurs affections ou leurs goûts, ni même par leurs „ paſſions en général; Mr. POPE indique „ le ſeul moyen par lequel on puiſſe aſſeoir ſon jugement ſur le Caractère des „ Hommes. C'eſt par la découverte de „ leur paſſion dominante *.

Tel eſt en général le deſſein de la première Epître. Faiſons-la connoître par quelque endroit particulier. Pour cet effet, tranſcrivons ici quelques morceaux de la Traduction. Mais avant cela, remarquons que Mr. POPE a fait entrer dans cette Epître & dans les ſuivantes le Caractère de diverſes perſonnes, dont il a ſupprimé en grande partie les noms, mais qui ne laiſſent pas d'être vrais & réels. Il eſt fort en état de tirer leurs Portraits au naturel; puiſque, à un eſprit & un ſens profond, Mr. POPE joint une grande expérience du monde, & la connoiſſance intime des perſonnes les plus diſtinguées de ſa Nation en toutes ſortes de genre. Il avoit inſéré un bien plus grand nombre de Caractères; mais il en a ſupprimé une partie, dont il a cru que la peinture trop forte devoit être reſer-

---

* Voyez *Tom. I. pag.* 186-188.

ſervée pour le ſiécle à venir. Quoi qu'il en ſoit, en voici quelques-uns de ceux qui ſe trouvent dans cette Epître. Commençons par celui du feu Général Duc de M***. L'Auteur l'allégue comme un exemple des contradictions & des foibleſſes des grands Hommes.

„ Des Generaux triomphans à la tête „ des Armées, environnez de gloire, auſ- „ ſi lâches voleurs que braves guerriers, „ rognent le drap & dérobent le pain du „ Soldat; également attentifs à ſauver „ une Nation, ou une dépenſe de quatre „ ſols *.

La paſſion dominante eſt le ſeul moyen par lequel on puiſſe connoître les Hommes. „ En ce point ſeulement, *dit Mr.* „ POPE, le volage eſt conſtant, le po- „ litique eſt naturel, l'imbécille eſt avi- „ ſé, & le fourbe eſt ſincere. En ce „ point les Prêtres, les Princes & les „ Femmes ne déguiſent rien. Ce tiſſu „ débrouillé, tout le peloton ſe défile; „ la vûë s'éclaircit, & *Clodio* eſt recon- „ nu ".

Ce *Clodio* eſt le feu Duc de WHARTON, dont le Poëte trace le Caractère d'une manière inimitable. Le voici.

„ *Clodio*, le mépris & le prodige de nos „ jours, dont la paſſion dominante eſt l'a- „ mour de la louange, né avec tous les ta-

---

* *Tom. I. pag.* 204.

„ lens qui peuvent gagner l'eſtime des Hommes, & qui ſe meurt s'il n'eſt applaudi des Femmes & des Sots. Quoique le Sénat, attentif à chaque parole qu'il profére, l'écoute avec admiration, ce n'eſt point aſſez, il faut que dans un Cercle il prime par ſes bons mots. Avec des talens ſi variez, *Clodio* ne viſera-t-il à rien de nouveau? Il parlera comme *Ciceron*; mais il parlera auſſi comme *Rocheſter*: Enſuite le cœur contrit & répentant, il adore ſon Dieu avec le même eſprit qui l'échauffoit dans la débauche. Il ſuffit que tout ce qui l'environne l'admire, ſoit Moine, ſoit Courtiſane. Ainſi doué de tous les talens de la nature & de l'art, ne lui manquant qu'un cœur honnête, ſe faiſant tout à tous, n'y ayant point de vices dont il ſoit exempt, s'étant rendu, pour éviter le mépris, le plus mépriſable des hommes, ſa paſſion eſt toûjours la ſoif d'une louange univerſelle, & ſa vie un tiſſu d'infamies, qui l'en rendent indigne de mille manières différentes. Des bienfaits conſtans n'ont pû lui faire un ami, ſon éloquence plus qu'humaine ne peut perſuader perſonne. C'eſt un fou qui a plus d'eſprit que la moitié du genre humain; trop fougueux dans ſes penſées, trop rafiné dans ſes actions, tyran de la femme qui plait à ſon cœur, & rebelle au Roi

„ même qu'il aime. Il meurt, miſerable rebut de tous les Etats & de toutes les Religions; & ce qui eſt encore „ plus, il meurt ſcelérat ſans être grand. „ Pourquoi *Clodio* tranſgreſſe-t-il ainſi „ toutes les régles? C'étoit de peur que „ des coquins ne l'appellâſſent un ſot * ".

Si l'on veut ne pas ſe tromper, en jugeant d'un homme par ſa paſſion dominante, il faut bien prendre garde de ne pas prendre pour cette paſſion, cette qualité première, celle qui n'eſt que la ſeconde, & qui lui eſt ſubordonnée. Les plus habiles peuvent s'y tromper.

„ Lorſque par ſes rapines *Catilina* accumuloit des tréſors, & que *Céſar* débauchoit une des plus nobles Dames „ de *Rome*, l'avarice dans l'un, la lubricité dans l'autre, n'étoient pas leur fin: „ Elles n'étoient que des moyens; l'ambition étoit leur vice. Ce même *Céſar*, „ né dans le ſiécle de *Scipion*, eût, ainſi „ que lui, tendu à la gloire par la chaſteté: *Lucullus*, lorſqu'on admiroit la frugalité, eût rôti des navets dans la Ferme de *Sabine*. C'eſt envain qu'en ſpectateur curieux l'on obſerve le travail „ de l'Architecte; on prend l'échaffaut „ pour l'édifice † ".

Cette paſſion dominante s'attache ſi

---

* *Tom. I. pag.* 206-207.

† *Tom. I. pag.* 207 208.

bien à nous, qu'elle ne nous quitte pas même à l'heure qui termine notre vie.

„ Voyez ce Pere venérable, à qui ſes cri-
„ mes ont donné une race honteuſe, ſe
„ traîner dans les rûës, & diſputer le pas à
„ ſes propres enfans, qu'il maudit. Il va,
„ en rampant ſur ſes génoux diſloquez,
„ chercher de nouvelles amours, & il
„ ne voit point de moineau, que ce moi-
„ neau ne devienne l'objet de ſon en-
„ vie * ".

Les Loix d'*Angleterre* ordonnent que les morts ſoient enveloppez dans de la flanelle, au lieu d'une piéce de toile. L'on a cru cette précaution néceſſaire pour favoriſer les Manufactures de laine. C'eſt ce qui donna occaſion à Mlle. *Oldfield*, fameuſe Comédienne, de tenir le diſcours ſuivant, que le Poëte a orné à ſa maniére. Il fait bien voir, que l'on conſerve la paſſion dominante juſques à la mort.

„ O fi! enveloppée de flanelle! Il y
„ auroit de quoi revolter un Saint. Ce
„ furent-là les dernieres paroles de la
„ pauvre *Narciſſe*. Non, dit-elle, qu'une
„ belle *Perſe* enveloppe mes membres tran-
„ ſis; qu'une dentelle de *Malines* couvre
„ de ſon ombre mon viſage livide: On
„ ne voudroit pas faire peur après ſa
„ mort,

---

* *Tom. I. pag.* 208.

„ mort. . . Eh ! *Babet*, mettez un peu de „ rouge ſur cette joue * ”.

Mr. POPE termine cette Epître par l'éloge de la paſſion dominante de ſon *Mécene*.

„ Et vous, brave COBHAM, juſqu'au „ dernier ſoupir vous ſentirez, & avec „ force même à l'heure de la mort, vo„tre paſſion dominante. Dans ce mo„ment, ainſi que dans tous les autres de „ votre vie, votre dernier ſoupir dira : „ O Ciel ! ſauvez ma Patrie †.

„ La ſeconde Epître, dit le Traduc„teur ‡, eſt une Satire contre le beau „ Sexe . . . . Mr. POPE accuſe d'abord „ les Femmes, de n'avoir point un Carac„tère auſſi décidé que celui des Hom„mes, qui ne l'eſt gueres, & de l'avoir „ infiniment plus changeant. Il en com„pare la diverſité à celle des caractères „ qu'emprunte la Peinture, & l'inconſtan„ce à celle des nuages. . . . Les con„trarietez des Caractères les plus mar„quez, des Femmes affectées, douces, „ artificieuſes, fantaſques, beaux eſprits „ & ſtupides, paroiſſent ſur la ſcène. „ Ces peintures quadrent ſi parfaitement „ avec les mœurs & le goût de la Na„tion *Angloiſe* ; que chacun, ſuivant ſes

---

* *Ibid. pag.* 209. † *Ibid. pag.* 210.
‡ *Ibid. pag.* 189. *&c.*

„ idées, y a crû reconnoître des originaux vivans. La différence des mœurs „ nous derobe une grande partie du mérite de ces deſcriptions.

„ Quoique les Caractères particuliers „ des Femmes ſoient beaucoup plus variez que ceux des Hommes, il eſt néanmoins remarquable, que le Caractère „ général du Sexe, enviſagé du côté de la „ paſſion dominante, eſt beaucoup plus uniforme. C'eſt en partie l'effet de la nature, en partie celui de l'éducation, & „ même en partie celui de la néceſſité. C'eſt „ ce que le Poëte Anglois expoſe, & enſuite il examine quel eſt le but des Femmes, & quel eſt enfin leur deſtin, rélativement aux deux grandes paſſions qui „ les tiranniſent, l'envie de dominer, & „ l'amour des plaiſirs.

„ La plupart des Femmes n'entendent „ pas leurs véritables intérêts: Elles ſe „ laiſſent emporter par la violence de „ leurs paſſions, & elles negligent ce qui „ pourroit ſeul leur donner un mérite durable, & capable de braver la rigueur „ des années. Mr. POPE donne à ſon Amie „ quelques conſeils à ce ſujet; & il finit „ ſon Epître par le Portrait d'une Femme „ eſtimable, qui raſſemble en elle le mélange des plus heureuſes contrarietez ".

Il n'y a pas moins de beauté dans cette Epître que dans la précedente. Nous nous bornerons à tranſcrire ici un petit nombre d'endroits, par leſquels l'on pourra en juger.

„ La plupart des Femmes n'ont aucun
„ caractère. C'eſt un ſujet trop tendre
„ pour conſerver une impreſſion durable:
„ Elle eſt brune, ou elle eſt blonde; c'eſt
„ par-là qu'on les diſtingue le mieux * . .
„ Les Dames reſſemblent à ces Tulipes
„ dont les couleurs ſont ſi variées. Nous
„ devons à leurs changemens la moitié
„ de leurs charmes. Une heureuſe ſingu-
„ larité, belle par ſes defauts, un foible
„ délicat; voilà ce qui frappe le goût,
„ ce qui enleve l'admiration. C'eſt ainſi
„ que *Calipſo* a allarmé tous nos cœurs;
„ elle inſpiroit du reſpect ſans avoir de
„ vertu, elle plaiſoit ſans beauté. Un
„ charme bizarre & ſéducteur animoit
„ ſes diſcours & ſes regards, moins ſpi-
„ rituelle que grimaciere, & ayant enco-
„ re plus d'eſprit que de mérite. Elle a-
„ voit cependant des graces étrangeres,
„ & des ſaillies qui l'étoient encore plus.
„ Il ne s'en falloit preſque rien qu'elle ne
„ fût laide, qu'elle ne fût folle; & néan-
„ moins elle n'étoit jamais plus ſûre d'ex-
„ citer notre paſſion, que lorſqu'elle ef-
„ fleuroit tout ce qui fait l'objet de notre
„ haine † ".

Les Femmes ſe laiſſent tyranniſer par l'amour du plaiſir & celui de dominer.

---

* *Tom. I. pag.* 211. † *Tom. I. pag.* 213-214.

Voici comment Mr. POPE décrit ce premier penchant avec ſes ſuites.

„ Les Femmes, *dit-il*, pourſuivent le „ plaiſir, comme des enfans pourſuivent „ un oiſeau: toûjours hors de leur at„teinte, jamais hors de leur vûë. C'eſt „ un jouet qu'elles n'attrapent jamais „ qu'elles ne le gâtent: l'objet de leur a„vidité, lorſqu'il fuit, eſt celui de leurs „ regrets, lorſqu'il eſt perdu. Enfin il de„vient de la prudence de leur vieil âge, „ de prétendre à des folies que la jeu„neſſe ne ſçauroit excuſer; ayant honte „ d'avouer les plaiſirs qu'elles ont fait „ goûter, & ſe trouvant réduites à fein„dre ces mêmes plaiſirs, lorſqu'elles ne „ peuvent plus les donner. Semblables à „ ces vieilles ſorcieres rongées de dépit, „ qui tiennent leur Sabbath, moins par „ l'attrait du plaiſir, que par l'envie de „ faire du mal, elles paſſent leurs nuits „ prétendues délicieuſes dans l'amertu„me, dévorées d'un chagrin qui ſe nour„rit de l'idée même des plaiſirs. En proye „ à une imagination déréglée, le fan„tôme de leur beauté hante encore les „ lieux où leur honneur s'eſt perdu.

„ De quelle recompenſe enfin le mon„de paye-t-il les hommages de celles „ qui ont vieilli à ſon ſervice? Une „ gayeté folle dans la jeuneſſe, des car„tes dans la vieilleſſe; inutilement bel„les, inutilement artificieuſes; jeunes

„ ſans amans, vieilles ſans amis; elles „ brûlent pour un fat, & n'attrapent „ qu'un ſot; ridicules pendant leur vie, „ & oubliées à leur mort * ".

Le Poëte donne enſuite le caractère d'une Femme auſſi accomplie qu'il eſt poſſible de la trouver, & indique les traits dont elle eſt formée.

„ Heureuſe celle dont le caractère égal, „ & l'humeur toûjours ſereine rendent „ le jour qui ſuit auſſi agréable que celui „ qui précede; qui peut convenir des „ charmes d'une Sœur, & dont les oreilles ne ſont point bleſſées par les ſoûpirs qui s'adreſſent à ſa Fille; qui ne répond point, que le premier mouvement „ d'un Epoux ne ſoit paſſé, qui peut le „ gouverner ſans le faire paroître; qui „ charme par ſa complaiſance, régne par „ ſa ſoûmiſſion, & n'eſt cependant jamais plus ſatisfaite que lorſqu'elle obéït; qui ne ſe ſoucie, ni d'un fat, ni „ de la fortune; qui n'eſt point touchée „ de la mauvaiſe chance d'un billet, ni „ de perdre codille; qui eſt ſans bile, „ ſans vapeurs, au deſſus même des „ craintes d'une petite vérole, & maîtreſſe d'elle-même lorſque ſa porcelaine ſe caſſe.

„ Nonobſtant tout cela, croyez-moi, „ la meilleure Femme, ainſi que la plus „ mé-

---

* *Tom I pag.* 219-220.

„ méchante, n'eſt qu'un aſſemblage de „ contradictions. Lorſque le Ciel veut „ polir, autant qu'il eſt poſſible, ſon dernier, ſon meilleur ouvrage, il ne fait, „ en formant une telle Femme, que former un Homme doux. Il choiſit dans „ chaque Sexe ce qu'il faut pour la perfection de ſa Favorite: L'amour que les „ Femmes ont pour le plaiſir, celui que „ les Hommes ont pour le repos; il joint, „ par une exception à toutes les régles „ générales, le goût qu'elles ont pour les „ folies, & le mépris que nous avons pour „ les ſots; il unit la diſcretion à la franchiſe, l'art à la vérité, le courage à la „ douceur, la modeſtie à la fierté, & des „ principes fixes à une imagination toûjours nouvelle; il fait un mêlange du „ tout, & ce qui en réſulte, c'eſt vous, „ Madame * ".

Continuons à donner une idée de la *troiſième* & de la *quatrième* Epître, en empruntant encore les termes mêmes du Traducteur.

Mr. POPE obſerve d'abord „ que le „ véritable uſage des Richeſſes eſt connu „ de très-peu de perſonnes; la plupart „ tombant dans un de ces deux extrêmes, „ l'Avarice ou la Profuſion. Il examine „ enſuite. ſi l'évaluation des Richeſſes par „ l'or & l'argent a été plus avantageuſe

---

* *Tom. I. pag.* 220-222.

„ que pernicieuſe au genre humain; & il „ remarque très-judicieuſement, que les „ Richeſſes, bien loin de contribuer au „ bonheur, ne peuvent fournir le néceſ- „ ſaire, ni à l'Avare, ni au Prodigue. Le „ premier agit ſans but & ſans deſſein, „ & le ſecond contremine par ſa condui- „ te ceux qu'il pourroit avoir. On ne „ peut rendre compte de toutes ces bi- „ zarreries de la nature humaine, qu'en „ ayant recours à la Providence, dont „ la ſageſſe ſçait tirer du bien de tous les „ extrèmes, & qui, des révolutions per- „ pétuelles, ramene tout à ſes fins. Après „ avoir fait voir le faux & le ridicule „ des principes ou des motifs que l'on „ peut conjecturer dans un Avare, ou „ dans un Prodigue, le Poëte traite du „ véritable Uſage des Richeſſes, dont il „ donne pour exemple la conduite d'un „ Gentilhomme preſqu'inconnu dans la „ petite Ville de *Roſs*; & afin de donner „ à cet exemple toute ſa force, il lui en „ oppoſe deux, l'un d'un Prodigue & „ l'autre d'un Avare, tous deux miſéra- „ bles pendant leur vie, & miſérables à „ leur mort.

La derniere Epitre traite en particulier d'une branche relative à la précedente; ſçavoir, de la Vanité des perſonnes de condition, ou des gens riches, dans leurs dépenſes. „ Elle commence „ d'abord par critiquer l'abus que l'on

„ fait du mot de *Goût*: le bon-ſens en „ doit être le premier principe & la baſe; pour ne s'en point écarter, il faut „ ſe prêter à la nature, même dans les „ choſes de luxe & de magnificence. ” Mr. POPE appuye ſes préceptes par des exemples tirez de l'Architecture & du Jardinage, préſcrivant pour première régle, „ de ſe conformer au génie & à „ l'uſage des lieux; ce qui exclut toute „ beauté forcée, & tout ornement qui „ ne réſulte pas naturellement de la diſpoſition du terrein; car l'art n'eſt pas „ de forcer la nature, mais de la ſuivre. „ Sans cela les entrepriſes les plus coûteuſes ne peuvent plaire, ou ne ſçauroient plaire long-tems; & les meilleurs exemples & les meilleures régles „ ne peuvent produire que des choſes „ ridicules ou incommodes. Mr. POPE „ expoſe enſuite le faux Goût de la Magnificence, l'erreur de confondre le „ Grand avec le Vaſte, le defaut de joindre des choſes diſproportionnées, ou „ d'en étudier trop ſcrupuleuſement la „ reſſemblance, & enfin celui de ſe copier „ par des repétitions trop fréquentes. Le „ Poëte lâche en paſſant quelques traits „ contre le faux Goût des Livres, de la „ Muſique, de la Peinture, des Fêtes, „ des Repas, & même contre celui des „ Priéres & des Sermons. Toûjours attentif à juſtifier la Divinité, il tire de ces „ ob-

„ obſervations de nouvelles raiſons d'ad-
„ mirer la ſageſſe de la Providence, qui
„ permet ainſi la diſſipation des Richeſ-
„ ſes au profit des pauvres & des induſ-
„ trieux. Il termine cette Epitre, en in-
„ diquant quel eſt le véritable objet de
„ la Magnificence, & quelles ſont les Dé-
„ penſes dignes des Rois * ".

Ces deux Epîtres ne ſont pas écrites avec moins de goût, de diſcernement, de délicateſſe & de ſublimité que les précedentes. Mr. POPE a eu, dans le ſujet qu'il s'eſt propoſé d'y traiter, une matière abondante, & ſuſceptible de grands ornemens. Auſſi les a-t-il diſpenſez avec un grand choix. Nous en donnerions volontiers quelques exemples, ſi nous ne nous étions déja trop étendus ſur les deux premières. Il eſt tems, pour ne pas y revenir à deux fois, de paſſer au ſecond Volume.

Les *Lettres Philoſophiques* qui le compoſent ſont au nombre de ſept. Le fond en eſt tiré de la Réponſe que Mr. WARBURTON a faite au Commentaire de Mr. DE CROUZAZ ſur l'*Eſſai ſur l'Homme* de Mr. POPE. L'Auteur de ces *Lettres* s'etoit propoſé de travailler ſur le même ſujet; mais la lecture de l'Ouvrage de Mr. WARBURTON l'a convaincu qu'il ne ſçauroit mieux réuſſir que ce

---

* *Tom. I. pag.* 191-194.

Sçavant. De ſorte qu'il a cru ne pouvoir mieux faire que de le *ſuivre pas à pas, ſans s'aſtreindre cependant à la qualité trop fatiguante de Traducteur. Il a pris la liberté d'y mêler quelquefois ſes propres réfléxions* *.

Mr. DE CROUZAZ ayant lû la Traduction en Proſe de l'*Eſſai ſur l'Homme*, trouva les idées du Poëte *Anglois* peu de ſon goût. Il en fit l'*examen*, & le publia. La Traduction en vers de Mr. l'Abbé *du Reſnel* lui donna occaſion de revenir à la charge. Il la fit imprimer avec un *Commentaire* de ſa façon. C'eſt à ce *Commentaire* que Mr. WARBURTON a répondu; & c'eſt le fond de cette Réponſe qui paroît ici en François.

L'on peut dire que ces Meſſieurs n'ont pas beaucoup menagé Mr. DE CROUZAZ. Ils en parlent par-tout avec un très-grand mépris, font de lui des railleries ſanglantes, & attaquent même ſa probité & ſa bonne-foi. La Réponſe à ſon *Commentaire* n'auroit rien perdu de ſon mérite, quand bien même ils s'en ſeroient tenus dans les bornes de l'honnêteté. Si Mr. DE CROUZAZ a attaqué Mr. POPE mal-à-propos, & qu'il ait mal pris les penſées du Poëte, l'on pouvoit rélever ſes fautes avec moins d'aigreur & plus de charité. L'on ne ſçauroit juſtifier la temérité de ce Philoſophe, de juger d'un Auteur par une ſimple Traduction, & même par une Traduction en vers. Mais c'eſt-là une faute qu'il faut attribuer à ſa grande vivacité, d'un côté, & à ſon amour pour la Religion, de l'autre. Il regarde le *Leibnitianiſme*, ou le *Fataliſme*, comme la peſte de la Societé & de la Religion. Tout ce qui y conduit lui eſt ſuſpect; & il voudroit en prévenir les effets pernicieux par de bons correctifs. A la faveur de ce bon deſſein il falloit uſer de quelque indulgence, & lui pardonner les fautes occaſionnées, non ſeulement par la Traduction, mais encore par la prévention où il étoit, que l'Auteur étoit *Leibnitien*. Il y a bien des choſes dans l'*Eſſai ſur l'Homme* propres à fortifier ce préjugé. Il eſt même avantageux que Mr. DE CROUZAZ en ait ouvertement accuſé l'Auteur, afin de donner occaſion à ſon ſçavant Défenſeur de le juſtifier entierement de ce réproche, & de déveloper tout le Syſtème du Poëte *Anglois*. Il en eſt réſulté encore un autre avantage; c'eſt que l'on a eu occaſion de rélever les fautes que Mr. l'Abbé *du Reſnel* a commiſes dans la Traduction en vers qu'il nous en a donnée. Les Lecteurs pourront en profiter; & cela pourroit bien nous en procurer une nouvelle Edition corrigée. Ces Lettres ne regardent pas moins cet Abbé que Mr. DE CROUZAZ, quoiqu'il y ait bien de la différence entre la politeſſe & l'honnêteté avec laquelle on traite le premier, & celle dont on uſe envers le dernier.

---

* *Tom. II. pag. 2.*

La chaleur avec laquelle Mr. WARBURTON défend Mr. POPE, pourroit faire ſoupçonner qu'il y avoit des relations d'amitié entre ces deux Meſſieurs. Cependant il n'y en avoit aucune; & Mr. WARBURTON ne connoiſſoit le Poëte que par ſes Ecrits. C'eſt l'amour de la vérité qui l'a engagé à prendre la plume. Il a cru que la gloire de ſa Patrie étoit intéreſſée dans celle d'un ſi beau genie, & que le plaiſir & l'inſtruction que l'on retiroit de ſes Ouvrages, étoient des motifs ſuffiſans pour entreprendre leur défenſe contre les traits d'une fauſſe Critique.

Les quatre *Epîtres* qui compoſent *l'Eſſai ſur l'Homme* ne rendent pas l'Ouvrage complet. Il n'y en a que la moitié. Voici le Plan que Mr. POPE donne de cette ſuite dans une Lettre au Dr. *Swift*, qui ſe trouve dans le Recueil de ſes Lettres. „ La matière, *dit-il*, eſt ample. Le ſujet en ſera diviſé en quatre Epîtres, „ qui ſeront une ſuite naturelle de *l'Eſſai ſur l'Homme*. La première traitera „ de l'étendue & des limites de la Raiſon humaine, & des Sciences en général. La ſeconde renfermera le détail „ des Arts utiles & inutiles, & de ceux „ par conſéquent, auxquels on peut, ou

„ l'on ne peut atteindre. La troiſième „ ſera ſur la nature, l'objet, l'application „ & l'uſage des différens Talens. La „ quatrieme enfin ſur l'uſage du Sçavoir, „ de l'Eſprit & de la Science du Monde: „ Cette derniere ſera terminée par une „ Satire contre le faux emploi que l'on „ en fait, & ſera rélevée par des portraits, „ des caractères & des exemples. „ Mais hélas! l'entrepriſe eſt grande, & „ je ne ſuis plus le même homme! Mon „ entendement, à la vérité, quel qu'il „ ſoit, eſt plutot augmenté que diminué. „ J'enviſage les choſes dans leur „ totalité plus que je ne faiſois: j'apperçois „ plus clairement leurs principes, „ leurs connexions & leurs rapports: „ Mais ce que je gagne du coté de la Philoſophie, „ je le perds du coté de la „ Poëſie. Les Fleurs s'en vont, lorſque „ le Fruit commence à mûrir; & peut-„ être ne ſera-t-il jamais mûr * ".

Si Mr. POPE remplit ſon Plan, il ne faut pas douter qu'il n'inſere dans divers endroits de cette ſuite les éclairciſſemens & les explications néceſſaires, & qu'il ne ſe juſtifie pleinement de tout ce dont on l'a chargé. Alors le *Commentaire* de Mr. DE CROUZAZ, & la Reponſe qu'il s'eſt attirée deviendront aſſez inutiles.

---

* *Tom. II. pag.* 94-95.

Quoi qu'il en ſoit, le fond de l'accuſation intentée par Mr. DE CROUZAZ eſt, que Mr. POPE adoptoit dans ſon Ouvrage les principes de Mr. *Leibnitz.* La queſtion ſera bien-tôt vuidée, ſi l'on fait voir que le Syſtème du Poëte *Anglois* eſt différent de celui du Philoſophe *Allemand.* C'eſt à quoi nous nous bornerons dans cet Extrait, ſans ſuivre Mr. WARBURTON, ni ſon Compilateur, dans tous leurs raiſonnemens.

Le principe fondamental de *l'Eſſai ſur l'Homme* eſt, que *de tous les Syſtèmes poſſibles la Sageſſe infinie a choiſi le meilleur.* Mais Mr. POPE ne prétend point, que Dieu ait été forcé néceſſairement à produire la Création ſuivant le Syſtème le plus parfait. C'eſt par un pur effet de ſa liberté qu'il a fait ce choix; n'y ayant été déterminé que par lui-même, par ſa propre volonté. Où eſt le *Fataliſme* dans ce Syſtème?

De ce principe Mr. POPE conclut, que le mal moral tire ſa ſource du libre Arbitre; conſéquence néceſſaire d'une Créature telle que l'Homme. Il ajoute, que ce mal moral s'accorde parfaitement avec les attributs de Dieu; parce que tout ce qui eſt mal dans notre Syſtème particulier, eſt bien relativement au Tout; c'eſt-à-dire que *le mal particulier eſt un bien général.* Il prouve cette propoſition par divers raiſonnemens qu'on lit dans ſa premièremière *Epître*; & conclut, *que tout ce qui eſt, eſt bien.* Cette concluſion a choqué Mr. DE CROUZAZ; & il a cru que le Poëte vouloit dire, que toutes les Actions des Hommes étoient indifférentes, & également bonnes: au lieu que ſa penſée eſt, que Dieu ſçait tirer le bien du mal, & faire ſervir les maux particuliers au bien général du Tout.

Enfin, remarquons que Mr. POPE eſt ſi éloigné du *Leibnitianiſme*, qu'il n'a jamais lû le Syſteme de *Leibnitz*; & qu'il n'avoit jamais ouï parler de l'*Harmonie préétablie.* Il a tiré ſon Syſtème de *Platon.* „ Ce Philoſophe ingenieux, *dit* Mr. WARBURTON, pour défendre la Provi„dence contre les objections des Athées, „ au ſujet de l'origine du mal, employe „ cet argument: Que parmi un nombre „ infini de mondes poſſibles, préſens à l'i„dée de Dieu: celui qu'il a créé, qui „ ſubſiſte, qui, par la nature des choſes „ créées, eſt ſujet à des changemens ſuſ„ceptibles d'un mêlange de mal, eſt le „ meilleur. Or, s'il eſt le meilleur, tout „ mal ne ſçauroit être qu'un mal parti„culier; il ne peut être que petit, à en „ juger relativement, & il doit tendre à „ la plus grande perfection du Tout . . . „ S'enſuit-il que *Platon* fut *Fataliſte*? Il „ ne l'etoit pas, & ſon argument ne „ renferme aucune idée de *Fataliſme* . . .

„ Il eſt vrai que *Leibnitz* s'eſt auſſi emparé de cette idée; mais c'étoit pour enter ſur ce Syſtème la doctrine du *Fataliſme. Platon* dit, Dieu a choiſi ce qui „ étoit le mieux. *Leibnitz* dit, Dieu n'a „ pû choiſir que ce qui étoit le mieux. „ *Platon* ſuppoſe dans Dieu la liberté de „ pouvoir choiſir entre deux choſes également bonnes. *Leibnitz* ſoutient que „ cette ſuppoſition eſt abſurde, & que ſi „ elle pouvoit avoir lieu, Dieu ne choiſiroit ni l'un, ni l'autre. Le premier eſt „ Partiſan zèlé de la Liberté divine, & „ le ſecond, nonobſtant tous les déguiſemens qu'il a employez dans ſa *Théodicée*, „ eſt un *Fataliſte* averé. Nonobſtant cette différence eſſentielle entre le Syſtème de *Platon* & celui de *Leibnitz*, il „ réſulte, également de l'un comme de „ l'autre, cette grande conſéquence, *que* „ *tout ce qui eſt, eſt bien*; parce que tout „ en ce monde, même le mal, tend à la „ plus grande perfection du Tout *. „ C'eſt dans le ſens de *Platon* que Mr. „ POPE a raiſonné, & non dans celui „ de *Leibnitz*.

Je finirai cet Extrait par deux Remarques qui ſe trouvent dans mon Auteur. L'une, que Mr. POPE lui a appris, qu'il avoit

---

* *Tom. II. pag.* 36-37.

voit fait dans ſon *Eſſai ſur l'Homme* un grand uſage des penſées de *Paſcal*. Cela lui a donné occaſion de rapporter au bas de la Traduction toutes les penſées que le Poëte *Anglois* a imitées de l'Auteur *François*. C'eſt une ſatisfaction pour le Lecteur, de pouvoir comparer la manière d'exprimer la même penſée par deux Ecrivains auſſi illuſtres.

La ſeconde Remarque eſt, que le *Commentaire* de Mr. DE CROUZAZ a été traduit en *Anglois*. Mais comme une bonne partie de ſes Remarques ont été occaſionnées par le defaut de fidélité de la Traduction en vers ; & qu'on a ſubſtitué l'Original à la Verſion dans cette Traduction *Angloiſe*; il eſt arrivé que ſa Critique a porté à faux ; & que la Citation originale refutoit ſouvent ſa Remarque : Ce qui ne pouvoit que jetter un grand ridicule, & ſur l'Auteur, & ſur le Traducteur *Anglois*.

ARTICLE V.

DISSERTATIONS ſur l'UNION de la RELIGION, de la MORALE & de la POLITIQUE : *tirées d'un Ouvrage* de Mr. WARBURTON. A *Londres*, chez *Guillaume Darrés*, 1742.
C'eſt un *in* 12., en deux Volumes, dont

dont le premier contient 383. *pag.* & le ſecond 425. *pag.* *.

LE Traducteur de cet Ouvrage eſt ſans doute le même qui nous a donné *les Mélanges de Littérature & de Philoſophie.* Quoiqu'il ſoit fort en état de donner de bonnes Traductions, ainſi qu'il paroît par ceux des Ouvrages poëtiques de Mr. *Pope*, qu'il a traduit, il aime mieux travailler ſur les idées de ſon Original, que de s'aſtreindre à le traduire mot-à-mot. C'eſt ce qui paroît par la Traduction de la Réponſe de Mr. WARBURTON à Mr. *de Crouzaz*, & par celle de ce Recueil de *Diſſertations.* Dans l'une & dans l'autre il s'eſt éloigné du caractère de Traducteur, pour revetir celui de Compilateur. Son Ouvrage n'eſt, ni tout-à-fait Traduction, ni tout-à-fait Original. Il tient le milieu, & pourroit par-là même, déplaire à pluſieurs perſonnes, qui preféreroient peut-être une Traduction dans les formes, afin de pouvoir mieux juger de l'Auteur original.

Comme l'on a déja rendu compte des deux premiers Volumes du Livre de Mr. WARBURTON dans quelques-unes des parties de ce *Journal* † nous nous bornerons ici à en rafraîchir les idées, à expoſer le Plan du Traducteur dans ſes Diſſertations, & à ce qui nous paroîtra nouveau, ou omis dans les Extraits précedens. Mais avant cela nous obſerverons, que l'Auteur, dont le nom ne nous eſt pas inconnu, eſt Catholique Romain. Nous ne faiſons point cette Remarque pour rendre ſon Ouvrage ſuſpect aux Proteſtans; mais plutôt pour lui faire honneur de ſa moderation, & de la juſtice qu'il rend aux Auteurs de cette Communion. Cela eſt ſi rare chez les Auteurs Catholiques Romains, que nous nous faiſons un plaiſir de rendre juſtice à celui-ci. Les liaiſons étroites qu'il dit avoir contractées avec Mr. WARBURTON ſont auſſi un grand préjugé en faveur de ſon mérite.

---

* Ce Livre ſe trouve à la *Haye* chez *Pierre de Hondt.*

† Voyez Biblioth. Brit. *Tom. XI. pag.* 75. & 268. *Tom. XII. pag.* 1. & 215. *Tom. XVII. p.* 370.

Ces *Diſſertations* ſont tirées d'un Ouvrage où Mr. WARBURTON a entrepris de prouver la Divinité de la Miſſion de *Moïſe*. „ Il commence par ſuppoſer, „ que tout Légiſlateur ſenſé, qui établit „ une Religion & une Police civile, agit „ dans des vûës certaines & determinées, „ & non par caprice, ni ſans deſſein. Ce „ premier principe accordé, ſon but eſt „ de démontrer d'abord ces deux véritez. La première, que le Dogme des „ Peines & des Récompenſes d'une autre „ Vie eſt néceſſaire au ſoutien de la Societé civile. La ſeconde, que tout le „ Genre humain, & particulierement les „ Na-

„ Nations les plus ſages & les plus ſça„ vantes de l'Antiquité, ont toutes una„ nimement cru & enſeigné l'utilité & la „ néceſſité de ce Dogme pour la Societé „ civile. Son premier Volume eſt unique„ ment employé à prouver la vérité de ces „ deux premières propoſitions. . . & il les „ a prouvées & démontrées: d'où il ré„ ſulte, qu'il eſt *humainement* impoſſible „ d'etablir une Societé civile, ſans éta„ blir en même tems le Dogme des Pei„ nes & des Récompenſes d'une autre „ Vie; que l'exiſtence d'un Etat, & „ la créance de ce Dogme, ſont deux „ choſes *naturellement* inſéparables: que „ ſi par conſequent on trouve qu'un E„ tat ait exiſté, & que dans cet Etat on „ n'ait point enſeigné ce Dogme *humai„ nement* & *naturellement* néceſſaire au ſou„ tien d'un Etat, il s'enſuit qu'un pareil „ établiſſement civil eſt néceſſairement „ l'effet de moyens *plus qu'humains* & „ *ſurnaturels*, & qu'il ne peut avoir pour „ Auteur que Dieu. Or il y a un grand „ nombre de Sçavans, & Mr. WAR„ BURTON eſt de ce nombre, qui pré„ tendent que le Dogme des Peines & des „ Récompenſes d'une autre Vie ne faiſoit „ point partie de l'Economie Moſaïque; „ de cette circonſtance il conclut, que „ cette Economie ne peut être que d'in„ ſtitution divine. Les Volumes ſuivans „ doivent ſervir à prouver la vérité de

„ cette derniere propoſition, & la juſteſſe de la conſequence qu'il en déduit.

„ Mr. WARBURTON ſe propoſe de tirer de l'omiſſion de ce Dogme pluſieurs „ argumens contre les *Eſprits forts*. Ils „ ont toûjours regardé cette omiſſion, „ comme une imperfection qui rendoit „ l'Economie *Moſaïque* indigne de Dieu, „ auquel on l'attribue. . . . Cette nouvelle Démonſtration prouvera évidemment aux *Juifs*, qu'en conſequence de „ l'omiſſion du Dogme des Peines & des „ Récompenſes d'une autre Vie, ils doivent chercher une Revélation plus parfaite de la volonté de Dieu * ".

Tel eſt le plan de l'Ouvrage de Mr. WARBURTON. Celui de ſon Traducteur n'eſt pas auſſi étendu. Il s'eſt borné à une partie de l'Ouvrage de ce ſçavant *Anglois*; „ partie néanmoins qui, „ comme il le dit, fait en elle-même un „ tout achevé & complet, que l'on peut „ regarder comme une Démonſtration „ de la vérité de la Religion, prouvée „ par ſon utilité & ſa néceſſité † ".

Ces Diſſertations ſont toutes tirées du premier Volume de l'Ouvrage de Mr. WARBURTON. C'étoit auſſi le ſeul qui eut encore paru, lorſque le Traducteur entreprit de le donner en *François*. Il a ex-

---

* *Tom. I. pag.* 19-22.

† *Ibid. pag.* 1.

exactement ſuivi ſon Auteur, excepté dans ce qui regarde l'établiſſement d'une Egliſe nationale. L'amour de ſa Religion & de ſa Patrie, lui ont fait prendre des libertez ſur cette matière dont il eſt perſuadé que Mr. WARBURTON ne s'offenſera pas. Pour ne point s'égarer ſur un ſujet ſi délicat & ſi litigieux, il a ſuivi Mr. de *Marca* & Mr *Boſſuet*. Ces Diſſertations ſont au nombre de ſeize.

I. Diſſ. *Sur l'origine & la nature de la Société civile, & ſur la néceſſité de la Religion pour en affermir l'établiſſement.* L'on y fait voir, que le Gouvernement ne ſçauroit ſubſiſter ſans le ſecours de la Religion. Pour cet effet l'on examine les imperfections innées du Plan originaire de la Société civile; car elle a ſes defauts qui lui ſont propres, & qui ſont une ſuite néceſſaire de la dépravation naturelle du cœur humain; & c'eſt de ces defauts que l'on conclut la néceſſité de la Religion; elle ſeule pouvant y remedier par la crainte & l'eſpérance des Peines & des Récompenſes d'une autre Vie.

II. Diſſ. Ce ſentiment étant directement oppoſé à celui des perſonnes qui ſoutiennent, qu'il pourroit y avoir une République d'Athées, l'on *entre dans l'examen des ſentimens de* Mr. Bayle *à l'égard de la Société*; lequel a ſoutenu cette opinion. L'on fait voir que le ſophiſme de cet Auteur conſiſte à avoir ſéparé la Morale de la Re-

Religion; & l'on montre que ces deux choſes ſont inſéparables, que la Morale ſuppoſe l'obligation de pratiquer la Vertu, que toute obligation envers un Etre de raiſon, ou envers ſoi-même, eſt nulle & chimérique, & que par conſequent nous devons chercher un Principe d'obligation hors de nous-mêmes & envers un Etre réel. Or cet Etre qui peut impoſer à l'Homme des obligations morales, ne peut être que la Divinité.

III. Diſſ. Bien loin que la Religion & la Morale ſoient utiles à la Société, l'Auteur de la *Fable des Abeilles* a prétendu, que les vices étoient utiles à un Etat floriſſant. C'eſt à *l'examen des ſentimens de Mr.* Mandeville, *Auteur de cet Ouvrage*, que cette troiſième Diſſertation eſt deſtinée. Cet Ecrivain a prétendu, que les lumieres de la raiſon étoient incapables de diſcerner la nature du Bien & celle du Mal; & que la Religion étoit la *ſeule* ſource de nos connoiſſances morales. Après quoi il abuſe de l'Autorité de la Religion pour condamner les actions les plus innocentes. Pour faire tomber le Syſtème de Mr. *Mandeville*, l'on rétablit l'uſage de la Raiſon dans les matières de Morale, & l'on fixe l'idée du Luxe à une conſommation préjudiciable des productions de la Nature & de l'Art: Car l'on fait voir qu'alors, bien loin d'être avantageux à un Etat, rien au contraire n'eſt plus capable d'en accélerer la ruine. Il a fallu entrer dans cette conſideration, parce que Mr. *Mandeville* prouve par l'exemple du *Luxe*, que le Vice eſt avantageux à l'Etat.

IV. Diſſ. Le ſoin que les Législateurs ont pris pour établir une Religion, eſt une preuve de ſon utilité par rapport au Gouvernement. L'on dévelope cette preuve, & l'on fait voir, que *la Religion eſt utile à la Société par les ſoins des Légiſlateurs pour établir les Dogmes de la Providence & d'un Etat futur*. Cette Diſſertation renferme, en quelque manière, l'Hiſtoire des opinions humaines ſur les trois ſujets les plus importans & les plus intéreſſans, la Religion, la Morale & la Politique. Comme il n'y a jamais eu d'Etat policé qui n'ait eu une Religion publique, autoriſée & ſoutenue par le Magiſtrat; c'eſt une preuve qu'il a pris ſoin de cultiver & de conſerver la Religion: mais s'il en a pris ſoin, c'eſt une preuve que la Religion eſt utile à la Société. L'on confirme cet argument par l'examen de la nature des Dieux du Paganiſme, de leurs attributs & du Culte qu'on leur rendoit. C'eſt encore dans la vûë d'aſſurer l'établiſſement de la Religion, que tous les anciens Légiſlateurs ont prétendu à quelque inſpiration divine; & qu'ils ont inſeré la Doctrine de la Providence dans le préambule de leurs Loix.

V. Diſſ. *De l'établiſſement des Myſtères, & de leur utilité pour la Société, par le ſoin que l'on prenoit d'y enſeigner le Dogme d'un Etat futur.* Rien ne prouve mieux les ſoins du Magiſtrat pour la Religion que cet Etabliſſement. L'explication des Myſtères étant un des points des plus curieux, des moins connus, & cependant un de ceux dont la connoiſſance eſt des plus néceſſaires pour l'intelligence de l'Antiquité: Mr. WARBURTON a traité ce ſujet avec un ſoin particulier. Il fait voir l'origine & le progrès de cette Inſtitution; il en dévelope la Nature & la Fin; il en expoſe le Secret, & fait voir les cauſes de ſa corruption. Il y avoit de petits & de grands Myſtères, qui, les uns & les autres, avoient pour but d'établir fermement les Dogmes de la Providence & d'un Etat futur.

VI. Diſſ. *De l'Initiation aux Myſtères; ou explication de la Deſcente fabuleuſe des anciens Heros aux Enfers.* Cette Deſcente n'eſt autre choſe que la rélation de leur Initiation dans les Myſtères. Sous cette allégorie l'on explique tout ce qui a rapport à l'Etat futur des Hommes & des Héros; & afin d'en graver plus fortement les impreſſions dans l'eſprit des Initiez, les petits Myſtères étoient accompagnez d'un ſpectacle pompeux & effrayant, où l'on repréſentoit l'Etat des morts ſuivant les idées populaires, & en même tems les plus propres à correſpondre aux deſſeins politiques du Légiſlateur. En conſequence de ces obſervations, l'on propoſe une nouvelle explication du ſixième Livre de l'*Enéide*, où l'on aplanit les difficultez & l'on réſout les objections que les Critiques ont formées contre ce Chef d'œuvre de *Virgile.*

VII. Diſſ. *Utilité des Myſtères, prouvée par l'explication de l'Ane d'or d'*Apulée. Cette Diſſertation ne ſe trouve pas dans le premier Volume de l'Ouvrage de Mr. WARBURTON. Ce Sçavant l'a placée dans le ſecond. Mais, comme elle vient fort bien à la ſuite de celles qui traitent des Myſtères, il la communiqua en Manuſcrit au Traducteur, afin qu'il la mît à cette place. L'on y fait voir que cette métamorphoſe, juſqu'à préſent preſque inintelligible, n'eſt qu'une Apologie du Paganiſme, fondée ſur la ſainteté & l'utilité des Myſtères.

VIII. Diſſ. Après avoir examiné la conduite & les inſtitutions des anciens Légiſlateurs, qui paroiſſent avoir été unanimement perſuadez de la vérité, ainſi que de l'utilité des Dogmes de la Providence & d'un Etat futur; l'on entre dans la diſcuſſion des ſentimens des Philoſophes ſur la même matière. *Examen des ſentimens des Philoſophes ſur la néceſſité & ſur la vérité des Peines & des Récompenſes d'une autre Vie.* L'on examine ici l'Origine, le Progrès, la Perfection, le Déclin & le Genie de l'ancienne Philoſophie; & dans le cours de cet examen l'on fait voir deux choſes: l'une, que les Grecs croyoient qu'il étoit permis de tromper le Peuple pour ſon avantage, & par conſequent d'enſeigner une choſe, & d'en croire une autre: la ſeconde, que les Philoſophes avoient une Doctrine publique & une Doctrine ſecrette, roulant, non ſur des objets différens, mais ſur les mêmes ſujets qu'ils traitoient d'une manière contradictoire. Tous les Philoſophes, perſuadez de l'Exiſtence de Dieu, ont enſeigné le Dogme des Peines & des Récompenſes d'une autre Vie: mais ils ne l'enſeignoient qu'à cauſe de ſon utilité; puiſque aucun d'eux, à l'exception de *Socrate*, n'a été intimement perſuadé de ſa vérité.

IX. & X. Diſſ. Ceſt ce que l'on prouve par l'examen des ſentimens particuliers des *Pythagoriciens*, des *Platoniciens*, des *Peripatéticiens*, des *Stoïciens*, & de *Ciceron*. L'on en exclut les nouveaux *Académiciens*, que Mr. WARBURTON juge avoir été de purs Sceptiques. Tout cela fait la matière de deux Diſſertations.

XI. Diſſ. *Examen des ſentimens des Philoſophes ſur la Nature de Dieu, & ſur celle de l'Ame.* Le but de cette Diſſertation eſt, de convaincre que les anciens Philoſophes ne croyoient point intérieurement le Dogme des Peines & des Récompenſes d'une autre Vie. Pour cet effet l'on montre, que leurs principes métaphyſiques ſur la Nature de Dieu & ſur celle de l'Ame étoient incompatibles avec ce Dogme.

XII. Diſſ. *Refléxions ſur l'aveuglement & l'égarement des Philoſophes Payens.* Une duplicité auſſi grande de la part des Dépoſitaires pour ainſi dire de la Sageſſe mondaine étonne. C'eſt ce qui a engagé Mr. WARBURTON à faire diverſes refléxions, également judicieuſes & importantes, ſur ce ſujet.

XIII. Diſſ. *Examen du ſentiment de ceux qui prétendent que la Religion eſt une invention de la Politique.* Puiſque l'on reconnoît ſi univerſellement l'utilité de la Religion par rapport au Gouvernement, c'eſt une preuve que la Religion eſt vraye, le vrai & l'utile étant inſéparables. Il eſt donc ridicule de prétendre que la Religion ait été inventée par les Politiques à cauſe de ſon utilité; ce qui eſt d'ailleurs démenti par tous les monumens de l'Hiſtoire, qui prouvent qu'il y avoit une Religion avant qu'il y eût un Magiſtrat Civil.

XIV. Diſſ. *Sur la Nature des Societez religieuſes, & leur différence d'avec les Societez Civiles.* Quoique la Religion ſoit ſi eſſentiellement liée à la Politique, il eſt cependant d'une conſequence très-dangereuſe de confondre les Droits des deux Societez, la Civile & la Religieuſe. L'on s'applique donc ici à découvrir l'origine & le fondement de leurs Droits reſpectifs, pour faire voir ſur quel pied & de quelle manière on peut établir la concorde de l'Empire & du Sacerdoce ; & veiller à la conſervation de l'Egliſe nationale, ſans donner, d'une part, atteinte à l'autorité du Souverain, & ſans bleſſer, de l'autre, les droits de l'Humanité par la violence & la perſécution.

XV. Diſſ. *Sur l'établiſſement d'une Egliſe Nationale, ou ſur l'alliance & la confédération des Sociétez Civiles & Religieuſes de l'Egliſe & de l'Etat.* Il doit régner une grande harmonie entre la Societé Civile & la Religieuſe. Elles doivent s'aider & ſe ſoutenir mutuellement. Il eſt certain que tout ce qui tend dans la Religion à l'affoibliſſement de la puiſſance de l'Etat, n'eſt point une inſtitution de Dieu, & que c'eſt ſûrement l'effet des abus introduits par les hommes, & des fauſſes maximes qu'ils ſe font faites à eux-mêmes. Lorſque la Religion paroît produire des déſordres, c'eſt une marque infaillible que l'on ſuit un faux Syſtème, également oppoſé à l'eſprit de la Religion & à celui de la ſaine Politique.

XVI. Diſſ. *Sur l'eſprit de Tolerance & de Perſécution.* Si l'on étoit une fois bien perſuadé que l'empire des Hommes ne s'étend pas ſur les opinions; que c'eſt une prérogative que Dieu s'eſt reſervée; que l'intolérance & la violence ſont auſſi ſévèrement défendues par la Religion, que la paix & la charité y ſont étroitement recommandées : ſi, en admettant ces principes inconteſtables, l'on s'appliquoit à déveloper toutes les conſequences qui en réſultent, & à ne jamais s'en écarter dans la pratique, une ſi belle voye ne pourroit conduire qu'au Vrai & à l'Utile; & un Etat qui les adopteroit, ne pourroit manquer d'acquerir par-là un degré de puiſſance qui feroit frémir ſes Ennemis.

Tel eſt le précis des *Diſſertations* qui compoſent ces deux Volumes. Nous l'avons tiré de la *Préface du Traducteur*, qui s'eſt cependant plus étendu qu'il ne nous convenoit de le faire. L'on peut voir, par ce que nous en avons dit, la liaiſon que ces Diſſertations, quoiqu'elles paroiſſent détachées, ont enſemble. Tout y revient à ceci, que la Religion eſt néceſſaire pour le maintien de la Société Civile ; & que l'on en a jugé de cette manière dans tous les tems : d'où il réſulte naturellement, qu'une choſe auſſi utile ne peut manquer d'être vraye.

Les *Diſſertations* auxquelles nous croyons devoir nous borner dans cet Extrait, ſont la XII. juſques à la XV. incluſivement. Elles renferment diverſes choſes qu'on n'a touché que légérement dans les précedens Extraits ; & le Traducteur y a mis beaucoup du ſien, s'étant écarté des idées de ſon Original à certains égards. Cela ſuffit pour juſtifier notre choix.

La duplicité des Philoſophes Payens, qui enſeignoient en public le Dogme des Récompenſes & des Peines d'une autre Vie, & le contraire dans le particulier, eſt quelque choſe de bien ſurprenant. Cela juſtifie abondamment les ſoins que les Apôtres ont pris pour précautionner leurs Diſciples contre le venin de cette Philoſophie. Quel tort n'auroit-elle pas fait à la Religion, ſi elle s'y étoit introduite ? Elle en auroit renverſé les fondemens. L'on ne comprend pas, comment des perſonnes auſſi habiles que l'étoient pluſieurs de ces Philoſophes, ont pû donner dans un travers auſſi étrange. La choſe paroît encore plus extraordinaire, quand on refléchit que quelques-uns ont écrit ſur le Dogme des Récompenſes & des Peines d'une Vie à venir, d'une manière à rendre ce point de Doctrine tout-à-fait probable. Mais cet étonnement ceſſe, lorſqu'on refléchit qu'ils étoient infatuez de certaines opinions métaphyſiques qui renverſoient totalement ce Dogme. Ces opinions, tout mal-fondées qu'elles fûſſent, faiſoient plus d'impreſſion ſur leur eſprit que les preuves morales d'un état à venir de Récompenſes & de Peines. Le ſeul *Socrate*, qui avoit renoncé à l'étude de cette Métaphyſique, pour s'attacher uniquement à la Morale, évita de tomber dans les mêmes erreurs : il fut perſuadé de bonne-foi d'un Dogme que les autres n'enſeignoient que par politique.

Mais puiſque les Philoſophes de l'Antiquité n'ont point cru qu'il y eût des Récompenſes & des Peines après la mort, il ne faut plus alléguer leur autorité en faveur de ce Dogme, ni prétendre, comme les Libertins & quelques Théologiens modernes, que l'Antiquité ait été inſtruite de toutes les véritez fondamentales de la Religion: mais auſſi, il ne faut pas donner dans une extrêmité oppoſée. Il y a eu des Théologiens qui, bien loin de reconnoître que les anciens Philoſophes Payens ayent découvert les véritez fondamentales de la Religion, ont prétendu que la raiſon humaine étoit trop foible pour faire aucune découverte là-deſſus; & que par conſequent la Religion naturelle étoit une chimère, & que les foibles connoiſſances que quelques hommes paroiſſoient en avoir eu, n'étoient que des étincelles mourantes de la Tradition primitive. Il faut tenir un milieu. La raiſon naturelle eſt aſſez éclairée pour connoître la vérité, & juger de la liaiſon des conſequences lorſqu'on les lui propoſe; mais elle n'eſt pas toûjours aſſez forte pour en découvrir elle-même la ſource, & en tracer le cours. C'eſt ce qui a fait que les anciens Payens n'ont pû découvrir diverſes choſes dans la Religion, qui nous paroiſſent tout-à-fait natuturelles, aujourd'hui que la Revélation nous les propoſe. Voici comment notre Auteur s'exprime ſur ce ſujet.

„ On trouve dans le *Theætetus* de *Pla-*
„ *ton* un ſommaire exact de la Philoſo-
„ phie des Atômes. Cependant, com-
„ me elle s'y trouve dénuée de ſes prin-
„ cipes, lorſqu'on commença au renou-
„ vellement des Lettres à étudier & à
„ commenter les Ouvrages de ce Phi-
„ loſophe, dont l'Ecole avoit été inter-
„ rompue pendant pluſieurs ſiécles, cet-
„ te deſcription fut regardée comme in-
„ intelligible, & ne fut entendue de per-
„ ſonne. Ni *Marſile Ficin*, ni *Serranus*, ne
„ purent lui trouver un ſens raiſonnable:
„ mais dès que *Descartes* eut fait revivre
„ cette Philoſophie, & qu'il en eut tiré les
„ principes de ſon propre fonds, le nuage
„ fut diſſipé, & tous les Lecteurs vi-
„ rent clairement (quoique le ſçavant *Cud-*
„ *worb* eſt, je crois, le premier qui en
„ ait fait l'obſervation) que *Platon*, en cet
„ endroit, avoit donné une rélation éga-
„ lement exacte & curieuſe de cette Phy-
„ ſiologie. Quelques-uns même crurent,
„ que *Descartes* en avoit tiré la premiè-
„ re idée de ſon Syſtème. Il eſt cepen-
„ dant vraiſemblable, que ſans lui ce paſ-
„ ſage ſeroit demeuré dans une obſcurité
„ éternelle. Il en eſt preciſément de mê-
„ me par rapport aux connoiſſances de la

„ Morale & de la Religion. Si la Revélation ne nous en eût point découvert „ les vrais principes, ils auroient ſans „ doute reſté inconnus à jamais. Cependant, après avoir été découverts & „ connus, ils paroiſſent ſi conformes à la „ Raiſon humaine, qu'on ſe laiſſe ſurprendre par l'idée de croire qu'elle en eſt „ la ſource, & que c'eſt à elle que nous „ en ſommes redevables. *

Puiſque les Légiſlateurs ont inculqué au Peuple l'idée d'un Dieu qui veilloit ſur toutes les actions des hommes, dans le deſſein de les récompenſer ou de les punir dans une autre Vie, ſelon qu'ils ſe ſeroient bien ou mal conduits, que les Philoſophes ont enſeigné la même choſe, quoiqu'ils n'en crûſſent rien, & que le Magiſtrat Civil n'a rien négligé pour faire jetter à ce Dogme de profondes racines dans le cœur de ſes Sujets; ne peut-on pas en conclure que ce Dogme eſt de l'invention des Politiques, qui n'ont point trouvé de frein plus propre pour retenir les hommes dans le devoir? C'eſt-là une objection que les Incrédules ont ſouvent faite à la Religion, & qui ſemble être fortifiée par les raiſonnemens de Mr. WARBURTON: c'eſt auſſi ce qui l'a engagé à y répondre directement. Il fait à ce

---

* Tom. II. *pag.* 177, 178.

à ce ſujet diverſes refléxions nouvelles & curieuſes, dont nous ne croyons pas devoir priver nos Lecteurs.

Il remarque d'abord, que les Incrédules prétendent que les Politiques ont inventé la Religion, parce qu'elle étoit utile pour le bien de la Société. Mais cette utilité même eſt une preuve que la Religion n'eſt point une invention de la politique. Voici comment notre Auteur raiſonne. Tout ce qui eſt utile eſt vrai; mais ſi la Religion eſt utile pour le bien de la Société, ne s'enſuit-il pas qu'elle eſt vraye? Quand on dit que tout ce qui eſt utile eſt vrai, il faut faire attention que l'on ne veut pas parler de l'utilité particuliere, qui eſt en oppoſition à l'utilité générale; mais ſeulement de cette derniere. Or, cette derniere eſpece d'utilité eſt la compagne inſeparable du vrai. „ Se conformer au vrai, c'eſt agir d'une manière conforme à la nature & à la diſpoſition des choſes; & celui qui agit „ d'une manière conforme à la nature & „ à la diſpoſition des choſes, doit parvenir à ſes fins; comme au contraire celui qui agit d'une manière qui y eſt oppoſée, doit néceſſairement échouer: „ de même que, ſuivant les principes „ vrais ou faux ſur leſquels on raiſonne, la conſequence doit être néceſſairement vraye ou fauſſe. Or parvenir „ aux fins pour leſquelles on agit, c'eſt

,, en quoi conſiſte l'utilité ou le bonheur;
,, comme la miſére ou le malheur conſiſte
,, à en être fruſtré. Si le vrai donc produit
,, l'utile. . . l'utile indique le vrai.
,, S'il en étoit autrement, il faudroit qu'il
,, y eût deux ſortes d'utilitez univerſelles;
,, l'une provenant du vrai, & l'autre provenant
,, du faux: ce qui eſt impoſſible,
,, parce que la nature de ces deux ſortes
,, d'utilitez devroit être différente; c'eſt-à-dire
,, qu'il devroit y en avoir une
,, qui, dans le même tems, ſeroit & ne
,, ſeroit point utile. Toutes les fois donc
,, que l'on trouve dans une choſe le caractère
,, d'une utilité générale, on peut
,, être certain qu'il eſt l'effet du vrai. Or
,, comme la conduite univerſelle des Légiſlateurs
,, démontre évidemment, qu'il
,, reſulte de la Religion une utilité générale,
,, il s'enſuit que la Religion, ou
,, l'idée de la rélation qui ſe trouve entre
,, la Créature & le Créateur, eſt
,, vraye ". *

L'on peut faire une difficulté contre ce raiſonnement. Les Légiſlateurs Payens ont prétendu que la Religion Payenne étoit utile à la Société: mais comme cette Religion étoit fauſſe & pleine de ſuperſtitions, il s'enſuivroit que cette Religion, dont ils reconnoiſſoient l'utilité, & qui étoit réellement utile, ſeroit vraye.

Mr

---

* Tom. II. *pag.* 180, 181.

Mr. WARBURTON regarde cette objection comme tou -à-fait mal fondée. Quoique le Paganiſme fût une Religion fauſſe & ſuperſtitieuſe, il ne s'enſuit pas qu'il n'y eût rien de vrai ni de bon dans cette Religion. Or, l'utilité qu'elle procuroit aux Hommes en particulier, & au Gouvernement en général, ne découloit pas des principes faux & ſuperſtitieux qu'elle adoptoit, mais ſeulement des principes vrais. L'on n'en ſçauroit douter, ſi l'on fait attention, que le bien que la Religion produiſoit, étoit mélangé avec le mal, exactement ſelon que la Religion étoit plus ou moins infectée de ſuperſtition ; que moins on trouve de ſuperſtition dans une Religion, plus le Peuple, toutes choſes égales & compenſées, étoit heureux ; & plus il y en avoit, moins il en retiroit d'avantages. L'utilité, qui naiſſoit de la Religion Payenne, tiroit ſa ſource des principes vrais ; & les maux qu'elle cauſoit, venoient des principes faux.

Ce mélange de vrai & de faux dans le Paganiſme doit être exactement peſé, ſi l'on en veut faire une juſte comparaiſon avec l'Athéïſme. C'eſt ce que Mr. *Bayle* n'a point fait, lorſqu'il a prétendu prouver, que l'Athéïſme étoit moins pernicieux à la Societé que la ſuperſtition. Il n'a conſideré que quelques pratiques particulieres & ſuperſtitieuſes, ſans faire attention à ce qu'il pouvoit y avoir de bon dans le Corps de la Religion dont cette pratique faiſoit partie. Si le Corps entier d'une Religion étoit auſſi pernicieux à la Société, que la barbare ſuperſtition d'immoler à Dieu des victimes humaines, il ne faut pas douter que l'Athéïſme ne fût moins dangereux. Mais ſi, en même tems qu'on adopte cette pratique ſuperſtitieuſe, l'on reconnoît une Providence qui récompenſe la vertu, & punit le vice après la mort, cette Religion, conſiderée en gros, eſt moins pernicieuſe que l'Athéïſme. Cette remarque ſeule renverſe tout le Syſtème des *Penſées diverſes* de Mr. *Bayle.*

Le plus ancien des paſſages où la Religion ſoit taxée d'invention de la Politique, eſt attribué par *Sextus Empiricus* à *Critias*, l'un des trente Tyrans *d'Athènes*; & à *Euripide*, par *Plutarque*. Mr. WARBURTON croit, que *Critias* en eſt l'Auteur; & que le Poëte *Euripide*, voulant cenſurer un homme auſſi méchant que *Critias*, emprunta ſes propres paroles, qu'il mit dans la bouche de *Siſyphe*. Cela ſert à concilier *Plutarque* & *Sextus Empiricus* ſur un point où leur autorité a diviſé les Sçavans modernes *.

Quoi qu'il en ſoit de l'Auteur de ce paſſage, il prétend prouver que la Religion eſt de l'invention de quelque Politique; *parce qu'elle ſert à tenir les Hommes dans la crainte.* Mais quand elle auroit été inventée par quelque Politique, il ne s'enſuivroit pas qu'elle fût fauſſe. N'auroit-il pas pû arriver à la Religion, ce qui eſt arrivé à tant d'autres choſes, qui, quoique vrayes, n'ont pas été découvertes d'abord, & ſont le fruit du hazard? L'on nous repréſente tous les autres Hommes, comme ne faiſant preſque aucun uſage de leurs facultez raiſonnables; eſt-il ſurprenant qu'ils n'ayent pas pû découvrir la Religion, puiſqu'ils approchoient ſi fort des brutes? Ce Politique ne parvint à en faire la découverte, que parce qu'il faiſoit un plus grand uſage de ſa raiſon que les autres; n'eſt-ce pas une preuve que la Religion eſt conforme à la raiſon?

---

* *Voyez le Dict. de Bayle*, *Art.* Critias, *Rem.* H.

Mais on dit, que ce Politique n'étoit point perſuadé de la vérité de la Religion qu'il cherchoit à faire recevoir au Peuple. Ce n'étoit qu'un pur artifice de ſa part. Mr. WARBURTON demande, comment on ſçait qu'il n'en étoit point perſuadé? Il faut n'avoir aucune connoiſſance du cœur humain pour ſoutenir cette opinion. D'un côté, l'Hiſtoire nous apprend, que les anciens Légiſlateurs & les Fondateurs des Religions étoient tous perſuadez de la vérité de ce qu'ils enſeignoient, juſques-là, que *Diodore de Sicile* avançe, qu'ils étoient perſuadez de la Miſſion divine qu'ils prétendoient avoir reçue : *S'imaginant*, dit-il, *que des idées, dont il reſultoit un ſi grand bien pour le genre humain, devoient être ſurnaturelles & divines* *. D'un autre, ſi l'on conſidere le genie du Peuple, l'on s'appercevra bien qu'ils n'auroient pas réuſſi ſans cela. Pour captiver ſon eſprit, il faut exciter ſon admiration & gagner ſa confiance. Mais pour parvenir à cela, il faut être d'un tempérament naturellement porté à l'Enthouſiaſme; & cette chaleur doit être tempérée par une portion égale de ruſe & de Politique. Alors on peut revêtir cet extérieur impoſant; tomber dans ces convulſions ſurprenantes que le Peuple regarde comme l'effet d'un pouvoir ſurnaturel. Mais tout cela ne ſçauroit ſe faire naturellement, ſans être perſuadé ſoi-même. De ſorte que, ſi la Religion eſt une invention de la Politique, il faut que ſon Auteur en ait été perſuadé, ſans quoi il n'auroit jamais réuſſi à la faire recevoir.

Mr. WARBURTON va plus loin; il prouve que, bien loin que la Religion ſoit l'invention de la Politique, elle eſt antérieure à l'état de Societé & au Gouvernement. Si les Légiſlateurs ont employé tous leurs ſoins pour l'établiſſement de la Religion, c'eſt parce qu'ils la jugeoient utile à l'Etat. Mais comment auroient-ils découvert cette utilité, ſi ce n'eſt, parce qu'ils avoient remarqué qu'elle avoit une puiſſante influence ſur les ſentimens & ſur les actions des hommes; ce qui ſuppoſe qu'ils trouverent la Religion toute établie, & qu'ils ne l'inventerent pas. Si l'on veut qu'ils ſoient les inventeurs de la Religion, parce qu'ils ont pris ſoin de l'établir; il faut dire auſſi, qu'ils ont inventé la Juſtice naturelle: car ils n'ont pas été moins attentifs à ſon établiſſement. Mais comment oſeroit-on ſoutenir, que les Hommes n'avoient aucune idée de la juſtice naturelle avant qu'on eût établi une forme de Gouvernement?

---

* *Diod. Sic.* Lib. I. p. 59. Ed. Steph.

Pour prouver que la Religion eſt l'invention de la Politique, les Athées prétendent, que la première origine de l'Idolâtrie a été le Culte religieux rendu à des Hommes déïfiez après leur mort; & que ces Hommes étant, ou des Légiſlateurs, ou des Magiſtrats, ou d'autres Bienfaiteurs publics, il s'enſuit que la Religion eſt originairement une inſtitution politique. Mr. WARBURTON répond d'abord à cette difficulté, qu'en ſuppoſant cette origine de l'Idolâtrie, il ne s'enſuivroit pas qu'il n'y eût eu aucun Culte religieux avant cela. Celui qu'on rendoit à la Cauſe première, a été antérieur à celui des Idoles. Le Culte idolâtre n'a aucune des circonſtances qui accompagnent une inſtitution originaire & primitive, & a au contraire toutes celles qui accompagnent une inſtitution dépravée & corrompue. D'ailleurs, cette Origine de la Religion ne ſçauroit s'accorder avec ce grand principe des Athées, que *la Crainte a d'abord fait les Dieux*. Car ſi ces premiers Dieux étoient des Hommes déïfiez après leur mort, comment pouvoient-ils inſpirer de la crainte? C'eſt aux Incrédules à nous l'apprendre.

Si c'eſt à la *Crainte* que la Religion doit ſa naiſſance, il faut que cette Religion ſoit antérieure à l'établiſſement de la Societé Civile. Car les Siécles du monde où la *Crainte* régnoit le plus, ſont ceux qui ont précedé cet établiſſement. Alors la main de chaque homme étoit tournée contre ſon Frere. Il faut ajouter, que *Seneque* eſt d'un ſentiment différent. Il prétend que c'eſt *l'Amour*, & non pas la *Crainte* qui fût l'Origine de la Religion *. Mr. WARBURTON n'approuve ni l'une ni l'autre de ces Origines. „ Comme „ l'Eſpérance & la Crainte, dit-il, l'Amour „ & la Haine ſont les grands reſſorts des „ penſées & des actions des hommes, „ je ne crois pas que ce ſoit aucune de „ ces paſſions en particulier; mais je crois „ que toutes enſemble ont contribué à

---

* *De Benefic. Lib. IV. Cap.* 4.

„ faire naître l'idée des Etres ſupérieurs „ dans l'eſprit des premiers mortels, „ dont la raiſon brute n'avoit point acquis la connoiſſance du vrai Dieu, ou „ dont les mœurs dépravées en avoient „ effacé la Tradition * ". Voici comment notre Auteur conçoit que cela ſe fit.

„ Ces premiers Hommes, encore dans „ l'état de nature, dont la ſubſiſtance „ étoit l'effet immédiat des productions „ de la terre, ont dû naturellement „ obſerver ce qui avançoit ou retardoit „ ces productions : enſorte que le Génie „ puiſſant & viſible qui anime le Syſtème du Monde, le Soleil, a dû naturellement & bientôt être regardé comme „ la Divinité éminemment bienfaiſante. „ Le Tonnerre, les Eclairs, les Tempêtes furent regardez comme des marques de ſa colere ; & chaque Orbe „ céleſte en particulier fut enviſagé ſous „ la même face, à proportion de ſon utilité & de ſa magnificence. C'eſt ce „ qui paroît de plus naturel ſur l'Origine de l'Idolâtrie †.

Ce n'eſt pas-là une ſimple conjecture. Elle eſt appuyée ſur le témoignage de *Sanchaniaton*, qui dit, que *les deux premiers Mortels levoient leurs mains vers le Soleil, qu'ils*

---

* *Tom. II. pag.* 209.

† *Tom. II. pag.* 207-208.

qu'ils regardoient comme le ſeul Seigneur des Cieux *. Toute l'Antiquité confirme, que ce genre d'Idolâtrie s'eſt introduit le premier dans le monde. *Platon* dans ſon *Cratylus* dit, que *les premiers Hommes qui ont habité la Grece, n'avoient point d'autres Dieux que ceux que pluſieurs Barbares adorent encore actuellement, ſçavoir le Soleil, la Lune, la Terre, les Etoiles & les Cieux*. Ce n'eſt pas les *Grecs* ſeuls qui ont commencé par-là: *Diodore de Sicile* nous apprend, que ce fut auſſi le premier genre d'Idolâtrie des *Egyptiens*: *Levant leurs yeux vers le Ciel*, dit-il, *frapez de crainte & d'étonnement à la vüë du ſpectacle de l'Univers, ils ſuppoſerent que le Soleil & la Lune en étoient les principaux Dieux, & qu'ils étoient éternels* †.

Le Culte des Aſtres étant établi, l'on paſſa à celui des Hommes déïfiez, „ Le „ premier pas vers l'Apothéoſe fut, de „ donner aux Héros & aux Bienfaiteurs „ publics le nom de l'Etre qui étoit le „ plus eſtimé & le plus revéré. C'eſt „ ainſi qu'un Roi fut appellé *le Soleil*, à „ cauſe de ſa munificence; & une Reine, „ *la Lune*, à cauſe de ſa beauté. Ce „ même genre d'adulation ſubſiſte encore „ parmi les Nations Orientales, quoi„ que dans un dégré ſubordonné, ces

---

* Apud *Euſeb.* Præp. Ev. *Lib. I.*

† *Diod. Sic.* Lib. II. Cap. 1.

„ titres étant plutôt un compliment civil, qu'un compliment religieux. . . A „ meſure que ce genre d'adulation fit „ des progrès, on retourna la phraſe; „ & alors la Planette ou le Luminaire fut „ appellé du nom du Héros * ".

Mr. WARBURTON appuye cela du témoignage de *Diodore de Sicile.* Cet Hiſtorien nous apprend, que *le* Soleil *fut le premier Roi d*'Egypte; *ainſi appellé du nom du grand Luminaire qui régne dans les Cieux.* Après avoir dit, que le Soleil & la Lune furent les premiers Dieux d'*Egypte*, il ajoute, qu'on appella le Soleil du nom d'*Oſiris*, & la Lune du nom d'*Iſis* †. Or qui ne ſçait que c'étoient là les noms d'un Roi & d'une Reine d'*Egypte?*

De tout cela notre Auteur croit être en droit de conclure, que le Culte des Aſtres eſt antérieur à celui des Hommes qui ont donné des Loix & civiliſé les peuples. Mais s'il eſt antérieur à cet évenement, il eſt clair que les Légiſlateurs trouverent une Religion déja toute établie chez les Peuples à qui ils donnerent des Loix; & que par conſequent la Religion n'eſt pas de leur invention.

Si l'on conſulte l'Hiſtoire, l'on ſe confirmera de plus en plus dans cette vérité. „ Tous les Légiſlateurs, depuis celui des „ *Thra-*

---

* *Tom. II. pag.* 211-212.

† *Diod. Sic.* Lib. I.

„ *Thraces* juſqu'à ceux des *Américains*,
„ s'addreſſerent aux *Hordes* ſauvages qui
„ compoſoient ces Nations, comme leur
„ parlant de la part des Dieux qu'elles
„ adoroient. Ce fait eſt d'autant plus
„ averé, qu'il paroît par l'Hiſtoire des
„ Légiſlateurs, par leurs Diſcours, par les
„ Fragmens de leurs Ecrits qui nous reſtent,
„ qu'ils ont connu l'erreur & l'abus
„ des Idolâtries groſſieres des Peuples
„ qu'ils ont reduits en Societé. Et cependant
„ ils n'ont point travaillé à les
„ reformer. On en doit, ce me ſemble,
„ conclure, qu'ils trouverent les Peuples
„ adonnez à une Religion, qu'ils n'ont pas
„ cru qu'il fut en leur pouvoir de détruire
„ pour y en ſubſtituer une meilleure;
„ enſorte qu'ils ont été obligez de ſe
„ prêter à des préjugé trop ténaces &
„ trop invéterez. . . . . Si les Légiſlateurs
„ eûſſent inſtitué une nouvelle Religion,
„ ainſi qu'ils inſtituerent de nouvelles
„ Loix, on auroit trouvé dans
„ quelques-unes de ces Religions des
„ inſtitutions moins éloignées de la pureté
„ de la Religion naturelle : l'imperfection
„ de ces Religions eſt une preuve
„ qu'ils les trouverent déja établies,
„ & qu'ils n'en furent pas les Auteurs * ".

La Religion étant d'un puiſſant ſecours à la Societé civile, il eſt naturel de recherchercher la nature des Societez religieuſes, & leur différence avec les Societez civiles; auſſi bien que la confédération qu'il y a entre elles. Notre Auteur les enviſage comme tout-à-fait diſtinctes l'une de l'autre. Le but de la Societé civile eſt, de garantir les Citoyens des injures qu'ils auroient pû recevoir des autres Hommes dans l'état de Nature, & de leur aſſurer la liberté de leurs perſonnes & la proprieté de leurs biens. Les ſoins de cette Societé ſe bornent entierement aux Intérêts réels & perſonnels, appellez communement & avec raiſon, Intérêts civils. Sa force ſi puiſſante pour les Intérêts corporels, ne peut rien ſur les choſes intellectuelles & ſpirituelles. Par conſequent, ce qui regarde le Salut des Ames n'eſt point du reſſort particulier du Magiſtrat civil. Il faut cependant en excepter les trois Articles fondamentaux de la Religion naturelle; ſçavoir l'exiſtence de Dieu, ſa Providence & la différence eſſentielle qui ſe trouve entre le bien & le mal moral; auſſi bien que les crimes qui tendent au renverſement de la Societé. Tout cela regarde le Magiſtrat civil, qui doit avoir l'œil ſur ces choſes: mais ce n'eſt pas, en tant qu'elles ont une influence directe ſur le bonheur ou le malheur d'une Vie à venir; c'eſt ſeulement parce qu'elles ſont la baſe de tout Gouvernement, qui ne ſçauroit ſubſiſſiſter ſans ces trois principes, & ſi l'on ne reprimoit pas les crimes qui tendent à ſa deſtruction.

---

* *Tom. II. pag.* 215-216.

Après avoir fixé les bornes du pouvoir de la Societé civile, notre Auteur indique en peu de mots les raiſons qui ont été cauſe, que diverſes perſonnes ont cru qu'ils s'étendoient plus loin, & que la Societé religieuſe en étoit dépendante; ou plutôt que la Religion étoit du reſſort du Magiſtrat. Nous ne nous y arrêterons pas. Il vaut mieux rapporter quel eſt le but de la Societé religieuſe; ce qui découvrira en quoi elle différe de la Societé civile.

Le but final de la Religion eſt de procurer à l'Homme la faveur de Dieu; faveur qu'on ne peut acquerir que par la droiture de l'eſprit & du cœur; enſorte que le but intermédiaire de la Religion, a pour objet la perfection de nos facultez ſpirituelles. Comme l'Homme eſt compoſé d'un corps & d'une ame, il doit employer l'un & l'autre pour obtenir la faveur de Dieu. Il s'enſuit donc, qu'il eſt obligé à un Culte extérieur, que tous les Membres de la Societé doivent rendre en commun. Mais ce Culte extérieur, & les opinions qui lui ſervent de fondement, ne ſçauroient être bien réglez, s'il n'y a une Societé religieuſe qui régle ces Opinions & dirige ce Culte. Il en faut donc conclure, que toute Religion exige ge qu'il y ait dans l'Etat qui en fait profeſſion une Societé religieuſe, ou une Egliſe, pour conſerver la pureté de la Foi & du Culte.

Mais cette Egliſe eſt indépendante de l'Etat, & ſouveraine en ſon eſpece. La raiſon de cela eſt, que ſon but eſt diſtinct de celui du Gouvernement civil, & que les moyens qu'elle employe pour arriver à ce but, ſont tout-à-fait différens de ceux que la Societé civile met en uſage pour parvenir au ſien. Celle-ci a un pouvoir coactif, au lieu que celle-là n'a que la perſuaſion, & n'agit que ſur l'eſprit. Il eſt vrai qu'on ne ſçauroit lui ôter le droit de retrancher de ſon Corps ceux qui ne veulent pas obſerver le Culte, la Diſcipline & les Loix de cette Societé religieuſe. C'eſt-là l'unique voye de fait qu'elle ait en main; & l'on ne ſçauroit la lui ôter, ſans vouloir la priver du droit de toute Societé.

La Societé civile & la Societé religieuſe étant diſtinctes & indépendantes l'une de l'autre, il s'enſuit, que la premiére n'a point le droit d'employer les influences de la ſeconde, pour le bien de l'Etat & des Membres qui le compoſent; tout comme celle-ci ne peut pas ſe ſervir de l'autorité de l'autre pour ſe ſoutenir. Il faut pour cela qu'il y ait entre ces deux Societez une convention, par laquelle elles s'engagent à ſe prêter mutueltuellement tous les ſecours qui dépendent d'elles. Or c'eſt le cas où elles ſe trouvent; & c'eſt ainſi que l'Etat s'unit à l'Egliſe nationale.

L'Etat a eu trois motifs pour former cette union avec l'Egliſe nationale. Premièrement, il a voulu conſerver l'eſſence & la pureté de la Religion, qui ſe ſeroit bien-tôt corrompue, ſi on l'avoit laiſſée uniquement aux ſoins de l'Egliſe, parce qu'elle n'a pas le pouvoir coactif en main. En ſecond lieu, il a voulu en augmenter l'utilité, & en retirer tous les avantages poſſibles, en la dirigeant ſelon ſes vûës. Enfin, il a voulu prévenir les déſordres auxquels l'indépendance naturelle de l'Egliſe auroit pû donner lieu.

De ſon côté, l'Egliſe nationale a été déterminée à rechercher l'Alliance de l'Etat, pour ſe mettre à l'abri de toute violence extérieure. L'Etat s'engage, non ſeulement à ne point maltraiter l'Egliſe, mais encore à empêcher qu'aucune autre Societé religieuſe ne l'attaque & ne l'opprime.

De cette Alliance entre l'Etat & l'Egliſe, il en naît divers avantages pour l'une & l'autre Societé: l'Egliſe reçoit d'abord de l'Etat dequoi ſubvenir à l'entretien de ſes Miniſtres; enſuite elle partage les prérogatives du Gouvernement avec les autres Ordres de l'Etat, ayant entrée dans divers Tribunaux de la Societé civile ; enfin l'Etat lui accorde le droit d'ériger une Cour pour le jugement des Crimes eccléſiaſtiques, & pour la réformation des mœurs, avec une juriſdiction ſoutenue du pouvoir coactif. Ces Cours ne peuvent cependant faire uſage du pouvoir qui leur eſt confié, que pour le ſervice de l'Etat, & ne doivent point prendre connoiſſance des matières civiles, qui ſont du reſſort du Magiſtrat politique. Elles n'exemptent pas non plus les Eccléſiaſtiques de la juriſdiction civile. Ils y doivent être ſoûmis, tout comme les autres Membres du Gouvernement. Ajoutez à cela, que dans leurs jugemens elles doivent ſe conformer aux Loix de l'Etat.

Le Magiſtrat civil acquiert par cette Alliance une Suprématie politique ſur l'Egliſe. Il a le droit de veiller au maintien de la Religion, d'aſſiſter dans les Aſſemblées du Clergé, de prévenir les abus qui pourroient s'y gliſſer, &c. Il reſulte de ce principe diverſes conſequences. D'abord aucun Miniſtre de la Religion ne peut être élevé à aucun poſte de la Societé religieuſe ſans l'approbation du Magiſtrat. Enſuite il a le droit de convoquer les Aſſemblées eccléſiaſtiques, & celui de les défendre. Il peut cenſurer l'abus que l'Egliſe fait de ſon droit, & celui que le Magiſtrat lui a confié.

Tel eſt l'ingénieux ſyſtème du Traducteur

teur ſur les Societez civiles & religieuſes. Il a eu raiſon de déclarer dès l'entrée, qu'il donneroit un peu à l'amour de ſa Religion & de ſa Patrie: car il eſt viſible, que tout ce qu'il dit tend à faire l'apologie de l'union qu'il y a entre l'Egliſe nationale & le Gouvernement de France. Il bâtit cependant ſur un principe qui me paroît bien foible: c'eſt que la Societé religieuſe eſt originairement indépendante du Gouvernement civil. La Religion, conſiſtant dans les idées de l'eſprit & les ſentimens du cœur, eſt indépendante de tout établiſſement civil: mais il n'en eſt pas de même des Hommes qui profeſſent cette Religion. Comme ils ſont Membres de la Societé civile, ils ne ſçauroient jamais former un Corps indépendant de l'Etat. C'eſt ce que notre Auteur n'a pas aſſez bien diſtingué. Quand il prouve que la Societé religieuſe eſt indépendante du Magiſtrat civil, il entend la *Religion* par la *Societé religieuſe*: alors tout ce qu'il dit eſt vrai. Mais dans la ſuite il n'entend plus la *Religion* par la *Societé religieuſe*; & il ſubſtitue à cette idée celle de ceux qui *profeſſent la Religion* en général, & en particulier le *Clergé*. Cette ſeule remarque à laquelle nous nous bornons, ſuffit pour faire appercevoir ce qu'il y a de ſophiſtique dans ſes raiſonnemens.

Nous aurions pû nous arrêter à donner l'Extrait d'une refutation du Syſtême de l'Abbé *Peluche* dans ſon *Hiſtoire du Ciel.* Notre Auteur a profité pour cela de diverſes remarques qui lui ont été fournies par Mr. WARBURTON, auxquelles il a ajouté les ſiennes. Il reproche à cet Abbé, d'avoir profité plus d'une fois de l'Ouvrage de ce ſçavant *Anglois*, ſans lui en faire honneur: il fait même cela avec un peu d'aigreur, à ce qu'il paroît.

Quoique les deux Volumes de Diſſertations, dont nous venons de rendre compte, fuſſent un Ouvrage complet; cependant il feroit à ſouhaiter que le Traducteur nous donnât la ſuite du Livre de Mr. WARBURTON: alors il ſeroit encore plus complet. Mais dans ce cas, je ſouhaiterois qu'il indiquât d'une manière plus diſtincte ce qu'il retranche & ajoute à ſon Auteur, & en quoi il s'en écarte. Il ſeroit encore fort avantageux pour les Lecteurs, qu'il citât les Autoritez d'une manière moins vague. L'on aime à avoir de la facilité à recourir aux ſources. Je n'ignore pas que cela donne de la peine à un Traducteur: mais c'eſt le ſort de ceux qui s'attachent à ce genre d'écrire, d'en avoir. Je ne doute point qu'on ne vît auſſi avec plaiſir, que les noms des Auteurs, citez dans le corps de l'Ouvrage, fuſſent *franciſez* plus que l'Anonyme ne l'a fait. L'oreille accoûtumée à entendre nommer un Ecrivain d'une certaine manière, eſt choquée de rencontrer dans un Ouvrage François ſon nom Latin.

ARTICLE VI.

A COLLECTION *of the State Papers of* JOHN THURLOE, *Eſqr. Secretary, firſt to the Council of State, and afterwards to the two Protectors* OLIVER *and* RICHARD CROMWELL. *In ſeven Volumes, containing Authentick Memorials of the English Affaires from the year* 1638. *to the Reſtoration of King* CHARLES II. *Published from the Originals, formerly in the Library of* JOHN *Lord* SOMERS, *Lord High Chancellor of* England, *and ſince in that of Sir* JOSEPH JEKYLL, *Knt. late Maſter of the Rolls. Including alſo a conſiderable Number of Letters and Papers, communicated by his Grace the Archbiſhop of* Canterbury, *from the Library at* Lambeth, *the Right Honourable the Earl of* Shelburn, *and other Hands. The whole digeſted into an exact Order of Time. To which is prefixed the Life of Mr.* THURLOE; *with a compleat Index to each Volume. By* THOMAS BIRCH, *M. A. F. R. S.*

C'eſt-à-dire :

RECUEIL DES MÉMOIRES D'ETAT de Mr. JEAN THURLOE, Ecuyer, Secretaire, premièrement du Conſeil d'Etat, & enſuite des deux Protecteurs OLIVIER & RICHARD CROMWELL. En ſept Volumes *in Folio*, contenant des Mémoires autentiques depuis l'An 1638. juſques à la Reſtauration de CHARLES II. Publiez ſur les Originaux, qui étoient ci-devant dans la Bibliothèque du Lord *Jean Somers*, Grand Chancélier d'*Angleterre*, d'où ils ont paſſé dans celle de feu Mr. *Joſeph Jekyll*, Chevalier, & Maître des Rôles. Ce Recueil renferme auſſi un grand nombre de Lettres & d'autres Piéces originales, communiquées par Sa Grandeur l'Archevêque de *Cantorbery*, qui les a tirées de la Bibliothèque de *Lambeth*, par le Comte de *Shelburn*, & par d'autres perſonnes. Le tout rangé ſuivant l'ordre des Tems. On a mis à la tête la Vie de Mr. THURLOE, & à la fin de chaque Volume une ample *Table des Matières* : par

Mr. THOMAS BIRCH, Maître ès Arts, & Membre de la Societé Royale. A *Londres*, imprimé pour les Exécuteurs Teſtamentaires de feu Mr. *Fletcher Gyles*; *Thomas Woodward*, au Croiſſant, entre les deux Portes du Temple dans Fleetſtret; & *Charles Davis*, dans Pater-noſter-Row, 1742.

C'Eſt ici un Recueil dont nous avons donné le Projet dans cette *Bibliothèque* il y a plus de deux ans *. Nous avons ſpecifié les principales Piéces qui devoient y entrer. Un Eccléſiaſtique les avoit trouvées ſous le Régne du Roi *Guillaume* dans un double Platfond d'une Chambre dans *Lincoln's-Inn* †, & les avoit remiſes à Mylord *Somers*, alors Grand Chancélier d'*Angleterre*, qui les fit relier en ſoixante-&-ſept Volumes *in Folio*. Ces Manuſcrits tomberent enſuite entre les mains du Chevalier *Joſeph Jekyll*, Maître des Rôles; & après ſa mort le Sieur *Fletcher Gyles*, Libraire, les acheta de ſes Héritiers. Ils contiennent une grande varieté de Mémoires autentiques depuis la mort de *Charles I.* juſques à la Reſtauration, avec quelques Piéces qui regardent l'Hiſtoire d'*Angleterre* depuis l'an 1638. juſques au commencement de ce Période. Comme nous avons indiqué ces Piéces en rapportant le Projet de ce Recueil, nous n'en parlerons pas ici.

---

* *Biblioth. Britann.* pour Janvier, Février & Mars, 1740. *Tom. XIV. Part. II. pag.* 417. *& ſuiv.*

† Un des Colléges des Avocats à *Londres*.

Mais comme depuis la Publication du Projet, on a communiqué à l'Editeur un grand nombre d'autres Mémoires, Lettres, &c. qui regardent le même Période de l'Hiſtoire d'*Angleterre*, nous croyons devoir en rendre compte. Voici donc quelles ſont ces nouvelles Piéces.

1. Une partie du Recueil original de *Thurloe*, qui ſuivant les apparences tomba entre les mains du Lord *Somers*, après que le reſte avoit été relié en 67. Volumes: car on y trouve des Piéces qui ſe rapportent à chacun de ces Volumes: il y a près de quatre-cens Ecrits de conſequence, qui ont été communiquez à l'Editeur par Mylord *Hardwick*, Grand Chancélier de la *Grande Bretagne.*

2. Plus de quatre-cens quarante Lettres, addreſſées à *H. Cromwell* par *Thurloe*, *Fleetwood*, le Lord *Falconberg*, le Col. *Leckhart*, Ambaſſadeur à la Cour de *France*, le Dr. *Thomas Clarges*, beau-frere du Général *Monk*, Mylady *Marie Cromwell*, Mylady *Elizabeth Cleypole*, Mr. *Cleypole*, le Chevalier *Antoine Aſhley Cooper*, &c. Ces Lettres ſont en-

entre les mains du Comte de *Shelburn.*

3. Des Lettres de *Thurloe* à *Henri Cromwell,* Major Général de l'Armée d'*Irlande,* & enſuite Gouverneur de ce Royaume, communiquées par Mr. *Joſeph Jekyll*, Ecuyer.

4. Lettres écrites par *Henri Cromwell*, pendant qu'il étoit Gouverneur *d'Irlande*: communiquées par ſon Petit-fils Mr. *Guillaume Cromwell*, Ecuyer.

5. Lettres de *Thurloe*, du Major Général *Maſſey*, de Mr. *Jean Berwick*, qui fut enſuite Doyen de *St. Paul*, au Roi *Charles II.* & au Grand Chancélier *Hyde.* Elles ſont entre les mains de Mr. *Joſeph Radcliff*, Avocat.

6. Lettres & Mémoires touchant les Affaires d'*Angleterre* & d'*Ecoſſe*, copiez ſur les Regiſtres publics de la Chambre Baſſe d'*Ecoſſe* à *Edimbourg*, par les ſoins de Mr. *Thomas Ruddiman.*

7. Extraits des Lettres écrites par Mr. *de Montreuil*, Réſident de *France* en *Angleterre* & en *Ecoſſe*, depuis l'an 1645. juſqu'à l'an 1648., & par Mr. de *Bordeaux*, Ambaſſadeur de *France* en *Angleterre*, à Mr. de *Brienne*, Secretaire d'Etat en *France* en 1652, 1653, & 1654. copiez ſur les Originaux qui ſont dans la Bibliothèque de *St. Germain* à *Paris*, par Mr. *Nicolas Man*, Principal de la Chartreuſe à *Londres.*

8. Outre toutes ces Piéces, diverſes perſonnes en ont communiqué pluſieurs autres à l'Editeur. A la marge de cha-

cune de ces Pièces on nomme les Perſonnes de qui on les tient, non ſeulement pour leur faire honneur, mais auſſi afin que le Public puiſſe juger de l'autenticité de ces Piéces. On marque de même à la marge de toutes les autres Piéces, de quel endroit elles ſont tirées.

Ces Additions ont groſſi ce Recueil fort au-delà de ce qu'on s'étoit d'abord propoſé : car au lieu qu'on croyoit qu'il ne contiendroit qu'environ neuf-cens feuilles d'Impreſſion, il en contient quatorze-cens cinquante-deux & demi : de ſorte qu'il a falu en augmenter le prix ſuivant la proportion qu'on avoit marquée dans le Projet *: ainſi, au lieu de cinq Guinées qu'on devoit payer pour le petit papier, & huit pour le grand papier, il faut payer à préſent huit Livres & quatorze Chelins pour le petit papier, & treize Livres onze Chelins & ſix ſols pour le grand. Mr. *Birch* nous dit dans ſa Préface, qu'il auroit pû omettre un grand nombre de Piéces, afin de ne pas groſſir ce Recueil au-delà de ce qu'on avoit marqué dans le Projet; mais ces omiſſions auroient ſouvent interrompu le fil de l'Hiſtoire, & privé le Lecteur des éclairciſſemens néceſſaires, non ſeulement ſur les affaires générales tant du dedans que du de-

---

* Voyez Bibl. Britann. *Tom.* XIV. *Partie* II, *pag.* 420, 421.

dehors, mais auſſi ſur le caractère des Perſonnes qui étoient employées dans le Gouvernement de l'Etat durant ce Période. On n'a donc omis que les Piéces qui paroiſſoient abſolument inutiles ou ſuperflues. L'Editeur declare ſolemnellement, qu'il n'a ni retranché, ni ajouté, ni changé un ſeul mot dans tout ce Recueil, comme pourront s'en convaincre tous ceux qui voudront prendre la peine de le comparer avec les Originaux. Il témoigne auſſi ſa reconnoiſſance à Meſſieurs *Brian Fairfax*, *Edouard Barton*, & *Jean Ward* Profeſſeur au Collége de *Greſham*, qui l'ont aſſiſté dans le choix & l'arrangement des Piéces de ce Recueil; & au Docteur *Edouard Wallis*, Doyen de *Lincoln*, qui a bien voulu prendre la peine de déchiffrer pluſieurs Lettres dont on n'avoit pas la Clef.

Le premier Volume des Manuſcrits renferme un Recueil complet de toutes les Piéces originales du Traité d'*Uxbridge*, où Mr. *Thurloe* étoit un des Secretaires des Commiſſaires du Parlement. Mais comme la plupart de ces Piéces avoient déja été imprimées dans l'Ouvrage intitulé *The Works of King Charles I.* (Les Oeuvres du Roi Charles I.) & dans celui du Chevalier *Guillaume Dugdale*, qui a pour titre, *A Short View of the late Troubles in England* (Court Expoſé des derniers Troubles d'Angleterre) on a jugé à propos de n'inſerer dans ce Recueil-ci, que les Piéces omiſes dans les deux Ouvrages dont nous venons de parler.

On a auſſi inſeré dans le XX. Volume des *Fœdera* de *Rymer*, publié par Mr. *Sanderſon*, pluſieurs Piéces tirées des douze premiers Volumes des Manuſcrits de *Thurloe*: mais elles y ſont imprimées ſi peu correctement, on y a commis tant de fautes dans les dates, on y a ſi fort déguiſé les noms des Perſonnes, qu'il a été abſolument néceſſaire de les réimprimer ici. Pour faire voir que ce n'eſt point là une aſſertion en l'air, Mr. *Birch* rapporte plus de quatre-vingt fautes groſſieres qu'on a commiſes dans trois pages ſeulement *.

Ce que nous venons de rapporter eſt tiré de la Préface de Mr. *Birch*. On trouve enſuite la Vie de Mr. *Thurloe*, dont nous croyons devoir rendre compte.

Mr. *Jean Thurloe*, Fils de *Thomas Thurloe*, Curé d'*Abbots-Roding* dans la Comté d'*Eſſex*, nâquit dans cette Ville l'an 1616. Il s'attacha à l'étude du Droit, & gagna bientôt les bonnes graces de Mr. *Olivier S. Jean*, homme très-verſé dans la connoiſſance des Loix, & qui a été ſucceſſivement Procureur Général de *Charles I.* &

---

* Ce ſont les pages 565, 568, & 572, du XX, Vol. des *Fœdera*.

& Chef de Juſtice ou premier Juge de la Cour des Plaidoyers-communs. Ce fut par ſon credit que Mr. *Thurloe* fut fait un des Secretaires des Commiſſaires du Parlement pour le Traité d'*Uxbridge*, au mois de Janvier 164$\frac{4}{5}$. En 1647. il fut admis au nombre des Avocats du Collége de *Lincoln's-Inn.* En Mars 164$\frac{7}{8}$. il fut fait Receveur de certains Droits qui ſe payent pour la Vente des Biens: place qui rapporte au moins quatre-cens cinquante Livres Sterling par an.

Nous donnerons ici la Traduction d'une Lettre de *Thurloe*, où il ſe juſtifie de quelques accuſations qu'on lui avoit intentées au ſujet de la mort de *Charles I.* & du Gouvernement des deux *Cromwells.* Elle eſt addreſſée au Chevalier *Harbottle Grimſton*, Orateur de la Chambre-Baſſe: elle n'eſt point datée, mais il paroît qu'elle doit avoir été écrite vers l'an 1660; c'eſt pourquoi on l'a miſe dans le dernier Volume de ce Recueil [*]. Elle eſt exprimée en ces termes.

,, J'ai appris qu'on publie dans le monde, que vers le tems du Procès & de
,, la mort du Roi, je declarai à pluſieurs
,, Officiers de l'Armée, que ſuivant l'opinion de Mylord *S. Jean* [†] il étoit à
,, pro-

---

[*] *Pag.* 914, 915.

[†] C'eſt le Chef de Juſtice dont nous avons parlé ci-deſſus.

„ propos de faire mourir le Roi, ſans „ quoi la Nation ne pouvoit pas être en „ ſureté; que Mylord *S. Jean* étoit celui qui avoit perſuadé à *Olivier Cromwell* de s'emparer du Gouvernement de „ l'Etat, & qu'il étoit ſon principal Conſeiller dans l'Adminiſtration des Affaires; & que c'étoit moi qu'ils employoient tous deux pour ſe communiquer „ réciproquement leurs deſſeins: de plus, „ que Mylord *S. Jean* avoit eu la principale part dans l'Etabliſſement de *Richard* „ *Cromwell*; & qu'il avoit auſſi fait tous „ ſes efforts pour le rétablir, après qu'il „ ſe fut demis de ſa Charge de Protecteur. Sçachant donc certainement que „ tous ces bruits ſont abſolument faux, „ & ſans aucun fondement, j'ai cru que „ ce que je dois à la vérité m'obligeoit „ d'en prendre connoiſſance, & je ſuis „ prêt à atteſter ſous ſerment la Declaration que je vais faire.

„ I. Premiérement, pour ce qui regarde le Procès & la mort du Roi, il eſt „ entierement faux que j'aye declaré aux „ Officiers de l'Armée, ou à qui que ce „ ſoit, que ſuivant Mylord *S. Jean* il „ étoit neceſſaire de faire le Procès au „ Roi, ou de le faire mourir. Je n'avois pas „ la moindre connoiſſance de ce deſſein, „ ni des conſeils qu'on a tenus à ce ſujet, „ n'ayant aucun commerce avec ceux „ qui y ont eu part. Je crois auſſi que

„ Mylord *S. Jean* étoit ſi éloigné de pen-
„ ſer que la mort du Roi fût néceſſaire,
„ qu'au contraire, je l'ai ouï ſouvent té-
„ moigner qu'il la deſapprouvoit, auſſi-
„ bien que toutes les procedures de
„ l'Armée, & dans ce tems-là, & long-
„ tems auparavant. Je lui aurois donc
„ fait grand tort de parler ainſi de lui,
„ comme on m'en fait à moi, en m'im-
„ putant de pareils diſcours.

„ II. Quant à ce qu'on prétend qu'il
„ perſuada à *Olivier Cromwell* de ſe ſaiſir
„ du Gouvernement, & qu'il a été ſon
„ Conſeiller dans l'Adminiſtration des
„ Affaires, & que j'étois l'Inſtrument
„ dont ils ſe ſervoient tous deux pour ſe
„ communiquer leurs deſſeins; je decla-
„ re, que Mylord *S. Jean* étoit ſi éloigné
„ de donner un ſemblable conſeil à *Oli-*
„ *vier*, qu'autant qu'il m'en ſouvient, &
„ que j'ai pû obſerver, il le deſapprou-
„ voit entierement, & s'eſt ſouvent de-
„ claré contre le parti que *Cromwell* avoit
„ pris. Et pour ce qu'on appelle l'*Acte*
„ *du Gouvernement* *, je n'en ai jamais
„ parlé avec Mylord *S. Jean*, ni en tout
„ ni en partie (& je ne ſçache pas que
„ perſonne lui en ait parlé) que quel-
„ ques

---

* *The Inſtrument of Government.* C'eſt l'Acte qui renfermoit les conditions ſous leſquelles *Cromwell* devoit gouverner en qualité de Protecteur. Voyez *Rapin*, *Hiſt. d'Anglet.* Tom. VIII. pag. 64.

„ ques mois après qu'il eut été publié, „ lorſqu'étant allé voir Mylord *S. Jean*, „ après une longue & dangereuſe maladie qu'il avoit eue, avant qu'on eût jamais parlé de cet *Acte* en ma préſence, il me dit qu'il venoit de le lire; & „ le prenant à la main, il le jetta avec „ dedain, en diſant, Eſt-ce donc-là tout „ le fruit que la Nation retirera de toutes „ ſes Guerres? ou quelque choſe de ſemblable, & il parla beaucoup contre cet „ Acte. Et comme il n'a eu aucune part „ dans l'Etabliſſement du Gouvernement „ de *Cromwell*, auſſi ne ſçais-je pas & n'ai-„ je pas ouï dire qu'il y eût aucune communication de conſeils entre eux, ni „ médiatement, ni immédiatement, touchant l'Adminiſtration des Affaires publiques; Mylord *S. Jean* a conſtamment „ refuſé de ſe mêler de quoi que ce fût, ſi „ ce n'eſt de ce qui regardoit ſa Charge de „ Juge; & même en cette qualité il n'a „ jamais voulu proceder conformément „ aux Loix faites ſous ce Gouvernement „ (de *Cromwell*); d'où vient qu'on s'eſt „ ſouvent plaint de lui au Conſeil, & „ qu'on a imputé à ſon exemple, le refus „ que les autres Juges faiſoient de ſe ſoûmettre aux Réglemens de la grande „ Cour de Juſtice qui venoit d'être établie. Je ne ſçache pas non plus qu'on „ lui ait demandé conſeil au ſujet de *l'hum-*

„ *ble Rêquete & Avis* *. La vérité eſt, „ que tant s'en faut que Mylord *S. Jean* „ ait été le confident (de *Cromwell*), qu'au „ contraire ceux qui avoient de l'eſtime „ & de l'amitié pour lui, eurent quelque „ peine à lui conſerver ſon Emploi ſous „ ce Gouvernement.

„ III. Pour ce qui eſt d'avoir fait *Richard* „ Protecteur, ou d'avoir voulu le rétablir „ après ſa Reſignation ; je n'ai jamais ouï „ dire, & je ne crois pas, que Mylord „ *S. Jean* ait eu la moindre connoiſſance „ du deſſein qu'on avoit de faire ſucce„der *Richard* à ſon Pere, ni qu'il ait ja„mais deliberé avec *Olivier Cromwell*, ni „ avec qui que ce fut, ſur cette Affaire ; „ je ne ſçache pas non plus, & je ne crois „ pas, qu'il ait jamais projetté, taché, „ ni même ſouhaité de le rétablir, parce „ que je l'ai ſouvent entendu ſe declarer „ contre ce Retabliſſement ; & je crois „ qu'il s'y feroit oppoſé autant que ſon „ Poſte pouvoit le lui permettre. Souf„frez que je me diſe, Monſieur,

Votre &c." J. T.

On voit par cette Lettre, que *Thurloe* ſe défend d'avoir eu connoiſſance du Projet qu'on avoit formé de faire mourir le Roi ;

---

* Que les Officiers de l'Armée préſenterent au Parlement en 1653. *Voyez* Rapin, Hiſt. d'Anglet. *Tom.* VIII. *pag.* 57.

Roi; que ſon Patron *Olivier S. Jean*, Lord Chef de Juſtice, deſapprouvoit ce deſſein; & que *Cromwell*, quelque puiſſant qu'il fût devenu, ne laiſſoit pas que de trouver de la reſiſtance de la part des Juges d'*Angleterre*, qui refuſoient de juger conformement aux nouvelles Loix. Cette derniere particularité méritoit ſans doute qu'on en dit quelque choſe dans l'*Hiſtoire d'Angleterre*: cependant je n'ai pas trouvé que Mr. *de Rapin* en faſſe mention. Nous apprenons ailleurs *, que ſuivant les Juges & les plus habiles Avocats, le Protectorat étoit incompatible avec les Loix d'*Angleterre*; ce qui faiſoit croire à certaines gens, que le Conſeil d'Etat & le Parlement feroient couronner *Cromwell*.

Au mois de Mars de l'an 1651. *Thurloe* accompagna en qualité de Secretaire les Ambaſſadeurs † que la *République d'Angleterre* envoyoit aux Etats Généraux des Provinces-Unies, & revint avec eux en *Angleterre* au mois de Juin ſuivant. Au commencement d'Avril 1652. il fut fait Secretaire du Conſeil d'Etat.

Cromwell s'étant fait declarer Protecteur au mois de Décembre 1653, *Thurloe* eut le Poſte de Secretaire d'Etat ſous lui; & en Septembre 1656. il fut dé-

---

* *Thurloe's* Collections, *Tom.* II, *pag.* 64.

† Le Chef de Juſtice *S. Jean*, & *Gaultier Strickland*, Ecuyer.

député au Parlement pour l'Iſle d'*Ely*.

On prétend * qu'au commencement de l'an $165\frac{6}{7}$. *Thurloe*, le Protecteur, & le Chevalier *Richard Willis*, qu'on avoit gagné pour trahir le parti des Royaliſtes, formerent un Projet pour exterminer d'un ſeul coup toute la Famille Royale. *Ecchard*, qui rapporte ce fait, le tenoit, dit-il, de la propre bouche de Mr. *Samuel Morland*, Sous-Secretaire de Mr. *Thurloe*, & du Chevalier *Jean Talbot*; il ajoute, que ce fait lui a été confirmé par un homme d'honneur. Voici ce que c'eſt. Pendant que *Charles II.* étoit à *Bruges* en *Flandre*, avec ſes deux Freres les Ducs d'*York* & de *Gloceſter*, *Cromwell*, *Thurloe* & *Willis* convinrent d'envoyer un meſſager de confiance au Roi, avec une Lettre où on le prioit de ſe rendre en *Angleterre* avec ſes deux Freres & un petit nombre d'autres Perſonnes, dans un ſeul Vaiſſeau, & de débarquer au jour qu'on lui nommoit; dans un certain port de la Province de *Suſſex*, où on lui promettoit qu'il y auroit cinq-cens hommes d'Infanterie prêts à le recevoir, auxquels deux mille Chevaux ſe joindroient dès le lendemain. On convint que le Chevalier *Willis* écriroit lui-même cette Lettre d'Invitation,

&

---

* *Voyez* Ecchard, Hiſt. of England. *B.* III, *Ch.* II, *pag.* 728, 729. *de la* 3. *Edition*, *à Londres* 1720.

& qu'il preſſeroit le Roi de donner dans le Projet qu'on lui propoſoit, comme étant le moyen le plus propre, ou plutôt le ſeul de le rétablir ſur le Trône; quoique le véritable deſſein fût de tuer les trois Freres dès le moment qu'ils débarqueroient. Ce Projet, qu'on avoit formé dans l'Office même de Mr. *Thurloe*, fut entendu de ce Mr. *Morland* dont on vient de parler, qui faiſoit ſemblant de dormir ſur un Coffre proche de cet Office. Ce Gentilhomme avoit épouſé une Françoiſe, qui ayant été attachée au Comte d'*Arundel* étoit du Parti du Roi, & y avoit peu-à-peu entraîné ſon mari. Il y fut confirmé par l'horreur que lui inſpira cet abominable Complot, & il réſolut de le faire échouer. Il fut trouver le Major *Henſhaw*, zèlé Royaliſte, qui étoit en priſon à la Tour: & ayant gagné le Geolier, ils furent tous trois trouver le Roi à *Bruges*, & lui découvrirent le Complot. *Charles* inſtruit de tout, répondit à la Lettre d'Invitation qu'on lui avoit envoyée, qu'il lui étoit impoſſible d'être prêt pour le jour marqué. Cette réponſe fit ſoupçonner aux Conſpirateurs que leur Complot étoit découvert. *Willis*, pour s'en aſſurer, écrivit au Roi une ſeconde Lettre plus preſſante que la première, le priant de ſe hâter, pour ne pas perdre l'occaſion favorable qui ſe préſentoit. Le Roi s'excuſa ſous

des

des prétextes ſi frivoles, qu'il n'y eut plus lieu de douter qu'on l'avoit inſtruit de tout. On commença à ſoupçonner que *Willis* lui-même, qui avoit été zèlé Royaliſte, avoit trahi les deux autres. Pour lui, il jugea d'abord qu'il n'y avoit que *Morland* qui pût avoir découvert le Complot. Il lui fit dire qu'on avoit à lui parler de quelque affaire de grande conſequence, & qu'il ſe laiſsât conduire où on le meneroit. *Morland* s'étant muni de deux bons Piſtolets, ſe laiſſa mener juſques dans une Cave fort profonde, où il trouva *Willis* ſeul, avec la Bible ſur une Table. *Willis* lui dit franchement, qu'il l'avoit fait venir au ſujet de la découverte d'un ſecret de la derniere importance, qui n'étoit connu que de trois perſonnes outre lui-même. Il dit donc de quel ſecret il s'agiſſoit, & ayant mis la main ſur la Bible, il jura qu'il ne l'avoit point revélé, & il exigea de *Morland* de faire le même ſerment. *Morland* prenant un de ſes piſtolets à la main, dit d'un air reſolu, qu'il étoit prêt à faire ce ſerment, pourvû que *Willis* lui alleguât quelque raiſon pourquoi il le ſoupçonnoit d'une trahiſon ſi infame. La fermeté & la réſolution de cet homme furent cauſe que *Willis* n'oſa pas le preſſer davantage. *Morland* a declaré dans la ſuite, que ſi *Willis* eût pouſſé la choſe plus loin, il lui auroit tiré un coup de piſtolet dans la tête. On ajoute, que dans la ſuite le Roi créa *Morland* Chevalier, & lui donna une penſion, pour le recompenſer du ſervice qu'il lui avoit rendu en lui découvrant la Conſpiration de *Cromwell* & de ſes aſſociez.

Voilà ce que rapporte *Eccbard*, mais en même tems il renverſe ce Récit de fond en comble, en nous donnant une Lettre de *Morland* au même Chevalier *Richard Willis*, dont voici la Traduction.

„ Monſieur, comme j'ai appris combien „ vous avez ſouffert à l'occaſion d'un „ Libelle daté du 3. de Juin 1659., dans „ lequel on vous accuſe d'avoir entretenu „ une correſpondance ſecrete avec Mr. „ le Secretaire *Thurloe* & ſes Créatures, „ & dans lequel on prétend que moi „ en particulier, j'ai été depuis en *Flandre* pour informer le Roi des particu„ laritez, en lui montrant vos Lettres & „ vos Reçûs pour de l'argent; je me crois „ obligé, quoique vous ne me connoiſ„ ſiez pas, de contribuer à cette juſtifi„ cation, en declarant ſolemnellement, „ que je n'ai jamais de ma vie été dans „ aucune partie de la *Flandre*, ni auprès „ du Roi de delà la mer pour cette af„ faire, ni pour quelqu'autre que ce ſoit: „ je ne lui ai jamais montré (comme „ on le dit) de pareilles Lettres, ni au„ cun Reçû de vous pour quelque ſom„ me d'argent que ce puiſſe être. J'étois „ ſi éloigné de pouvoir témoigner con-

„ tre vous (ainſi qu'on le prétend) que „ je declare que je ne vous connoiſſois „ pas même de nom. Je n'ai pas non „ plus été préſent à aucune Conférence „ ſecrete que vous ayez eue avec Mr. le „ Secretaire *Thurloe*. C'eſt ce que je ſe„ rai toûjours prêt à certifier dans tou„ tes les occaſions. Je ſuis, &c.

S. MORLAND.

Que l'on compare cette Lettre avec le Récit de Mylord *Clarendon* dans ſon *Hiſtoire des Guerres civiles* *, & l'on verra quel fond on doit faire ſur l'accuſation qu'on intente à *Thurloe*.

Le 9. d'Avril 1657. Mr. *Thurloe* découvrit la Conſpiration que le Major Général *Harriſon* avoit tramée avec pluſieurs Fanatiques: & deux jours après il declara au Parlement, qu'il avoit ordre du Protecteur de rendre compte à la Chambre de cette Conſpiration: Surquoi le Parlement ordonna qu'il fût remercié par l'Orateur au nom de la Chambre, pour ſes ſoins & ſa vigilance dans la decouverte de ce Complot, & pour les autres grands ſervices qu'il avoit rendus à la République & au Parlement.

Le 13. de Juillet de la même année il prit les ſermens en qualité de Conſeiller privé du Protecteur, en conſequence de *l'humble Requête & Avis*, & le 2. de Novembre ſuivant il fut choiſi Gouverneur de la Chartreuſe, à la place du Dr. *Laurence Wright*, qui étoit mort. En 1658. il conſeilla à *Cromwell*, conjointement avec *Whitlocke*, de permettre que ceux qui avoient trempé dans quelque Conſpiration fuſſent jugez ſuivant les procedures ordinaires de la Loi commune, & non pas par la haute Cour de Juſtice.

---

* Hiſt. of the Great Rebellion, *Vol. II. Part. II. pag. 667, & ſeq. Edit. Oxon.* 1707, *in* 8.

Richard Cromwell ayant été proclamé Protecteur en Septembre 1658. à la place de ſon Pere, *Thurloe* conſerva tous les Emplois qu'il avoit poſſedez ſous *Olivier*. Le 31. de Décembre de la même année *Thurloe* fut choiſi Membre de Parlement pour l'Univerſité de *Cambridge*.

On a repréſenté *Richard Cromwell* comme un homme foible. Mais Mr. *Birch* rapporte ici un fait qui ſemble prouver que *Richard* ne manquoit pas de fermeté dans l'occaſion : voici ce que c'eſt. Le 21. d'Avril 1659. le Protecteur aſſembla *Thurloe*, le Lord *Broghill*, *Fiennes* Garde des Sceaux, le Chevalier *Charles Wolſeley*, *Whitlocke*, & quelques autres perſonnes, pour conſulter ſur la propoſition qui lui avoit été faite de diſſoudre le Parlement. La plupart des Conſeillers étoient d'avis qu'il falloit le diſſoudre ; *Whitlocke* & *Thurloe* ſe declarerent contre cet avis : ſurquoi voici ce que nous apprend le Docteur *Edmond*

Calamy *. „ J'ai ouï dire à un Ami, qu'en „ parlant à Mr. *Howe* au ſujet de *Richard* „ *Cromwell*, il lui dit, qu'on le repréſentoit „ comme un homme foible. Là deſſus Mr. „ *Howe* repliqua avec vivacité: Comment „ pouvoit-il être un homme foible; puiſ- „ que ſur la Remontrance qui lui fut faite „ de la part de l'Armée par ſon Frere *Fleetwood*, il tint bon pendant toute la nuit „ contre preſque tout le Conſeil, pouſſa le debat juſques à quatre heures du „ matin, ſoutenant que la diſſolution du „ Parlement ſeroit ſa ruine & la leur; il „ n'y avoit de tous les Membres du Conſeil que *Thurloe* (& *Whitlocke*) qui „ fuſſent de ſon ſentiment. Mr. *Howe* ajouta, que *Fleetwood* promit, que pourvû que *Richard* voulût conſentir à la „ propoſition qu'on lui faiſoit, l'Armée „ ne lui feroit aucun mal: & lorſque „ dans la ſuite on le fit reſſouvenir de ſa „ promeſſe, il dit pour toute réponſe, „ qu'il croyoit avoir plus de credit dans „ l'Armée qu'il ne trouva par expérience „ qu'il en avoit ". Auſſi eſt-il vrai que, dès que le Parlement fut diſſout, *Richard* perdit toute ſon autorité, & fut bientôt obligé de reſigner le Protectorat. *Thurloe* conſerva cependant ſa charge de Secretaitaire juſques au 14. Janvier 16$\frac{59}{60}$, qu'elle fut donnée à *Thomas Scott* : mais le 27. de Février ſuivant le Parlement * ordonna, ſur le Rapport du Conſeil d'Etat, que *Thurloe* ſeroit un des Secretaires, & *Jean Thompſon* l'autre.

---

* *Dans la Vie de Mr.* Howe, *à la tête des* Oeuvres *de ce Sçavant, imprimées* en Anglois l'an 1624. *in fol. pag.* 9.

Cependant comme le Parti de *Charles II.* croiſſoit tous les jours, *Thurloe* ne voulut pas être des derniers à gagner les bonnes graces de ce Prince. Il lui fit donc offrir ſes ſervices & ceux de tous ſes amis. Mais le Roi ne voulut ſe fier à lui qu'à bonnes enſeignes : il exigea de lui des marques réelles de ſon attachement, avant que de lui donner ſa confiance. Il ſouhaita auſſi que les amis qu'il avoit en *Angleterre* lui fiſſent ſçavoir ce qu'ils penſoient de *Thurloe.* Tout cela paroît par une Lettre que le Chevalier *Edouard Hyde*, qui fut enſuite Grand Chancélier & Comte de *Clarendon*, écrivit de Breda au Chevalier *Jean Granville* le 3. d'Avril 1660.

Je ne ſçais ſi ce fut cette eſpece de correſpondance de *Thurloe* avec *Charles II.*, ou quelqu'autre action, qui fut cauſe qu'on l'accuſa de haute Trahiſon : mais il eſt ſûr qu'il fut chargé de ce crime, comme il paroît par une Réſolution de la

---

* Le Parlement de l'an 1653. avoit été retabli le 6. Décembre 1659. Voyez Rapin, Hiſt. d'Anglet. *Tom.* IX. *pag.* 139. & 149.

Chambre des Communes * du 15. de May 1660. Elle porte, que le Secretaire *Thurloe* étant accuſé de haute Trahiſon, ſoit arrêté. Cependant il y a beaucoup d'apparence qu'on ne put rien prouver contre lui; car il fut mis en liberté peu de tems après le retour du Roi, & ſe retira ſur ſes Terres dans la Comté d'*Oxford*, où il ſe tint conſtamment, excepté durant le tems que l'on tient les Cours de Juſtice dans le Palais de *Weſtminſter*; alors il ſe rendoit à *Londres* dans ſon apartement au Collége des Avocats dans *Lincoln's-Inn*, d'où il ſemble qu'on puiſſe conclure, qu'il pratiquoit encore en qualité d'Avocat. *Charles II.* le ſollicita ſouvent de rentrer dans ſes Emplois, ou de vouloir au moins le ſervir dans ce qui regardoit les Affaires étrangeres: mais il s'en excuſa toûjours, craignant que, comme il ſe trouveroit par-là engagé avec diverſes perſonnes de différens caractères, il ne lui ſeroit pas poſſible de ſervir le Roi auſſi utilement qu'il avoit fait *Cromwell*, dont la maxime étoit, dit *Thurloe* lui-même à *Charles II.*, *de chercher des Hom-*

---

* Le Parlement dont on a parlé dans la Note précedente ſe caſſa lui-même le 17. de Mars $16\frac{59}{60}$. aprés en avoir convoqué un autre pour le 25. d'Avril ſuivant. Ce fut ce nouveau Parlement qui rétablit le Roi.

Hommes propres pour les Emplois, & non pas des Emplois pour les Hommes.

Il mourut ſubitement dans ſon apartement de Lincoln 's Inn le 21. de Fevrier 166$\frac{7}{8}$., & il fut enterré dans la Chapelle de ce Collége. Il avoit été marié deux fois. Sa première femme étoit de la famille de *Paiton*. Elle ne vécut que trois ou quatre ans avec lui, & en avoit eu deux fils, qui moururent avant elle. Il épouſa en ſecondes nôces une fille du Chevalier *Lytcott*, d'*Eaſt-Moulſey* dans *Surrey*, & il en eut quatre fils & deux filles. Mais on ne nous dit point s'il y a quelqu'un de ſes deſcendans qui ſoit actuellement en vie.

Comme le grand Recueil qu'on nous donne ici eſt très-utile pour éclaircir un grand nombre de Faits & de particularitez touchant l'Hiſtoire d'*Angleterre* & d'*Ecoſſe* depuis l'an 1638. juſques à la Reſtauration, & même touchant l'Hiſtoire des autres Païs; nous croyons qu'il eſt à propos de rapporter quelques-unes des Piéces que ce Recueil renferme, afin qu'on puiſſe juger de l'uſage qu'on en peut faire.

On a cru aſſez généralement que le Duc d'*Hamilton* & ſon Parti étoient fort zèlez pour le Roi *Charles I.* Cependant il paroît par une Lettre de Mr. *de Montreuil*, Réſident de *France* en *Angleterre*, à Monſieur *de Brienne*, que les *Hamiltons* n'étoient pas ſincerement attachez au Roi. Voici la Lettre du Réſident, elle eſt datée de *Newcaſtle*, le 1. de Janvier 1646. N. S.

,, * J'ai trouvé le Parlement d'*Ecoſſe* diviſé
,, en trois Factions; celle des *Argyles*,
,, qui veulent détruire le Roi & la Monarchie,
,, & qui le profeſſent ouvertement;
,, celle des *Hamiltons*, qui témoignent
,, déſirer la conſervation de l'un
,, & de l'autre, & qui travaillent puiſſamment
,, ſous main à la ruine de tous
,, les deux; & la troiſième, de ceux
,, qui ne dépendent ni des *Hamiltons*, ni
,, des *Argyles*, qui veulent, ce me ſemble,
,, maintenir le Roi & conſerver la Monarchie;
,, mais qui ne ſe croyent pas
,, aſſez forts, ou qui ne ſont pas aſſez
,, généreux, pour prendre les moyens
,, qui ſeroient néceſſaires pour y parvenir.
,, Ces derniers n'étant pas d'eux-mêmes
,, aſſez puiſſans, & voyant les *Hamiltons*
,, approcher plus de leurs ſentimens que
,, les *Argyles*, s'étoient comme rangez de
,, leur Parti au commencement de ce
,, Parlement; mais la Réſolution priſe
,, deux jours avant que j'arrivaſſe dans
,, le Committé (où ils ont accoûtumé de
,, préparer les affaires, pour être conclues
,, dans le Parlement) de livrer le
,, Roi

---

* *Thurloe's* Collection, &c. *Tom. I. pag.* 73. Cette Lettre eſt en *François*.

„ Roi aux *Anglois*, & de s'aſſurer de ſa Per-
„ ſonne, s'il prétendoit venir en *Ecoſſe*, à
„ laquelle tous ceux du Parti des *Hamiltons*
„ avoient concouru, quoique le Duc & ſon
„ Frere y euſſent reſiſte, avoit fait voir à
„ ceux qui compoſent le tiers Parti, qu'ils
„ ne devoient ſe fier que de bonne ſor-
„ te aux *Hamiltons*, qui n'agiſſoient avec
„ eux qu'en apparence, mais qui travail-
„ loient en effet avec le Marquis d'*Argyle*.

„ Cependant, quelque juſte ſujet que
„ j'eûſſe de me défier du Duc & de ſon
„ Frere, & d'attendre fort peu d'eux
„ pour les intérêts dudit Roi; je crus que
„ je ne devois pas laiſſer pour cela de
„ leur faire voir la Lettre de créance
„ que j'avois de Sa Majeſté, de leur ren-
„ dre auſſi celles que j'avois de Mr. l'Am-
„ baſſadeur pour le même effet, & de
„ leur expoſer enſuite ma créance, en
„ leur repréſentant le déplorable état
„ où les affaires de leur Roi ſe trouvoient
„ reduites; comme ſa derniere eſpérance
„ étoit en eux, qu'il ſe mettroit entre
„ leurs bras, & qu'il attendoit de leurs
„ affections, qu'ils lui remîſſent la Cou-
„ ronne ſur la tête; que les conſidéra-
„ tions de l'honneur & de l'intérêt même
„ les y obligeoient, & qu'ils y étoient en-
„ gagez encore par les profeſſions qu'ils
„ avoient faites juſqu'ici de lui vouloir
„ ſervir, leur faiſant voir enſuite la fa-
„ cilité qu'ils auroient en cette entrepri-
„ ſe,

„ ſe, & les aſſiſtances qui leur ſeroient „ données de toutes parts ; me gardant „ bien toutefois d'entrer dans le détail, „ & de leur nommer aucun de ceux du „ ſervice deſquels Sa Majeſté ſe pouvoit aſſûrer, de peur que ce que „ je croyois faire pour l'avantage dudit „ Roi, & pour lui gagner les *Hamiltons*, „ par la lumiere que je leur donnerois, „ ne ſervît qu'à la ruine de ceux à qui il „ reſte encore en *Angleterre* & en *Ecoſſe* „ quelque affection pour le ſervice de „ leur Prince. Je leur propoſai auſſi de „ la part de la *France*, non ſeulement „ les aſſiſtances qui leur ſeroient néceſſaires pour venir à bout de ce grand „ deſſein, mais encore les recompenſes „ qui pouvoient les exciter à l'entreprendre, ainſi que j'avois ordre de Mr. „ l'Ambaſſadeur.

„ Enfin, Monſieur, je n'oubliai rien, ce „ me ſemble, de toutes les choſes qui „ pouvoient les porter à prendre le parti „ de leur Roi. Mais quoiqu'ils me témoignaſſent qu'ils étoient prêts de répandre juſqu'à la derniere goutte de leur „ ſang pour ſon ſervice, quelques difficultez qu'ils firent enſuite me donnerent „ lieu de croire, qu'il y avoit fort peu à „ attendre d'eux. Je les priai toutefois de „ faire refléxion ſur ce que je leur propoſois, & leur dis, que c'étoit une affaire „ de telle importance, qu'elle méritoit

,, bien qu'ils y penſaſſent plus d'une fois
,, avant que d'y faire une derniere réponſe.

,, Les ayant donc reçus le même ſoir ;
,, ils me dirent, qu'ils vouloient mourir
,, pour le ſervice de leur Roi, ainſi
,, qu'ils y étoient obligez, & qu'ils étoient
,, prêts de le faire; mais qu'il ne
,, tireroit aucun avantage de leur perte
,, pour le rétabliſſement de ſes affaires,
,, & qu'ils ne le pouvoient ſervir préſentement,
,, s'il n'établiſſoit pas la Religion,
,, s'il n'approuvoit le *Convenant*, & s'il
,, ne donnoit une réponſe qui ſatisfît
,, aux propoſitions qui lui avoient été
,, repréſentées, c'eſt-à-dire qu'il fît toutes
,, les choſes que le Parlement d'*Ecoſſe*
,, déſiroit de lui.

,, Comme je connus que je n'avois plus
,, rien à eſpérer des *Hamiltons*, je vis les
,, Comtes de *Calender*, *Traquaire*, *Morton*,
,, *Roxborough* & quelques autres
,, du tiers Parti, que je n'avois pas encore
,, jugé à propos de voir juſques alors,
,, afin que le Duc n'en pût concevoir de
,, la jalouſie. Je leur repréſentai le danger
,, où étoit leur Roi, ce qu'il ſe promettoit
,, de leur véritable affection, &c.

,, Ils me firent tous entendre, qu'il
,, n'eut pas été difficile de le faire dans
,, le Parlement, ſi le Duc d'*Hamilton* l'avoit
,, voulu, ainſi qu'ils l'avoient attendu
,, de lui; mais que, comme il ſe contentoit
,, avec ſon Frere de parler haute-

,, ment pour Sa Majeſté, ſans ſe faire
,, ſuivre de pas un de ſon Parti, il n'y avoit
,, pas d'apparence qu'ils puſſent ſervir
,, leur Roi, y ayant en effet deux
,, Partis contre le leur. Ils me témoignerent
,, auſſi, qu'ils auroient pû entreprendre
,, quelque choſe pour Sa Majeſté
,, l'épée à la main, s'ils avoient été aſſiſtez
,, des *Hamiltons*, ainſi que quelques-uns
,, d'entre eux l'avoient offert au Duc
,, & à ſon Frere; mais qu'ils ne le pouvoient
,, ſans cela, puiſque le Parlement
,, d'*Ecoſſe* avoit une Armée dans le Païs,
,, & une autre en *Angleterre*, dont les
,, principaux Officiers dépendoient, ou
,, des *Hamiltons*, ou des *Argyles*: de ſorte
,, qu'ils n'étoient pas capables de faire
,, aucune choſe pour le ſervice de leur
,, Roi, s'il ne leur en donnoit moyen, en
,, faiſant lui-même celles qu'on déſiroit
,, de lui préſentement. Je leur témoignai,
,, que j'eſtimois fort leur zèle, mais que
,, je connoiſſois qu'il demeureroit inutile
,, au Roi de la *Grande-Bretagne*, qui ne
,, ſe porteroit jamais à faire les deux
,, choſes qu'ils lui demandoient.

,, Voyant donc que je ne pouvois, ni empêcher
,, qu'on ne confirmât dans le Parlement
,, ce qui avoit été réſolu dans le
,, Committé, ni même gagner un moment,
,, je me réſolus de partir le même jour,
,, prenant congé de tous ceux que j'avois
,, connus affectionnez à leur Roi, qui me
,, di-

„ dirent, qu'il falloit que Sa Majeſté cedât à la néceſſité, & qu'elle ne ſe pourroit ſauver, ſi elle n'accordoit ce que les *Hamiltons* & les *Argyles* demandoient.

„ Cependant je les ai enſuite preſſez de „ me dire, ſi, comme ils croyoient le Roi „ perdu ſans cela, ils étoient auſſi aſſurez qu'il ſe ſauveroit par ce moyen? „ Les plus prudens & affectionnez ne „ m'ont répondu qu'avec des doutes: & „ j'ai obſervé que ceux qui m'en ont aſſuré le plus, ſont ceux qui déſirent le „ moins ſon bien.

„ J'appris le jour ſuivant, Jeudi, que „ les Réſolutions du Committé avoient été „ approuvées au Parlement, & que dans „ toute l'Aſſemblée, qui étoit de plus de „ deux-cens perſonnes, il ne s'étoit trouvé que ſept ou huit voix pour le Roi, „ que le Comte *Calender* n'y avoit pas „ voulu aſſiſter, que le C. de *Morton*, &c. „ que le Duc d'*Hamilton* & ſon Frere avoient proteſté contre ce qui ſe faiſoit, „ & demandé que leur Proteſtation fût „ enregiſtrée. Vous pouvez juger, Monſr. „ par ce procedé, ſi le Roi a un dangereux Ennemi en la perſonne du Duc „ d'*Hamilton*, qui ſçait tirer de ſa trahiſon même des preuves de ſa fidélité.

„ Je ne puis, Monſr. que je ne diſe encore, que n'étant arrivé à *Edimbourg* qu'une „ demi heure avant qu'on commençât le „ Sermon, le Miniſtre ne laiſſa pas de me

„ prêcher. Il ne me traita pas toutefois
„ ſi mal qu'il fit ſon Roi, qu'il appella
„ Homme de ſang, cauſe de la mort de
„ tant de peuples, & Ennemi de JESUS-CHRIST.

„ Cependant je n'ai pas manqué à preſſer la permiſſion des levées, qui étoit
„ le prétexte de mon voyage. J'ai fait
„ accepter la Lettre de change; & bien
„ que l'argent ne ſoit payable qu'à un
„ mois de vûë, je vous manderois qu'il
„ eſt tout prêt, ſi j'oſois me fier à la
„ parole d'un *Ecoſſois* ".

On voit par cette Lettre, non ſeulement dans quelles diſpoſitions étoient les *Ecoſſois* par rapport au Roi *Charles I.*, mais auſſi que, dès la fin de l'an 1645, leur Parlement avoit pris la réſolution de livrer le Roi aux *Anglois* lorſqu'il ſeroit en leur pouvoir. On ne peut douter de la vérité de ce fait, puiſque Mr. de *Montreuil*, qui étoit alors à *Edimbourg*, l'aſſure poſitivement. Cependant Mr. de *Rapin* en paroît douter, & il fonde ſon doute en particulier ſur ce que le 16. de Décembre 1646. le Parlement d'*Ecoſſe* mit en délibération, ce qu'il étoit à propos de faire par rapport à la perſonne du Roi, qui s'étoit rendu à l'Armée des *Ecoſſois* dès le 4. de Mai de la même année. Après de grands débats ſur cette matière, il fut enfin réſolu, que les Commiſſaires qui étoient à *Londres* demanderoient aux deux

Chambres, de la part du Parlement d'*Ecoſſe*, que le Roi pût retourner à *Londres* avec honneur & ſureté, qu'ils leur declareroient, que le Parlement d'*Ecoſſe* étoit réſolu de maintenir la Monarchie dans la perſonne du Roi, & ſes juſtes droits ſur la Couronne d'*Angleterre*. Cette Réſolution, ajoute Mr. de *Rapin* *, paroît directement oppoſée à l'engagement de livrer le Roi au Parlement. On peut pourtant concilier ces deux Réſolutions, qui paroiſſent ſi contraires, en diſant, que comme la première Réſolution, de livrer le Roi aux *Anglois*, étoit générale, ſans qu'on y eût exprimé à quelles conditions on le leur livreroit, ſes Amis, ſçavoir les Partiſans des *Hamiltons* & le tiers Parti, firent prendre la réſolution que Mr. *de Rapin* rapporte. Mais elle n'eut aucune ſuite; car, comme le remarque le même Hiſtorien †, les Commiſſaires de l'Aſſemblée générale préſenterent le lendemain au Parlement un Ecrit intitulé: *Avis à toutes ſortes de perſonnes du Païs d'Ecoſſe*, dans lequel ils repréſentoient le grand crime qu'on commettoit en abandonnant le *Covenant*, & en faiſant des démarches capables de produire une rupture avec les *Anglois*. Cet Ecrit ayant été lû dans le Parlement, on délibera de nouveau ſur cette matière, & enfin, après beaucoup de conteſtations, il fut réſolu, „ Que le Roi ſeroit requis d'accorder „ toutes les Propoſitions qui lui avoient „ été préſentées, & qu'en cas de refus „ on exécuteroit ce qui avoit été déja ré- „ ſolu, ſçavoir, qu'on pourvoiroit ſans „ lui à la ſureté des deux Royaumes; que „ le Roi refuſant de ſigner le *Covenant*, „ & de donner ſatisfaction aux deux „ Royaumes par rapport à la Religion, „ l'*Ecoſſe* ne pouvoit s'engager légitime- „ ment pour lui, ou le recevoir, à moins „ qu'il n'acceptât toutes les Propoſitions ".

---

* Hiſt. d'*Anglet. Tom. VIII. Liv. XXI. pag.* 574.

† Là même *pag.* 575.

Mais quand même on ne pourroit pas concilier ces deux Réſolutions, on ne pourroit pas en conclure que l'une & l'autre eſt fauſſe: car on ſçait aſſez que l'on prend ſouvent des réſolutions oppoſées dans le Parlement, ſuivant que tel ou tel Parti ſe trouve avoir la pluralité des ſuffrages.

Nous allons maintenant rapporter une Lettre qui regarde un fait particulier touchant la Reine de *Bohème*, fille de *Jaques I.* Elle avoit prié les Etats Généraux, d'inſerer dans le Traité qu'ils négocioient avec la République d'*Angleterre*, un Article pour obtenir le payement de la Penſion qui lui avoit été accordée par *Jaques I.*, & qui lui avoit été confirmée par *Charles I.* ſous le grand Sceau d'*Angle-*

gleterre & par le Parlement durant les Troubles. Cette Penſion ſe montoit à dix mille livres ſterling par an, & la Reine en avoit beſoin pour payer ſes Créanciers. Les Etats Généraux donnerent ordre à leurs Députez qui traitoient avec les Ambaſſadeurs d'*Angleterre*, d'inſiſter ſur cet Article, comme cela paroît par un Extrait * de leurs Réſolutions de Mercredi 31. de May 1651. Voici ce que les Ambaſſadeurs d'*Angleterre* répondirent aux Etats Généraux.

† HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

,, La Lettre que la Reine de *Bohème* a
,, écrite à Vos Seigneuries ‡, & la Réſolution
,, que vous avez priſe là-deſſus,
,, nous ont été remiſes par les Députez
,, de votre Aſſemblée le $\frac{20}{30}$. de ce préſent
,, mois de Juin; après avoir lû l'une
,, & l'autre, nous trouvons que le but
,, de cette Lettre eſt, d'engager Vos Seigneuries
,, à employer votre Médiation,
,, pour obtenir le payement des arrières
,, de la Penſion qu'elle prétend qui lui
,, a été accordée par le Roi *Jaques* ſon
,, Pere, & confirmée par le Roi *Charles*
,, ſon Frere, & continuée par le Parlement,

---

* *Thurloe's* Collection, *Tom. I. pag.* 185.

† Là même *pag.* 189-190.

‡ Il y a *Lordships* dans l'*Anglois*.

„ ment, réduite à dix mille livres ſterling
„ par an; & pour faire enſorte qu'on
„ lui continue cette Penſion pour ſon en-
„ tretien, juſques à ce qu'elle puiſſe jouir
„ de ſon revenu du Palatinat. Nous
„ voyons auſſi, qu'en conſéquence de cet-
„ te Lettre Vos Seigneuries ont jugé à
„ propos, par une Réſolution (dans la-
„ quelle vous nommez *Charles*, ci-devant
„ Roi d'*Angleterre*, *Charles premier*) d'or-
„ donner à vos Commiſſaires de né-
„ gocier cette affaire avec nous.

„ Ayant conſidéré cette Lettre, nous
„ avons obſervé que la Reine n'y expri-
„ me pas de qui elle attend le payement
„ de ces Arrières, & des dix mille li-
„ vres à l'avenir; deſorte que ſi Vos Sei-
„ gneuries, par votre médiation & votre
„ recommandation, n'aviez pas expliqué
„ le ſens de cette Lettre, il nous auroit
„ été impoſſible de comprendre par ce
„ qu'elle renferme, qu'il s'y agit de la
„ République d'*Angleterre*, & nous ne
„ nous ſerions pas cru obligez d'en pren-
„ dre la moindre connoiſſance. Mais
„ quoiqu'elle nous vienne maintenant
„ accompagnée des demandes de Vos
„ Seigneuries, auxquelles le Parlement
„ de la République d'*Angleterre* a toujours
„ été diſpoſé de rendre tous les ſervices
„ d'une véritable amitié, comme à ſes
„ bons Amis& Alliez; cependant, conſi-
„ derant le cas dont il s'agit, & la con-

,, duite de la perſonne que cette affaire
,, regarde, nous croyons qu'il ſuffit de
,, dire, que lorſque la Reine de *Bohème*
,, jugera à propos de s'addreſſer au
,, Parlement de la République d'*Angleterre*,
,, au ſujet de ce qu'elle a à lui demander,
,, elle pourra alors s'attendre à
,, une Réponſe. Mais comme elle tâche
,, de perſuader à Vos Seigneuries, & aux
,, bons habitans de ce païs qui ſont ſes
,, Créanciers, & aux dépens deſquels
,, il paroît qu'elle a vécu depuis quelques
,, années, que le Parlement d'*Angleterre*
,, lui doit une groſſe ſomme, &
,, eſt auſſi obligé de l'entretenir à l'avenir,
,, ſans quoi elle ne ſçauroit ſatisfaire
,, ſes Créanciers, ni payer ſes dettes;
,, & comme elle cherche par-là à faire
,, crier le Peuple contre le Parlement,
,, & engager les gens à lui faire de nouvelles
,, avances; nous avons encore jugé
,, à propos de declarer, que quoique
,, nous ignorions que le Roi *Jaques* ſon
,, Pere, ou *Charles* ci-devant Roi d'*Angleterre*,
,, ſon Frere, lui ayent accordé
,, la Penſion dont elle parle dans ſa Lettre,
,, cependant, quand même ils l'auroient
,, fait, nous ſommes ſûrs que cela
,, n'ayant jamais été ratifié ni confirmé
,, par Acte de Parlement, le Parlement
,, de la République d'*Angleterre* n'eſt
,, obligé, ni en juſtice, ni en équité, de
,, payer ce qui lui a été ainſi accordé,

,, quand même on ſuppoſeroit que le cas
,, eſt tel qu'elle le repréſente dans ſa
,, Lettre. Car *Charles*, dernier Roi d'*Angleterre*,
,, ſur la conceſſion duquel elle
,, fonde ſon droit, ayant été convaincu
,, de haute Trahiſon, toutes ſes Terres
,, & tous ſes autres biens ont été par-là
,, confiſquez au profit de la République
,, d'*Angleterre*, & déchargez de la dite
,, conceſſion & de tous les arrérages
,, qu'on prétend être dûs en conſequence.
,, Et ſi, ſuivant le cas qu'elle poſe elle-même,
,, il ne lui eſt rien dû de droit,
,, elle n'a auſſi aucune raiſon d'attendre
,, rien du Parlement par grace ou par
,, faveur; non ſeulement parce que la
,, raiſon qui avoit porté ces deux Rois
,, (dont l'un étoit ſon Pere & l'autre ſon
,, Frere) à lui accorder cette Penſion, ne
,, ſubſiſte plus, mais auſſi parce que la
,, Reine, tant par elle-même que par ſes
,, parens, s'eſt oppoſée de tout ſon pouvoir
,, à la République d'*Angleterre*, &
,, lui a témoigné dans toutes les occaſions
,, la plus grande inimitié. C'eſt
,, pourquoi Vos Seigneuries ſeront perſuadées
,, que nous ne ſçaurions envoyer
,, au Parlement, ni cette Lettre de la Reine
,, de *Bohème*, ni votre recommandation,
,, non ſeulement pour les raiſons
,, que nous venons d'alleguer, mais auſſi
,, parce que, dans votre réſolution ci-deſſus
,, mentionnée, *Charles*, ci-devant

,, Roi d'*Angleterre*, eſt nommé *Charles premier, ce qui emporte qu'il y a un* ſecond
,, Charles *Roi* d'*Angleterre*; contre laquelle
,, expreſſion nous proteſtons au
,, nom de la République d'*Angleterre*, n'y
,, ayant aucune perſonne, quelle qu'elle
,, ſoit, qui aye le moindre droit d'être
,, Roi d'*Angleterre*.

Les très - affectionnez
Serviteurs de VOS
SEIGNEURIES.

Le $\frac{20}{30}$. Juin,
1651.

Cette Lettre, comme on le voit, eſt écrite avec beaucoup de hauteur; on en trouve dans ce Recueil pluſieurs autres du même ſtile de la part des Ambaſſadeurs de la République d'*Angleterre*, même avant que *Cromwell* ſe fût rendu maître du Gouvernement.

On ſçait que la Guerre entre les deux Républiques d'*Angleterre* & des Provinces Unies commença l'an 1652. Mr. *de Rapin* dit[*], qu'on prétend que *Cromwell*[†] ne donna ſon conſentement à cette Guerre, à laquelle il ne voyoit aucune néceſſité,

---

[*] Hiſt. d'*Anglet. Tom. IX. pag.* 50.

[†] Il n'étoit encore que Général; mais il avoit beaucoup de pouvoir dans le Parlement.

ſité, que par complaiſance pour *Saint Jean*, & pour quelques autres qui paroiſſoient extraordinairement animez contre les *Hollandois*. Le même Hiſtorien ajoute, que la paſſion extrême que le Parlement témoigna pour entreprendre cette Guerre ſur des prétextes fort recherchez, donne lieu de conjecturer, qu'elle avoit d'autres motifs que ceux qui paroiſſoient publiquement. Il y a beaucoup d'apparence, pourſuit Mr. *de Rapin*, que dès lors quelques-uns des Membres, ennemis ſecrets ou envieux de *Cromwell*, cherchoient les moyens de le ruiner, ou du moins d'abbaiſſer beaucoup ſon pouvoir. . . . Ils voyoient avec inquiétude, que s'il formoit le deſſein de s'élever plus haut, rien ne ſeroit capable de l'empêcher de l'exécuter, pendant qu'il ſeroit maître de l'Armée . . . On crut donc qu'en engageant la République dans une Guerre qui ne pouvoit ſe faire que par mer, & dont on prévoyoit que la dépenſe ſeroit exceſſive, on porteroit peu-à-peu le Parlement à congedier l'Armée de terre, pour éviter une dépenſe inutile.

Voilà quel eſt le raiſonnement de Mr. *de Rapin*, d'où il ſemble qu'on puiſſe conclure, qu'il étoit de l'intérêt des *Hollandois* qui ſouhaitoient la paix avec l'*Angleterre*, de vivre en bonne intelligence avec *Cromwell*. Cependant voici ce qu'on écrivoit de la Haye à *Thurloe* au mois de

Juin 1653. * „ Un des plus grands ſecrets „ que j'aye à vous apprendre, c'eſt que s'il „ eſt au pouvoir des Etats Généraux, ils „ détruiront votre Général & ſon nouveau Gouvernement, pour établir les „ Preſbyteriens, dont on croit ici que le „ Gouvernement ſeroit plus avantageux „ aux Etats que votre Gouvernement „ préſent. Nos Envoyez, dit-on en grand „ ſecret, ne manqueront pas de trouver „ quelques perſonnes du Parti Presbyterien & de celui du Parlement, avec qui „ ils pourront conſulter ſur cette Affaire. „ Je vous prie de faire uſage de ceci, „ mais que cela n'aille pas plus loin ". Cette Lettre fut écrite dans le tems § que les Etats avoient nommé des Ambaſſadeurs qui devoient ſe rendre en *Angleterre* pour négocier le Traité de Paix. Si *Cromwell* n'avoit conſenti à la Guerre que par complaiſance, ſi cette Guerre avoit été un artifice de ſes ennemis pour abbaiſſer ſon Pouvoir, il ſemble que les Etats auroient dû en avoir quelque connoiſſance; & comme ils ſouhaitoient la paix, ils n'auroient pas dû ſouhaiter de renverſer ſon Gouvernement.

Il faut pourtant avouër qu'il y avoit dans les Provinces Unies des gens qui ſouhaitoient la continuation de la guerre. Ce-

---

* *Thurloe's* Collection &c. *Tom.* I. *pag.* 283.

§ Elle eſt datée du 20. de Juin 1653.

Cela paroît par pluſieurs Piéces de ce Recueil, & particulierement par une Lettre qui, ſuivant les apparences, étoit écrite au Secretaire *Thurloe*; quoiqu'elle ſoit ni ſignée, ni adreſſée à perſonne. Il y en a un grand nombre de ſemblables dans cette Collection, écrites de divers endroits, & publiées ſous le Titre de *Lettres of Intelligence*, *Lettres d'avis*, & ce ne ſont pas les Piéces les moins curieuſes que l'on y trouve. Celle dont nous parlons eſt en François, datée du 13. de Juin, mais ſans nom de Ville : le ſtile n'en eſt pas des meilleurs, mais comme elle renferme quelques particularitez aſſez remarquables, nous la copierons ici.

„ * MONSIEUR,

„ En réponſe à la vôtre du $\frac{6\ \text{Junii}}{27\ \text{Maji}}$
„ je dirai que volontiers j'apprens la bon-
„ ne inclination des *Anglois* pour la Paix.
„ De l'inclination des *Hollandois* il ne
„ faut pas douter; des *Zelandois* de mê-
„ me : voire il n'y a pas une Province
„ qui oſeroit dire de ne la vouloir pas;
„ car le commerce patiſt, & le peuple
„ eſt obligé à contribuer. Cependant
„ auſſi nous avons abondance de tels qui
„ aimeroient mieux (en leur cœur) *bellum*
„ *in-*

---

* *Thurloe's* Collection &c. *Tom.* I. *pag.* 266, 267.

„ *internecivum*, & ne ſeroient pas marrys
„ que par ce moyen l'une République
„ tuaſt l'autre pour le profit des deux
„ Rois. La *France* ſemble d'envier telle
„ fortune à l'*Eſpagnol*, & pourtant ce
„ Roi (de *France*) ne ſeroit pas marry
„ d'eſtre allié de l'une & de l'autre ; au
„ moins telle choſe a notifié ici par ſon
„ Reſident. La *Hollande* euſt fort déſiré
„ que ſeulement deux (Ambaſſadeurs)
„ un de *Hollande* & un de *Zelande*, fuſſent
„ allez ; mais la *Friſe*, comme auſſi trafi-
„ cante Province, a voulu en avoir
„ un : & quoique 105. (*les Etats de Hol-*
„ *lande*) ont fort craint que cela ne déplai-
„ ſe à 128. (*au Conſeil d'Etat d'Angleterre*)
„ connoiſſant bien que 108 (*la Friſe*) eſt
„ ſoubs 149 (*le Comte Guillaume*) néanmoins
„ pour avancer la choſe ont concedé un
„ de la *Friſe*, un de *Zelande*, mais deux
„ de *Hollande* ; leſquels deux de *Hol-*
„ *lande* ſont deja nommez, les Srs. *Be-*
„ *verning* & *Nieuport* ; de *Friſe* eſt nom-
„ mé le Sieur *Jongſtal*, lequel eſt bien
„ bon ami de 149 (*le Comte Guillaume*)
„ mais toutefois ſe dit auſſi ami de 128
„ (*le Conſeil d'Etat d'Angleterre.*) Celui de
„ *Zelande* n'eſt pas encore nommé. Sans
„ doute la *Zelande* nommera quelcun qui
„ ſoit agréable à 128 (*le Conſeil d'Etat*)
„ & 174 (*les Républicains.*) Ci devant
„ les 104 (*les Etats Généraux*) ſe ſont
„ feints forts abhorrents de 172 (*la Fran-*
„ *ce*),

„ *ce*), mais juge qu'elle ſoit néceſſaire, & „ 105 (*les Etats de Hollande*) n'en ſera „ pas fort abhorrent. Quant aux trois „ points du 25 Junii *, cela on juge „ raillerie, car il faudroit auſſi que les „ *Anglois* rendiſſent aux *Hollandois* 400. „ Navires qu'ils leur ont prins. Le Roi „ de *Dennemarck* a preſts & au Sondt „ 22 navires; & le bruit eſt qu'il en ap- „ preſte encore plus. Entre les 22 il y en „ a 2 à 106 piéces chacun. Selon le Trai- „ té il ne doit que 20, & ce ſeulement „ pour garder le Sondt, & en empêcher „ le paſſage aux *Anglois*. Mais il eſt cro- „ yable que par jalouſie des *Suédois*, qui „ équippent un plus grand nombre, il „ ſemble que le *Dennemarck* veuille „ augmenter le nombre.

„ L'on a ſuppoſé ici, que 128 (*le Con-* „ *ſeil d'Etat d'Angleterre*) auroit avancé „ avec 141 (*la Suéde*) une 155 (*alliance*) „ ſemblable à celle que 104 (*les Etats* „ *Généraux*) ont fait avec 142 (*le Da-* „ *nemarc*); comme de même l'on craint „ bien que 128 (*le Conſeil d'Etat*) traite- „ ra avec 139 (*l'Eſpagne*) à l'égal que „ 104 (*les Etats Généraux*) traitera avec „ 140 (*la France*): mais je voy que 128 „ (*le*

---

* Il s'agiſſoit de dedommager l'*Angleterre* des fraix de la Guerre, & des pertes que la Nation & les Sujets avoient faites : dedommagement qui ſe montoit à une ſomme immenſe.

„ (*le Conſeil d'Etat*) n'a pas tant d'égard „ à 141 (*la Suéde.*)

„ Juſques à maintenant on n'a pas encore fourni au *Dennemarck* le premier tiers des 192 m. patacons; & afin „ que néantmoins il ſoit fourni promptement, la *Hollande* offre de le fournir „ ſeule, ſi on la décharge en contreſchange de quelques autres poſtes dans „ l'Etat de la Guerre. Si que juſques à „ préſent le Roi de *Dennemarck* aye fort „ peu de ſatisfaction d'ici, & on lui a „ fait encore un autre; c'eſt qu'on lui a „ donné à entendre, qu'on a ici aboli & „ reſcindé le Traité de Redemption, à „ commencer depuis la Feſte *St. Jean*; „ ſur quoi on lui écrit nne Lettre courtoiſe. *A. Middleborg* eſt mort le Borgem. „ *Veth*, étant grand Républicain, & adverſaire de *Thibaut*, lequel taſchera bien „ de s'en prévaloir.

„ La Reine de *Suéde* a laſché la plupart „ du Canon contracté en *Suéde*; en contreſchange ceux d'*Amſterdam* ont relaxé un tel Marchand *Suédois* nommé „ *Grootjan*, qui a été priſonnier à *Amſterdam* bien deux à trois ans.

„ L'on a requis le Roi de *Dennemarck* „ de vouloir joindre aucunes de ſes Navires à la Flotte de *Tromp*; mais il ne „ s'eſt pas encore declaré là-deſſus; auſſi „ il difficultera, voyant que cet Etat „ veut la Paix, & dejà il n'a que trop

„ offencé les *Anglois*, & aimera mieux „ de retirer ſon eſpingle du jeu, que de „ s'engager davantage.

„ Vous doubtez ſi la *Hollande* ſoit cordialement encline à la Paix; mais ici „ on a plus ſujet de doubter ſi les *Anglois* „ ou 130 (*Cromwell*) ſoient véritablement enclins à la Paix.

„ Les 145 (*le Parti d'Orange*) & 146 „ (*les Royaliſtes*) ici ſoutiennent fort & „ ferme que 130 (*Cromwell*) affecte le „ droit de 138 (*l'Ecoſſe*). L'on en raille, „ diſant que l'effigie de 141 (*la Reine de* „ *Suéde*) pend en ſa Chambre; que la „ femme de 130 (*Cromwell*) en ſoit jalouſe, & auroit dit, 130 (*Cromwell*) „ voudroit bien que je fuſſe morte, car „ alors auſſi-tôt il épouſera cette 141 (*Reine de Suéde*).

„ A *Strasbourg* eſt écrit un petit Livre Latin par *Saumaiſe* contre *Milton*, „ mais je n'en ay point d'exemplaire. „ *Graſwinkel* a achevé ſon Livre du procès d'*Amboyna*, mais *amore pacis* je „ penſe qu'on n'en permettra pas l'impreſſion; comme auſſi rien encore ne „ s'imprime de ce que *Saumaiſe* préparoit. „ Je ſuis, &c.

„ 13 Junii (1653).

„ P. S. Le Roi de *Dennemarck* offre „ aux Etats Généraux 8 à 10 de ſes plus „ grandes navires contre autant de petites,

„ tes qui ſuffiront pour garder le détroit
„ du *Sondt*, & les grandes ſeront meil-
„ leures pour le combat : Mais ce ſera
„ aux fraix & peril de cet Etat. L'on
„ eſt maintenant auſſi occupé pour ren-
„ forcer la Flotte de *Tromp* de nouvel-
„ les navires, afin qu'il ne ſoit pas con-
„ traint de rentrer ſi toſt ici. L'Ordre
„ avec le concept Traité d'Alliance à
„ faire avec la *France* (retranché & re-
„ purgé de mots offenſifs contre la Répu-
„ blique d'*Angleterre*) ne ſera pas envoyé
„ à l'Ambaſſadeur *Borcel*, que *pari paſſu*
„ en même tems que les Députez de cet
„ Eſtat iront en *Angleterre*".

Le Traité de Paix entre les deux Républiques fut enfin ſigné le 15 d'Avril 1654, après de longues négociations, durant lesquelles on chicana beaucoup le terrein de part & d'autre. On trouve dans ce Recueil un grand nombre de Piéces touchant ces Négociations, comme ſont les deliberations & les Réſolutions des Etats Généraux des Provinces-Unies, & celles des Etats des Provinces particulieres, & ſur-tout des Etats de *Hollande*; des Lettres des Plénipotentiaires des Etats, des Lettres d'avis écrites de *Hollande* au Secretaire *Thurloe*, ou à quelqu'un de ſes confidens, ſur ce qui ſe paſſoit dans les Provinces Unies, & même dans les Aſſemblées des Etats. Dans une de ces Lettres du milieu[*] du mois de Janvier 165¾. on s'exprime de cette manière: „ . . . . [§] Vendredi dernier, 16. „ de ce mois, arriva la Poſte d'*Angleterre*, mais ſans aucune Lettre pour les „ Etats Généraux, ce qui les chagrine „ beaucoup; d'autant plus qu'ils apprennent que leurs Commiſſaires ont conféré avec le Miniſtre de Sa Majeſté „ Très-Chrétienne à *Londres*, qui en a écrit ici à l'Ambaſſadeur *Chanut*. Là „ deſſus les Etats envoyerent à cet Ambaſſadeur un Gentilhomme qui s'appelle „ *Agent*, pour en apprendre quelques nouvelles. La réponſe qu'*Agent* rapporta de „ ſa part aux Etats, fut qu'on lui avoit écrit que tout étoit accommodé, mais „ que lorsque les Députez des Etats s'attendoient qu'on alloit ſigner le Traité, „ les *Anglois* leur avoient produit deux „ nouveaux Articles: l'un touchant la „ Souveraineté de la Mer, que les *Anglois* „ vouloient que l'on reconnût leur appartenir; l'autre touchant le Prince *d'Orange*, que les *Anglois* prétendoient que l'on „ exclût de tout emploi dans l'Etat, & „ que là-deſſus la négociation étoit ou „ ſuſpendue ou rompue. L'Ambaſſadeur „ de *France* ayant appris qu'on divulgoit „ cette Réponſe comme venant de lui, „ de-

---

[*] Le Jour n'eſt pas marqué.

[†] *Thurloe's* Collect. Vol. II, *pag.* 20.

„ declara dans pluſieurs viſites, que Mr. „ *Agent* n'avoit pas fait un rapport fidè- „ le. Il paroît que ce Mr. *Agent* eſt du „ parti de 145 (*d'Orange*) & qu'il a rap- „ porté cette Réponſe conformément aux „ déſirs de ce parti. Car l'Ambaſſadeur „ declara au contraire, qu'on lui avoit „ donné avis qu'il y avoit beaucoup d'ap- „ parence à la Paix, quoiqu'il fût vrai „ qu'il y avoit encore quelques diſputes „ ſur les deux points en queſtion : mais „ que, comme les deux Parties contrac- „ tantes étoient diſpoſées à la Paix & à la „ moderation, on trouveroit des expe- „ diens pour exprimer ces deux Articles „ de la manière la plus favorable, ſans „ qu'ils pûſſent cauſer une rupture. Ce- „ pendant les Etats ſont fort mécontens „ de ne recevoir aucune nouvelle de „ leurs Commiſſaires, 145 (*le Parti d'Oran-* „ *ge*) publie que le Traité eſt entiérement „ rompu, & s'en rejouit; car c'eſt ce qu'il „ déſire; il ſoutient que les *Anglois* n'ont „ fait tout cela que pour gagner du tems, „ & pour empêcher le ſecours que ſans „ cela on auroit envoyé d'ici en *Ecoſſe*. „ Je puis vous aſſurer qu'on ne fait rien „ ici; tout eſt tranquille, en attendant „ l'iſſue de cette Pacification ".

Le 23 de Janvier on écrivit ce qui ſuit.

„ Enfin les Commiſſaires ſont revenus

„ à la Haye Mercredy 21 de ce mois, & „ hier ils ont fait rapport de leur Négociation. Etant à *Graveſend* pour s'en „ retourner en *Hollande*, ils trouverent un „ expedient pour comprendre le Roi de „ *Dannemarc* dans le Traité (ce qui étoit „ la ſeule difficulté qui reſtoit:) ils écrivirent là-deſſus une Lettre pleine de remerciemens à ſon Alteſſe le Protecteur, „ & partirent très-bien ſatisfaits, rempliſſant de joye preſque tout le monde, „ à l'exception des Royaliſtes & de leurs „ Adhérans. Car l'averſion & la haine „ qu'on avoit auparavant pour le Parlement ou la Nation, s'eſt tournée maintenant contre le Protecteur ſeul, à qui „ on donne les éloges qu'on avoit coûtumé de donner aux autres; juſques-là „ que le même matin du jour auquel les „ Commiſſaires arriverent le ſoir, un Miniſtre ne put pas s'empêcher de prier „ Dieu en chaire, qu'il voulût donner à „ l'Etat une Paix bonne, ſolide & durable, ou qu'autrement il lui plût de „ détrôner le Tyran, & de rendre le „ Sceptre à ceux à qui il apartenoit légitimement.

„ Cependant les 173 (*bons Hollandois*) „ *gaudent in ſinu*; eſperant que, ſi la paix „ eſt faite, ils ſe ſoutiendront très-bien „ contre 145 (*le Parti du Prince d'Orange*) & 146 (*les Royaliſtes*) & ſans doute que la *Hollande* facilitera la concluſion

„ de cette Affaire, & que, pour ce qui „ la regarde, elle ne fera point de difficultez: les *Anglois*, auſſi-bien que les *Hollandois*, font très-bien de faire la Paix, „ car par ce moyen ils ſe rendront de „ nouveau formidables aux autres. . . .

„ Je vois bien pourtant déja que cette „ Paix ſera fort blâmée, & trouvera de „ grandes oppoſitions de la part de 145. „ (*le Parti du Prince d'Orange*) même avant qu'elle ſoit concluë. Car ils diront, que les *Anglois* ne font tout cela „ que pour endormir les *Hollandois* & les „ rendre negligens, & qu'ils les tromperont. . . .

„ Quoique les Commiſſaires dans leur „ Lettre au Protecteur lui ayent fait eſpérer, qu'on pourra obtenir dans ſix ſemaines le conſentement & l'approbation de toutes les Provinces, cependant „ la choſe eſt impoſſible: la diſtance des „ Provinces, & la diverſité des ſentimens feront cauſe, directement ou indirectement, qu'on employera un tems „ beaucoup plus long; ce qui ſera préjudiciable à cet Etat, & non pas à l'*Angleterre*: car l'ardeur & le zèle ſe refroidiront, l'eſpérance de la Paix fera „ qu'on retardera les préparatifs de „ Guerre, au lieu qu'il en ſera tout autrement en *Angleterre*, où il n'y a qu'une ſeule Tête qui gouverne, qu'un ſeul „ intérêt, & où les Réſolutions ſe prén-

,, nent ſubitement & ſur le champ, &
,, s'exécutent avec promptitude, comme
,, vous le ſçavez. . . . .

L'expérience a fait voir que l'Auteur de cette Lettre raiſonnoit très-juſte, & qu'il étoit parfaitement inſtruit des différens intérêts qui diviſoient les Habitans des Provinces-Unies. Il paroît auſſi que Mr. *Chanut*, Ambaſſadeur de *France*, ne ſe trompoit pas, & qu'il n'avoit pas été mal informé lorſqu'il diſoit, qu'on trouveroit des expédiens pour exprimer le plus favorablement qu'il ſe pourroit l'Article qui regardoit l'Excluſion du Prince *d'Orange*; comme on en peut juger par cet Extrait des Réſolutions ſecretes des Etats de *Hollande* & de *Weſt-Friſe*, du 27. de Janvier 1654.

,, * Sur le rapport fait par Mſſrs. de *Beverning* & *Nieuport* aux Seigneurs les Etats
,, de *Hollande* & de *Weſt-Friſe*, touchant la
,, clauſe qui avoit été inſerée dans le 12.
,, des 29. Articles qui leur furent préſen-
,, tez de la part du Gouvernement d'*An-*
,, *gleterre* le $\frac{18}{28}$. de Novembre, au ſujet du
,, Prince d'*Orange* & de ſes Deſcendans;
,, après une mûre délibération il a été
,, réſolu & conclu, que conformément à
,, la Propoſition faite à ce deſſein, ladite
,, clauſe ſera entiérement annullée, ain-
,, ſi qu'elle a déja été ôtée du 12. des 19.
,, Articles ſuſdits, & qu'au lieu de cet-
,, te

---

* *Thurloe's* Collections, *Tom. II. pag.* 29.

„ te clauſe il ſera arrêté & conclu par un „ Article exprès dans le Traité, que tous „ ceux qui ſeront élevez par les Etats Généraux au Poſte de Capitaine ou d'Amiral Général de la Milice par mer & par „ terre, ou par les Etats de quelque Province particuliere au Poſte de Gouverneur „ ou Statholder de cette Province, ſeront „ tenus & obligez de confirmer par ſerment ledit Traité, & chacun des Articles qu'il contient; & auſſi de promettre ſous ſerment, que de leur part, „ & autant qu'il ſera en leur pouvoir, „ ils maintiendront & exécuteront tous „ les Articles de ce Traité, & les feront „ maintenir & exécuter.

Cependant, malgré cette Réſolution, les Etats de *Hollande* s'engagerent à ne rétablir jamais le jeune Prince d'*Orange* dans les Charges de ſes Ancêtres. Mr. *de Rapin* * dit, qu'il n'y eut que la Province de *Hollande* qui ratifia cet Article: en quoi il a raiſon; mais ce qu'il ajoute me ſemble mal fondé ou peu exact: c'eſt que les autres Provinces le refuſerent, & que *Cromwell* ne jugea pas à propos de continuer la guerre pour les y contraindre. Il ne paroît pas que cet Article ſecret ou ſeparé ait été propoſé aux autres Provinces; ainſi on ne peut pas dire proprement qu'elles ayent *refuſé* de le ratifier. Voici ci ce que l'on trouve ſur ce ſujet dans le Recueil de *Thurloe* *.

---

* Hiſt. d'*Anglet. Tom. IX. pag. 66.*

,, *Rapport de ce qui eſt arrivé touchant l'Article* ,, *de l'Excluſion du* Prince d'Orange, *accordé* ,, *à* Cromwell.

,, Le 28. d'Avril 1654. le Conſeiller ,, Penſionnaire *de Wit* rapporta, qu'on ,, lui avoit envoyé quelque choſe d'*Angleterre* ,, , ſur quoi on lui recommandoit ,, le ſecret.

,, La propoſition ayant été miſe aux voix, ,, il fut réſolu, qu'avant que d'entamer ,, cette Affaire, chacun prêteroit ſerment, ,, en levant les doigts, qu'il ne revéleroit ,, point cette Affaire, & que ,, perſonne ne diroit qu'on avoit délibéré ,, ſur quelque Affaire ſecrete, juſqu'à ,, ce qu'on fût convenu ſur quel pied & ,, juſqu'où on la tiendroit ſecrete. On ,, prit ce ſerment; mais quelques Membres ,, de l'Aſſemblée declarerent là-deſſus, ,, qu'ils étoient obligez ſous ſerment ,, de communiquer l'Affaire aux ,, Bourguemaîtres. On rapporta enſuite, ,, qu'outre le Traité de Paix ſigné & ſcellé, ,, on avoit reçu une Lettre de *Beverning* ,, & *Nieuport*, addreſſée aux Etats ,, de *Hollande*, & datée du 15. d'Avril, ,, dans laquelle ils diſoient, que malgré ,, tous leurs efforts le Protecteur d'*Angleterre* ,, n'avoit pas voulu ſe laiſſer perſua-

---

* Ibid. *Tom. II. pag.* 239.

„ ſuader d'accepter le Réglement touchant le Prince *d'Orange*, & leur avoit „ dit, qu'il étoit de l'intérêt des Etats „ d'exclure ce Prince, conformement à „ leur Réſolution du 28. d'Août 1653. „ dans laquelle ils diſoient, qu'ils n'avoient aucune inclination pour un Capitaine Général; & que lui, *Cromwell*, „ mettoit toute ſa confiance dans l'affection des Etats. Les Ambaſſadeurs „ objecterent contre cela, qu'ils tenoient „ leur Commiſſion des Etats Généraux, „ & qu'ils n'avoient aucun caractère particulier de la part de la *Hollande*; ſur „ quoi ils inſiſterent qu'il devoit accepter le milieu ou Réglement en queſtion. Là-deſſus *Beverning* fut prié „ d'aller trouver *Cromwell*; après l'avoir „ communiqué à *Nieuport*, mais ſans en „ rien dire à *Jongeſtal* *, il fut parler au „ Protecteur, qui lui dit, qu'il ne ſeroit „ jamais tranquille, à moins que la *Hollande* ne voulût promettre en ſon particulier, qu'elle ne choiſiroit jamais le „ Prince d'*Orange*, ni aucun de ſes Deſcendans, pour Statholder ou Amiral de „ ſa Province, & qu'elle ne donneroit „ jamais ſa voix pour qu'il fût mis à la „ tête des Troupes de la Généralité. Le

---

* C'étoit le troiſième Ambaſſadeur, nommé par la *Friſe*: il étoit du Parti du Prince d'*Orange*.

„ Protećteur leur declara donc, qu'il rati-
„ fieroit les autres Articles du Traité,
„ pourvû qu'ils vouluſſent lui promettre
„ que dès lors, ou au moins dans trois
„ mois, l'Aćte d'Excluſion ſeroit fait. Là-
„ deſſus leſdits Ambaſſadeurs s'engage-
„ rent d'écrire aux Etats pour avoir
„ de nouvelles inſtrućtions; ils ajou-
„ toient dans leur Lettre, que de cet
„ Aćte dépendoit la Paix ou la Guerre;
„ que *Cromwell* mettoit ſa confiance dans
„ la *Hollande*; que dans une Conférence
„ qu'ils eurent avec *Thurloe*, il ſe ſer-
„ vit d'expreſſions fort dures contre le
„ Prince *d'Orange* & contre ſa Famille,
„ parce qu'il eſt parent de la Maiſon des
„ *Stuarts*.

„ Là-deſſus il fut réſolu de communi-
„ quer cette affaire ſous ſerment aux
„ Bourguemaîtres, afin qu'ils conſultaſſent
„ juſqu'où on pourroit la pouſſer. Le
„ premier de Mai cette Affaire fut remi-
„ ſe ſur le tapis, & la Propoſition fut
„ alors acceptée: l'après-dînée on dé-
„ libéra encore ſur ce ſujet, puis on
„ ſe ſépara ſans rien conclure; mais le 4.
„ de Mai on reprit les délibérations, &
„ alors il fut réſolu, malgré la Proteſta-
„ tion de cinq Membres, que les Etats
„ y étant forcez, contre leur inclination
„ & par pure néceſſité, ſigneroient un Ac-
„ te, qui fut dreſſé & lû ce même ſoir,
„ contenant, que la *Hollande* ne choiſira
„ ja-

„ jamais le Prince *d'Orange*, ni aucun de „ ſes Deſcendans, pour Statholder ni Amiral de *Hollande*, & qu'elle ne donnera jamais ſa voix pour conſentir qu'il „ ſoit fait Capitaine Général des forces „ de terre de la Généralité. Il fut auſſi „ réſolu de donner ordre aux Ambaſſadeurs, de faire tous leurs efforts pour „ obtenir le milieu ou Réglement propoſé avant que de délivrer cet Acte" ...

Il paroît par cette Réſolution, que la *Hollande* ſeule conſentit à cet Article ſecret; mais auſſi eſt-ce proprement d'elle ſeule que *Cromwell* l'avoit exigé, comme il paroît par la ſubſtance de la Lettre des Ambaſſadeurs *Beverning* & *Nieuport*, rapportée dans la Piéce que nous venons de traduire. Le refus que les autres Provinces firent dans la ſuite de ratifier cet Article, ne pouvoit donc pas être une raiſon qui dût engager *Cromwell* à continuer la Guerre, puiſqu'il n'avoit point exigé leur Ratification, & que cet Article fut arrêté entre le Protecteur & *Beverning* & *Nieuport*, ſans la participation & même à l'inſçû de *Jongeſtal*. Il eſt vrai que lorſqu'il fut queſtion de ratifier le Traité de Paix, cinq Provinces, ſçavoir celles de *Friſe*, de *Zélande*, de *Gueldre*, d'*Utrecht* & de *Groningue*, non ſeulement refuſerent cet Article ſecret, mais proteſterent auſſi, tant contre cet Article, que contre la conduite des Etats de *Hol-*

lande, prétendant qu'ils avoient violé l'Union par leur Réſolution ſecrete, & par leur négociation particuliere & ſeparée *.

Voici une Lettre en François ſur le même ſujet: elle eſt du 8. de Mai 1654., & contient quelques particularitez qu'on ne ſera peut-être pas fâché de trouver ici.

„ † Comme déja aurez vû, l'Aſſemblée „ de *Hollande* a été ſingulierement occupée „ par l'Acte ou Article ſecret touchant le „ Prince *d'Orange*, & cela a été le grand „ ſecret qui a été propoſé, & dont on a „ tant parlé, à ſçavoir, que la *Hollande* „ promet de ne l'admettre à aucune „ Charge de Général, ni le Prince, ni ſes „ Deſcendans.

„ La plupart des Villes auſſitôt y ont con- „ ſenti, toutefois *Haerlem, Leyde, Alckmaar,* „ *Horn, Edam* y ont contredit. Des dix No- „ bles les ſix ont été conſentans, ſçavoir „ *Brederode*, *Opdam*, *Wimmenum*, *Duven-* „ *voorde*, *Vandermyle* & *Merode*. *Wimmenum* „ avoit un peu varié, mais enfin fut con- „ ſentant. *Schagen* avoit premièrement „ promis de conſentir, mais en après „ contredit, avec *Beverweert*, *Nortwyck*, „ *Warmont*. De *Warmont*, puiſqu'il étoit „ de la Maiſon de *Waſſenaar* & Catholi-

---

* Voyez *Thurloe's* Collections, &c. *Tom. II. pag.* 251.

† Là même *pag.* 253-254.

,, que *Romain*, on s'étonne; les autres s'é-
,, tonnent grandement que *Brederode*, ſi
,, proche Allié, ait été le premier qui a
,, conſenti; mais on lui aura donné des
,, perſuaſions que ſon ſoleil luira plus
,, qu'auparavant. *Opdam*, *Merode*, *Van-*
,, *dermyle*, *Duvenvoorde*, *Wimmenum*, en
,, effet doivent toute leur fortune au
,, Prince *Henry*; mais quand la diviſion
,, & faction ſe logent en une Nation,
,, on ne regarde qu'à ſe fortifier pour le
,, préſent.

,, Ceux qui ont le plus pouſſé cette af-
,, faire s'excuſent par la néceſſité; que
,, ç'a été un faire le faut; que ſur la fin
,, le Protecteur a produit cet Article, &
,, aux Ambaſſadeurs de *Hollande* ſeuls *;
,, que ſans cela il n'a rien voulu faire;
,, ni paſſer la Ratification: & ſur ce qu'on
,, dit que les deux *Hollandois* l'ont fait ſans
,, connoiſſance du *Friſon*, ils diſent que
,, le Sieur *Jongeſtal* en aura ſçû quelque
,, choſe.

,, Les 145. (*Partiſans du Prince d'Oran-*
,, *ge*) parlent haut, étant auſſi les plus
,, nombreux dans 104. (*les Etats Géné-*
,, *raux*) que ſpécialement le Sieur *Be-*
,, *verning* auroit fait contre ſon ſerment,
,, ſon inſtruction, & ſans aucun ſçû de
,, ſes

---

* Ils ſemblent dire le contraire dans leur Lettre.

„ ſes Principaux, qui ſont les Etats Gé„ néraux, point ceux de *Hollande*; que „ pourtant ils veulent retracter la Com„ miſſion de Tréſorier Général qu'ils lui „ ont donnée, voire qu'en un Etat bien „ réglé on lui devoit couper la tête : „ mais les autres alleguent la néceſſité ; „ que le Sage doit temporiſer ; que le „ tems changera tout; que le Gouverne„ ment d'*Angleterre* ſe changeant, comme „ on ſe perſuade, & que les Monta„ gnards en *Ecoſſe* auroient de grands a„ vantages, & que l'*Angleterre* pluſieurs „ fois a été réduite par les *Ecoſſois*, ce „ ſecret Article ne ſera qu'un rien, *ſom„ niumque*; que *mos gerendus eſt Thaidi*; „ & par ce moyen l'on tâchera de com„ plaire & d'appaiſer le mieux qu'on „ peut les courts & les. . . * Le Comte „ *Guillaume* ſe démontre auſſi grandement „ fâché, quoique d'autres ne le croyent „ pas, d'autant que la Maiſon de *Naſſau* „ n'eſt pas exclue, ains ſeulement le „ Prince d'*Orange*. Mais le mal eſt, qu'il „ doit craindre le Comte de *Brederode* „ tant qu'il vit, & puis viendra fort en „ conſideration en *Hollande* le Sieur d'*Op„ dam*.

„ Le Cardinal de *Heſſen* a fait ici une „ nouvelle ſommation pour les Biens de „ *Malta*; mais ce ſera *ſurdis fabula*.

---

* Ces Points ſont dans l'Original.

„ Enfin l'Exprès avec la Ratification arriva hier devant midi. Sur cela réſolu auſſi-tôt, qu'aujourd'hui ſe feroit la publication ici: mais dans quinze jours ſera célébré une Action de grace. En *Zélande* le Peuple ſera fort mal ſatisfait du ſecret Article, menaçant le Sieur *Beverning* de le jetter en l'eau s'il y paſſe. . . . Les Villes de *Haerlem*, *Leyde*, *Delft*, *Rotterdam*, *Gorcom*, *Alckmaer*, *Horn*, *Enckbuyſen*, *Edam*, ont contredit à l'Article ſecret touchant le Prince d'*Orange*; mais quand le Raedt Penſionnaire dit, que ſans cela le Protecteur ne ratifieroit pas la Paix, les 5. Villes abandonnerent leur contradiction; mais *Haerlem*, *Leyden*, *Enckbuyſen*, *Edam* ont continué & proteſté à l'encontre. Mais du depuis, voyant que le Protecteur avoit déja ratifié le 29. Avril, notoirement devant que la Réſolution approbatoire de *Hollande* ſur le ſecret Article pouvoit être venue à *Londres*, l'on préſume & croit que ce ſecret Article n'eſt pas venu du Protecteur, ains de ceux de *Hollande* ".

Cette raiſon n'étoit pas concluante; puiſqu'il paroît que le Protecteur ratifia les Articles du Traité de Paix, ſur la promeſſe que lui firent les Ambaſſadeurs, que dans trois mois l'Acte d'Excluſion ſeroit paſſé.

On ſera peut-être ſurpris de trouver dans ce Recueil tant d'Extraits des Réſolutions même les plus ſecretes des Etats; & tant de Lettres d'avis ſur ce qui ſe paſſoit dans les Provinces-Unies. Mais il faut ſçavoir que le Secretaire *Thurloe* entretenoit un ou pluſieurs Eſpions en *Hollande*, qu'il payoit graſſement, & qui trouvoient moyen de l'informer de tout. Les *Hollandois* comprirent bien que quelqu'un les trahiſſoit, comme il paroît par une Lettre datée de la *Haye* le 31. d'Octobre 1653. N. S. où l'on s'exprime de cette manière. „ * Depuis ma derniere par la „ la derniere Poſte, on fait ſecretement „ de grandes recherches ici, pour découvrir comment votre Conſeil d'Etat vient „ à connoître les Réſolutions ſecretes de „ cet Etat, & les Lettres de leurs Miniſtres publics dans les Païs étrangers, „ & nos Députez qui ſont allez en *Angleterre* ſont chargez de faire tout ce qu'ils „ pourront, coûte qu'il coûte, pour le „ découvrir. Je vous en avertis ſérieuſement, afin que déſormais ces ſecrets „ ne ſoient pas lûs en plein Conſeil, & „ d'empêcher que les Députez n'apprennent à découvrir le tout par ceux qui „ leur ont revélé une partie. Je me flatte que ne ſuis point trahi de manière

---

* *Thurloe's* Collections *Tom. I. pag.* 549.

„ à être connu de nom, ou par quelque „ déſcription, de quelques Membres du „ Conſeil d'Etat, puiſqu'il y en a qui ont „ la bonté de dire tout ce qu'ils ſçavent „ aux Députez *Hollandois*, dont ceux-ci „ font enſuite leur profit. Je puis vous „ jurer que les Députez qui ſont là (*en* „ *Angleterre*) ont écrit au long ce que je „ vous ai dit dans ma derniere ".

Ce n'étoit pas ſeulement dans les Provinces Unies que les *Anglois*, ou plutôt, ſuivant les apparences, le Secretaire *Thurloe*, entretenoit des Eſpions; il en avoit preſque dans toutes les Cours de l'*Europe*, ſans en excepter celle de *Rome*. Il paroît même par les Lettres de ces Eſpions, que ce n'étoient pas des gens du commun, mais des perſonnes admiſes au ſecret des Affaires, & qui ſans doute ſe faiſoient bien payer. Les Lettres écrites de *Hollande*, & les Extraits des Réſolutions des Etats ne pouvoient gueres venir que de quelques Membres mêmes des Etats, ou du moins de quelques-uns de leurs Confidens, comme on en peut juger par les échantillons que nous en avons donnez. On doit donc s'attendre à trouver dans ce Recueil un grand nombre de particularitez ſur l'Hiſtoire de l'*Europe*, depuis l'année 1638., juſques à la Reſtauration de *Charles II.*; mais particulierement ſur l'Hiſtoire d'*Angleterre*, de *Hollande* &

de *France*. Par rapport à cette derniere, on trouve ici bien des Faits touchant les Cardinaux de *Retz* & de *Mazarin*, aſſez favorables à celui-là, mais fort peu à l'honneur de celui-ci. En voici un qui regarde le Cardinal *Mazarin*, & qui peut ſervir à faire connoître ſon caractère: il eſt tiré d'une Lettre du Colonel *Bamfylde*, datée du 13. de Décembre 1656., écrite en partie en chiffre.

„ [*] Le Cardinal propoſa dernierement à Mr. *Servient*, de lui vendre le Marquiſat de *Sablis* & de *Bois-Dauphiné* [†], qu'il avoit achetez, & qui dépendoient anciennement du Duché de *Mayence* [‡], que le Cardinal a acheté. L'autre fut étonné de cette demande, & témoigna beaucoup de répugnance à y conſentir: il lui dit pourtant, que s'il le ſouhaitoit, tous ſes biens étoient à ſon ſervice. Le Cardinal le pria d'apporter un état de ce qu'ils valoient, & de ce qu'ils lui avoient coûté, & qu'alors ils traiteroient plus amplement enſemble. Mr. de *Servient* le fit, & marqua que ces Terres lui avoient coûté qua-

---

[*] Là même *Tome V. pag.* 678.

[†] Cette Lettre eſt en *Anglois*; mais nous ſuivons l'orthographe des mots *François* qu'on y trouve.

[‡] Il faut ſans doute *Mayenne*.

„ tre-cens mille écus : il marqua encore deux-cens mille écus pour d'autres choſes qui étoient à ſa bienſéance, & propres à être annexées à ces Terres. Le Cardinal lui demanda, ce qu'il avoit payé pour un endroit appellé *Meudon*, à trois lieuës de cette Ville; il répondit, plus de deux-cens mille écus de plus. Le Cardinal lui dit là-deſſus, qu'il avoit bien gagné par la Surintendance, & que le Marquiſat étoit trop cher pour lui: il ajouta d'un air moitié badin & moitié ſérieux, qu'il s'étoit fait le procès à lui-même, en lui donnant de ſa propre main cet état de ſon Bien : le Cardinal n'a pas voulu le lui rendre, mais il le garde pour le tenir en crainte ". C'eſt ainſi que Mr. de *Servient* fut la dupe du Cardinal. Ceci ſuffit pour donner quelque idée de ce gros Recueil: nous ajouterons ſeulement, qu'on doit ſçavoir gré à Mr. *Birch* de la peine qu'il a priſe, non ſeulement pour en ranger les Piéces dans un ordre Chronologique, mais auſſi pour les faire imprimer correctement: car nous pouvons aſſurer, que nous en avons vû un grand nombre en manuſcrit qui étoient à peine liſibles; ſans parler de celles qui étoient écrites en chiffres.

ARTICLE VII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'EDINBOURG.

L'Illuſtre Mr. COLIN MAC-LAURIN, Maître ès Arts, Profeſſeur en Mathématiques dans l'Univerſité de cette Ville, & Membre de la Societé Royale de Londres, vient de publier ici, chez les *Ruddimans*, un Traité des Fluxions [*] (*A Treatiſe of Fluxions*) en deux Volumes in 4, de 754 pages en tout. Ce qui lui a donné occaſion de compoſer cet Ouvrage, eſt une petite Brochure qui fut publiée à Londres en 1734 ſous le Titre de l'*Analyſte.* [*] (*The Analyſt.*) Mr. BERKELEY, Evêque de *Cloyne* en Irlande, qui eſt l'Auteur de cette Brochure, a prétendu que la Méthode des Fluxions eſt fondée ſur de faux raiſonnemens, & pleine de myſtère. Mr. *Mac-Laurin* remarque, que les difficultez de ce Sçavant ont été cauſées principalement par la manière conciſe dont les Elemens de cette Méthode ſont propoſez pour l'ordinaire. Cependant, puiſqu'un homme auſſi habile que Mr. *Berkeley* a pû s'y méprendre, c'eſt une preuve, ſuivant Mr. *Mac-Laurin*, que cette Méthode a beſoin d'être mieux éclaircie; & c'eſt ce qu'il s'eſt propoſé de faire dans ce Traité; il y dey deduit la Méthode des Fluxions de ſes premiers principes, & prouve tout géométriquement, à la manière des Anciens, par des Demonſtrations rigoureuſes. L'Auteur nous donne plus que ſon Titre ne ſemble promettre : car il traite non ſeulement de la nature des *Fluxions*, mais auſſi de leur application à un grand nombre de Problèmes ſur la Gravité, le Choc des Corps, le Centre d'Oſcillation, la Figure des Planetes, le Flux & Reflux de la Mer, &c. &c. Tout cela fait le ſujet du premier Livre, qui contient près des deux tiers de l'Ouvrage. Dans le ſecond, Mr. *Mac-Laurin* traite des Fluxions conſiderées dans le Calcul Algébraïque, de la Méthode directe & inverſe des Fluxions, & de tout ce qui y a du rapport. (Nous pourrons donner un Extrait détaillé de cet Ouvrage dans le Journal prochain).

---

[*] On le trouve à *Londres* chez *A. Millar*, dans le Strand.

[†] On en a rendu compte dans cette Bibliothèque, *Tom.* IV. *pag.* 401. *& ſuiv. pour* Janvier, Fevrier & Mars. 1735.

D'OXFORD.

Il y a quelque tems qu'on a imprimé ici, *The Deſtruction of Troy &c.* „ C'eſt-à-dire : La „ Deſtruction de Troye, ou ſuite de l'Iliade, „ traduite (en vers Anglois) du Grec de *Try-* „ *phiodore*, avec des Remarques ; par Mr. J. „ MERRICK, Etudiant au Collége de la Tri- „ nité à *Oxford* in 8 " Le Traducteur dit dans ſa Préface, que le titre de *Grammairien*, que les Anciens ont donné à *Tryphiodore*, eſt une preuve de la grande eſtime qu'on avoit pour lui ; car on entendoit par Γραμματικη, ce que nous entendons maintenant par les *belles Lettres*, comme Mr. *Merrick* le fait voir, dit-il, dans ſa *Diſſertation Préliminaire.* Les Critiques modernes n'ont pas fait moins de cas que les Anciens du Poëme de *Tryphiodore*, ainſi qu'on en peut juger par les louanges qu'ils lui ont données. Les Remarques dont Mr. *Merrick* a accompagné ſa Traduction, ſont deſtinées, non ſeulement à expliquer les paſſages difficiles, mais auſſi à rélever les defauts, & faire remarquer les beautez de ce Poéme. Après la Préface on trouve une Diſſertation du Traducteur ſur la Vie & les Ecrits de *Tryphiodore*: elle eſt ſçavante & curieuſe, auſſi bien que les Notes; mais comme elle eſt un peu longue, il faut ſe reſerver à en donner une idée dans un Article à part: ce qu'on ſe propoſe de faire dans un des Journaux ſuivans.

On a publié dans la même Ville; *Antiquitates Rutupinæ*, *Authore* Joanne BATTELY, *S. T. P. Archidiacono Cantuarienſi. Opus poſthumum. Oxoniæ, è Theatro Sheldoniano*, 1741. *in* 8. L'Editeur de cet Ouvrage, qui eſt écrit en forme de Dialogue, nous apprend dans une courte Préface, que l'Auteur étoit ſçavant Théologien, & Predicateur habile, éloquent & zèlé, qui s'eſt acquitté fidelement des devoirs de ſa Charge de Paſteur de *St. Edmond-bury* dans la Province de *Kent*, & de celle d'Archidiacre de *Cantorbery*. Il avoit commencé l'*Hiſtoire du Monaſtère de S. Edmond*, & l'avoit conduite juſqu'à l'an 1250; mais la mort l'a empêché de la finir. Il avoit recueilli quantité d'Obſervations pour éclaircir les Antiquitez de cet endroit-là, & les a laiſſez à ſes Héritiers; elles pourront être utiles à ceux qui voudront continuer l'Hiſtoire qu'il a commencé. Quant à ſes *Antiquitates Rutupinæ*, (les Antiquitez du Païs nommé *Foreland* dans la Province de *Kent*) l'Auteur les a écrites parce que le lieu même où il demeuroit lui en fourniſſoit l'occaſion, par le grand nombre d'Antiquitez des *Romains* qu'on y déterroit, & qu'on lui apportoit tous les jours. Citons les paroles mêmes de l'Auteur de la Préface : *Has verò exercitationes conſcripſit loci ipſius, in quo vixit, opportunitatem ſecutus ; cum* Nummi, Tabulæ, Annuli, Claves, Urnæ, *aliæque* Romanæ *ſupellectilis Reliquiæ in vicinia ejus quotidiè eſſent repertæ, & ad illum continuò allatæ, quarum Theſaurum ſatis amplum collegit, & Nepoti ſuo* Joanni Battely, *è Collegio* Trinitatis Cantabrigiæ, *integrum legavit.* Cette explication des Antiquitez de *Foreland* ne pourra que faire plaiſir à ceux qui aiment ce genre d'Etude, à cauſe du grand nombre d'Obſervations curieuſes qu'ils y trouveront.

DE LONDRES.

T. Woodward & *C. Davis*, Libraires de la Societé Royale, ont imprimé une Piéce Latine ſous ce Titre ; *Philoſophica Diſſertatio de Gravitate, Regiæ Scientiarum Academiæ inſcripta, pro obtinendo præmio ab illa conſtituto in annum* 1727, *a* R. MATHER, *Arm.*

Voici un autre Livre dans la même Langue : JACOBI DRAKEI, *celeberrimi Anthropologiæ Autoris, Orationes tres ; de Febre intermittente ; de Variolis & Morbillis ; & de Pharmacia hodierna. In lucem edidit, & Præfationem adjecit* EDUARDUS MILWARD, *Medicinæ Doctor, & Regiæ Societatis Socius*, in 4. A *Londres*, chez *G. Meyer* dans le Strand.

Mr. BIRCH, qui a eu ſoin de l'Edition des *Mèmoires d'Etat* de THURLOE, va donner une nouvelle Edition des Oeuvres du célèbre *Robert*

Boyle, à la tête desquelles il mettra la Vie de cet illuſtre Sçavant.

A propos de *Thurloe*, n'oublions pas d'avertir qu'on imprime actuellement, & qu'on promet depublier dans peu, des Lettres originales, & d'autres Piéces politiques adreſſées à *Olivier Cromwell*, touchant les Affaires de la Grande Bretagne, depuis l'An 1649 juſqu'à 1658. Ces Piéces, qui n'avoient jamais paru, ont été trouvées dans le Recueil politique du fameux *Milton.* C'eſt Mr. JEAN NICHOLS qui les publie ſur les Originaux. Elles ſeront imprimées in folio, comme le Recueil de *Thurloe*, auquel elles peuvent ſervir de Supplément: on les imprimera auſſi in 8. chez *Whiſton*, Libraire, dans Fleetſtreet.

Voici un Livre contre les *Quakres*. *An Eſſay or Examination of the Doctrine of Rob. Barclay's Apology*, &c. C'eſt-à-dire: „ Examen de la Doctrine „ renfermée dans l'Apologie de *Robert Barclay*; „ contenant un grand nombre de Diſcours & „ d'Argumens, avec des preuves tirées de l'E- „ criture Sainte, touchant les Points & les Dog- „ mes les plus eſſentiels de la Religion Chré- „ tienne, qui ſont controverſez entre les Pro- „ teſtans & les Quakres; pour l'uſage & l'utili- „ té de tout Lecteur ſincere & impartial, qui „ s'attache à la recherche de la Vérité; par „ Mr. JEAN THORNLEY, Vicaire de Boſley „ dans la Comté de Cheſter. A *Londres* chez „ *E. Witherz* dans Fleetſtreet".

Le fameux Reméde de Mademoiſelle *Stephens* contre la Pierre, continue toûjours d'exercer les Médecins & les Phyſiciens. On a fait ſur ce ſujet un grand nombre d'Experiences & d'Obſervations

tions curieuſes. On en trouve pluſieurs dans une Brochure in 8., imprimée depuis peu ſous ce Titre. *An Account of the Effects of Soap-Lees* &c. C'eſt-à-dire : „ Relation des Effets du Lait-de-„ Chaux pris intérieurement, dans le Cas de „ Mr. *Jaques Surin*, Docteur en Médecine, „ avec un Recit des Experiences & Obſervations „ nouvelles ſur le Reméde de *Jeanne Stephens* „ contre la Pierre, & quelques Refléxions deſtinées à reduire ce reméde d'un uſage empirique à un uſage raiſonnable, & des Remarques „ ſur les Experiences que Mr. le Dr. *Hales* a „ faites ſur le même ſujet. Préſenté à la Société Royale le 14 de Janvier $174\frac{1}{2}$; par Mr. „ JEAN RUTTY, Docteur en Médecine. A „ *Londres* chez *R. Manby*, ſur Ludgate-Hill, „ près de St. Paul ".

Mr. HENRY FIELDING & Mr. YOUNG, Miniſtres, travaillent à une Traduction Angloiſe des *Comédies d'Ariſtophane.* Ils ont publié pour Eſſai de leur Travail le *Plutus*, ou Dieu des Richeſſes. Ils promettent d'accompagner leur Traduction de Notes, qui non ſeulement ſerviront à expliquer l'Original, mais qui contiendront auſſi une Hiſtoire complette des Mœurs & des Coûtumes des anciens Grecs, & principalement des Athéniens. Cet Ouvrage s'imprimera chez *Waller*, dans le Temple.

Nous rendrons compte au premier jour de l'Ouvrage ſuivant qui vient de paroître: il eſt intitulé, *Memoirs of the four laſt Years of the Reign of Queen Anne*, &c. C'eſt-à-dire: „ Mémoires „ des quatre dernieres années du Régne de la Reine Anne, depuis l'an 1710 juſques à ſa mort: „ où l'on trace avec impartialité le Caractère

„ des perſonnes les plus diſtinguées, qui ont é-
„ té employées par cette Princeſſe, & où l'on
„ met dans tout ſon jour l'Hiſtoire des princi-
„ paux évenemens de ce tems-là. Le tout
„ précedé d'un recit abregé des diſputes conti-
„ nuelles des différens Partis depuis la Refor-
„ mation juſqu'à l'année 1710 ". A *Londres* chez *Cowper*; au Globe dans Pater-Noſter-Row, 1742. *in* 8°.

Voici un Livre qui a paru il y a quelques années, mais dont on vient de faire une nouvelle Edition: il eſt bien écrit, & ne peut qu'être intéreſſant, puiſqu'il s'y agit de la Vie du fameux *Cromwell.* Il eſt intitulé, *A ſhort Critical Review of the Political Life of* Oliver Cromwell, &c: C'eſt-à-dire: „ Hiſtoire abregée & critique
„ de la Vie politique d'*Olivier Cromwell*, Protec-
„ teur de la République d'*Angleterre*, d'*Ecoſſe*
„ & d'*Irlande*, &c. avec un Appendix, conte-
„ nant pluſieurs Piéces curieuſes en Vers & en
„ Proſe, touchant l'Hiſtoire & le Caractère du
„ Protecteur ". A *Londres*, chez *C. Davis*, 1742. 359. pages *in* 12, petit caractère.

Cet Ouvrage contient neuf Chapitres. Dans le *premier* on fait connoître la Famille & les Alliances de *Cromwell :* on montre par quels moyens il s'eſt rendu populaire; on explique auſſi les cauſes de la Guerre civile ſous *Charles I.*

Dans le *ſecond* on decrit les Exploits militaires, & les ſuccès ſurprenant de *Cromwell* durant cette Guerre.

Le *troiſième* contient l'Hiſtoire de ſa conduite après la mort du Roi, & pendant qu'il fut Gouverneur d'*Irlande.*

Dans le *quatrième* on décrit la Guerre que *Cromwell* ſoutint contre les *Ecoſſois* ſous *Charles II.* juſqu'à la Bataille de *Worceſter*, qui mit fin à cette Guerre.

Le *cinquième* Chapitre expoſe la Conduite de *Cromwell* envers *Charles I.*, & on la juſtifie à pluſieurs égards.

Le *ſixième* fait voir la manière dont il en a agi avec le Parlement, avec l'Armée, & avec les différens Partis, parmi leſquels il avoit à ſe menager, juſques à ce qu'il s'empara du Pouvoir ſouverain.

Dans le *ſeptième* on donne une idée du Gouvernement civil de *Cromwell*, depuis qu'il eut caſſé le long Parlement juſques à ſa mort.

Le *huitiéme* contient un Expoſé de ſa conduite envers les Princes & les Etats étrangers, de ſon zele pour l'honneur de l'*Angleterre*, pour la Religion Proteſtante, & pour les Libertez du Genre humain.

Dans le *neuvième* enfin on fait un parallèle entre *Cromwell* & *Charles I.*; & on peut s'aſſurer que la comparaiſon eſt preſque toûjours à l'avantage du Protecteur.

Daniel Brown, Libraire proche de la Porte du Temple, débite l'Ouvrage ſuivant. *A conciſe Hiſtory of the Spaniſh America*, &c. C'eſt-à-dire: „ Hiſtoire de l'*Amerique Eſpagnole*, contenant une Relation ſuccincte de la découverte de ce Païs, & des différens établiſſemens qu'on y a fait; avec un détail circonſtancié de leurs ſituation, étendue, denrées, commerce, &c. Et un recit clair & complet du commerce qui ſe fait de l'*Amerique* en *Eſpagne*, par le moyen des Gallions, de la Flo-

„ tille, &c. & du négoce de contrebande qu'on y fait avec les *Anglois*, les *Hollandois*, les *François*, les *Danois* & les *Portugais*. On y a joint un *Appendix*, qui contient une Deſcription exacte du Païs nommé *Paraguay* ou *Paraguayr*. Le tout tiré principalement des Auteurs *Eſpagnols* "; *in* 8°. Cet Ouvrage eſt fort curieux, & on nous aſſure qu'on peut y faire fond.

Guillaume Innys & Richard Bentley viennent de publier une nouvelle Edition des *Commentaires de Céſar* avec des Notes de Mr. *Thomas Bentley*. Caii Julii Cæſaris *de Bello Gallico & Civili, nec non* A. Hirtii *aliorumque de Bellis Alexandrino, Africano & Hiſpanienſi Commentarii. Notas & Animadverſiones addidit* THO. BENTLEIUS. *Acceſſêre Conjecturæ & Emendationes* JACOBI SURINI, *Londini* 1742. 8°. Mr. BENTLEY nous apprend dans ſa *Préface*, qu'il a ſuivi l'Edition de Mr. *Oudendorp*, excepté dans les endroits où il en avertit dans ſes Notes. Il ajoute, que Mr. *Surin* croit que ce ſçavant Editeur a ſouvent corrompu le Texte, lorſqu'il s'eſt éloigné de l'Edition du célebre *Daviſius* (*Davies*); mais que pour lui, il eſt perſuadé que l'ancienne Leçon eſt ſouvent preférable à la nouvelle; c'eſt pourquoi il l'a ſuivie dans ces occaſions-là. On n'auroit peut-être pas mal fait de joindre aux Notes de Mr. BENTLEY, celles qu'on trouve dans l'Edition de 1713., publiée à *Leyde* ſur celle de *Grævius*, & à laquelle on a ajouté l'Ouvrage de *Julius Celſus*, *de Vita & Rebus geſtis C. Julii Cæſaris*, qu'on auroit peut-être dû inſérer auſſi dans cette nouvelle Edition.

On trouve chez le même *Innys*, *Sermons on ſeveral important Subjects of Religion and Morality*, *&c.* C'eſt-à-dire: „ Sermons ſur divers „ Sujets importans de Théologie & de Morale; „ à quoi on a joint deux Traitez, dont l'un „ contient une idée générale de la Juſtification, „ & l'autre des Recherches ſur l'antiquité de la „ pratique de donner la Communion aux Enfans, en tant qu'elle étoit fondée ſur l'idée „ où l'on étoit, que la participation de la Ste. „ Cène eſt d'une néceſſité abſolue ". Par le Dr. DANIEL WATERLAND, 2. Volumes *in* 8°. publiez ſur les Manuſcrits de l'Auteur par Mr. JOSEPH CLARKE, Maître ès Arts & Membre du Collége de la *Magdelaine* à *Cambridge*. La Préface que Mr. CLARKE a miſe à la tête de cet Ouvrage eſt fort longue. Il y fait d'abord l'éloge de Mr. WATERLAND & de ſes Ouvrages; puis il donne une idée générale de ſon Traité ſur la Juſtification: il prouve enſuite fort au long contre les nouveaux Enthouſiaſtes (c'eſt ainſi qu'il appelle les Diſciples de *Whitfield*) que l'Egliſe *Anglicane* n'enſeigne point dans la Confeſſion de Foi, que la Foi juſtifie ſeule ſans les bonnes œuvres. Mais l'Ouvrage de Mr. WATERLAND mérite bien que nous lui deſtinions un Article particulier: & nous le ferons d'autant plus volontiers, que cela nous fournira l'occaſion de donner un Récit Hiſtorique de la Vie & des talens de cet illuſtre Sçavant.

L'Ouvrage ſuivant ne ſera certainement pas du goût de tout le monde, puiſqu'il contient une nouvelle Explication des Prophéties de l'Ecriture Sainte: en voici le Titre. *An Eſſay concerning a fourth Age of the Church, &c.* C'eſt-à-dià-dire : „ Eſſai ſur un quatrième Age de l'Egliſe; en quatre Parties. *Partie I.* Des Royaumes Anti-Chrétiens dont il eſt parlé dans *Daniel* & dans l'*Apocalypſe*. *Part. II.* Examen des autres Endroits de *Daniel*, & ſur-tout des LXX. ſemaines. *Part. III.* Conſideration de la Prophetie, plus particulierement par rapport à un cinquième & à un ſixième Royaume Anti-Chrétien. *Part. IV.* Revûë générale de la Prophetie, commençant depuis la première promeſſe ou Prophetie, qui ſe trouve au 15 Verſet du troiſième Chapitre de la *Geneſe*".

L'Auteur dit dans ſa Préface, qu'on l'accuſera peut-être d'avoir pris beaucoup de liberté, & de s'être trop donné l'eſſor dans ſes Conjectures. Mais, ajoute-t-il, cette méthode peut être très-utile, en ce qu'elle fournit bien des ouvertures, qu'on ſupprimeroit ſi on s'attachoit avec trop de timidité à examiner des ſujets ſi difficiles. On doit donc s'attendre à trouver dans cet Ouvrage pluſieurs Explications nouvelles; & c'eſt ce que le Titre même annonce, puiſqu'on y fait mention d'un *cinquième & d'un ſixième Royaume Anti-Chrétien.* Il ne paroît encore que deux Parties des quatre dont cet Eſſai doit être compoſé; ainſi nous nous reſervons à en faire l'Extrait lorſque l'Ouvrage ſera achevé : & en attendant nous marquerons ici les principaux Chefs des deux premières Parties qui ſont imprimées chez *Roberts*, in folio.

I. Partie. *Des Royaumes Anti-Chrétiens en général.*

Des Pieds & des Orteils de l'Image, Dan. II. 41. &c.

De la Pierre, Dan. II. 34.
Des dix Cornes & des dix Rois, Dan. VII. 24.
De la petite Corne, Dan. VII. 8.
Du ὁ Ἀντίχριστος, *ou de l'Ante-Chriſt ainſi nommé par diſtinction.*
Du Tems, des Tems, & de la moitie du Tems.
Du Jugement, Dan. VII. 9.
Des Royaumes Anti-Chrétiens dans la derniere Viſion de Daniel, Ch. X, XI, XII.
*Des Royaumes Anti-Chrétiens de l'A*pocalypſe, Ch. XVII.

II. Partie. *De la Statue dreſſée par* Nebucadnetſar, Dan. III.
Des ſept Tems qui devoient paſſer ſur Nebucadnetſar, *& de quelques autres particularitez*, Dan. IV.
De ce qui étoit écrit ſur la muraille, Dan. V.
De la longue Vie accordée aux Bêtes, Dan. VII.
D'Antiochus *conſideré comme un Type*, Dan. VIII. 9 XI. 21. *& ſuiv.*
Des Septante Semaines en général, Dan. IX. 24.
Des Sept Semaines & des ſoixante-deux Semaines.
De la Semaine unique, ou reſtante.
Des Nombres, Dan. XII. 11, 12.

Nous avons appris que Mr. Rous, Membre du Collége de *S. Jean* à *Cambridge*, eſt Auteur de cet Ouvrage.

Le Recueil des *Mémoires de Thurloe*, dont nous avons rendu compte dans ce Journal, a donné lieu à un Anonyme de publier une Brochure de 70 pages ſous ce Titre. *A Letter to a Friend in the Country on the Publication of Thurloe's State-Papers, &c.* „ C'eſt-à-dire: Lettre à un Ami „ en Province ſur la Publication des *Memoires* „ *d'Etat de Thurloe*, contenant un Récit impar„ tial touchant l'Auteur & l'Ouvrage: on y exa„ mine auſſi pluſieurs faits de l'Hiſtoire d'*An*„ *gleterre*, leſquels on met dans leur véritable „ jour ". A *Londres* chez *Roberts*, 1742. L'Auteur de cette Lettre, après avoir donné un récit abregé de la Vie du Secretaire *Thurloe*, dont il fait un bel éloge, s'attache à montrer quel uſage on peut faire de ce Recueil pour éclaircir diverſes particularitez de l'Hiſtoire d'*Angleterre*, & pour corriger les fautes de ceux qui l'ont écrite; on en donne ici divers exemples tirez du premier Tome des *Memoires de Thurloe*, & on promet de faire la même choſe dans la ſuite par rapport au ſix autres Volumes, au cas que cette première Lettre ſoit bien reçue du public. L'Auteur prouve entre autres choſes, par quelques Lettres de ce Recueil, que *Charles II.* n'a jamais épouſé *Lucie Walters*, autrement *Barlow*, mere du Duc de *Monmouth*, qui fut décapité au commencement du Régne de *Jaques II*; il dit auſſi, que les Piéces contenues dans ce Recueil ſont très-propres à donner une plus juſte idée de *Cromwell* & de ſon Gouvernement qu'on n'a eue juſques ici: & il promet de le prouver dans une ſeconde Lettre.

TABLE
DES
MATIERES

Pour les Tomes XVIII. & XIX.

Ce qui ſe trouve dans le Tome XVIII. eſt indiqué par un a. devant le Chifre, & le b. indique le Tome XIX.

A.

ACADÉMICIENS; en quoi ils diffèrent des *Pyrrboniens*. *a*. 92. 93. leur critère 121.

Académie (*Nouvelle*) ſon origine. *a*. 73. défendue par *St. Auguſtin*. 81. 82.

Académiques de *Valentia* *a*. 60. *ſuiv*. Différentes Editions de cet Ouvrage. 139.

Air; ſa reſiſtance au mouvement des Bombes & Boulets. *b*. 235. *ſuiv*.

Αἴσθησις; ce que c'étoit chez les *Stoïciens*. *a*. 95.

Alexandre; ſa conduite envers la famille de *Darius* ne mérite pas les grands éloges qu'on lui donne. *a*. 322. *ſuiv*.

Ame; comment regardée & diviſée par les *Stoïciens*. *a*. 93. 94.

Ane d'or d'Apulée; ce que c'eſt. *b*. 322.

Angles; leur ancien Gouvernement. *b*. 143.

Angleterre; Recherches ſur ſes Loix & ſur ſon Gouvernevernement. *b.* 134. *ſuiv.* Origine de ſes Rois. 144.

Anglois; leur goût pour la Peinture. *a.* 221 leur caractère. b. 141. jaloux de leur liberté. 142.

Anne (*Reine*) ſon caractere. *a.* 431. ſollicitée par ſon Pere à changer de Religion. 433. ſe retire ſecretement de Londres. 435. Ses préjugez contre les *Whigs* *b.* 2. favoriſe les *Toris*. 3. enſuite les *Whigs*. 7. ſon attachement pour les *Toris* 9. ſon averſion pour la préſence d'un Succeſſeur immédiat. 12. plus favorable aux *Whigs*. 16. *ſuiv.* Revient encore aux *Toris*. 17. ſe prête aux intrigues de Mr. *Harley*. 20. *ſuiv.* ſes lettres à la Ducheſſe de *Marlborough*. 21. 22.

Antiochus Aſcalonite; ſon caractère. *a.* 43. Ecrit contre *Philon* ſon Maître. 134. Reproche que *Ciceron* lui fait. 136. Son critère. *ibid.*

Appetit; comment défini & diſtingué par les *Stoïciens*. *a.* 102. N'eſt pas néceſſairement lié à l'Idée & à l'Aſſention. 129.

Aphaſie; ce que c'eſt. a. 88.

Aquilius; affront que *Mithridate* lui fit. *a.* 47.

Arceſilas; Fondateur de la *Nouvelle Académie*. *a.* 73 Blâmé par les *Stoïciens*. *ibid.* Se défend. 74. Juſtifié par *Ciceron*. 76. Cenſuré par *Valentia*. 83-86. Défendu par *St. Auguſtin*. 87. Son critère. 100. Ses ſucceſſeurs. 106.

Architecture; néceſſaire pour un Voyageur. *a* 181.

Ariſtote; en quoi il s'éloigne de *Platon*. *a.* 72.

Arrêt philoſophique; Voyez *Suſpenſion*.

Artillerie; ſon invention. b. 231. ſes progrès. 232.

Aſpic; ſubtilité & douceur de ſon venin. *b.* 190.

Aſſention; Voyez *Appetit*.

Aſtres; leur culte eſt antérieur aux Légiſlateurs. *b.* 339. *ſuiv.*

Athées;

Athées; communs en *France*. *a*. 413. leur état dans divers païs. 418. abominable maxime qu'ils ont. *ibid*. leur Confeſſion de foi monſtrueuſe. 419. ce qu'ils objectent contre la divinité de la Religion. 337.

Athéïſme; diverſes Méthodes pour le combattre. *a*. 409. *ſuiv*. fort repandu en *France*. 413. quatre moyens de l'extirper. 415. 417. 420.

Auguſtin (*St*.) ſon ſentiment ſur la *Nouvelle Academie*. *a*. 81. ſur quoi fondé. 82.

Auteurs Claſſiques; un Voyageur les doit tous connoître. *a*. 179.

B.

BACON (*Nathanael*) Editeur d'un Ouvrage de *Selden*. *b*. 134.

Barnabé (*St*.) raiſonnement ſur ſon Epître. *b*. 167.

Baronets (*Chevaliers*) leur Etat en *Angleterre*, *b*. 219.

Barques de nuit; leur deſcription par *Horace*. *a*. 217.

Baſtions; leur origine eſt incertaine. *b*. 223.

Bâtême des Proſelytes chez les *Juifs*. *a*. 404.

Battely (Mr. *Jean*) ſes Antiquitez du Païs de *Foreland*. *b*. 416.

Bayle; ſolution de ſon Sophiſme à l'égard d'une République d'Athées. *b*. 318.

Beaux Arts; d'où & quand le goût en paſſa en *Eſpagne*. *a*. 231. un Voyageur doit en avoir connoiſſance. 181. néceſſaires pour une bonne Education. 274.

Becerra (*Gaſpard*) Hiſtoire ſinguliere d'une Statue qu'il fit. *a*. 234.

Bénéfices; origine des Penſions qui y ſont attachées. *b*. 269.

Bentley (Mr. *Thomas*) ſon Edition des *Commentaires de Céſar*. *b*. 422.

Bible (*Ste.*) ſa nouvelle Verſion. *a.* 343. *ſuiv.* critiquée & approuvée. 344. raiſon de la différence des caractères. 345. additions conſidérables. 346. Paſſages douteux comment diſtinguez. 347. régles que le Traducteur s'eſt préſcrites. 352. *ſuiv.*

Bonté de Dieu; ſi elle s'accorde avec la Création des Bêtes venimeuſes. *b.* 184.

Bayle (Mr. *Robert*) Recueil complet de ſes Oeuvres. *a.* 465.

Bradley (Mr. *Richard*) ſon Dictionaire Botanique. *b.* 128. Deſſein de cet Ouvrage. 130.

Brocanteurs d'anciennes Editions, trait de leur filouterie. *a.* 155.

Burnet (le Dr.) critiqué. *a.* 308. 309.

C.

CALLIMAQUE; ſes Hymnes & Epigrammes. *b.* 203. *ſuiv.*

Caprier; ſa Deſcription botanique. b. 131.

Carle (Mr. *Thomas*) ſon Hiſtoire des premiers Ducs d'*Ormond*. *b.* 220.

Carnéade réleve la *Nouvelle Académie*. *a.* 85. ſon caractère. 108. ſes ſentimens. *ibid.* & *ſuiv.*

Cene (Mr. *Charles le*) ſa nouvelle Verſion de la Bible. *a.* 343. Abregé de ſa Vie. 349. *ſuiv.*

Ceraſtes; Fables au ſujet de ſa morſure. *b.* 187.

Chapman (Mr. *Jean*) ſa Diſſertation ſur les Livres *des Loix* de *Ciceron*. *a.* 470.

Chazelles (Mr. *de*) ſon exactitude dans la Deſcription des Pyramides. *a.* 259.

Chryſippe; vengeur du *Portique*. *a.* 84. mépriſé par les *Académiciens*. 85.

Churchill (Mylord) juſtifié d'une fauſſe accuſation. 8. 434. Voyez au reſte *Marlborough* (Mylord).

Ciceron ; ſa naiſſance & ſa famille. *a*. 4. Origine de ſon nom. *a*. Caractère de ſes Parens. 9. 10. Sa première éducation domeſtique. *ibid.* & *ſuiv.* Ses progrès dans les Ecoles publiques. 12. Prend la robe virile. 13. Etudie les Loix, Uſages & Cérémonies de ſa patrie. 15. Etendue de ſes vûës. 17. Publie des Ouvrages de littérature. 13. 19. S'attache à la Philoſophie. 20. Fait une Campagne. 22. Son amitié pour *Philon* de *Lariſſe*. 30. Se perfectionne dans l'Eloquence & la Dialectique. 32. Plaide ſa première Cauſe. 38. Approbation générale qu'il acquiert par ſon ſecond Plaidoyer. 39. Va en *Grece* & en *Aſie*. 42 Initié dans les Myſtères d'*Eleuſine*. 44. Témoignage que lui rend *Molon*. 45 De retour à *Rome* il plaide pour *Roſcius*. 53. Entre dans les Charges 56. Son Mariage. 59.

Cicognes ; erreur populaire ſur leur ſujet. *b*. 180.

Circæum ; hiſtoire de cette ancienne Ville. *a*. 212.

Circé ; origine de la fable de cette fameuſe Enchantereſſe. *a*. 213.

Clarendon (Comte *de*) ſa conduite équivoque. *a*, 436. Défendu. *ibid.*

Clarendon (Comteſſe *de*) ſon caractère. *a*. 428. Défendue. 429.

Clarke (Le Dr. *Samuel*) ſes Sermons. *a*. 467.

Clement (St.) Diſcours ſur ſa première Epître aux *Corinthiens*. *b*. 159.

Cleopatre ; ſa mort. *b*. 191.

Clergé ; commence à faire un Etat en *Angleterre*. *b*. 143 S'empare du gouvernement. 144. Déclamation contre ſon Etat. 266. S'il doit vivre totalement dans la pauvreté. 268. Origine de ſa grandeur. 269. Pouvoir qu'il s'eſt arrogé. 275.

Clifton (Mr. *François*) ſa traduction de quelques Livres d'Hippocrate. *b.* 112. *ſuiv.* Méthode nouvelle qu'il a ſuivie. 121.

Cobbam (Vicomte de) ſon éloge. *b.* 297.

Coeborn (Le Général) ſon hiſtoire & ſon éloge. *b.* 225.

Coignée (La) miſe à la racine du Clergé Chrétien. *b.* 262. *ſuiv.* Contenu de cet Ouvrage. 264.

Colin Mac- Laurin (Mr.) ſon Traité des Fluxions. *b.* 414.

Colſon (Mr. *Jean*) ſon Commentaire ſur la méthode des Fluxions du Chevalier *Newton*. *b.* 217.

Communes d'Angleterre; leur prérogative. *b.* 77. Se ſéparent des Seigneurs. 147. Opprimées. 149. Se rélevent. *ibid.* Admiſes aux Conſeils publics de la Nation. 150.

Contre-mines, la meilleure défenſe des Places. *b.* 224.

Cotta; caractère de ſon Eloquence. *a.* 54.

Couronne civique; ce qu'il falloit pour la mériter. *a.* 47.

Critère de divers Philoſophes. *a.* 100.

Cromwell (*Richard*) exemple de ſa fermeté. *b.* 369.

Crouzaz (Mr. *de*) maltraité. *b.* 306.

Cruden (Mr. *A.*) ſa Concordance de toute la Bible. *b.* 220.

Cymbalum Mundi; contenu de cet Ouvrage. *a.* 410.

Cyrénaïques; leur critère. *a.* 137.

D.

DEBATS dans le Parlement ſur l'aſſignation d'un revenu indépendant pour l'Héritier préſomptif de la Couronne. *b.* 76. *ſuiv.*

Dénier & *Pied Romains*; il faut les bien connoître pour juger des poids, monnoyes & meſures des Anciens. *a.* 261. Leur proportion avec pluſieurs poids &c. modernes. 264. 265.

Deſcente des anciens Héros aux enfers; ce que c'étoit. *b.* 321.

Deſſein; ancienneté de cet Art. *a.* 282. Son grand uſage pour l'éducation. 292.

Diagoras; punition de ſon impieté. *a.* 411.

Dieu; comment ſa bonté s'accorde avec la Création de tant d'animaux nuiſibles. *b.* 184. Pourquoi il ne mit pas nos premiers Parens dans l'impoſſibilité de pécher. 196.

Dîmes; leur origine. *b.* 270.

Drake (Mr. *François*) ſon Hiſtoire de la Ville de *York*. *b.* 241. D'où il en a tiré les matériaux. 245.

Drake (Mr. *Jaques*) ſes Diſcours ſur la Fiévre intermittente, la petite Verole, la Rougeole, & ſur la Pharmacie. *b.* 417.

E

ECRITURE *Sainte*; ce qu'il faut entendre par y ajouter ou en retrancher. *a.* 353.

Ecton (*Jean*) ſon Tréſor des Biens Eccléſiaſtiques. *b.* 217.

Education; deux choſes eſſentielles pour la rendre bonne. *a.* 275. Fautes que l'on y commet. 276.

Egliſes primitives; idée qu'un Anonyme en donne. *b.* 285.

Enchanteurs; il n'y en a jamais eu. *b.* 192.

Epictete attaque les *Académiciens* ſur l'Evidence. *a.* 117. nouvelle Edition de ſes Oeuvres. *b.* 220.

Epicure; ſon critère. *a.* 137.

Epitres morales de Mr. *Pope. b.* 290. *ſuiv.*

Εποχή, ce que c'eſt. *a.* 78. Introduite dans l'Ecole de *Platon.* 79.

Eſpagnols; leur goût & leur capacité pour les beaux Arts. *a.* 232. 233. 239.

Eſprit Flechier; change que l'on prit ſur un de ſes Mandemens. *b.* 63.

Eſprits forts; railleries ingenieuſes contre eux. *a.* 331. *ſuiv.*

Etats (Les) d'*Angleterre* de tout tems en poſſeſſion de l'autorité légiſlative. *b.* 146. Où ſe tenoit autrefois leur aſſemblée. 147.

Eve; ſa converſation avec le ſerpent. *b.* 198.

Evidence; ſujet de diſpute entre le *Portique* & la *Nouvelle Académie. a.* 81. 117. Eſt le critère du premier. 121.

F.

FAYOLA, montagne d'Italie. *a.* 203.

Femmes; comment ſeront ſauvées en engendrant des enfans. *a.* 376. *ſuiv.* Leur caractère eſt fort indécis & changeant. *b.* 297. quel eſt leur caractère général. 298. Leurs deux grandes paſſions. *ibid. & ſuiv.* La plupart n'ont aucun caractère. 299. Leur amour du plaiſir. 300. Caractère d'une Femme auſſi accomplie qu'il ſe peut. 301.

Fielding (Mr. *Henry*) & Mr. *Young*; leur traduction du *Plutus* d'*Ariſtophane. b.* 419.

Florence; état des forces de ce Grand-Duché. *a.* 270.

Foſſa nuova; groſſe Abbaye en *Italie. a.* 216.

Fraſer (Mr. *Jaques*) ſa vie du Shah *Nadir. b.* 218.

G.

GALES (Prince de) debats dans le Parlement pour lui aſſigner un revenu annuel. *b.* 76. *ſuiv.* pourquoi doit être indépendant en cela du Roi. 79. *ſuiv.* 105. *ſuiv.* ſomme néceſſaire pour ſon entretien. 108.

Galilée a aidé à perfectionner l'uſage de l'Artillerie. *b.* 233.

Garderobe; dépenſe de celles des Reines *Marie* & *Anne*. *b.* 38.

Géographie eſt néceſſaire à un Voyageur. *a.* 180.

Godolphin (Mylord) ſa Lettre à la Reine *Anne* ſur ce qu'elle alloit ſe livrer aux *Torys*. *b.* 31.

Godwin (*François*) ſes Mémoires Eccléſiaſtiques. *b.* 219.

Goût; régles là-deſſus. *b.* 304.

Gouvernement; ancienneté de celui d'*Angleterre*. *b* 143. ne peut ſubſiſter ſans Religion. 318.

Greatrix (Mr. *Jean*) exemples de ſon pouvoir extraordinaire ſur les maladies. *b.* 189. *ſuiv.*

Greaves (Mr. *Jean*) ſes Oeuvres mêlées. *a.* 241. *ſuiv.* Hiſtoire de ſa vie & de ſes Ouvrages. 243. *ſuiv.* critiqué. 259. 260.

Grecs; leurs premiers Sages. *b* 65. Branches de leur Philoſophie. 66. faiſoient grand cas des Ecrits d'*Hippocrate*. *b.* 115.

Grotta delli Centroni; ſa deſcription. *a.* 201.

Guillaume III. (Roi) particularité de ſon Hiſtoire. *a.* 460.

Guy-Patin; ſa ridicule prétention. *b.* 116.

H.

HAMILTON (Duc de) duplicité de ſa conduite. *b.* 373. *ſuiv.*

Hanovre; Hiſtoire de la Succeſſion de cette Maiſon. 468.
Harley (Mr.) ſes intrigues ſecrettes contre les *Whigs*. *b*. 18. *ſuiv.*
Harris (Mr. *Joſeph*) ſon Traité des Microſcopes. *b*. 211.
Hegemonicon; ce que les *Stoïciens* entendoient par-là. *a*. 93.
Héritier préſomptif de la *Grande-Brétagne*; s'il a droit de demander un Revenu indépendemment de la volonté du Roi. *b*. 76. *ſuiv.*
Hermas; raiſonnement ſur ſon *Paſteur*. *b*. 169.
Hippocrate; quelques-uns de ſes Livres traduits en Anglois. *b*. 115. raiſon de l'imperfection de quelques-uns. 119.
Hiſtoire; un Voyageur doit la poſſeder. *a*. 180.
Hiſtoire abregée & critique d'*Olivier Cromwell*. *b*. 420. celle de l'*Amerique Eſpagnole*. 421.
Hommes; difficulté de les connoître. *b*. 291. leur paſſion dominante en eſt le ſeul moyen. 293. précaution à prendre à cet égard. 295.
Hortenſius; caractère de ſon Eloquence. *a*. 55.

J.

JAMES (Mr.) ſon Dictionaire de Médecine. *b*. 216.
Idées; leur définition par *Platon*. *a*. 70. par les *Stoïciens*. 95. par *Zenon*. *ibid.* Définition de celles que les *Stoïciens* appelloient compréhenſives. 97. difficulté qu'il y a de diſcerner les vrayes des fauſſes. 111.
Idolâtrie; comment introduite dans le monde. *b*. 339.
Jeu du Corps de Chriſt; ce que c'eſt. *b*. 258.
Invocation des Saints; ſon origine. *a*. 361.
Job; en quel tems il a vécu. *a*. 390.

Jouvin de Rochefort critiqué. *a.* 203. 206. 309.
Juanez (*Jean Baptiſte*) Hiſtoire ſinguliere d'un Tableau qu'il fit *a.* 235.
Juifs; prérogatives qu'ils attribuent à *Moïſe*. *a.* 378. uſage qu'ils font des Propheties. 398.

K.

KONNING; ce que c'étoit chez les anciens *Saxons*. *b.* 144. ſon autorité en tems de guerre & de paix. 145.
Krantzovius (*Irenée*) ſon Traité mathématique ſur le bonheur. *a.* 330.

L.

LACTANCE; ſon argument contre la ſageſſe des Gentils. *a.* 78.
Langues modernes & ſçavantes néceſſaires à un Voyageur. *a.* 178.
Laſſels critiqué. 305. 307. 309.
Leçon & Notes ſingulieres d'un ancien Manuſcrit d'*Horace* à *Baſle*. *a.* 318.
Légiſlateurs (les) ne ſont point Auteurs de la Religion. *b.* 341.
Leoni (Sgr. *Giacomo*) ſa traduction de l'Architecture de *Palladio*. *b.* 215.
Liberté; le grand objet du Peuple *Anglois*. b. 142.
Lipſe (*Juſte*) critiqué. *a.* 308.
Liſte Civile; ce que c'eſt. *b.* 84.
Livres dangereux en fait d'Athéïſme. 415. *ſuiv.*
Logiſmos des *Stoïciens*. *a.* 94.

M.

MAITTAIRE (Mr. *Michel*) Table générale de ſes Annales Typographiques. *a.* 146. *ſuiv.*

Mal Moral; ſa ſource. *b*. 310. s'accorde avec les Attributs de Dieu. *ibid.*

Mandeville; refutation de ſes ſentimens. *b*. 319.

Marie (Vierge) excès de venération que lui portent les *Eſpagnols*. *a*. 228.

Marius; ſon portrait. *a*. 27.

Marino; ſa deſcription. *a*. 202.

Marlborough (Mylord) privé de ſes emplois. *a*. 452. accuſé d'indiſcretion. 454. juſtifié. 455. *b*. 47. raiſon de ſa diſgrace. *a*. 457. fauſſement accuſé d'avoir conſpiré contre l'Etat. 460. ſa diſgrace ſous la Reine *Anne*. *b*. 36. juſtifié de Toriſme. 49. ſon caractère par Mr. *Pope*. 293.

Marlborough (Ducheſſe *de*) Hiſtoire de ſa conduite. *a*. 422. *ſuiv*. comment elle entra en faveur. 428. 430. témoignage que l'Evêque *Burnet* lui rend. 430. ſa conduite dans l'affaire de la Revolution. 438. dans celle de la Penſion pour la Princeſſe *Anne*. 447. ſupplantée par Madame *Maſham*. *b*. 18. ſa lettre à la Reine. 23. perd entierement la faveur. 29. ſes vains efforts pour la regagner. 30. ſon intégrité dans les charges. 37. ſa moderation dans la faveur. 40. ne vendoit jamais d'Emplois. 42. n'a point été du Parti *Tory*. 49. bon uſage qu'elle fait de ſes richeſſes. 51.

Maſham (Madame) ſon ingratitude envers la Ducheſſe de *Marlborough*. *b*. 18. *ſuiv*.

Mather (Mr. *R*.) ſa Diſſertation ſur la Gravité. *b*. 417.

Mélanges de Littérature & de Philoſophie. b. 288.

Merrick (Mr. *J*.) ſa la traduction de Deſtruction de *Troye*. *b*. 415.

Merſenne (le Pere) particularitez ſupprimées dans ſon Commentaire ſur la Geneſe. *a*. 406. *ſuiv*.

Middleton (Mr.) ſon Hiſtoire de la Vie de *Ciceron*. *a*. 1. *ſuiv*.
Miſſon (Mr.) critiqué. *a*. 206. 210. 211. 308. 309.
Μνημη; ce que c'étoit chez les *Stoïciens*. *a*. 99.
Moïſe; prérogative que les *Juifs* lui attribuent. *a*. 378.
Monte Circello; ſon Hiſtoire & ſa Deſcription. *a*. 211.
Moralez, Peintre *Eſpagnol*; ſa Vie. *a*. 227.
Morland (Mr. *Samuel*) découvre une Conſpiration. *b*. 364.
Mozo (D. *François Herrera el*) affronté par le Duc d'*Olivarez*. *a*. 238.
Murillo (*Barthelemy Etienne*) excellent Peintre *Eſpagnol*. *a*. 232.
Myſtères des Payens; leur utilité. *b*. 321.

N.

Νοούμενα; ce que les *Sceptiques* entendoient par-là. *a*. 88.
Nuremberg; ſottes Coûtumes de cette Ville. *a*. 319. *ſuiv*.

O.

OBJET; ce qu'il faut conſiderer pour en juger probablement ſuivant les *Académiciens*. *a*. 125.
Oldfield (Madlle.) ſa paſſion dominante. *b*. 296.
Orange (le Prince d') ſa conduite en *Angleterre* lors de la Revolution. 441. ſujet de ſa froideur pour la Princeſſe *Anne*. 446. Voyez *Guillaume III*.
Orateur accompli; idée que *Ciceron* s'en formoit. *a*. 17.
Owen (Mr. *Charles*) ſon Eſſai d'une Hiſtoire

re naturelle des Serpens. *b.* 171. *ſuiv.*

P.

PALUS *Pomptina*; Hiſtoire de ce Marais. *a.* 210. 304.

Parlement d'Angleterre; ſa prérogative. *b.* 77. 81.

Paſſion dominante; c'eſt le moyen de connoître les Hommes. *b.* 293. précaution à prendre à cet égard. 295. elle ne nous quitte jamais. 296.

Payens; d'où vient en partie leur aveuglement. *b.* 328.

Peines & *Récompenſes* d'une autre Vie, ne ſont pas une invention de la Politique. *b.* 331.

Peintres bien recompenſez en *Eſpagne.* *a.* 239.

Peinture; un Voyageur doit en avoir connoiſſance. *a.* 181. néceſſaire pour l'éducation des jeunes gens. 278. 285. 291. étoit dans un égal degré de perfection du tems d'*Apelle* & de *Raphaël.* 286. ſes progrès dans la *Grece.* 287. & chez les *Romains.* 289. excellent uſage que les Anciens en faiſoient. 297. Objections contre cet Art. 300. Traité de l'ancienne Peinture. 271. *ſuiv.* But de cet Ouvrage. 278. 282. qualitez eſſentielles de la bonne manière de peindre. 288.

Peres Apoſtoliques; diſcuſſion ſur l'autenticité de leurs Ecrits. *b.* 158.

Φαινόμενα, ce que les *Scéptiques* en diſoient. *a.* 88.

Φαντασία, ſa Définition par les *Stoïciens.* *a.* 95.

Philon de *Lariſſe*; ſes principes. *a.* 30. 132. ſon Caractère 133. veut concilier les deux *Académies.* 134. Reproches qu'il s'attira par-là. 135.

Philoſophes; leurs ſentimens ſur les Peines & les

les Recompenſes d'une autre vie. *b.* 322. Leur duplicité à cet égard. 327.

Philactères des *Juifs* ; leur origine. *a.* 361.

Pied Romain. Voyez *Denier.*

Pinarolo critiqué. *a.* 306.,

Piperno ; deſcription & hiſtoire de cette ville. *a.* 214.

Platon ; ſon ſyſtème de Philoſophie. *a.* 68. ſon Critère. 100. Son ſentiment ſur l'origine du mal. *b.* 311.

Poiſons ; reduits en trois claſſes. *b.* 183.

Polycarpe (St.) ſon Epître aux *Philippiens*. *b.* 166.

Pompée ; origine du Surnom de *Grand* qu'il porta. *a.* 46.

Pope (Mr.) ſes Epîtres morales. *b.* 290. *ſuiv.* Plan de la ſuite de ſon Eſſai ſur l'homme. 308. Défendu contre Mr. de *Crouzaz*. 310. *ſuiv.* Juſtifié de Leibnitianiſme. 311.

Portique ; ſon origine. *a.* 73. Son Critère. 121.

Poſidonius ; égards de *Pompée* pour lui. *a.* 45.

Poudre à Canon ; incertitude de ſon invention. *b.* 229. Son premier uſage à la guerre. 231. Perfectionnée. 232.

Probabilité eſt le critère des Académiciens. *a.* 121. De diverſes eſpeces. 123.

Procope critiqué. *a.* 306.

Providence ; ſa ſageſſe par rapport à la propagation des animaux. *b.* 176.

Pſylles ; fables que les anciens en racontent. *b.* 187.

Pyramides d'Egypte ; n'ont point été bâties par les *Iſraëlites* ni par *Joſeph*. *a.* 246. Tems de leur fondation. 247. Deſcription de la première. 248. De la ſeconde. 256.

Pyrrhon ; ſon critère. *a.* 100.

Pyrrhoniens , ou *Sceptiques* ; eſprit de cette ſecte. *a.* 87.

a. 87. 91. Leur diſcipline. 90. Leur différence des *Académiciens*. 92. 93.

R.

RECHERCHES ſur les Loix & le Gouvernement d'*Angleterre*. *b*. 134. But de cet Ouvrage. 135. Ses diverſes Editions. 136.

Recompenſes. Voyez *Peines*.

Religion; comment utile à la Societé. *b*. 320. N'eſt point une invention de la Politique. 324. 334. Antérieure à l'état de Societé & de Gouvernement. 336. Son but final. 344.

Richeſſes; leur véritable uſage eſt peu connu. *b*. 302.

Ridley (Mr. *Gloceſter*) ſes Sermons. *a*. 469.

Robins (Mr. *Benjamin*) ſes nouveaux Principes d'Artillerie. *b*. 221. *ſuiv*.

Roelas (*Paul de las*) trait ſingulier de ce Peintre. *a*. 240.

Rois d'Angleterre; leur origine. *b*. 144. Profitent de la deſunion des Seigneurs & des Communes. 150. Leur Politique pour empêcher les Seigneurs de gagner les Communes. 151.

Romains; leur maxime pour la première éducation des enfans. *a*. 10.

Roſcius; éloge de ce fameux Acteur. *a*. 54.

Rous (Mr.) ſon Eſſai ſur un quatrième Âge de l'Egliſe. *b*. 424.

Rudd (Mr. *Jaques*) ſes Sermons ſur le Bâtême. *b*. 216.

Rutty (M. *Jean*) ſa relation de l'effet du Lait de chaux pris intérieurement. *b*. 419.

S.

SAGESSE; en quoi les *Stoïciens* la font conſiſter. *a.* 102. Difficulté d'y parvenir. 105.
Saignée; ſon effet extraordinaire. *b.* 124.
Saint Jean (Mylord *Olivier*) juſtifié de pluſieurs fauſſes imputations. *b.* 358.
Salpétre; ſa decouverte. *b.* 229.
Saxons; leur ancien Gouvernement. *b.* 143.
Sceptiques. Voyez *Pyrrboniens.*
Science; comment définie par les *Stoïciens. a.* 102.
Scipion l'Africain n'étoit pas ſi retenu ni ſi chaſte que quelques Auteurs le diſent. *a.* 325.
Seed (Mr. *Jeremie*) ſon Oraiſon funèbre du Dr. *Waterland. b.* 216.
Seigneurs; leur ſeparation d'avec les Communes. *b.* 147. Avantages qui leur en reviennent. *ibid. ſuiv.* Moyen par lequel ils ſe rendirent maîtres des Communes. 151.
Selden (*Jean*) ſes Recherches ſur les Loix & le Gouvernement d'*Angleterre. b.* 134. *ſuiv.* Motif qui le porta à les publier. 136.
Sénateurs Romains; audience publique qu'ils donnent aux Citoyens. *a.* 16. Ne prenoient aucun ſalaire de leurs avis. 55.
Sens (Les cinq) comment définis par les *Stoïciens. a.* 94.
Senſations; comment regardées par les *Stoïciens. a.* 97. Par les autres Philoſophes. 98.
Sermonette; ſa deſcription. *a.* 208.
Serpens; ne peuvent vivre ſans air. *b.* 176. Leur propagation. *ibid.* Leur ſagacité. 179. Leurs ennemis. 180. Leur nourriture. 181. Utilité de leur venin pour eux-mêmes. 185. Comment les apprivoiſer. 193. Ceux que Dieu envoya

voya au Camp des *Iſraëlites* pourquoi nommez *brûlans*. 200. Origine de leur Culte. 201.

Setia ; fameuſe autrefois pour ſes vins. *a*. 209.

Société civile ne peut ſubſiſter ſans le dogme des Peines & Recompenſes futures. *b*. 316. Sa différence d'avec les Societez religieuſes. 324. Néceſſité de leur alliance. 325. 345.

Socrate ; ſyſtème de ſa Philoſophie. *a*. 66. Perſuadé des Peines & Recompenſes d'une autre Vie. *b*. 327.

Sorcieres dangereuſes en *Angleterre*. *b*. 196.

Stakhouſe (Mr. *Thomas*) ſon Hiſtoire de la Bible. *b*. 214.

Sterling (Mr. *Jean*) ſon Edition de *Virgile*. *b*. 220.

Stoïciens ; ennemis de la *Nouvelle Académie*. *a*. 73. Ce qu'ils diſoient de *Chryſippe*. 86. Principe étrange qu'ils tenoient. 93. Comment ils diviſoient leurs Idées. 96. Degrez par leſquels ils prétendoient arriver au ſouverain bien. 103. Leur attachement pour l'évidence. 117. Maximes dont ils s'appuyoient. 120. Leur objection contre l'Arrêt philoſophique réſolue par *Ciceron*. 128.

Superſtitions ; leur ſource. *a*. 361.

Suſpenſion, ou *Arrêt philoſophique* ; comparaiſon de *Ciceron* là-deſſus. *a*. 130. Ne décourageoit point les *Académiciens* de la recherche de la vérité. *ibid*.

Sylla ; ſon portrait. *a*. 44. Son épitaphe. 50.

T.

TACITE critiqué. *a*. 306.

Tartalea a écrit ſur le mouvement des Bombes & des Boulets. *b*. 233.

elemaque; hiſtoire de ce Livre & de ſes différentes Editions. *b.* 52. *ſuiv.* Faux jugement qu'en a fait Mr. *Bayle.* 56. Critiques de ce Livre. 57. Traduit en pluſieurs Langues. 59.

Teſtament; ordre chronologique des Livres de l'Ancien. *a.* 389. & du Nouveau. 394.

Théognis de *Megare*; ſes Poeſies. *b.* 203. *ſuiv.*

Thornley (Mr. *Jean*) ſon Examen de la doctrine des *Quakres.* *b.* 418.

Thurloe (Mr. *Jean*) ſon Recueil de Mémoires d'Etat. *b.* 350. *ſuiv.* Hiſtoire de ſa Vie. 357. *ſuiv.*

Tillotſon; nouvelle Edition de ſes Oeuvres. *a.* 470.

Tolerance néceſſaire en matière de Religion. *b.* 325.

Toris; leur conduite dans l'affaire de la Penſion de la Princeſſe *Anne.* *a.* 448. 451. Gagnent le deſſus. *b.* 3. Leur Addreſſe contre les *Whigs.* 5. Mécontens de la Reine *Anne.* 7. Propoſent de faire venir la Princeſſe *Sophie.* 11. Leur peu de ſincerité en cela. 13. Leur inſolence. 15. Leur Triomphe. 36.

Torrigiani (*Torrigiano*) Sculpteur *Italien*; cauſe de ſa mort. *a.* 229.

Trufles; leur deſcription botanique. *b.* 132.

Tunſtall (Mr. *Jaques*) ſa Lettre ſur la Vie de *Ciceron* par Mr. *Middleton.* *a.* 470.

Turnbull (Mr. *George*) ſon Traité de l'ancienne Peinture. *a.* 271. *ſuiv.*

V.

VALDÉS (D. *Juan de*) ſon excellent Tableau de la mort. *a.* 237.

Valentia (*Pierre de*) ſes Académiques. *a.* 60. *ſuiv.* Hiſtoire de ſa vie. *ibid.* *ſuiv.* Notice de ſes Ouvrages. 193. *ſuiv.*

Vanini; ſa méthode pour repandre l'Athéiſme. *a*. 414.

Vauban (le Maréchal *de*) ſon éloge. *b*. 227. éloge de ſon Traité de l'Attaque & de la Défenſe des Places. 228.

Velaſco (D. *Antonio Palomino*) ſes Vies des Peintres & Statuaires *Eſpagnols*. *a*. 220. *ſuiv.* Deſſein de cet Ouvrage. 223.

Velletri; Hiſtoire de cette Ville. *b*. 204. ſa deſcription. 205.

Vérité; ſon importance. *b*. 265.

Verſion nouvelle de la Bible. *a*. 343.

Veſuve; en quel tems il commença à brûler. *a*. 312.

Via Appia; ſon hiſtoire. *a*. 303. ſa largeur. 308.

Virgile. Voyez *Sterling.*

Vivres; comparaiſon de leur taxe à *York* en deux tems fort éloignez l'un de l'autre. *b*. 256.

Voyageur; talens qui lui ſont néceſſaires. *a*. 178. 278.

Upton (Mr. *J.*) ſon Edition d'*Epictete*. *b*. 220.

W.

WAKE (Le Dr. *Guillaume*) ſa Traduction des Peres Apoſtoliques. *b*. 154.

Warburton (Mr.) ſes Diſſertations ſur l'Union de la Religion, de la Morale & de la Politique. *b*. 113. *ſuiv.* Plan de ſon Ouvrage ſur la Divinité de la Miſſion de *Moïſe*. 315.

Waterland (le Dr. *Daniel*) ſon Oraiſon funèbre. *b*. 216. ſes Sermons poſthumes. 423.

Weſtmoreland (Comte *de*) trait de ſon courage & de ſa grandeur d'ame. *b*. 110.

Wharton (le feu Duc *de*) ſon caractère. *b*. 293.

Whigs

Whigs diſgraciez. *b.* 3. rentrent en faveur. 7. perdent leur Credit. 30.

Wirtzbourg; Hiſtoire gaillarde d'un Abbé de Benedictins de cette Ville. *a.* 316.

Y.

York; Hiſtoire de cette Ville & de ſa Cathédrale. *b.* 241. *ſuiv.* Economie de cet Ouvrage. 248. Origine & nom de la Ville. 249. ſon ſort ſous les Empereurs *Romains. ibid. ſuiv.* lors de la décadence de l'Empire. 252. agrémens de ſon ſejour. 253. ſes Habitans. 254. leur langage. 255. leur nombre. *ibid.*

Young; Voyez *Fielding*.

Z.

Zenon, Fondateur d'une nouvelle Secte de Philoſophes. *a.* 73. ſa maxime. 78. ſon critère. 100.

Fin de la Table.

CATALOGUE
DE
LIVRES

Qui ſe trouvent à la *Haye*, chez
PIERRE DE HONDT.

LIVRES FRANÇOIS.

L*Ettres, Mémoires & Négociations de Monſieur le Comte d'Eſtrades, tant en qualité d'Ambaſſadeur de S. M. T. C. en Italie, en Angleterre & en Hollande, que comme Ambaſſadeur Plénipotentiaire à la Paix de Nimègue, conjointement avec Meſſieurs Colbert & Comte Davaux, avec les Réponſes du Roi & du Secrétaire d'Etat: Ouvrage où ſont compris l'Achat de Dunkerque. & pluſieurs autres choſes très-intéreſſantes. Nouvelle Edition, dans laquelle on a rétabli tout ce qui avoit été ſupprimé dans les precédentes.* Lond. 1742. 2. vol. 12.

Médailles de grand & de moyen Bronze du Cabinet de la Reine CHRISTINE, *gravées auſſi délicatement qu'exactement d'après les Originaux par le célèbre* PIETRO SANTES-BARTOLO, *en LXII. Planches, expliquées par Mr.* S. HAVERKAMP, *Profeſſeur de l'Académie de Leide*, Haye 1742. François-Latin, Folio.

—— *Le même Livre*, Grand Papier.

Hiſtoire des anciens Parlemens de France, ou Etats Généraux du Royaume; avec l'Hiſtoire de France, depuis le Commencement de la Monarchie juſqu'à Charles VIII., accompagnée de Refléxions politiques ſur les Changemens arrivez dans le Gouvernement; à quoi l'on a joint les Mémoires préſentez au Duc d'Orleans, Régent de France, concernant les Affaires de ce Royaume, par le Comte de BOULAINVILLIERS, Londres 1737. Fol.

La parfaite Connoiſſance des Chevaux, par Monſr. SAULNIER. Haye 1734. avec 60. Planches, Fol.

De l'Attaque & de la Déſenſe des Places, par Monſr. le Maréchal de VAUBAN, Haye 1737. avec 36. belles Planches 4.

——— *Le ſecond Volume du même Ouvrage, contenant un Traité des Mines par le même Auteur, & un Traité de l'Art de la Guerre, avec une Table générale pour les deux Volumes, & des Figures.* Haye 1742. 4.

Diſcours Hiſtoriques, Critiques, Théologiques & Moraux, ſur les Evenemens les plus mémorables de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, avec de très-belles Figures, Lettres griſes, Vignettes & Culs-de-Lampe, gravez ſur les Deſſeins de Mrs. HOET, HOUBRAKEN & PICARD LE ROMAIN. Haye 1727-1739. 6. vol. Fol. Papier Median.

Les mêmes Diſcours en 11. *Volumes.* 8.

Le Nouveau Teſtament avec les Notes de Meſſieurs DE BEAUSOBRE & L'ENFANT. Amſt. 1741. 2. Vol. 4.

Les Remarques Hiſtoriques, Critiques & Philologiques ſur le Nouveau Teſtament par Mr. DE BEAUSOBRE le Pere. Haye 1742. 2. Vol. 4.

Traité de la Diſſolution du Mariage pour cauſe d'Impuiſſance, avec quelques Piéces curieuſes ſur le même ſujet. Luxemb. 1735. 8.

Journal Helvétique, ou Recueil de Piéces Fugitives de Litérature choiſie, Poeſie, de Traits d'Hiſtoire ancienne & moderne, de Découvertes, des Sciences & des Arts, &c. 8.

Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de la Fête des Fous, qui ſe faiſoit autrefois dans pluſieurs Egliſes. Lauſanne, 1741. fig. 4.

Reflexions ſur les Ouvrages de Litérature. Paris 1738. 12 vol. 12.

Hiſtoire de FREDERIC GUILLAUME I *Roi de Pruſſe*, Amſt. 1741. 2 vol. 12.

Hiſtoire DE DON RANUCIO D'ALETEZ. Veniſe 1738 fig. 2 vol. 12.

Relation de l'Expédition de la Flote Angloiſe en 1718. 1719. & 1720, *par l'Amiral* BING. Haye 1741. 12.

Défenſe du Chriſtianiſme, ou Préſervatif contre un Ouvrage intitulé, Lettres ſur la Religion eſſentielle à l'Homme. Lauſanne 1740. 8.

Le Perroquet, ou Mélange de diverſes Piéces intéreſſantes pour l'eſprit & pour le cœur. Francf. 1742. 2 vol. 8.

Hiſtoire du Prince FRANÇOIS EUGENE DE SAVOYE. Amſt. 1740. 5 vol. 8.

Mémoires Anecdotes pour ſervir à l'Hiſtoire de Mr. DU LIZ, *& la ſuite de ſes Avantures, après la Cataſtrophe de celle de Mademoiſelle* PELISSIER. Lond. 1739. 8.

Deſcription du Cap de Bonne Eſpérance, l'Hiſtoire Naturelle du Païs, la Religion, les Mœurs, & l'uſage des Hottentots, & l'Etabliſſement des Hollandois. Amſt. 1741. 3 vol. fig. 8.

Deſcription exacte de l'Univers, *ou* l'ANCIENNE GÉOGRAPHIE *Sacrée & Profane; à laquelle eſt joint une Relation des Evenemens & des Changemens les plus intéreſſans, arrivez dans les Empires, les Royaumes, les Seigneuries & les Républiques, depuis leur Etabliſſement juſqu'au Siécle preſent. Cet Ouvrage eſt précedé d'une Introduction à la* Géographie Ancienne, *où l'on rapporte en peu de mots tout ce qui concerne l'Ancien Monde, les Tranſmigrations des Nations, les Origines des Peuples & généralement tout ce qui peut ſervir à éclaircir l'Hiſtoire.* Haye 1740. avec LXIII. Cartes Géographiques, Folio, Format d'Atlas.

Méthode pour dreſſer les Chevaux, par le très-Haut Prince de NEWCASTLE. Londres 1737. avec de très-belles Figures, Fol. Edition magnifique.

——— *Le même Ouvrage*, ſur du Papier Impérial.

Art de monter à Cheval, ou Deſcription du Manège dans ſa perfection, par Mr. le Baron d'EISEMBERG. Haye 1740. avec 60. Planches, gravées par PICART. Fol. Obl.

Les cent Nouvelles Nouvelles, par Mad. de GOMEZ, Haye 1735. 20. vol. 12.

Examen du Pyrrhoniſme Ancien & Moderne, par Mr. de CROUSAZ; Haye 1733. *Cet Ouvrage eſt imprimé ſur le même Format du Dictionaire & des Oeuvres de* BAYLE, *dont l'Auteur fait une Critique perpetuelle.*

Hiſtoire METALLIQUE *des XVII. Provinces des Païs-Bas, depuis l'Abdication de l'Empereur Charles V. en* 1555. *juſqu'à la Paix de Bade en* 1716. *par Mr.* VAN LOON. Haye 1736. avec plus de 3000. Médailles, 5. vol. Fol.

Hiſtoire (Le même Ouvrage ,) en grand Papier.

Hiſtoire du XVI. Siécle , par Mr. DURAND, Haye 1735. 4. vol. 12.

*Mémoires d'*Anne-Marie de MORAS, *Comteſſe de* COURBON, *écrits par elle-même.* Haye 1740. 4. Parties 12.

Oeuvres de CLEMENT MAROT, *revûës ſur pluſieurs Manuſcrits, & ſur plus de quarante Editions, augmentées, tant de diverſes Poëſies, que de celles qu'on lui a fauſſement attribuées, avec les Ouvrages de* JEAN MAROT *ſon Pere, & ceux de* MICHEL MAROT *ſon Fils*, Haye 1731. 6. vol. 12.

Le PAISAN GENTILHOMME, *ou Avantures de Mr.* RANSAU, *& ſon Voyage aux Iſles Jumelles.* Haye 1735. 12.

Recueil complet d'Eſtampes qui repréſentent les Evenemens les plus Mémorables de l'Ancien & du Nouveau Teſtament (ſans Diſcours) gravées ſur les Deſſeins de Mrs. HOET, HOUBRAKEN & PICART. Sur du Papier Median.

Traité des Armes, par le Sr. P. J. F. GIRARD, *ancien Officier de Marine: enſeignant la manière de combattre de l'Epée en pointe ſeule, toutes les Gardes étrangeres, l'Eſpadon, les Piques, Hallebardes, Bayonettes au bout du Fuſil, Fleaux briſez, & Batons aux deux Bouts: enſemble à faire de bonne grace le Salut de l'Eſponton, l'Exercice du Fuſil, & celui de la Grenadiére, tels qu'ils ſe pratiquent aujourd'hui dans l'Art Militaire de France; orné de* 116. *belles Planches.* Haye 1739. Quarto Obl.

Voyage de CORNEILLE LE BRUN *au Levant, c'eſt-à-dire dans les principaux endroits de l'Aſie Mineure, dans les Iſles de Chio, Rhodes, Chipre, &c. de même que dans les plus conſiderables Villes d'E-*

d'Egypte, de Syrie & de la Terre Sainte, enrichi d'un grand nombre de Figures en Taille douce. Haye 1732. 5 vol. 4.

——— *Le même*, en Grand Papier 5. vol. 4.

PHARSAMON, *ou les Nouvelles Folies Romaneſques, par Monſr.* MARIVAUX, Haye 1736. 2 vol. 12.

L'Hiſtoire d'Angleterre par Monſ. DE RAPIN-THOIRAS. Haye XIII. vol. 4.

Le Suplement au Corps Diplomatique, avec le Corps Diplomatique Cérémoniel, & l'Hiſtoire des anciens Traitez, par Mr. de BARBEYRAC, 5 vol. Fol.

——— *Le même*, en Grand Papier.

Hiſtoire, Obligations, & Statuts de la très-Vénérable Confraternité des FRANCS-MAÇONS. Francf. 1742. 8.

La Logique, ou Syſtème de Rèfléxions qui peuvent contribuer à la netteté & à l'étendue de nos Connoiſſances. Lauſanne 1741. 6. vol. 12.

Mémoires de Condé, ou Recueil pour ſervir à l'Hiſtoire de France, contenant ce qui s'eſt paſſé de plus mémorable dans ce Royaume ſous les Régnes de FRANÇOIS II. & CHARLES IX. Amſt. 1740. 6. vol. 12.

LIBRI LATINI.

THeſaurus Antiquitatum Italiæ, Neapolis, Siciliæ, Corſicæ, Melitæ, &c. curâ illuſtrium Profeſſorum, GRÆVII, PERIZONII, BURMANNI, & HAVERCAMPI; cum Figuris, Numiſmatibus, & Mappis Geographicis, 45 *vol. Fol.*

——— Idem Liber, *Charta Majori.*

Theſaurus (Idem) *XXXIX. voluminibus*, *Fol. Charta Majori*, *&* *Minori.*

Nummophylacium Reginæ CHRISTINÆ, quod comprehendit Numiſmata Ærea Imperatorum Romanorum Latina, Græca, atque in Coloniis cuſa, quondam à PETRO-SANTES-BARTOLO ſummo artificio, ſummâque fide Æri inciſa, nunc primum prodeunt cum Commentario SIGEB. HAVERCAMPI, in Univerſitate Lugduno-Batava Profeſſoris. *Hagæ Com.* 1742. *Lat. & Gall. cum LXII. Tabulis. Fol.*

——— Idem, *Charta Maj.*

JO. HARDUINI Commentarius in Novum Teſtamentum: accedit ejuſdem Autoris Lucubratio, in cujus prima parte oſtenditur, Cepham, à Paulo reprehenſum, Petrum non eſſe: in altera parte, Joannis Apoſtoli de Sanctiſſima Trinitate locus explanatur, & eidem Autori ſuo vindicatur. *Hagæ Comitum* 1740. *Fol.*

——— Idem, *Charta Majori.*

ANT. MATTHÆI Veteris Ævi Analecta, ſeu Vetera Monumenta hactenùs nondùm viſa, quibus continentur Scriptores varii, qui præcipuè Hiſtoriam Univerſalem, Expeditiones in Terram Sanctam, Res Germaniæ, Gelriæ, Hollandiæ, Ultrajecti, Friſiæ, tam Occidentalis quàm Orientalis, & Groningæ, ut & Geſta Equeſtris Ordinis Teutonici, Dominorum de Brederode, de Culemburch, & de Arckel, memoriæ prodiderunt. Præterea Itineraria, Teſtamenta vetera, & Doctorum Virorum Epiſtolæ. *Hagæ Com.* 1738. 5 *vol.* 4.

——— Idem, *Charta Majori.*

S. JUSTINI, Philoſophi & Martyris, Opera Omnia, Gr. & Lat., Studio Benedictinorum. *Hagæ Com.* 1743.

——— Idem Liber, *charta maj.*

TURRETINI Prælectiones Criticæ, Theologicæ, & Concionatoriæ in Pauli ad Romanos Epiſtolæ Capita XI. *Lauſannæ* 1741. 4.

Is. NEWTON Optice, ſive de Reflexionibus, Refractionibus, Inflexionibus, & Coloribus Lucis. *Lauſannæ* 1740. 4.

A. B. TREKELL de Origine ac Progreſſu Teſtamenti Factionis, præſertim apud Romanos; in qua præterea multi Veterum Romanorum Ritus, Mores, multa Juris & Veterum Scriptorum Loca illuſtrantur. *Lipſ.* 1739.

Sam. WERENFELSII Opuſcula Theologica, Philoſophica, & Philologica. *Lauſannæ* 1739. 2 vol. 4.

Hortus Elthamenſis, ſeu Plantarum variarum, quas in Horto ſuo Elthami coluit Vir ornatiſſ. Jac. Sherard, Delineationes & Deſcriptiones, quarum Hiſtoria vel planè non, vel imperfectè à Rei Herbariæ Scriptoribus tradita fuit, Auct. DILLENIO. *Lond.* 1732. 2 vol. cum 324 fig. fol.

DILLENII Hiſtoria Muſcorum. Oxon. 1742. 2 vol. fig. 4.

Accuratiſſima Orbis Delineatio, ſive GEOGRAPHIA VETUS Sacra & Profana: exhibens quicquid Imperiorum, Regnorum, Principatuum, Rerumpublicarum, ab initio rerum ad præſentem uſque Mundi ſtatum fuit. Præmiſſa eſt Introductio ad Geographiam Antiquam, quâ Orbis Vetus, Gentium Migrationes, Populorum Origines, & quicquid Hiſtorias illuſtrare po-

poteſt, breviter refertur. *Hagæ Comitum* 1740. *cum LXIII. Tabulis Geographicis, Forma Atlantica, Fol.*

CLERICI Opera Philoſophica, *Amſt.* 1722. 4 *vol.* 12.

CATALOGUS Librorum qui in Theſauris Romano, Græco, & Siculo continentur. *Leidæ* 1725. 8.

Compendium Moralis Evangelica, ſive Conſiderationes Chriſtianæ in NOVUM TESTAMENTUM: *Lovanii* 1694. 4 *vol.* 12. *Editio nitidiſſima.*

JO. HARDUINI Opera varia; in quibus continentur: I. Undecim Athei hodierni: ſcilicet Janſſenius, Martin, Thomaſſin, Maliebranche, Queſnel, Arnaud, Nicole, Paſcal, Deſcartes, le Grand, & Regis. II. Platon expliqué. III. Pſeudo-Virgilius. IV. Pſeudo-Horatius. V. Numiſmata Sæculi Juſtinianei. VI. Antiqua Numiſmata Sæculi Theodoſiani. VII. Numiſmata Regum Francorum. *Hagæ Com.* 1733. *cum LVII. Tabulis Numiſmatum. Fol.*

———— Idem, *Charta Majori.*

HOSPITALII, Galliarum Cancellarii, Carmina. *Amſt.* 1732. 8.

LIMBORCH Theologia Chriſtiana: adjuncta eſt Relatio Hiſtorica de Origine & Progreſſu Controverſiarum in Fœderato Belgio de Prædeſtinatione. *Hagæ Com.* 1736. *Fol.*

FIN.